

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 MAI 2014

VOLUME 200

**ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,  
Me SONIA LeBEL

INTERVENANTS :

Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me SIMON LAROSE et Me BENOIT BOUCHER pour le  
Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du  
Québec  
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des  
élections du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des  
ingénieurs du Québec  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me DONALD BÉCHARD pour Mme Julie Boulet

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
YANNICK GOURDE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	8
JULIE BOULET	
INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL	103

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
154P-1696.1 : Écoute électronique 08-0081-00345 du 12 avril 2008	183
154P-1696.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0081-00345 du 12 avril 2008	183
154P-1697 : Contributions politiques provinciales effectuées par des employés résidant en Mauricie de Construction DJL et Construction et pavage Continental, ainsi que des personnes résidant aux mêmes adresses (1998-2011)	215

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:33:25)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Monsieur. Bonjour à tous. Bon matin. Est-  
9 ce que les avocats peuvent s'identifier, je vous  
10 prie?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui. Alors, bonjour, Madame la Présidente. Paul  
13 Crépeau pour la Commission.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Estelle Tremblay pour le Parti québécois. Bonjour.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Simon Larose pour le Procureur général du Québec.  
20 Bonjour.

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Monsieur, Madame. Benoit Boucher pour le Procureur  
23 général du Québec.

24 Me MÉLISSA CHARLES :

25 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me SARAH LIRETTE :

3 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des  
4 municipalités du Québec.

5 Me CHRISTINA CHABOT :

6 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général  
7 des élections du Québec.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des  
10 constructeurs de routes et grands travaux du  
11 Québec.

12 Me SIMON LAPLANTE :

13 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
14 constructeurs de routes et grands travaux du  
15 Québec.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
18 Québec.

19 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

20 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
21 ingénieurs du Québec.

22 Me PIERRE POULIN :

23 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
24 criminelles et pénales. Bonjour.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Crépeau, on vous écoute.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Bonjour, Madame la Présidente. Le témoin est ici,  
5 monsieur Yannick Gourde, si on peut l'assermenter,  
6 s'il vous plaît. Non, restez debout.

7 M. YANNICK GOURDE :

8 Parfait.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 YANNICK GOURDE, ingénieur civil

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Merci. Alors, bon matin, Monsieur Gourde.

12 R. Bon matin.

13 Q. **[2]** On va peut-être commencer les premières minutes  
14 juste repasser certains éléments de votre  
15 curriculum vitae pour vous situer. Vous êtes  
16 ingénieur civil depuis?

17 R. Mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

18 Q. **[3]** Alors, vous avez fait vos études à?

19 R. L'École de technologie supérieure.

20 Q. **[4]** Peut-être nous indiquer brièvement, là, les...  
21 quatre-vingt-dix-neuf (99), vous avez commencé,  
22 quelles firmes ou quels endroits vous avez  
23 travaillé depuis ce temps?

24 R. Oui. En quatre-vingt-dix-neuf (99), j'ai été engagé  
25 par le Groupe Cartier, j'ai été à l'emploi de

1 Groupe Cartier de mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
2 neuf (1999) à deux mille (2000).

3 Q. **[5]** C'est une firme de génie.

4 R. De génie-conseil de...

5 Q. **[6]** Oui.

6 R. ... jusqu'en deux mille un (2001). En deux mille un  
7 (2001), on a été acheté par la compagnie Tecsumt.  
8 Pendant ces trois années-là, j'étais sur des  
9 projets du ministère des Transports, j'étais un  
10 surveillant de chantier et ingénieur junior. Par la  
11 suite, en deux mille deux (2002), j'ai quitté  
12 Tecsumt pour SNC-Lavalin. Je suis allé travailler  
13 sur... à l'étranger comme ingénieur junior toujours  
14 sur un projet en Algérie, j'ai été un an affecté...  
15 j'ai été parti un an pour SNC-Lavalin. À la fin de  
16 mon contrat chez SNC-Lavalin, je suis revenu chez  
17 Tecsumt en deux mille trois (2003) sur le projet de  
18 l'Autoroute 40, de deux mille trois (2003) à deux  
19 mille six (2006).

20 Q. **[7]** À deux mille six (2006) et vous avez...

21 R. Toujours, toujours pour Tecsumt.

22 Q. **[8]** Toujours chez Tecsumt. Et vous avez été chez  
23 Tecsumt jusqu'à?

24 R. Jusqu'en deux mille onze (2011).

25 Q. **[9]** Jusqu'en deux mille onze (2011). Et depuis deux

1 mille onze (2011)?

2 R. Chez Genivar.

3 Q. **[10]** Maintenant, chez Genivar. Alors, on va parler  
4 tout à l'heure du contrat en question dont vous  
5 avez parlé chez Tecsuit. Mais, peut-être juste pour  
6 préciser, parce que vous employez vous-même  
7 l'expression, vous avez été... vous étiez ingénieur  
8 junior.

9 R. Oui.

10 Q. **[11]** Je comprends que c'est un titre qui est  
11 reconnu par l'Ordre des ingénieurs, il y a une  
12 certaine période d'apprentissage et des examens à  
13 passer avant de passer d'ingénieur junior à?

14 R. À junior enregistré, là.

15 Q. **[12]** À junior. Et après junior, c'est?

16 R. C'est ingénieur, enregistré à l'Ordre des  
17 ingénieurs.

18 Q. **[13]** Ingénieur.

19 R. Ingénieur.

20 Q. **[14]** Alors, le contrat dont on va se parler, c'est  
21 à l'été et l'automne deux mille trois (2003) sur  
22 l'Autoroute 40, direction est, vers Montréal, entre  
23 l'Autoroute Décarie et Des Sources. Et pour que ce  
24 soit clair, vous avez suivi le témoignage de madame  
25 Duhamel hier.

1 R. Oui. Oui.

2 Q. **[15]** Peut-être juste amener certaines précisions et  
3 nous dire, selon vous et ce que vous en savez, ce  
4 contrat-là qui devait être fait, devait se réaliser  
5 sur une période de combien de temps?

6 R. Huit mois.

7 Q. **[16]** Huit mois.

8 R. Du mois d'avril au mois de novembre.

9 Q. **[17]** Est-ce que c'était réaliste à ce moment-là?

10 R. Bien, à ma connaissance, c'était... c'était le  
11 premier projet de cette ampleur-là pour les  
12 chaussées de béton qui a été réalisé. Et c'est sûr  
13 qu'en... d'après moi - puis en plus, c'était le  
14 premier projet qui se faisait avec des dalles  
15 armées continues, c'est de l'armature en  
16 importance, il y avait eu des... des secteurs  
17 expérimentaux, mais c'était la première fois que  
18 c'était dans un contrat et c'était tout le contrat  
19 en entier.

20 Q. **[18]** C'était serré huit mois pour ça?

21 R. Oui, c'était serré parce qu'il y a eu... il y avait  
22 des travaux préparatoires, le maintien de  
23 circulation puis la phase construction où il y  
24 avait dix (10) kilomètres de... de chaussée de  
25 béton.

1 Q. **[19]** O.K. Alors, ce... et le montant... l'ampleur  
2 du montant de...

3 R. Trente-cinq millions (35 M\$), c'était à l'époque le  
4 plus gros projet, puis je peux dire aujourd'hui,  
5 j'ai jamais vu un contrat de cette ampleur-là, en  
6 huit mois, trente-cinq millions (35 M), j'ai jamais  
7 revu ça.

8 Q. **[20]** O.K.

9 R. Puis j'ai fait plusieurs projets depuis ce temps-  
10 là.

11 Q. **[21]** Est-ce que l'ampleur du projet et la durée de  
12 temps qui y est accordée pour le réaliser est une  
13 partie du problème, qui est des problèmes qu'on a  
14 constatés sur l'autoroute 40?

15 R. Bien, en partie, mais c'est sûr qu'il y a eu  
16 beaucoup d'imprévus, qui a été en début de projet.  
17 Premièrement, il y a eu une rencontre de matériaux  
18 contaminés, il y a eu des variations de quantités  
19 puis il y a eu un problème d'éclairage qu'on a  
20 dû... le Ministère a dû faire un ouvrage d'un  
21 million (1 M), qu'il a dû... des travaux qu'il  
22 était pas prévu que ça allait... Veut, veut pas,  
23 tous ces éléments-là ont occasionné des retards dès  
24 le début du projet.

25 Q. **[22]** Alors, on y reviendra, on les regardera tout à

1 l'heure. Alors, c'était un gros chantier avec des  
2 problèmes...

3 R. C'est ça.

4 Q. **[23]** ... de... du même ordre. Votre fonction, à ce  
5 moment-là. Alors, vous vous décrivez vous-même  
6 comme ingénieur junior. Quelle était votre  
7 responsabilité sur ce chantier-là?

8 R. C'est ça, pour ajouter au témoignage de madame  
9 Duhamel, c'était... j'étais le responsable des  
10 demandes de paiements puis le suivi des coûts.  
11 Madame Duhamel m'assistait dans les tâches.

12 Q. **[24]** Et... Alors, votre travail consiste, en fait,  
13 à... décrivez-nous c'est quoi le travail...

14 R. Bien, c'est...

15 Q. **[25]** ... quotidien.

16 R. C'est un peu ce que madame Duhamel vous a expliqué.  
17 Nous, on recueille les quantités qui sont relevées  
18 au chantier par les surveillants à tous les mois,  
19 puis on recueille ça dans... on fait des  
20 justificatifs pour chaque demande de paiement puis  
21 c'est avec ça qu'on paie l'entrepreneur. Il y a un  
22 logiciel qu'on rentre puis c'est ça qu'on... on  
23 soumet un document au ministère des Transports qui  
24 est vérifié après. Et, moi, mon rôle c'était de le  
25 préparer.

1 Q. **[26]** Oui.

2 R. Madame Duhamel m'assistait, et qui était signé par  
3 le chargé de projet.

4 Q. **[27]** Le chargé de projet qui est monsieur?

5 R. Monsieur Semerjian.

6 Q. **[28]** Semerjian.

7 R. Oui.

8 Q. **[29]** Qu'on a appelé Noubar parce que, des fois, un  
9 peu plus facile à prononcer.

10 R. Lui était chez Genivar, moi, j'étais pour Tecsalt.

11 Q. **[30]** Et dans un... et on comprend que c'était un  
12 consortium qui menait ce projet-là. Alors...

13 R. Oui.

14 Q. **[31]** ... comment se fait... votre lien d'autorité,  
15 vous, au-dessus de vous, vous dépendez de qui sur  
16 ce chantier-là?

17 R. Moi, j'avais... c'est ça, j'avais un ingénieur  
18 senior de Tecsalt qui était au-dessus de moi, mais  
19 le chargé de projet, moi, je répondais de lui  
20 directement, qui était monsieur Semerjian.

21 Q. **[32]** Monsieur Semerjian. Bon. Alors... et on a  
22 nommé les différentes personnes qui ont agi sur ce  
23 chantier-là, on n'y reviendra pas. On a peut-  
24 être... on est peut-être passés un peu vite, chez  
25 GTS, Grands travaux Soter. Qui étaient les

1 personnes... on a parlé hier de monsieur Patrice  
2 Cormier?

3 R. Oui, c'est un ingénieur junior.

4 Q. **[33]** Comme vous, ingénieur junior...

5 R. Oui, que je parlais fréquemment parce que les  
6 quantités, c'était avec lui que ça se faisait.

7 Q. **[34]** Est-ce qu'on peut ajouter que les... les  
8 ingénieurs juniors, alors on sait qu'il y a vous,  
9 on sait qu'il y a madame Duhamel, madame De  
10 Courval, je pense...

11 R. De Courval, la chargée de projet du Ministère, qui  
12 est ingénieur junior comme moi.

13 Q. **[35]** Monsieur Cormier.

14 R. Oui.

15 Q. **[36]** Alors, c'était tous des juniors.

16 R. Oui.

17 Q. **[37]** Et par junior, on sait que ça prend un certain  
18 nombre d'années d'expérience, de sorte qu'on peut  
19 dire que vous êtes tous de jeunes ingénieurs sur le  
20 chantier?

21 R. Oui. Bien, à la base.

22 Q. **[38]** À la base. Et, bon, il y a... pour GTS, il y a  
23 monsieur Cormier qui est présent. Et est-ce qu'il y  
24 a quelqu'un d'autre qui va intervenir, que vous  
25 voyez fréquemment sur le chantier?

1 R. Oui, il y avait un chargé de projet pour  
2 l'entrepreneur, comme monsieur Semerjian, le vis-à-  
3 vis. Au début du projet c'était monsieur Marcel  
4 Tessier, lui, il a quitté, je vous dirais, après  
5 peut-être deux mois, il a été remplacé par son  
6 adjoint, qui était monsieur Aspeck, à l'époque.  
7 Fernand Aspeck.

8 Q. **[39]** Aspeck. Et le président ou le propriétaire de  
9 GTS, est-ce qu'il était sur le chantier...

10 R. Oui...

11 Q. **[40]** ... monsieur Lussier?

12 R. ... il venait fréquemment parce que, comme je vous  
13 dis, dès que les travaux préparatoires étaient  
14 terminés, c'est un projet qui avait beaucoup de  
15 retard, puis déjà qu'il était question que, le  
16 projet, on n'était pas sûr de le terminer, que  
17 monsieur Lussier venait souvent sur le chantier  
18 pour GTS, pour s'assurer que le projet soit livré  
19 dans les délais.

20 Q. **[41]** Alors, dès le début on constate qu'il y a des  
21 problèmes, il va y avoir des retards, entre autres,  
22 comme la phase préparatoire devait prendre combien  
23 de temps?

24 R. Bien, à mon... selon mes souvenirs, ça devait,  
25 disons, durer quatre semaines puis ça l'a duré huit

1 semaines. En raison des nombreux retards de  
2 matériaux contaminés puis des travaux  
3 supplémentaires, là, dus à la chaussée existante  
4 qui... la chaussée existante, elle était tellement  
5 en mauvais état qu'il y a eu d'autres travaux  
6 supplémentaires pour s'assurer que la chaussée  
7 était maintenue pendant les travaux pour la  
8 sécurité des usagés.

9 Q. **[42]** Est-ce qu'il y a des éléments du contrat qui  
10 devaient être réalisés... parce que c'est un  
11 contrat qui s'est réalisé sur plusieurs années  
12 successives?

13 R. Oui.

14 Q. **[43]** Est-ce qu'il y a des éléments du contrat de  
15 l'été deux mille trois (2003) qui ont été retirés  
16 de ce contrat-là dès deux mille trois (2003)?

17 R. Oui. Dès les travaux préparatoires, parce que,  
18 nous, déjà, au ministère, à toutes les deux  
19 semaines on soumettait un document pour le suivi  
20 des coûts puis déjà on annonçait un dépassement de  
21 coûts, après deux mois, de deux millions (2 M)  
22 environ, un point cinq million (1,5 M), deux  
23 millions (2 M), déjà. Puis déjà que l'entrepreneur  
24 était déjà en retard, le Ministère nous avait  
25 demandé de valider si des travaux pouvaient être

1 annulés et reportés dans les phases subséquentes,  
2 qui ne venaient pas en contrevenant à la finalité  
3 de l'ouvrage pour le projet deux mille trois  
4 (2003). À partir de ça, un point cinq million  
5 (1,5 M) a été annulé.

6 Q. **[44]** Quand vous dites « annulé », c'est, en fait,  
7 on l'a reporté à l'année suivante?

8 R. Reporté à deux mille quatre (2004).

9 Q. **[45]** O.K. Alors, il y a des travaux qui devaient  
10 être fait en deux mille trois (2003) qui ont été  
11 reportés.

12 R. Oui.

13 Q. **[46]** On verra la comptabilité à la fin, là...

14 R. Oui.

15 Q. **[47]** ... mais peut-être juste identifier, vous  
16 souvenez-vous, essentiellement, quels sont ces  
17 travaux-là qu'on a pris de... qui devaient se  
18 réaliser...

19 R. Oui.

20 Q. **[48]** ... en deux mille trois (2003), qu'on a  
21 reportés en deux mille quatre (2004)?

22 R. Il y avait certains ouvrages sur les ponts  
23 d'étagement puis que, vu qu'on était les deux  
24 années dans le même secteur, disons il y avait un  
25 viaduc, que le faire l'année en deux mille trois

1 (2003), ou le faire l'année en deux mille quatre  
2 (2004), ça change rien, là. C'est juste qu'ils ont  
3 reporté. Il y avait des travaux de nettoyage  
4 d'égout pluvial dans le centre de l'autoroute.  
5 Comme je vous dis, on était toujours en deux mille  
6 quatre (2004) dans le même secteur que ces travaux-  
7 là, ça changeait rien de le faire en deux mille  
8 trois (2003) ou en deux mille quatre (2004). Ils  
9 ont été reportés. Il y a des quantités de marquage  
10 permanent qui était inclus qui servait à rien parce  
11 que l'autre année, on revenait sur la direction  
12 puis ça donnait... On pouvait pas faire le marquage  
13 permanent. Ça, ça avait été inclus. Tout ça, ça  
14 représentait environ un point cinq million  
15 (1,5 M\$).

16 Q. **[49]** Un point cinq million (1,5 M\$) qui est retiré  
17 du montant, peut-être l'établir tout de suite...

18 R. Oui, le montant du marché était de trente-cinq  
19 millions trois cent quarante-sept (35,347 M\$),  
20 moins un point cinq million (1,5 M\$), ça menait à  
21 un marché de trois millions... ah! trente-trois  
22 millions huit cent cinquante mille (33,850 M\$).

23 Q. **[50]** À réaliser au cours de l'été deux mille trois  
24 (2003)?

25 R. c'est ça.

1 Q. **[51]** Bon. On a parlé hier de monsieur Guy Hamel qui  
2 avait le titre de, si je me trompe pas...

3 R. Coordonnateur.

4 Q. **[52]** ... coordonnateur pour le ministère des  
5 Transports...

6 R. Oui.

7 Q. **[53]** ... qui est présent quotidiennement ou  
8 régulièrement sur le chantier?

9 R. Régulièrement.

10 Q. **[54]** Régulièrement et de monsieur Semerjian?

11 R. Oui. Bien lui, il était ingénieur résident à temps  
12 plein.

13 Q. **[55]** Alors lui doit y être tout le temps. Monsieur  
14 Hamel, peut-être nous préciser, quand vous dites il  
15 est présent régulièrement, vous avez déjà fait  
16 d'autres chantiers du...

17 R. Oui.

18 Q. **[56]** ... pour le ministère des Transports?

19 R. Oui. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999),  
20 mon premier projet, monsieur Hamel était le  
21 coordonnateur puis moi, à mon souvenir, je le  
22 voyais... je l'ai pratiquement jamais vu dans le  
23 contrat, peut-être une fois ou deux.

24 Q. **[57]** En quatre-vingt-dix-neuf (1999).

25 R. Oui.

1 Q. **[58]** Là on est en...

2 R. Puis en deux mille-deux mille un (2000-2001), j'ai  
3 eu un autre coordonnateur, qu'on, tu sais, puis on  
4 le voyait seulement aux réunions de chantier, puis  
5 seulement quand il y avait un problème particulier.

6 Q. **[59]** Et puis après ce contrat-là, lui on le laisse  
7 de côté, est-ce que...

8 R. Moi j'ai jamais revu un coordonnateur aussi présent  
9 sur un chantier, là.

10 Q. **[60]** Que monsieur Hamel?

11 R. C'est ça.

12 Q. **[61]** Alors quand vous dites « régulièrement »,  
13 essayez de nous illustrer ça. Est-ce que c'est  
14 presque tous les jours de la semaine?

15 R. Bien je peux pas dire presque tous les jours, mais  
16 disons deux, trois jours par semaine puis c'était  
17 toujours avant dîner puis pendant les périodes de  
18 dîner, là.

19 Q. **[62]** Pourquoi avant dîner puis pendant la période  
20 de dîner?

21 R. Bien il allait dîner avec monsieur Semerjian.

22 Q. **[63]** O.K. Alors parlez-nous justement de la nature  
23 de la relation entre monsieur Hamel et monsieur  
24 Semerjian. Ils vont dîner ensemble régulièrement,  
25 deux, trois fois semaine. Vous les voyez quand ils

1 reviennent?

2 R. Oui. Monsieur Hamel pas toujours mais monsieur  
3 Semerjian oui, mais des fois les deux venaient au  
4 chantier.

5 Q. **[64]** Êtes-vous capable de nous dire, commenter,  
6 dans quels états vous les revoyiez?

7 R. Souvent dans un état avancé d'ébriété.

8 Q. **[65]** D'ébriété?

9 R. Oui.

10 Q. **[66]** Un? Les deux?

11 R. Les deux.

12 Q. **[67]** Les deux. Alors c'était des dîners arrosés  
13 d'alcool, ça vous l'avez constaté?

14 R. Oui.

15 Q. **[68]** Vous-même, avez-vous déjà, êtes-vous déjà  
16 intervenu auprès de monsieur Hamel dans ces cas-là?

17 R. Oui à une reprise.

18 Q. **[69]** Une reprise pour faire quoi?

19 R. Je suis allé le conduire chez lui parce qu'il était  
20 tellement dans un mauvais état, qu'on pouvait pas  
21 le laisser partir chez lui comme ça, là.

22 Q. **[70]** O.K. Alors il y avait un problème. Il y a cet  
23 événement-là je comprends, là, mais manifestement,  
24 si ça revenait régulièrement, il y avait un  
25 problème d'alcool...

1 R. Bien, je peux pas juger...

2 Q. [71] ... entre les deux?

3 R. ... mais c'est ça que...

4 Q. [72] O.K. Et cet événement-là, bon vous dites  
5 monsieur Hamel, vous êtes allé le reconduire une  
6 fois. Monsieur Semerjian, lui, est-ce que ça  
7 affectait sa capacité de travail ou sa façon de  
8 travailler sur le chantier?

9 R. Bien sûrement, mais je peux pas...

10 Q. [73] O.K.

11 09:46:50

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [74] Vous étiez présent, là?

14 R. Oui, oui, je veux dire sûrement, parce que j'étais  
15 pas dans sa tête, là. Sûrement qu'il était affecté,  
16 là. Je veux dire, moi si j'étais à sa place, je  
17 serais affecté, là. Je serais pas capable de  
18 travailler dans cet état-là.

19 Q. [75] Mais est-ce que vous le voyiez en état  
20 d'ébriété...

21 R. Oui, oui, oui, oui.

22 Q. [76] ... au travail?

23 R. Oui.

24 Q. [77] Bon. Et ça se traduisait comment?

25 R. Bien son comportement, ses paroles.

1 Q. **[78]** Mais encore?

2 R. Bien ses demandes spéciales toujours après, là,  
3 puis...

4 Q. **[79]** Quel genre de demandes spéciales?

5 R. Bien des paiements, là, je veux dire... Souvent il  
6 me demandait de, il est arrivé un événement qu'on  
7 va parler tout à l'heure, de payer des quantités  
8 selon moi non justifiées puis souvent accordées,  
9 des demandes à l'entrepreneur, pour moi à l'époque  
10 j'ai fait ça, j'étais ingénieur junior, que je  
11 voyais que c'était injustifié.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[80]** O.K. Alors plus souvent, ça, ça arrivait  
14 l'après-midi, après le dîner?

15 R. Oui.

16 Q. **[81]** Juste pour terminer, là, sur cette question-là  
17 de l'alcool, là, parce que ça peut être pertinent,  
18 monsieur... l'avez-vous déjà vu, monsieur  
19 Semerjian, tomber ou affecté?

20 R. Non, il a jamais tombé.

21 Q. **[82]** Non, pas à ce point-là?

22 R. Mais moi je lui ai déjà dit d'aller se coucher dans  
23 son bureau parce qu'il était, c'était inacceptable,  
24 là, comment il était dans le bureau.

25 Q. **[83]** O.K Parlez-nous aussi de monsieur Semerjian

1           comme responsable du chantier à l'égard de madame  
2           De Courval et madame Duhamel, ce que vous avez vu  
3           et constaté.

4           R. Oui. Il était très méprisant envers les femmes,  
5           surtout que c'était des ingénieures juniors puis  
6           dans les... pour moi, monsieur Semerjian, dès le  
7           début du projet m'a dit, tu sais, m'a mis, nous a  
8           comme mis en conflit, moi puis madame Duhamel.  
9           Pendant les deux, trois premiers mois, on était  
10          dans le même bureau, mais on se parlait  
11          pratiquement pas parce que monsieur Semerjian  
12          disait que madame Duhamel avait appelé ses... ses  
13          patrons pour dire que j'étais incompetent puis il a  
14          fait, lui, la même chose avec elle. Ça fait que  
15          vous comprenez qu'on est dans une situation qu'on  
16          se parlait pas puis il l'a fait avec d'autres  
17          membres de l'équipe aussi. Puis sa phrase typique,  
18          c'était toujours « Diviser pour mieux régner ».

19          Q. **[84]** Et il le disait, même ça?

20          R. Ouvertement.

21          Q. **[85]** O.K. Alors il cherchait à diviser les équipes,  
22          les gens?

23          R. C'est ça.

24          Q. **[86]** Bon.

25          R. Même à l'époque, il nous a même dit de pas parler à

1 madame De Couval parce que madame De Courval, il  
2 paraît que quand elle arrivait au Ministère, elle  
3 parlait contre l'équipe de surveillance. Ça fait  
4 que vous voyez qu'on pouvait par parler.

5 Q. **[87]** Alors, ça établit un bon climat de travail?

6 R. C'est ça.

7 (09:49:09)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[88]** Vous dites qu'il avait des propos...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Méprisants?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[89]** ... méprisants envers...

14 R. Bien j'aimerais mieux pas les...

15 Q. **[90]** ... les femmes?

16 R. J'aimerais mieux pas les répéter parce que...

17 Q. **[91]** Bien peut-être, mais...

18 R. ... ça se répète pas à la télé.

19 Q. **[92]** Bien écoutez...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[93]** C'était méprisant?

22 R. Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[94]** Envers qui?

25 R. Envers une femme, surtout...

1 Q. **[95]** Envers madame Duhamel?

2 R. Duhamel puis De Courval.

3 Q. **[96]** Qu'est-ce que vous l'avez entendu dire?

4 R. Bien un exemple que je pourrais donner, il a dit à  
5 madame Duhamel une fois : « Tu es tellement belle  
6 que je te violerais. »

7 Q. **[97]** Non. Mais est-ce qu'il a déjà passé des  
8 commentaires sur le fait que les femmes... au  
9 travail?

10 R. Non, non. C'était des commentaires déplacés, là.

11 Q. **[98]** O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[99]** Regardez, je vous pose la question. Sur la  
14 place des femmes dans le milieu du travail ou...?

15 R. Oui, oui. Bien, j'ai pas d'exemple précis qu'il  
16 disait qu'une femme c'était... de commentaire  
17 précis, là, mais il était méprisant envers les  
18 femmes, là.

19 Q. **[100]** Et vous aviez pas ça vis-à-vis vous, là,  
20 parce que vous étiez un homme?

21 R. Oui.

22 Q. **[101]** Alors, ça en est une question homme/femme?

23 R. Bien moi il le faisait, mais dans mon dos.

24 Q. **[102]** O.K.

25 R. Il le faisait pas devant moi, là.

1 Q. **[103]** Bon. On va maintenant regarder l'aspect peut-  
2 être plus technique de ce contrat-là. Madame  
3 Blanchette, peut-être nous mettre à l'écran le...  
4 la pièce 1695. Alors je vous montre, juste pour les  
5 fins d'identification, Monsieur Gourde, là, il  
6 s'agit bien du contrat? En fait, une partie, là,  
7 c'est la réclamation de l'entrepreneur, les Grands  
8 travaux Soter à la fin du contrat? Peut-être  
9 monter, Madame Blanchette, pour qu'on voie la date.

10 R. Oui.

11 Q. **[104]** Douze (12) janvier deux mille cinq (2005)?

12 R. Oui.

13 Q. **[105]** O.K. Alors, c'est un document de... de  
14 quatre-vingt-seize (96) pages. On va peut-être le  
15 repasser en partie tout à l'heure, voir des parties  
16 spécifiques. Commençons d'abord d'une façon plus  
17 générale. Ce que... est-ce qu'il est exact de dire  
18 que les plans, les plans et devis que vous aviez en  
19 mains, ou en fait, que l'équipe d'ingénieurs sur  
20 place avait en mains étaient pas parfaits au  
21 départ?

22 R. Bien il y avait certains oublis, là.

23 Q. **[106]** Comme... comme dans tous les contrats  
24 (inaudible).

25 R. C'est ça, c'est fréquent de... c'est fréquent

1 encore qu'il y ait des imprévus par rapport à...

2 surtout des travaux dans l'existant, là.

3 Q. [107] O.K. Dans l'existant, des fois...

4 R. Oui.

5 Q. [108] ... des oublis, des erreurs...

6 R. Oui.

7 Q. [109] ... mais il y a des choses... c'est... c'est  
8 jamais parfait des plans.

9 R. C'est ça.

10 Q. [110] Ça, on parle de ça. Vous souvenez-vous peut-  
11 être d'un item principal qui est revenu, là, soit  
12 une erreur, soit un oubli, mais qui a affecté les  
13 travaux de la première année? Si je vous parle des  
14 devers sur la route?

15 R. Oui. C'était les matériaux de MG20.

16 Q. [111] MG20? Je vais demander à madame Blanchette  
17 d'amener à la page 43 de votre document qui devrait  
18 porter en haut à droite la page 16 de 69. On va  
19 juste s'assurer que c'est la bonne, là. 38? Non,  
20 non, alors, c'est... quand moi j'ai fait la  
21 numérotation du document, Madame Blanchette...  
22 allez à 16, dans ce cas-là, de 69. O.K. Alors,  
23 parlez-moi, justement, des devers, ce que vous avez  
24 parlé comme étant un oubli ou une erreur, là.

25 R. Oui. C'est l'article 024 aussi.

1 Q. **[112]** Alors, le dernier en bas de la page?

2 R. Oui.

3 Q. **[113]** Alors, « Fondation de MG20 ». On va  
4 s'entendre, là, on n'est pas... MG20, il s'agit de?

5 R. De pierre granulaire zéro trois quarts.

6 Q. **[114]** C'est ce qu'on appelle du zéro trois quarts?

7 R. La fondation supérieure, avant... avant la chaussée  
8 de béton.

9 Q. **[115]** Alors on le voit, là, dans les quantités qui  
10 sont prévues initialement, soixante-neuf mille  
11 tonnes (69 000 t) et on va... quantité exécutée  
12 cent dix-sept mille tonnes (117 000 t), ce qui est  
13 quasiment le double, là?

14 R. Oui.

15 Q. **[116]** Qu'est-ce qui en est de ça? Pourquoi cette...  
16 cette grande variation-là?

17 R. C'est ça. Ça, c'est dans les zones que... il faut  
18 comprendre que l'autoroute 40, quand elle a été  
19 refaite, le profil final a été changé par rapport  
20 aux... pour respecter les... les dégagements sous  
21 les structures. Certaines zones devaient remonter  
22 vu qu'on descendait. Ça, ça a changé les courbes  
23 verticales. Puis dans les devers, à certains  
24 endroits, c'est que les zones en remblai n'étaient  
25 pas excavées. C'est une technique de concassage par

1 résonnance, c'est que c'est une machine qui  
2 détruisait les dalles de béton existantes puis la  
3 pierre, puis qui faisait un genre de... de sous-  
4 fondation. Puis après, quand ça c'était fait, nous,  
5 on repartait la fondation supérieure.

6 Ce qui a été l'erreur ou l'oubli, ce n'est  
7 pas à moi de vous dire qu'est-ce qui est arrivé,  
8 mais ce qu'on a constaté en chantier, c'est que la  
9 limite, quand ça c'est arrivé, c'est qu'on s'est  
10 aperçu qu'il manquait une épaisseur de matériel.  
11 Disons, le terrain existant, disons, après les  
12 travaux, est là, mais le niveau il faut qu'il soit  
13 là. Parce que les dévers n'ont pas été  
14 comptabilisés, puis dans ce projet-là il y a deux  
15 courbes importantes d'un point cinq kilomètre  
16 (1,5 km), puis les dévers de l'époque versus  
17 aujourd'hui ont changé. Toutes les normes ont  
18 changé. Ça, ça n'avait pas été pris en  
19 considération, il y avait une épaisseur constante  
20 qui avait été calculée, puis sur certaines zones on  
21 a dû relever pour arriver au niveau de la dalle,  
22 pour arriver sous le niveau de la dalle, parce que  
23 c'est sûr que le profil final ne pouvait plus  
24 changer.

25 Q. [117] Alors, il ne faut pas que le profil de la

1 route change, donc il faut rajouter du matériel qui  
2 n'était pas prévu?

3 R. C'est ça. C'est ça.

4 Q. **[118]** Et c'est là que passe cette fondation-là de  
5 MG20...

6 R. De soixante-dix mille (70 000) à cent dix-sept  
7 mille (117 000).

8 Q. **[119]** Alors ça, c'est un montant qui est expliqué?

9 R. Oui. Ça, ça a été expliqué au Ministère dès que ça  
10 a été connu, dans les premiers mois du projet. Puis  
11 ça, ils ont... dans les suivis qu'on soumettait,  
12 c'était tout indiqué déjà.

13 Q. **[120]** Donc, on a une quantité beaucoup plus grande  
14 qui est livrée. Comment est-ce que... et on va voir  
15 le coût, là, un million sept (1,7 M\$), c'est passé,  
16 ça, à quel titre? Ce n'est pas un avenant, ça?

17 R. Non. C'est une... comme variation de quantité.

18 Q. **[121]** Une variation de quantité?

19 R. Parce que ça se faisait en même temps que les  
20 travaux. Ils étendaient déjà la couche, puis ils  
21 faisaient une autre étape, mais ça se payait dans  
22 le même ouvrage.

23 Q. **[122]** Donc, on a fait les travaux et la variation  
24 de quantité était acceptée par le Ministère?

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[123]** Donc, dans ce cas-là, il n'y a pas de  
2 problème, on explique une grande variation?

3 R. C'est ça.

4 Q. **[124]** C'est beau.

5 R. Puis ces billets-là étaient livrés au chantier,  
6 recueillis par les surveillants.

7 Q. **[125]** Donc, vos surveillants de chantier recevaient  
8 les coupons de pesée, vous étiez en mesure de les  
9 comptabiliser? Vous avez été en mesure de  
10 comptabiliser qu'il y a bien eu cent dix-sept mille  
11 tonnes (117 000 t)...

12 R. Oui.

13 Q. **[126]** ... de matière MG20 qui a été... O.K. Ça va.  
14 Je vous laisse continuer. En fait, c'est ça que  
15 vous faites comme travail, hein? Souvent, le soir,  
16 vous prenez les coupons de pesée des différentes  
17 matières qui sont rentrées...

18 R. C'est ça.

19 Q. **[127]** Dans ce cas-ci...

20 R. Bien, moi puis madame Duhamel.

21 Q. **[128]** Oui. Et vous en faites la comptabilité  
22 quotidiennement?

23 R. Oui.

24 Q. **[129]** Sur une base régulière?

25 R. À chaque jour. Puis à chaque mois, il faut

1 soumettre les demandes de paiement avec les  
2 détails.

3 Q. **[130]** Parce qu'il y a un paiement à chaque mois?

4 R. C'est ça. À chaque fin de mois.

5 Q. **[131]** Bon. On va continuer. Alors, sur cet exemple-  
6 là, il n'y en avait pas de problème...

7 R. Non.

8 Q. **[132]** ... mais vous vouliez l'expliquer. Est-ce  
9 qu'il y a eu des... on va commencer peut-être au  
10 début avec les déblais. Parce qu'à un moment donné,  
11 je comprends qu'il va y avoir des problèmes avec  
12 certaines quantités?

13 R. Oui.

14 Q. **[133]** Madame Blanchette, nous amener dans ce même  
15 document-là... Bien, on est à la page 16, ça va. Il  
16 y a des avenants véritables, il y a des travaux qui  
17 ont été faits, entre autres, puis qu'on a dû  
18 s'ajuster à l'intérieur du bordereau?

19 R. Oui.

20 Q. **[134]** Expliquez ça, puis allez avec les pièces,  
21 avec le bordereau nous expliquer ce qu'il en est.

22 R. O.K. Bien, c'est un peu pour faire suite au  
23 témoignage de madame Duhamel, quand elle dit qu'il  
24 y a des changements qui ont été faits dans les  
25 quantités, vous pouvez comprendre que moi, les

1 directives venaient à moi. Monsieur Semerjian les  
2 faisait à moi. Il ne les faisait pas à madame  
3 Duhamel.

4 Puis dès le début du projet, il y a eu, tu  
5 sais, comme je vous dis, il y a eu plein  
6 d'imprévus, puis l'entrepreneur, lui, c'est sûr  
7 qu'il veut être payé à chaque mois. Les travaux  
8 imprévus sont réalisés, c'est des matériaux  
9 contaminés qu'on a les factures, on est capable de  
10 comptabiliser. C'est là que nous, dès qu'on voit  
11 une situation imprévue, on fait un avenant  
12 préliminaire. L'avenant préliminaire est approuvé  
13 par le Ministère, tout est approuvé, mais pour  
14 finaliser l'avenant, ça prend toutes les pièces  
15 justificatives.

16 Et là, c'est là qu'on se retrouve dans une  
17 zone qu'on n'est pas capable de payer les travaux  
18 parce qu'on ne les a pas, les pièces  
19 justificatives. L'entrepreneur en soumet, mais  
20 c'est incomplet. On ne peut pas fermer l'avenant.  
21 Là, c'est sûr que l'entrepreneur, comme je vous  
22 dis, ça va vite, il y a beaucoup de travaux, il  
23 travaille sept jours sur sept. Lui, c'est sûr, ces  
24 travaux supplémentaires-là, il les a réalisés, il  
25 veut être payé pour. Là, dans les premiers mois,

1 l'entrepreneur, sûrement, ce n'est pas à moi qu'il  
2 fait les demandes, puis ce n'est pas moi qui  
3 prenais l'initiative de faire ça. Il parlait à  
4 monsieur Semerjian ou monsieur Hamel. Lui, il  
5 voulait être payé pour ces travaux-là. Là, c'est  
6 sûr que, comme je vous dis, on ne peut pas les  
7 payer conformément au Ministère, parce qu'on n'a  
8 pas l'avenant.

9 Ça fait que là, il avait été convenu de,  
10 disons que dans un mois, des déblais, disons, on  
11 avait cinq mille (5000 \$) de réalisé, on payait un  
12 peu plus. Parce qu'on savait, disons, si on paye  
13 dix mille (10 000 \$), si on paye cinq mille  
14 (5000 \$), disons, de travaux supplémentaires, on  
15 sait que le dix mille (10 000 \$)... le cinq mille  
16 (5000 \$) de plus qu'on a payé, à l'autre mois, il  
17 va disparaître, parce que contractuellement on va  
18 l'avoir déjà dépassé. Puis ça, ce chiffre-là, on va  
19 l'enlever pour mettre après dans l'avenant.

20 Q. **[135]** Ce que vous êtes en train de nous dire, c'est  
21 que vous avez pris des postes budgétaires...

22 R. Oui.

23 Q. **[136]** ... je prends peut-être le remblai, qui est  
24 à...

25 R. Bien, c'est un exemple, le déblai.

1 Q. **[137]** ... à l'item 19.

2 R. Oui.

3 Q. **[138]** On a un cent mètres cubes (100 m<sup>3</sup>), là, on  
4 peut prendre de l'espace là-dedans pour payer tout  
5 de suite?

6 R. Oui. Parce qu'on le sait que, ça c'est au début du  
7 projet, là, disons, on est dans les premières  
8 demandes de paiement, on le sait que le cent  
9 cinquante-cinq mille (155 000), si on paie vingt  
10 mille (20 000) ou que ça soit quinze mille  
11 (15 000), on sait qu'on va... ce chiffre-là va  
12 disparaître parce qu'à la fin, on va le mettre dans  
13 l'avenant.

14 Q. **[139]** De sorte qu'il y a une... il y a des... Puis  
15 ça c'est le bordereau final, on s'entend, hein?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[140]** Mais il y avait des bordereaux... il y avait  
18 des paiements à tous les mois, un bordereau et...

19 R. C'est ça, à chaque mois... cette quantité-là, il y  
20 a peut-être eu à chaque mois des paiements.

21 Q. **[141]** Donc, si on allait dans les bordereaux de  
22 l'été, on verrait à un moment donné des déblais qui  
23 passent; en réalité c'est pas vrai qu'il y a eu des  
24 déblais, mais il y a eu d'autres travaux...

25 R. C'est ça.

1 Q. **[142]** ... puis on se sert du poste budgétaire  
2 « déblai » pour payer?

3 R. C'est ça. Ça c'est arrivé au premier mois.

4 Q. **[143]** C'est arrivé au premier mois. Qui... Bon,  
5 évidemment, vous, vous êtes au courant.

6 R. Moi, je fais juste préparer, moi, c'est des  
7 directives de monsieur Semerjian, c'est pour ça que  
8 madame Duhamel, quand elle dit que des fois les  
9 chiffres ont changé, bien, c'est un peu ça. Parce  
10 que moi-même mes chiffres changeaient parce que,  
11 disons, j'arrivais réellement à cinq mille (5000)  
12 puis, pour ajuster, on mettait des chiffres pour  
13 arriver à dix mille (10 000).

14 Q. **[144]** Bon. Alors, vous changez la nature du  
15 bordereau. D'autre part, vous savez... Et je  
16 comprends que vous me dites qu'à la fin, vous  
17 l'avez comptabilisé. Quand vous avez eu toutes les  
18 pièces justificatives...

19 R. Ce montant-là a été enlevé puis... ça je peux vous  
20 le confirmer parce que moi qui a fait les paiements  
21 finals.

22 Q. **[145]** Autrement dit, le mois suivant, quand on va  
23 avoir un premier cinquante mètres cubes (50 m3)  
24 de... de déblais, on le facturera pas, on le  
25 passera pas dans...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[146]** ... les déblais parce qu'on a déjà pris cette  
3 place-là?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[147]** C'est juste une façon... est-ce qu'on peut  
6 appeler ça un raccourci administratif?

7 R. Oui.

8 Q. **[148]** Parce que le contrat ne permettait pas de  
9 faire des paiements avant sur les avenants?

10 R. Bien, à l'époque, c'était la manière de faire les  
11 avenants, c'était accepté par le Ministère qu'on  
12 faisait juste le préliminaire puis, bien souvent,  
13 on faisait des avances.

14 Q. **[149]** O.K. Le Ministère, monsieur Hamel...

15 R. Aujourd'hui, je vous... tu sais, je veux vous dire,  
16 cette pratique-là se fait plus, là.

17 Q. **[150]** Se fait plus. S'il y a lieu qu'il y ait un  
18 avenant, il va y en avoir un, ça peut prendre  
19 quelques mois avant...

20 R. Aujourd'hui, je vous dirais, payer un avenant, ça  
21 peut prendre facilement six mois, là. Entre le  
22 moment que les travaux sont réalisés puis le  
23 montant... les documents, s'ils ont été fournis,  
24 justifiés, ça peut prendre des fois minimum six  
25 mois avant qu'on paie.

1 Q. **[151]** Donc, le Ministère ne paiera pas avant cinq,  
2 six mois.

3 R. Si l'entrepreneur soumet les factures puis, après  
4 un mois, c'est tout réglé, c'est payé déjà, mais...  
5 dans des grands projets, réaliser toutes ces tâches  
6 administratives là, c'est... je veux dire, des fois  
7 ça peut prendre deux mois, des fois trois mois.  
8 L'entrepreneur, aujourd'hui, peut pas en être payé  
9 s'il a pas soumis ses factures.

10 Q. **[152]** Bon. Ce que vous venez de nous expliquer  
11 c'est qu'à l'époque, on prenait des raccourcis  
12 administratifs...

13 R. Oui.

14 Q. **[153]** ... pour payer de façon plus efficace.

15 R. C'est ça.

16 Q. **[154]** Mais le bordereau qui était fait à l'époque  
17 ne reflétait pas la réalité?

18 R. Non.

19 Q. **[155]** Il y avait une correction qui était amenée  
20 plus tard?

21 R. Oui.

22 Q. **[156]** O.K.

23 R. Ça, on l'a fait le premier mois. Je vais vous  
24 expliquer après, par la suite.

25 Q. **[157]** O.K. Alors, le premier mois vous faites ça

1 avec des déblais, ça passe bien...

2 R. Bien, quand je vous dis... c'est pas moi qui le  
3 fais. C'est moi...

4 Q. **[158]** Oui, oui.

5 R. ... qui le faisais, mais c'est monsieur Semerjian  
6 qui approuvait.

7 Q. **[159]** Qui approuvait. Et la commande d'agir ainsi  
8 venait de?

9 R. Monsieur Semerjian puis monsieur Hamel.

10 Q. **[160]** O.K. Qu'est-ce qui arrive après ça? Vous  
11 dites que vous le faites le premier mois, mais le  
12 mois suivant, il y a encore...

13 R. Là le mois suivant ça continue, les imprévus, ça  
14 continue à augmenter, on parle de deux-trois cent  
15 mille (2-300 000). Là c'est sûr que je leur dis :  
16 « On peut plus faire ça parce que c'est sûr qu'on  
17 va perdre le contrôle. À moment donné, c'est sûr  
18 qu'à la fin, on va payer quelque chose deux fois. »  
19 Là c'est là qu'il y a eu l'idée, c'est qu'on a  
20 retiré les quantités déjà le mois... bien, on a pas  
21 eu besoin de les retirer parce que l'entrepreneur  
22 avait travaillé pour arriver à ce chiffre-là, même  
23 il avait dépassé. On a créé des articles ajoutés,  
24 on les a un peu plus loin.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Allez à trois pages plus loin, Madame Blanchette,  
3 la page 19.

4 Q. **[161]** Alors, on voit...

5 R. L'article 903.

6 Q. **[162]** O.K. 903, alors on est dans des articles  
7 ajoutés.

8 R. C'est ça. Que là on voit qu'on a payé... ça, je  
9 peux pas vous dire la demande de paiement, là,  
10 mais, en gros, on a payé deux cent cinquante mille  
11 (250 000) en avance. Ça veut dire que... nous, on  
12 avait calculé qu'on arrivait à deux cent cinquante  
13 mille (250 000), on n'avait pas toutes... on avait  
14 quand même fait une vérification aussi, le deux  
15 cent cinquante mille (250 000) a pas été inventé,  
16 là. On a fait une vérification sur des documents  
17 qu'on avait, on arrivait à deux cent cinquante  
18 mille (250 000), il restait une partie, là, qui  
19 était à justifier. Cette justification-là est venue  
20 plus tard, vers la fin, c'est pour ça qu'on voit  
21 ici, vous voyez le chiffre 903, ici c'est zéro,  
22 puis le vrai chiffre est ici. Ici, vous voyez que  
23 la... ça c'est la demande de paiement finale, c'est  
24 zéro, puis le chiffre est là.

25 Q. **[163]** De sorte...

1 R. Ça, le vrai chiffre, c'est le vrai chiffre  
2 justifié.

3 Q. **[164]** Ça c'était la vraie façon de le faire à ce  
4 moment-là...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[165]** ... créer une pièce dans le bordereau,  
7 « articles ajoutés »?

8 R. Oui.

9 Q. **[166]** Et de décrire le travail qui a été fait, le  
10 paiement puis on va le comptabilisé à un moment  
11 donné.

12 R. Puis, à l'époque, sur les projets du Ministère, ça  
13 se faisait fréquemment.

14 Q. **[167]** Bon.

15 R. Aujourd'hui, on peut plus faire ça. C'est sûr qu'il  
16 peut arriver des cas spécifiques qu'on est obligés  
17 de le faire, mais on doit avoir l'autorisation même  
18 du plus haut gestionnaire au ministère des  
19 Transports. Puis il y a des procédures qu'on peut  
20 le faire, là, mais...

21 Q. **[168]** Mais il y avait beaucoup plus de souplesse à  
22 ce moment-là...

23 R. Oui.

24 Q. **[169]** ... dans ce contrat-là. Mais jusqu'à ce  
25 moment-ci, est-ce qu'on s'entend, tout ce que vous

1 nous... tout ce que vous avez décrit depuis que  
2 vous commencez à témoigner, il y a eu certains  
3 travaux supplémentaires qui ont été faits,  
4 réellement faits et on les a payés en cours de  
5 contrat, mais...

6 R. C'est ça.

7 Q. **[170]** ... il y a pas, il y a pas de malversation,  
8 tout est correct parce que c'est des montants qui  
9 vont être vérifiés à un moment donné?

10 R. C'est ça. Peut-être juste revenir sur la partie que  
11 madame Duhamel a dit...

12 Q. **[171]** Oui.

13 R. ... le tableau, là, des travaux préparatoires, là.

14 Q. **[172]** Oui, celui-là il est à la page, je pense  
15 c'est page 19 à la fin. Attendez. C'est pas cette  
16 page 19-là, Madame Blanchette. On va aller  
17 complètement à la fin. C'est au, excusez-moi,  
18 Madame Blanchette, c'est plutôt au début du  
19 document.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 La page 19, tout de suite après le texte.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[173]** Après le texte, alors c'est la page 19 du  
24 document. Ça va être un tableau, 14, 15, 16,  
25 vraiment 19 de ce document-là. Voilà. C'est bien

1           celui-là, Monsieur...?

2           R. Oui.

3           Q. **[174]** O.K. Alors c'est dans les travaux  
4           préparatoires. Vous voulez amener une...

5           R. Oui, une précision.

6           Q. **[175]** Oui, allez-y.

7           R. Quand on a fait les... pendant tous les travaux  
8           préparatoires, le Ministère, tu sais après qu'on  
9           ait, près de huit semaines que les travaux  
10          préparatoires ont été terminés, vu qu'on avait  
11          annulé un point cinq (1,5 M\$) de tr... de millions  
12          de travaux, là le Ministère, tu sais, il a convenu  
13          que les travaux préparatoires avaient été, ça avait  
14          été trop pénible, trop long pour réaliser les  
15          travaux qu'on a... le Ministère nous a demandé  
16          d'émettre une directive de construire les chemins  
17          préparatoires pour la phase deux mille quatre  
18          (2004).

19                   Et c'est pour ça qu'on voit des chiffres,  
20                   c'est ça qu'on voit un chiffre de soixante-trois  
21                   mille (63 000) de déblai puis les quantités de  
22                   pierre. C'est sûr que ça correspond pas, mais faut  
23                   penser que les... quand on a fait les chemins  
24                   préparatoires de plus, supplémentaires, ils ont été  
25                   faits pendant la phase construction, pendant qu'on

1           faisait la chaussée en direction est. Si vous me  
2           suivez pas, arrêtez-moi, là.

3                        On fait la direction, après les travaux  
4           préparatoires deux mille trois (2003), on fait la  
5           chaussée, on fait l'excavation puis on construit la  
6           direction, puis en même temps, vu que les  
7           équipements sont là, le Ministère nous demande...  
8           nous a demandé de construire déjà les chemins de  
9           déviation pour l'année suivante, pour gagner du  
10          temps justement pour l'année deux mille quatre  
11          (2004), qu'on soit prêts à bétonner au mois, disons  
12          au mois de mai...

13        Q. **[176]** Plus rapidement.

14        R. ... comparativement à l'an deux mille trois (2003),  
15          on a bétonné au mois de juin pour la même quantité.  
16          Puis ça a fini serré.

17        Q. **[177]** Ce qui veut dire qu'on a ajouté des  
18          travaux...

19        R. C'est ça.

20        Q. **[178]** ... en deux mille trois (2003)  
21          qu'initialement n'étaient pas prévus.

22        R. C'est ça.

23        Q. **[179]** Donc vous dites c'est ça qui explique que  
24          les... ce qui était prévu au bordereau  
25          initialement...

1 R. Bien parce que, parce qu'on voit, tu sais c'est sûr  
2 qu'on voit soixante-trois mille (63 000) avec les  
3 quantités, c'est sûr ça correspond parce qu'il y a  
4 une partie, des chemins qu'on a construit  
5 supplémentaires ont été faits avec des matériaux  
6 recyclés. C'est ça la fondation supérieure MG112,  
7 c'était des matériaux neufs qui ont été payés  
8 pendant les travaux préparatoires. Ces  
9 supplémentaires-là ont été faits avec des matériaux  
10 recyclés qui sont payés dans l'autre bordereau  
11 parce qu'on avait pas d'items recyclés, là, puis le  
12 Ministère, vu qu'il voulait sauver de l'argent, il  
13 aurait pu prendre des matériaux neufs, mais vu  
14 qu'il y avait des matériaux recyclés déjà en  
15 banque, on les a utilisés pour les chemins de  
16 déviation. Et c'est pour ça, quand on regarde le  
17 tableau, c'est sûr que quelqu'un regarde ça, c'est  
18 sûr que ça marche pas, là. Mais le réel c'est qu'il  
19 manque une quantité de pierre qui a été payée dans  
20 l'item « matériaux recyclés ». Puis ça, ça a permis  
21 au Ministère quand même de sauver de l'argent parce  
22 que le prix entre du neuf puis du recyclé, je pense  
23 qu'on parle de sept-huit piastres (7 \$-8 \$), là, la  
24 tonne.

25 Q. [180] La tonne. Donc on joue dans les différents

1 postes de bordereau pour s'ajuster à la réalité?

2 R. Mais c'est des travaux contractuels.

3 Q. **[181]** Contractuels. O.K. Alors ça, vous vouliez  
4 l'expliquer.

5 R. Oui. C'est comme le point que madame Duhamel, son  
6 témoignage, ce qu'elle a expliqué, c'est vrai, mais  
7 les changements que je vous dis, c'est plus par  
8 rapport qu'ils ont changé des chiffres pour payer  
9 des avances.

10 Q. **[182]** Bon. Pour faire des paiements. Alors jusqu'à  
11 date, vous nous avez expliqué essentiellement qu'il  
12 y a eu des modifications dans les différents postes  
13 de bordereau...

14 R. Oui.

15 Q. **[183]** ... mais qui sont toujours conformes à la  
16 réalité. Même s'ils sont pas... si le bordereau est  
17 pas conforme à ce qui s'est fait dans les faits,  
18 là, il y a, c'est réel ces travaux-là et ça  
19 méritait d'être payé.

20 R. Oui. C'est juste que c'était pas la procédure  
21 que...

22 Q. **[184]** Pour le faire. Est-ce qu'à un moment donné  
23 ces choses-là ont changé?

24 R. Vous parlez de...?

25 Q. **[185]** Les exigences de paiement pour des matériaux.

1 Est-ce que ça, ça a changé? Avez-vous eu des  
2 demandes de faire des paiements pour des travaux  
3 qui n'ont pas été faits?

4 R. Oui. À la fin de l'été, un événement.

5 Q. **[186]** Êtes-vous capable de nous amener, peut-être  
6 fin de l'été, mettre une période?

7 R. Oui c'était vers le mois d'août, là.

8 Q. **[187]** O.K. Qu'est-ce qui arrive vers le mois d'août  
9 deux mille trois (2003)?

10 R. C'est un représentant de l'entrepreneur vient me  
11 voir puis il me remet une enveloppe de billets. Il  
12 y avait pas d'argent, inquiétez-vous pas. C'était  
13 des billets de pierre, tu sais des billets de  
14 pierre qu'on amassait au chantier.

15 Q. **[188]** On va juste commencer. Un représentant de  
16 l'entrepreneur?

17 R. Oui.

18 Q. **[189]** Il s'agit de qui?

19 R. Patrice Cormier.

20 Q. **[190]** Qui était l'ingénieur junior de GTS?

21 R. Qui était vis-à-vis moi, là.

22 Q. **[191]** O.K. Il vous amène des billets de pierre.  
23 C'est quoi ça des billets de pierre?

24 R. Parce que nous au chantier, tous les matériaux  
25 qu'on voit payés à la tonne, sont recueillis au

1           chantier par les surveillants. Ça fait que c'est  
2           sûr que nous, quand moi j'ai vu que ça venait pas  
3           du chemin habituel, tu sais normalement, ces  
4           billets-là arrivaient par les gens de chantier, qui  
5           étaient contrôlés par le technicien principal puis  
6           lui, il nous les donnait après pour qu'on les paye.  
7           Ils étaient vérifiés.

8           Q. **[192]** Alors ça, c'est le chemin normal?

9           R. Là, remplir un chemin.

10           (10:08:39)

11           LA PRÉSIDENTE :

12           Q. **[193]** C'est quoi des billets de pierre?

13           R. C'est quand les camions viennent livrer le  
14           matériau, disons la pierre granulaire, c'est le  
15           coupon de pesée. C'est avec ça qu'on paye. C'est le  
16           poids des matériaux dans le camion.

17           Q. **[194]** Je comprends.

18           Me PAUL CRÉPEAU :

19           Q. **[195]** Pour qu'on se comprenne bien, normalement,  
20           ces coupons de pesée là, quand le camionneur entre  
21           sur le chantier, il les remet au surveillant qui  
22           lui, s'assure bien...

23           R. C'est ça.

24           Q. **[196]** ... qu'il y a de la pierre qui est rentrée...

25           R. C'est ça.

1 Q. **[197]** ... les comptabilise le soir, vous les remet.

2 R. Oui.

3 Q. **[198]** Vous le savez, ça a suivi le chemin normal,  
4 vous êtes capable de dire : « Ces matériaux-là sont  
5 arrivés. »?

6 R. C'est ça.

7 Q. **[199]** Là, c'est différent?

8 R. Oui. Là, il y a un cas différent, il arrive par  
9 l'entrepreneur puis c'est pas un billet, là, c'est  
10 une quantité, peut-être une vingt (20)... vingt  
11 (20)... trentaine... peut-être je vais dire une  
12 vingtaine de billets, là, qui représentaient cinq  
13 cents tonnes (500 t).

14 Q. **[200]** À peu près cinq cents tonnes (500 t) de... de  
15 quel type de matériau?

16 R. Sous-fondation MR recyclé.

17 Q. **[201]** O.K. On va le regarder tout à l'heure. Alors,  
18 ça, ça arrive dans une enveloppe puis il vient vous  
19 remettre ça à vous?

20 R. Oui. Puis il me dit : « Ton patron veut payer ça. »  
21 Moi, c'est... c'est sûr, là, j'ai commencé à sentir  
22 que je savais qu'il y a quelque chose d'anormal,  
23 là.

24 Q. **[202]** Alors ton patron, c'était?

25 R. Monsieur Semerjian.

1 Q. **[203]** Monsieur Semerjian, bon : « Ton patron veut  
2 payer ça. » Alors, qu'est-ce que vous faites avec  
3 ces coupons-là? Vous avez une enveloppe.

4 R. Bien moi, j'ai pris l'enveloppe puis je suis allé  
5 le voir, là, premièrement, quand je... en tout  
6 cas... à un moment donné, la première fois que je  
7 l'ai vu puis je lui dis : « C'est quoi ça? » Puis  
8 il me dit : « C'est pas de tes affaires » d'un ton  
9 agressif puis il dit : « J'ai décidé de payer ça. »  
10 Là, c'était vers... c'était peut-être une semaine  
11 avant la demande de paiement. Là, moi j'ai resté  
12 surpris, je suis parti à mon bureau, j'ai mis  
13 l'enveloppe puis je l'ai mise loin de moi. Puis...  
14 c'est ça.

15 Q. **[204]** À ce moment-là, l'avez-vous rentré dans la...

16 R. Non.

17 Q. **[205]** ... parce que votre demande de paiement,  
18 c'est mensuel, ça?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[206]** Vous être en train de la préparer?

21 R. Non. Moi, ces billets-là j'en tiens pas compte, je  
22 les mets loin.

23 Q. **[207]** O.K. Je vous laisse continuer l'histoire.

24 R. Par la suite arrive la demande de paiement. Moi, je  
25 comptabilise les billets qui... qui m'ont été

1           donnés. Ces billets-là, j'en tiens pas compte. On  
2           prépare la demande de paiement, c'est peut-être une  
3           journée avant la demande de paiement. Monsieur  
4           Semerjian vient me voir, il me dit : « As-tu mis  
5           les billets de l'autre fois? » J'ai dit : « Non. Je  
6           les mettrai pas. » Bien il dit : « Tu as pas le  
7           choix, je me suis engagé à les payer, tu vas les  
8           payer. » Moi, j'ai dit : « Non. » Je suis parti.

9           Q. **[208]** O.K.

10          R. Par la suite, la même journée, c'était le soir, il  
11          m'a appelé sur mon cellulaire, même à la maison,  
12          pour me dire, m'expliquer qu'il fallait que je les  
13          paye, j'avais pas le choix, il s'était engagé à  
14          payer. Puis moi, je lui ai dit encore : « Non. Moi,  
15          je fais pas ça des paiements... » Puis moi, je le  
16          savais que c'était injustifié puis je le fais pas.

17          Q. **[209]** Quand il dit : « Je me suis engagé à les  
18          payer », est-ce qu'il vous donne plus de détails...

19          R. Non.

20          Q. **[210]** ... savez-vous à qui il s'est engagé?

21          R. Non. À cette époque-là, non.

22          Q. **[211]** Non?

23          R. À ce moment précis-là, non.

24          Q. **[212]** Alors « Je me suis engagé à les payer, il  
25          faut les payer »?

1 R. C'est ça.

2 Q. **[213]** En fait, c'est parce que vous, vous la  
3 préparez, mais c'est lui qui la signe la demande de  
4 paiement?

5 R. Oui. C'est ça.

6 Q. **[214]** Alors, il vous demande, vous, de mettre ces  
7 chiffres-là dans... dans le logiciel?

8 R. C'est ça.

9 Q. **[215]** Et vous dites encore « non »?

10 R. Bien j'ai dit, moi, à ce moment-là, j'ai dit :  
11 « Fais-le toi-même. » Puis la discussion s'est  
12 terminée.

13 Q. **[216]** O.K. Je vous laisse continuer.

14 R. Le lendemain matin, là, c'est la dernière journée,  
15 là, c'est sûr que là, la pression augmente. Puis  
16 là, il me fait venir dans son bureau puis il me  
17 dit : « Tu as pas le choix, je me suis engagé. »  
18 C'est sûr que le ton avait baissé, mais au fur de  
19 la discussion, le ton augmentait. Puis il m'a dit :  
20 « Je me suis engagé. » Puis là, c'est là qu'il me  
21 dit : « Il y a pas juste moi dans... tu sais, dans  
22 la construction, des magouilles comme ça, il y en a  
23 plein, il faut pas que tu t'en fasses avec ça. »  
24 Après ça, il me dit... puis en plus, il a rajouté :  
25 « Il faut pas que tu t'inquiètes, monsieur Hamel

1 est impliqué aussi. » Puis là, moi, vous comprenez  
2 que les deux bras m'ont tombé parce que moi, à  
3 l'époque, monsieur Hamel, c'était un ingénieur que  
4 je respectais. Puis monsieur Semerjian, j'avais des  
5 doutes avant, mais j'avais jamais eu la preuve  
6 qu'il était comme ça. Puis pour moi, en deux  
7 fractions de seconde, les deux bras m'ont tombé,  
8 qu'un ingénieur... que deux ingénieurs seniors  
9 pouvait me dire ça de payer des choses qui étaient  
10 pas vraies. Puis là, tout de suite encore moi je  
11 lui disais : « Non. Je veux rien savoir. » Puis là,  
12 il a commencé à me dire... il dit : « Tu as pas le  
13 choix. Si tu le fais pas, je vais nuire à ta  
14 carrière puis monsieur Hamel aussi. » Vous  
15 comprenez, moi je suis ingénieur junior. Ça fait  
16 que je suis parti à mon bureau, je savais pas quoi  
17 faire puis là, je me faisais plein de scénarios  
18 puis... les billets, à un moment donné, je les ai  
19 mis puis ils ont été payés.

20 Q. [217] Vous les avez... vous avez fini par faire...

21 R. C'est ça.

22 Q. [218] ... vous avez cédé? C'est ça que...

23 R. Oui.

24 Q. [219] ... le terme?

25 R. Après quatre fois, là. Puis là, moi, c'est sûr, les

1 deux personnes, je les voyais toujours ensemble,  
2 là, puis tu sais, déjà, il y avait eu des décisions  
3 douteuses, pas dans les paiements, mais plus dans  
4 l'exécution des travaux, là. Des fois, il y avait  
5 certains allègements qu'il laissait à  
6 l'entrepreneur, là. Comme moi, je... nous, on  
7 comprenait pas pourquoi qu'il faisait ça, mais  
8 c'était lui le chargé de projets, là, c'était à lui  
9 de décider, là, mais déjà, je voyais, tu sais, la  
10 proximité entre les deux, là, puis moi,  
11 sincèrement, j'ai paniqué puis j'ai été...

12 Q. **[220]** Vous avez fait l'inscription qu'on vous a  
13 demandé de faire.

14 R. C'est ça.

15 Q. **[221]** Savez-vous si monsieur Semerjian l'a signée,  
16 après, la demande de paiement?

17 R. Oui, oui, il a signé la demande et puis c'est lui  
18 qui signait, moi je signalais rien.

19 Q. **[222]** Est-ce qu'on est capable de vous placer, vous  
20 dites, d'après vous, c'était à peu près des coupons  
21 qui équivalaient à peu près à cinq cents tonnes  
22 (500 t) de...

23 R. Oui.

24 Q. **[223]** ... de MG20?

25 R. MR recyclé.

1 Q. **[224]** MR recyclé. Si on va voir, ça va être à la  
2 page 16 du document qu'on avait tout à l'heure,  
3 Madame Blanchette, beaucoup plus loin, là. O.K.  
4 Alors, je vous montre la page 16, toujours de la  
5 recommandation de paiement.

6 R. Oui.

7 Q. **[225]** Est-ce que vous êtes capable de recycler dans  
8 quel poste ça aurait pu être passé, ça?

9 R. Le 23. Puis vous voyez, cinq cents tonnes (500 t)  
10 sur deux cent huit mille tonnes (208 000 t).

11 Q. **[226]** O.K. Au poste 23, on y voit, il y a cent  
12 quarante-huit mille tonnes (148 000 t) de prévues,  
13 et on en a exécuté deux cent huit mille  
14 (208 000 t). Alors, c'est de la sous-fondation,  
15 matériaux recyclés. C'est quoi, ça, ça devait être  
16 du zéro quatre pouces (0/4 po), des...

17 R. Oui, quatre pouces (4 po). J'ai zéro quatre pouces  
18 (0/4 po), là, qui a été recyclé à partir des  
19 fondations existantes.

20 Q. **[227]** Et là, vous dites qu'on en a ajouté à peu  
21 près cinq cents tonnes (500 t) à ce moment-là. Le  
22 coût unitaire de la tonne?

23 R. C'est onze et quatre-vingts (11,80 \$), ça veut dire  
24 autour de cinq mille (5000 \$), cinq mille cinq  
25 cents (5500 \$).

1 Q. **[228]** O.K. Alors, on ajoute, de façon purement  
2 arbitraire...

3 R. Oui.

4 Q. **[229]** ... cinq mille (5000 \$) à cinq mille cinq  
5 cents dollars (5500 \$) au coût de ce contrat-là,  
6 juste sur cet item-là?

7 R. Oui. Puis ça, c'est la seule fois, cette situation,  
8 c'est la seule fois que c'est arrivé.

9 Q. **[230]** C'est la seule fois où ça s'est fait?  
10 (10:14:57)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[231]** Les bulletins de pesée, est-ce qu'ils étaient  
13 très différents des bulletins que vous receviez  
14 par...

15 R. Non, c'était les mêmes. Parce qu'il faut penser que  
16 cette pesée-là, c'était l'entrepreneur qui  
17 fournissait la pesée sur place au chantier. Ça ne  
18 venait pas d'une carrière. Ça fait que c'était  
19 facile de produire des faux, des billets.

20 Q. **[232]** C'est ça, mais ils étaient signés par la même  
21 personne qui faisait la pesée normalement, ou bien  
22 c'était...

23 R. Oui. Oui, oui, parce que c'est l'entrepreneur qui  
24 signait les coupons. Tu sais, quand il émettait les  
25 coupons, c'était l'entrepreneur qui signait.

1 Q. **[233]** Donc, c'est l'entrepreneur lui-même qui  
2 produit des faux bulletins de pesée, puis c'était  
3 cette personne-là de GTS qui est venue vous les  
4 porter, c'est ça?

5 R. Oui.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[234]** Est-ce que, une fois que ces travaux-là, une  
8 fois que c'est payé, est-ce que c'est facile de  
9 retrouver ou de vérifier d'une façon quelconque  
10 s'il y a effectivement un cinq cents tonnes (500 t)  
11 additionnel qui a été posé? On est en dessous de la  
12 route.

13 R. C'est impossible, parce que cinq cents tonnes  
14 (500 t) sur deux cent mille (200 000 t), c'est  
15 indétectable.

16 Q. **[235]** O.K. De sorte que, une fois qu'on l'a mis,  
17 c'est passé, puis on vient d'ajouter cinq mille  
18 dollars (5000 \$) au coût de contrat, puis on ne  
19 peut pas les retrouver?

20 R. Non.

21 Q. **[236]** O.K. Tout dépend uniquement de ceux qui  
22 rentrent les chiffres, je comprends, et dans quel  
23 contexte, et ceux qui signent le bordereau de  
24 paiement?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[237]** Alors, vous l'avez fait, vous dites, une  
2 seule fois?

3 R. Oui. Puis moi, comme je vous dis, tu sais, après  
4 ça, pendant quelques jours j'ai été abattu, là. Je  
5 savais que moi je faisais quelque chose de mal,  
6 puis je n'avais aucun moyen pour moi de dénoncer à  
7 cette époque-là. Tu sais, c'était une situation qui  
8 s'est empirée, puis je ne savais pas quoi faire.

9 Q. **[238]** Ça s'est empiré, ça a continué?

10 R. Bien, pas dans ce genre-là, mais il y a eu d'autres  
11 choses par la suite.

12 Q. **[239]** D'autres choses? Je vous laisse continuer.  
13 Qu'est-ce qui continue de...

14 R. Ça c'est un événement. Jusqu'à la fin du projet, il  
15 n'est pas arrivé d'autres événements, là, que...

16 Q. **[240]** Semblables à celui-là?

17 R. C'est ça. À partir, là... là on est arrivés à la  
18 fin du projet, le projet est complété,  
19 l'entrepreneur a livré le projet au début novembre.  
20 Là, nous, notre rôle à la fin, il y avait moi, il y  
21 avait madame Duhamel une partie, puis il y avait le  
22 technicien principal. On commence à vérifier, parce  
23 que vous voyez qu'il y a trente-cinq millions  
24 (35 M\$) de travaux à vérifier. On vérifie tous les  
25 paiements.

1 Q. **[241]** Alors là, on se situe dans le temps. Les  
2 travaux sont terminés, puis là on est à quoi, la  
3 fin de l'automne, l'hiver?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[242]** Et là, on fait une comptabilité de tout ce  
6 qui s'est fait pour s'assurer qu'effectivement les  
7 montants facturés sont payés?

8 R. Bien, on vérifie, il y a plusieurs paiements qu'on  
9 faisait temporaires, parce que pendant le chantier,  
10 bien souvent les déblais c'était impossible à  
11 comptabiliser à chaque jour, parce que  
12 l'entrepreneur excave à divers endroits. Nous, on a  
13 fait des relevés d'arpentage, mais à la fin on  
14 comptabilise ça, puis là on met les vrais chiffres.

15 Q. **[243]** O.K.

16 R. Parce que les paiements se fait toujours théorique.  
17 Nous, on a un descriptif qui est fait à la  
18 conception, qui dit, il faut payer tant de mètres  
19 cubes à ce secteur-là, tant de mètres cubes. Puis  
20 ça, c'est calculé par un logiciel de conception.

21 Q. **[244]** C'est théorique, ça?

22 R. C'est théorique. Nous, pendant le projet, il y a  
23 certains items qu'on paye comme ça, parce qu'à un  
24 moment donné, on ne peut pas suivre à chaque jour.  
25 Tu sais, les demandes de paiement, à chaque mois,

1           ils sont comme ça. C'est ça le document qu'on  
2           remet. Puis il y a des justificatifs. On fait des  
3           demandes de paiement, dans ce projet-là, je pense  
4           que la plus grosse, on a monté à sept (7 M\$), huit  
5           millions (8 M\$) par mois de travaux réalisés.

6           Q. **[245]** Et vous avez à peu près combien de temps pour  
7           préparer?

8           R. C'est dix (10) jours de calendrier. Sept jours  
9           ouvrables, environ.

10          Q. **[246]** Alors, ce n'est pas parfait, ça...

11          R. Non. C'est sûr qu'il y a des choses qu'il faut  
12          vérifier, puis c'est pour ça qu'à la fin du projet  
13          on repart du début. Puis nous, on a tous les  
14          relevés depuis le début, puis tout est vérifié,  
15          puis c'est avec ça qu'on fait la demande de  
16          paiement finale.

17          Q. **[247]** À partir de ce que madame Duhamel expliquait  
18          hier, tous les travaux faits par les arpenteurs, on  
19          a vraiment les...

20          R. C'est ça. Nous, on l'a fait avant le projet. Avant  
21          que l'entrepreneur arrive, on fait un relevé  
22          initial. Ça, c'est juste pour comparer avec la  
23          conception. Puis par la suite, à chaque fois que  
24          l'entrepreneur excave, on fait des relevés  
25          d'arpentage aussi.

1 Q. **[248]** Alors là, on arrive à la fin et expliquez-  
2 nous ce que vous avez fait lors de l'hiver deux  
3 mille trois (2003), deux mille quatre (2004).

4 R. Bien, ça, c'est avant peut-être le mois de  
5 décembre, novembre, décembre.

6 Q. **[249]** Oui.

7 R. Nous, on fait nos quantités, l'entrepreneur fait un  
8 peu le même exercice de son côté. Là, ça, ça dure  
9 peut-être deux, trois semaines. On commence à se  
10 rencontrer pour justement le paiement final puis là  
11 on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de quantités que,  
12 eux, sont beaucoup plus hautes que les nôtres.

13 Q. **[250]** « Eux », c'est?

14 R. L'entrepreneur. Ça, à quelque part, c'est normal,  
15 je veux dire, l'entrepreneur, il en veut toujours  
16 plus. Encore aujourd'hui des fois ça arrive, mais  
17 des fois il avait raison, des fois il avait pas  
18 raison, mais des grosses différences dans les  
19 quantités, pas à tous les items, mais disons peut-  
20 être une dizaine d'items dans le contrat, là. Puis  
21 en même temps, on commence à recevoir les travaux  
22 supplémentaires que, ça, c'est la même chose. Bien  
23 souvent les travaux supplémentaires sont pas comme  
24 nos recommandations que, moi, je faisais. Que là on  
25 commence à faire les rencontres, puis c'est sûr

1 que, là, il y a rien qui se règle. Ça, ça dure  
2 deux, trois semaines, il y a aucun... t'sais, on  
3 est toujours, là, après un mois, là, il y a rien  
4 qui se règle pratiquement.

5 Q. **[251]** Vous vous assoyez avec GTS, l'entrepreneur...

6 R. GTS, ça, c'est normal...

7 Q. **[252]** ... puis leurs chiffres et...

8 R. ... c'est avec eux qu'on compilait les chiffres,  
9 là.

10 Q. **[253]** O.K.

11 R. Il y avait moi, madame Duhamel des fois, puis il y  
12 avait le technicien principal.

13 Q. **[254]** Bon. Ça marche pas, ça dure deux, trois  
14 semaines, puis c'est un dialogue de sourd, là.

15 R. C'est ça, ça donne rien.

16 Q. **[255]** O.K. Alors, qu'est-ce qui se passe?

17 R. Un matin, monsieur Semerjian m'appelle, pas juste  
18 moi, il appelle aussi le technicien principal, puis  
19 j'arrive dans son bureau. Le technicien principal,  
20 c'est lui qui s'assurait sur le chantier de toute  
21 la conformité des travaux puis qui... il nous  
22 aidait aussi pour les quantités, là. Il nous  
23 appelle dans son bureau, puis j'arrive, moi,  
24 monsieur Hamel est assis aussi, puis il me dit :  
25 « Ferme la porte » puis il dit... c'est monsieur

1 Hamel, je pense qui a pas mal tout... tout dit, là,  
2 dans cette conversation-là. Il nous dit... là il  
3 voyait qu'il y a rien qui se réglait, il nous dit :  
4 « Réglez ce que vous avez à régler, t'sais, vos  
5 quantités à vous. Justifiez, payez vos quantités  
6 que vous justifiez selon vous, puis la différence,  
7 on s'en occupe. » Ça fait que, moi, je repars, puis  
8 on a rien répondu parce qu'on savait pas quoi  
9 répondre.

10 Q. **[256]** Alors, c'est ça. Alors « réglez... mettez vos  
11 chiffres », c'est ce qu'il vous dit.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[257]** Alors...

14 R. Ça fait que, nous, on a fait la demande de  
15 paiement, là, fin novembre, là, puis on mettait nos  
16 chiffres à nous, puis c'est avec ça qu'on a payé la  
17 demande de paiement, là. Je pense qu'on était rendu  
18 autour de trente-sept millions (37 M\$) à l'époque.

19 Q. **[258]** À la fin, pas mal à la fin du contrat.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[259]** Alors, ça, c'est... vous avez... est-ce  
22 qu'effectivement, c'est les chiffres que vous avez  
23 rentrés...

24 R. Oui.

25 Q. **[260]** ... vos chiffres...

1 R. Oui.

2 Q. **[261]** ... que vous étiez en mesure de justifier.

3 R. Oui.

4 Q. **[262]** Et ça, ça concerne les chiffres que vous avez  
5 été en mesure de justifier sur le terrain...

6 R. Oui.

7 Q. **[263]** ... aussi bien que pour les travaux  
8 supplémentaires.

9 R. Oui. Bien, il y en avait... c'était pas tout payé  
10 les travaux supplémentaires à l'époque, mais oui,  
11 il y en avait une partie qui était payée, qui était  
12 justifiée puis qu'on finalisait le dossier, là.

13 Q. **[264]** Alors, pour vous, vous êtes satisfait du  
14 travail que vous livrez à la fin.

15 R. Bien, moi, oui, mais là je vois qui s'en vient  
16 d'autres choses. Puis moi, c'est sûr que quand, ça,  
17 ça se termine, on arrive avant les Fêtes, puis avec  
18 l'événement que j'avais vécu au mois d'août, j'ai  
19 été voir mon patron chez Tecsalt puis, moi, je lui  
20 ai dit : « Moi, je veux plus travailler sur ce  
21 projet-là, il se passe des choses puis monsieur  
22 Semerjian a des agissements puis... » je l'ai mis  
23 au courant que, moi, je voulais plus être sur ce  
24 projet-là.

25 Q. **[265]** Vous ne vouliez plus travailler. Lui avez-

1 vous dit pourquoi, le détail?

2 R. Bien, j'ai pas... j'ai pas dit de détails, mais  
3 j'ai dit... je pense, j'avais pas besoin de le  
4 dire, tout le monde, t'sais, commençait à voir  
5 qu'est-ce qui se passait. Puis je lui ai dit que je  
6 voulais plus y aller, que monsieur Semerjian, il  
7 avait des agissements inappropriés que ce soit au  
8 travail.

9 Q. **[266]** Au travail, personnellement dans ses  
10 relations avec les gens.

11 R. Oui.

12 Q. **[267]** O.K. Alors, qu'est-ce qu'il vous répond votre  
13 patron?

14 R. Il me dit qu'il va regarder ça puis finalement les  
15 Fêtes passent puis, moi, après Noël, je dois  
16 retourner sur ce projet-là. Ça a pris peut-être un  
17 mois qu'il m'a... qu'il m'a rappelé puis il m'a  
18 dit : « Bien, là, on n'a pas d'autre projet, j'ai  
19 pas vraiment le choix de te laisser là. »

20 Q. **[268]** Qui est votre patron à ce moment-là?

21 R. Ça, c'est... bien, il y avait deux personnes. Moi,  
22 c'était... il y avait un chef de service que j'ai  
23 oublié son nom, mais le vice-président - parce que,  
24 moi, je parle avec lui - c'était monsieur Pierre  
25 Asselin.

1 Q. **[269]** O.K. Alors, monsieur Asselin dit que vous  
2 allez rester sur ce projet-là.

3 R. Bien, je sais pas si c'est lui, t'sais, ou le  
4 patron en dessous qui l'a dit, là, mais...

5 Q. **[270]** O.K.

6 R. En tout cas, il y a quelqu'un qui m'a dit : « T'as  
7 pas le choix de rester là. »

8 Q. **[271]** C'était pas votre... c'était pas votre  
9 premier choix ça...

10 R. Non.

11 Q. **[272]** ... certainement pas.

12 R. Non.

13 Q. **[273]** O.K. Alors, vous retournez sur le chantier?

14 R. Oui.

15 Q. **[274]** Avez-vous même regardé pour quitter la  
16 compagnie à ce moment-là?

17 R. Oui. Oui, oui. Pendant tout... je vous dirais la  
18 période de janvier à août deux mille quatre (2004),  
19 moi, j'ai fait plusieurs demandes d'aller  
20 travailler ailleurs. Je dirais même à une époque,  
21 on va revenir sur les autres situations qui sont  
22 revenues par la suite, moi-même j'ai manqué,  
23 t'sais, tout abandonner ce métier-là parce que...

24 Q. **[275]** Le génie, là.

25 R. C'était inconcevable de voir ce qui se passait.

1 Q. **[276]** O.K. Parce que les problèmes vont continuer  
2 en deux mille quatre (2004).

3 R. Oui.

4 Q. **[277]** Bon. On va les... on va les voir tout à  
5 l'heure.

6 R. Bien, c'est ça. Pour la finalité du projet, il y a  
7 eu d'autres problèmes.

8 Q. **[278]** O.K. Alors, vous avez cherché à partir puis  
9 la raison pour laquelle vous êtes pas...

10 R. Bien, à l'époque, il y avait pas beaucoup de  
11 travaux, là, que... T'sais, en deux mille quatre  
12 (2004), c'était assez tranquille dans le... le boom  
13 avait pas encore commencé, là. Ça fait que des  
14 projets au Ministère, il y en avait pas beaucoup.  
15 Puis moi, quand je suis allé, j'ai plus postulé  
16 dans d'autres disciplines du génie civil, comme en  
17 bâtiment, j'avais pas d'expérience là-dedans, puis  
18 j'ai pas été choisi, là.

19 Q. **[279]** O.K. Donc, en janvier deux mille quatre  
20 (2004), vous retournez sur le chantier?

21 R. Oui.

22 Q. **[280]** À faire... quoi?

23 R. La même chose.

24 Q. **[281]** Toujours le même travail.

25 R. Bien, il y avait toujours, tu sais, des choses à...

1 à terminer, là, puis des quantités.

2 Q. **[282]** Est-ce que la... est-ce que la comptabilité  
3 est finale, elle a été fi... est faite en décembre  
4 ou en...

5 R. Non.

6 Q. **[283]** ... janvier deux mille quatre (2004)? Non.

7 R. Parce que, ça, ça s'est poursuivi jusqu'au... on  
8 voit la demande de paiement finale, là, le vingt-  
9 trois (23) août.

10 Q. **[284]** Jusqu'au mois d'août?

11 R. Deux mille quatre (2004).

12 Q. **[285]** Alors, continuez à nous...

13 R. Pendant cette période-là il y a eu un (inaudible)  
14 des paiements, là, de deux millions (2 M).

15 Q. **[286]** Des?

16 R. Des paiements pour deux millions (2 M), environ.

17 Q. **[287]** Qui se sont faits?

18 R. Oui.

19 Q. **[288]** Alors, continuez, à l'hiver deux mille quatre  
20 (2004), qu'est-ce que vous constatez au niveau des  
21 quantités et... règlement des quantités et des  
22 avenants?

23 R. O.K. J'ai eu un événement, les quantités de  
24 signalisation. À un moment donné, une demande de  
25 paiement, je sais pas le... je peux pas vous dire

1 le moment exact. Il y a une demande... il y avait  
2 d'autres ajustements qu'on faisait, conformes, là,  
3 mais est arrivé un paiement de... de signalisation,  
4 d'ajustement de quantités de signalisation. Ça  
5 c'est pas moi qui l'ai préparé, là, c'est une autre  
6 personne de l'équipe. Puis...

7 Q. **[289]** On va juste demander à madame Blanchette,  
8 pendant ce temps-là, d'amener... dans la page 7 de  
9 69, l'amener à l'écran. Et vous dites, bon, les  
10 paiements de signalisation, ça c'est pas votre  
11 domaine, là?

12 R. Non, parce que moi...

13 Q. **[290]** C'est pas des quantités?

14 R. ... à cette époque-là, signalisation, je  
15 connaissais pas vraiment ça, c'est une autre  
16 personne qui surveillait la signalisation qui  
17 comptabilisait les quantités. Moi, c'est sûr que  
18 les chiffres venaient à moi parce que c'est moi les  
19 rentrais dans le logiciel parce que le logiciel,  
20 c'est tous les bordereaux, c'est une personne qui  
21 les rentre.

22 Q. **[291]** Alors, vous les voyez ces chiffres-là, on a  
23 la page 7 de 69, on est dans la signalisation.

24 Qu'est-ce que vous constatez d'anormal là-dedans?

25 R. Bien, moi, il y a l'item 026.

1 Q. **[292]** Alors, on voit dix... il s'agit de...

2 R. Ça c'est prévu, c'est une provision.

3 Q. **[293]** O.K.

4 R. Ça c'est une provision qui est mis par le Ministère  
5 en cas d'accident de dispositif frontal. Les  
6 dispositifs frontals, là, c'est sur les chantiers  
7 de construction, je sais pas si vous savez c'est  
8 quoi les dispositifs...

9 Q. **[294]** Peut-être juste nous les montrer, nous le  
10 dire, là.

11 R. C'est, dans un chantier de construction, vous voyez  
12 les... les (inaudible), c'est jaune, c'est pour  
13 protéger les débuts de glissières de béton, là, de  
14 chantier.

15 Q. **[295]** Alors, c'est quelque chose... une matière  
16 absorbante qui est placée au début.

17 R. C'est ça, absorbante, puis c'est mis souvent dans  
18 les musoirs de sorties puis à quelques endroits  
19 stratégiques dans le chantier.

20 Q. **[296]** Mais, au poste 26, on en fait une  
21 provision...

22 R. C'est ça, parce que s'il y a un accident, il y a  
23 deux... il y a deux modes paiements, s'il y en a...  
24 normalement, la personne a un accident, elle reste  
25 sur le site, la police arrive, il y a un rapport de

1 police. Dans ce cas-là, avec le rapport de police,  
2 le Ministère... l'entrepreneur peut facturer le  
3 remplacement par ses compagnies d'assurance.

4 Q. **[297]** Bon.

5 R. Mais arrivent parfois des délits de fuite. Il y a  
6 un accident qui fait juste l'accrocher, mais notre  
7 (inaudible) est plus... est plus conforme puis on  
8 doit le remplacer, mais il y a un délit de suite.  
9 Souvent l'entrepreneur fait un rapport de police  
10 mentionnant qu'il y a eu délit de fuite. Puis c'est  
11 dans ce cas-là que le... la provision est pour ce  
12 genre de situation là.

13 Q. **[298]** Donc, il y a... ça doit être documenté, si on  
14 fait du remplacement des... ce qu'on appelle les  
15 dispositifs frontals de retenue, TL-3, là.

16 R. Oui.

17 Q. **[299]** Ça doit être documenté avant de les payer?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[300]** Bon. On en a dix (10) qui ont été  
20 provisionnés, on voit qu'il y en a six qui sont  
21 exécutés?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[301]** Qu'est-ce que vous avez constaté?

24 R. Bien, une demande de paiement, le chiffre arrive,  
25 moi, je vois que sur la feuille c'est écrit cinq

1 unités. Là c'est sûr que là le chantier est fini,  
2 c'est pratiquement impossible qu'on remplace une  
3 des (inaudible), il y a plus rien sur le chantier.  
4 Ça fait que, moi, j'ai été voir monsieur Semerjian  
5 puis je lui dis : « Écoute, ça fonctionne pas,  
6 là. » En plus il y avait aucune pièce justificative  
7 puis c'est sûr que quelqu'un du Ministère qui...  
8 les personnes qui vérifient, elle va poser une  
9 question. Là il m'a répondu : « Mêlé-toi-z-en pas,  
10 c'est pas de tes affaires. » Moi, je suis parti  
11 puis...

12 Q. **[302]** Bon. Vous parlez de cinq, on voit qu'il y en  
13 a six de facturés?

14 R. Oui, parce qu'il y en a un c'était vrai.

15 Q. **[303]** Il y en a un qui était déjà passé, c'était  
16 vrai, mais là il y en a cinq qui arrivent d'un  
17 coup.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[304]** Donc, cinq à onze mille cinq cents...  
20 cinquante dollars (11 050 \$) chacun, donc on a  
21 cinquante-cinq (55), cinquante-sept mille dollars  
22 (57 000 \$), là...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[305]** Et ce que...

25 R. Bien, c'est impossible.

1 Q. **[306]** C'est impossible?

2 R. Bien...

3 Q. **[307]** Puis on vous dit : « Mêlé-toi-z-en pas »?

4 R. C'est ça. Mais, moi, à partir de ce moment-là,  
5 c'est là que j'ai fait ma première dénonciation.  
6 Parce que quelqu'un du Ministère, la chargée de  
7 projet, madame Grondin-De Courval, tu sais, à  
8 l'époque, j'avais commencé à discuter souvent avec  
9 elle. Tu sais, je savais que je pouvais avoir  
10 confiance en elle puis je lui ai soulevé le point.

11 Q. **[308]** Qu'est-ce que vous lui avez dit?

12 R. J'ai dit... bien, j'ai pas dit... j'ai pas dit  
13 parce que je savais que j'avais... tu sais,  
14 toujours avec les mêmes menaces de monsieur  
15 Semerjian. Je lui ai dit : « Vérifie, il y a des  
16 choses d'anormales dans le paiement de  
17 signalisation. » Je lui ai quasiment dit... je lui  
18 ai pas dit l'article, là, mais c'était évident que  
19 c'était là.

20 Q. **[309]** Vous avez juste employé une expression,  
21 « c'était toujours les mêmes menaces », et...

22 R. Bien, de me dire de pas me mêler de ça que si je  
23 parlais je me ferais tasser puis monsieur Hamel, tu  
24 sais, s'arrangerait pour plus que je travaille au  
25 ministère des Transports.

1 Q. **[310]** Donc, vous avez ça qui vous a déjà été dit,  
2 peut-être... est-ce qu'il y a déjà eu des menaces  
3 physiques à votre égard?

4 R. Peut-être pas à ce moment-là, mais dans... dans le  
5 cadre du projet, oui, il y en a eu.

6 Q. **[311]** O.K. Faites par?

7 R. Monsieur Semerjian.

8 Q. **[312]** Semerjian. O.K. Alors, là vous avisez madame  
9 De Courval. Savez-vous ce qu'elle en fait de cette  
10 information-là?

11 R. Bien je sais qu'elle est allée voir ses patrons  
12 puis elle m'a dit, lorsqu'est arrivée la décision  
13 finale, c'est que le Ministère a fait un audit sur  
14 les quantités de ce mois-ci de signalisation.

15 Q. **[313]** Et est-ce qu'ils ont trouvé quoi que ce soit  
16 au Ministère?

17 R. Non parce que les justificatifs avaient été mis là  
18 puis comme je vous dis, là, il y a plus de  
19 signalisation sur le chantier, que c'est difficile  
20 de prouver quelque chose, là. Tu sais, les preuves  
21 étaient là, là.

22 Q. **[314]** Il y en avait des preuves dans le dossier  
23 rendu au Ministère. Vous, vous les avez jamais  
24 vues?

25 R. Bien non, ils ont été mis par après, là.

1 Q. **[315]** O.K. Alors il y a ça, il y a le problème de  
2 la signalisation qu'on voit à ce moment-là.

3 R. Oui.

4 Q. **[316]** Juste sur la... Est-ce qu'il y a d'autres  
5 items qui vont poser des problèmes que vous allez  
6 constater au cours de l'hiver deux mille quatre  
7 (2004)?

8 R. Oui, il y a un cas. Bien, il y en a sûrement  
9 quelques-uns, mais un que je peux identifier  
10 clairement, là.

11 Q. **[317]** Oui que vous... Ça je comprends que vous  
12 faites cet exercice-là, vous avez repassé le  
13 bordereau.

14 R. Oui parce que moi, c'est moi qui les a faits les  
15 chiffres puis là...

16 Q. **[318]** Oui.

17 R. ... de plus en plus, à chaque jour, souvent  
18 l'après-midi, des demandes spéciales venaient de  
19 monsieur Semerjian que lui dit, c'est sûr que moi  
20 je participais plus aux discussions, là. C'est lui  
21 qui participait, là, avec monsieur, sûrement  
22 monsieur Hamel, puis il disait qu'il s'entend... il  
23 me disait toujours « moi je me suis entendu avec  
24 l'entrepreneur de payer tel montant ».

25 Q. **[319]** Alors vous les inscriviez à ce moment-là? Ah!

1 non, ça vous l'avez fait une fois hein?

2 R. Non, mais ça... Tu sais, lui il m'expliquait  
3 pourquoi qu'il le payait, mais moi je le savais que  
4 c'était injustifié parce que, je veux dire, même  
5 aujourd'hui, j'ai quatorze (14) ans d'expérience  
6 puis je peux vous dire c'est encore des paiements  
7 injustifiés.

8 Q. **[320]** O.K. Alors...

9 (10:29:53)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[321]** Vous êtes d'accord aujourd'hui c'est toujours  
12 paiements injustifiés?

13 R. Bien moi, l'analyse que je fais, bien dans le  
14 contexte, c'est peut-être que l'entrepreneur lui,  
15 il croyait à ses arguments, mais c'était... ça  
16 aurait dû faire l'objet d'un avenant ou d'une  
17 réclamation mais ça a été payé sans poser de  
18 questions.

19 Q. **[322]** O.K.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[323]** On va aller à la... Alors l'item suivant vous  
22 avez observé, est-ce que vous nous parlez des  
23 fondations drainantes?

24 R. Oui.

25 Q. **[324]** Madame Blanchette, nous amener à la page 17

1 de ce document-là. Alors vous êtes à quelle ligne?

2 R. L'article 25.

3 Q. **[325]** Le premier en haut?

4 R. Oui.

5 Q. **[326]** « Fondations drainantes stabilisées au  
6 bitume ». Alors on voit qu'il y en a cent quatre-  
7 vingt-un mille (181 000) mètres carrés de  
8 prévues...

9 R. Oui.

10 Q. **[327]** ... et cent quatre-vingt-douze mille  
11 (192 000) d'exécutées.

12 R. C'est ça.

13 Q. **[328]** Alors c'est douze dollars (12 \$) le mètre.  
14 Expliquez-nous quel est le problème avec la  
15 fondation drainante.

16 R. Bien en principe, la fondation drainante c'est...

17 Q. **[329]** Avez-vous besoin du dessin de la courbe?

18 R. Oui.

19 Q. **[330]** Peut-être nous mettre l'autre, la pièce 1694  
20 « Dessin de coupe ». Voilà.

21 R. Donc disons on avait la dalle de béton qui était  
22 comme ça, là. Ça c'est la chaussée de béton qui est  
23 encore mesurable aujourd'hui, là. Ça c'est correct,  
24 il y a pas de problème. En-dessous, disons il y  
25 avait le MG20, là, ici, puis il y avait une

1 fondation drainante qui servait comme capacité de  
2 fondation, mais aussi pour poser le lit d'armature  
3 sous la dalle de béton.

4 Q. **[331]** Donc, la fondation drainante...

5 R. Je veux dire, la dalle de béton allait jusque là.

6 Q. **[332]** S'appuie la fondation drainante.

7 R. Sur la fondation drainante, c'est ça.

8 Q. **[333]** Alors par définition, c'est une fondation qui  
9 sert à supporter la charge puis à drainer l'eau.

10 R. C'est ça. Puis ça aidait pour poser l'armature  
11 aussi.

12 Q. **[334]** O.K. Alors ça, c'est prévu au contrat.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[335]** Ça doit être payé...

15 R. Puis ça c'est payé théorique, c'est facilement  
16 vérifiable. Tu sais, la dalle de béton, on peut pas  
17 le... C'est des largeurs de route, on peut pas...

18 Q. **[336]** Jouer avec ça.

19 R. ... jouer avec ça. Puis la fondation drainante, tu  
20 sais je peux pas me rappeler du détail exact, là,  
21 mais disons débordait de cinq cents (500) de chaque  
22 bord.

23 Q. **[337]** Cinq cents quoi?

24 R. Cinq cents (500) millimètres.

25 Q. **[338]** O.K.

1 R. Puis ça, c'est prévu. C'est le chiffre qui était  
2 calculé.

3 Q. **[339]** C'était calculé. Ça doit être bâti de cette  
4 façon-là.

5 R. C'est ça. Puis ça, on paie théorique parce qu'on  
6 peut pas déroger de ça sinon la route on l'aurait  
7 élargie, tu sais, on aurait émis une directive pour  
8 dire que la route était élargie, mais ça a pas été  
9 le cas.

10 Q. **[340]** C'est pas arrivé. Donc vous dites, on paie  
11 théorique parce que ça a dû être fait dans la  
12 construction.

13 R. Bien nous, on le relevait à chaque...

14 Q. **[341]** Relever?

15 R. Oui.

16 Q. **[342]** Qu'est-ce qui arrive avec ça?

17 R. Lui l'entrepreneur, c'est sûr qu'il a fait plus  
18 large, il a fait un cinq cents (500) de plus.

19 Q. **[343]** Des deux côtés?

20 R. C'est ça. Puis ça, lui il expliquait qu'il me  
21 faisait ça pour ses besoins à l'époque parce que  
22 ça, c'était pour passer ses équipements. Mais ça,  
23 ça aurait pu être un autre matériau, là. Lui, il a  
24 décidé de le faire comme ça. C'est pour ça...

25 Q. **[344]** C'est son choix?

1 R. C'est son choix. Pour moi, c'est pour ça c'est un  
2 paiement injustifié. C'est ça qui est arrivé puis  
3 qui a été payé de plus, c'est que c'est ses  
4 méthodes à lui. C'est pas au Ministère à assumer ce  
5 frais-là, là, c'est les méthodes de l'entrepreneur.  
6 T'sais si lui, il aurait pu faire un autre  
7 matériaux, dans son prix, il devait le calculer,  
8 là, ces méthodes de construction-là.

9 Q. **[345]** C'est dans ses coûts de construction.

10 R. C'est ça.

11 Q. **[346]** Lui il sait qu'il se sert de ça pour faire  
12 passer sa machinerie...

13 R. C'est ça.

14 Q. **[347]** ... qui est plus lourde.

15 R. C'est ça. Il aurait pu prendre une autre méthode,  
16 là, mais lui il a décidé de faire plus large.

17 Q. **[348]** Donc c'est pas au Ministère à payer cette  
18 somme-là?

19 R. C'est ça. C'est ça qui explique la différence de  
20 dix mille (10 000) mètres carrés parce que c'est  
21 facile à calculer. On met un mètre de plus fois dix  
22 (10) kilomètres, ça fait dix mille (10 000) mètres  
23 carrés.

24 Q. **[349]** O.K.

25 R. Puis ça, c'est là qu'on m'a demandé, c'est là que

1 moi on m'a dit... Ces travaux-là ont été faits  
2 réellement, là. C'est pas des faux travaux, là.  
3 L'entrepreneur les a réalisés, mais cette partie-  
4 là, moi, c'est sûr j'étais ingénieur junior à  
5 l'époque, mais aujourd'hui, je peux vous dire je  
6 suis chargé de projets puis moi, ce cas-là, jamais  
7 je payerais ça parce que c'est sa méthode à  
8 l'entrepreneur. Si un entrepreneur pouvait juger  
9 que pour lui c'était payable, bien c'était à  
10 présenter une demande de compensation qui aurait pu  
11 se régler soit en réclamation ou...

12 Q. **[350]** Donc...

13 R. Ça, il y a jamais eu d'avenant, ça a été... à un  
14 moment donné, on a eu une directive, au moins, que  
15 c'était entendu de payer ce chiffre-là.

16 Q. **[351]** Donc, on a passé dix mille mètres (10 000 m)  
17 De plus à environ dix dollars (10 \$)... douze  
18 dollars le mètre (12 \$/m)?

19 R. Oui.

20 Q. **[352]** Donc un autre cent vingt mille dollars  
21 (120 000 \$) à peu près?

22 R. Bien c'est des travaux réalisés, là. C'est juste...

23 Q. **[353]** Des travaux qui ont été réalisés, mais qui ne  
24 devaient pas être payés par le MTQ?

25 R. Bien en tout cas, pas à ce... pas à ce moment-là

1            précis. Ça aurait pu être payé, mais dans un  
2            autre... dans un débat, là. Puis il aurait dû  
3            présenter une réclamation.

4            Q. **[354]** Alors, je vous laisse continuer. Il y a  
5            d'autre chose que vous avez...

6            R. Non, mais moi, c'est juste comme je vous dis,  
7            des... des situations comme ça, là, il en est  
8            arrivé quelques-unes, dans les travaux  
9            supplémentaires, puis moi, à chaque fois, tu sais,  
10           je... parce que madame De Courval, la chargée de  
11           projets, tu sais, on se parlait pratiquement à tous  
12           les jours, puis moi, je lui disais cette situation-  
13           là puis je sais qu'elle de son bord, elle faisait  
14           des choses. Mais il faut que vous compreniez qu'on  
15           se battait. On est deux ingénieurs juniors qui se  
16           battent contre deux ingénieurs seniors.

17           Q. **[355]** Et...

18           R. Ça fait que vous comprenez que monsieur Hamel,  
19           j'imagine, allait voir Semerjian pour passer ses  
20           commandes, ce que lui qui approuvait ces factures-  
21           là puis nous, bien souvent, on se faisait... ça  
22           revenait toujours contre nous, c'est nous qui...  
23           qui mangions le trouble après parce qu'ils  
24           commençaient à le savoir, je pense, qu'on se  
25           parlait puis qu'on essayait de...

1 Q. **[356]** Vous étiez pas très collaborateurs avec  
2 monsieur... monsieur Semerjian.

3 R. Non. Bien à partir de l'événement 1, non.

4 Q. **[357]** Non? O.K. On est à l'hiver deux mille quatre  
5 (2004). Est-ce que vous observez d'autre chose sur  
6 le décompte...

7 R. Bien là, c'est ça...

8 Q. **[358]** ... décompte final?

9 R. ... comme je vous dis, il y a eu deux millions  
10 (2 M) de travaux. C'est sûr qu'il y en a qui  
11 étaient justifiés. Il y en a peut-être  
12 qu'aujourd'hui que... mais j'ai pas tous les cas  
13 pour... pour me rappeler les cas, il faudrait que  
14 je retourne dans les dossiers, là, ça fait onze  
15 (11) ans, mais c'est sûr qu'il y en a beaucoup de  
16 dossiers. Même aujourd'hui, je sais que je serais  
17 capable d'identifier, là, mais ça, c'est un cas qui  
18 m'est resté...

19 Q. **[359]** Vous vous en souvenez bien. Alors, est-ce  
20 qu'au niveau du décompte final, quand vous l'avez  
21 vu, là, est-ce que ça ressemble... est-ce qu'il y a  
22 des choses... des chiffres qui ne sont pas les  
23 vôtres qui apparaissent dans le décompte final?

24 R. Bien, en principe oui, parce que trente-sept (37)  
25 à... trente-huit millions (38 M) à quarante (40),

1 c'est sûr. Mais c'est sûr qu'il y en a qui étaient  
2 justifiés, là. Ils étaient pas tous injustifiés,  
3 là.

4 Q. **[360]** On va peut-être le regarder. Alors, c'est un  
5 contrat, on l'a vu initialement, on va faire un peu  
6 de... de mathématiques qui était prévu pour trente-  
7 cinq point... trois cent quarante-sept millions  
8 (347 M) initialement?

9 R. Oui.

10 Q. **[361]** Vous dites qu'au début, à cause des travaux  
11 préparateurs... préparatoires et le retard...

12 R. Bien, le Ministère, comme je vous dis, a annulé un  
13 point cinq millions (1,5 M). Ça nous ramenait à  
14 trente-trois millions huit cent cinquante  
15 (33,850 M).

16 Q. **[362]** Oui.

17 R. Mais sur le projet, on a eu cinq millions cent  
18 mille (5,100 M) à peu près de... d'imprévus, de  
19 variations de quantités que je peux vous dire qui  
20 étaient justifiées.

21 Q. **[363]** Justifiées?

22 R. Oui. Qui ont été justifiées par des calculs, par  
23 des pièces justificatives, par tout ce que...

24 Q. **[364]** C'est beaucoup, cinq millions (5 M), est-ce  
25 que... peut-être juste l'illustrer, il y a eu un

1 problème avec les lumières, je pense?

2 R. Oui, c'est ça, il y a eu...

3 Q. **[365]** Qui est un gros poste.

4 R. ... bien premièrement, il y a eu les matériaux  
5 contaminés qu'on en a eu pour sept cent mille  
6 (700 000). Ça, c'est sûr que ça, c'était  
7 complètement imprévu.

8 Ensuite, il y a eu l'achat de glissières de  
9 sécurité de cinq cent cinquante mille (550 000).  
10 Ça, c'est une décision de la CSST qui devait... qui  
11 ont avisé le Ministère, au début du projet, qu'on  
12 devait protéger les travailleurs de la voie de  
13 service vers le chantier. Ça, c'était pas prévu  
14 dans le contrat. Puis que le Ministère, c'est sûr  
15 qu'il avait un prix pour acheter des glissières,  
16 mais c'était deux cents mètres (200 m), là, il  
17 fallait en acheter trois mille cinq cents mètres  
18 (3500 m). Ils auraient pu les louer, mais ça aurait  
19 coûté deux fois le prix. Ça fait que le Ministère a  
20 pris la décision de les acheter. Puis c'est sûr,  
21 ces glissières-là, sont restées les quatre ans sur  
22 le chantier. Ça fait qu'elles ont été amorties sur  
23 quatre ans. C'est sûr, le coût a été sur deux mille  
24 trois (2003), mais elles ont été amorties sur  
25 plusieurs années. Puis encore aujourd'hui, ces

1 glissières-là sert... servent sur des chantiers du  
2 Ministère.

3 Q. [366] Bon. C'était des choses justifiées qui se  
4 sont ajoutées et avec les lumières, juste pour  
5 illustrer, qui était un item important aussi, là?

6 R. L'éclairage, c'est que pendant le début du... la  
7 phase de construction, on s'est aperçu qu'on  
8 devait... c'était pas prévu d'enlever les bases  
9 d'éclairage. Mais là, vu qu'on construisait la  
10 chaussée, on prenait ici, disons, la chaussée ici,  
11 là, disons la base d'éclairage, là, le massif, là,  
12 disons qui venait pratiquement le nouveau massif  
13 qui aurait dû être construit en deux mille quatre  
14 (2004) naît sous la dalle qu'on construisait  
15 pendant l'année deux mille trois (2003).

16 Ça fait que c'est sûr si on l'avait pas  
17 fait cette année-là, on serait venu l'année  
18 suivante tout briser la chaussée qu'on venait de  
19 construire. Ça fait que c'était inconcevable de, tu  
20 sais, de le laisser là. Ça fait qu'on les a  
21 enlevés. Puis c'est sûr que les bases, ils ont  
22 construit une partie des semelles puis les bases  
23 puis on avait juste fait les semelles puis... puis  
24 pendant tout l'hiver, c'est sûr qu'il y avait plus  
25 d'éclairage, ça fait que le Ministère a acheté de

1 l'éclairage temporaire, là, qui a dû rester là. Ça  
2 fait que ça, ça représentait un coût d'un million.  
3 Mais ces travaux-là auraient dû arriver en deux  
4 mille quatre (2004), mais ils sont arrivés en deux  
5 mille trois (2003).

6 Q. **[367]** O.K. Alors, il y a pas de problèmes avec les  
7 coûts.

8 R. Non.

9 Q. **[368]** C'est rien qu'on les reporte tous en deux  
10 mille trois (2003), ce qui dit que, d'après vous,  
11 il y a cinq millions cent mille (5,100 M) de...

12 R. Avec des variations de quantités...

13 Q. **[369]** Variations...

14 R. ... des travaux préparatoires que je vous ai dit  
15 qu'on a faits pour deux mille quatre (2004).

16 Q. **[370]** Ça laisse quoi à la fin quand vous dites :  
17 « À la fin, j'ai vu le décompte final puis ça  
18 arrive pas. »?

19 R. Bien moi, ça arrive pas, c'est sûr que je peux pas  
20 vous dire, mais c'est sûr qu'il y avait... entre  
21 moi que j'ai fait mon décompte puis le décompte  
22 final, il y a eu deux millions (2 M\$) de travaux.  
23 Je ne peux pas dire aujourd'hui si c'est cinq cent  
24 mille (0,5 M\$), si c'est... je n'ai pas fait de  
25 décompte de ce chiffre-là, si c'est cinq cent mille

1 (0,5 M\$), si c'est trois cent mille (0,3 M\$), si  
2 c'est sept cent mille (0,7 M\$), mais il y a une  
3 partie d'injustifiée.

4 Q. **[371]** Il y a quelque chose dans ce deux millions-là  
5 (2 M\$), quelque part entre zéro et... puis ce n'est  
6 pas zéro...

7 R. C'est sûr que ce n'est pas deux, mais c'est sûr que  
8 ce n'est pas zéro.

9 Q. **[372]** C'est ça. C'est entre les deux, il y a des  
10 sommes qui ne sont pas justifiées...

11 R. C'est ça.

12 Q. **[373]** ... d'après vous, et que vous n'avez jamais  
13 trouvé aucune justification?

14 R. Bien, c'était souvent le principe, comme je vous  
15 dis, c'était comme la fondation (inaudible),  
16 c'était souvent des principes de méthodes  
17 d'entrepreneurs qui payaient plus, qui n'auraient  
18 pas dû être payés, les cas. Puis des travaux  
19 supplémentaires comme... moi je faisais une  
20 recommandation à cinq mille (5000 \$), puis disons,  
21 l'entrepreneur demandait dix mille (10 000 \$),  
22 bien, les chargés de projet, eux autres, décidaient  
23 de payer, disons un exemple, sept mille cinq cents  
24 (7500 \$), sans raison particulière.

25 Mes recommandations, moi, n'étaient jamais

1 suivies. Puis tout le long de ce processus-là, moi  
2 je me sentais que je ne me battais pas contre  
3 l'entrepreneur. Parce que normalement, tu sais,  
4 notre rôle c'est de se battre contre  
5 l'entrepreneur, tu sais, dans un sens, mais je me  
6 battais contre le chargé de projet puis contre le  
7 coordonnateur du ministère des Transports puis  
8 madame de Courval m'aidait aussi. Mais souvent, on  
9 avait...

10 Q. **[374]** Vous et madame de Courval face au MTQ et à  
11 monsieur Semerjian, là, vous n'arriviez pas?

12 R. Non.

13 Q. **[375]** Et il y a des sommes que vous n'êtes pas  
14 capable de justifier?

15 R. Bien, je serais capable d'identifier, mais tu sais,  
16 je ne suis pas capable...

17 (10:39:51)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[376]** Au total, est-ce que vous êtes capable de  
20 nous dire combien d'argent à peu près...

21 R. Non, je ne peux pas vous dire. Il faudrait que  
22 je...

23 Q. **[377]** ... a été payé de trop?

24 R. Il faudrait que je retourne dans les dossiers.

25 Q. **[378]** Approximativement?

1 R. Bien, tu sais, vite de même, ce que je suis sûr, il  
2 y a deux (0,2 M\$), trois cent mille (0,3 M\$), là,  
3 mais peut-être plus. Il faudrait que je retourne.  
4 Vous comprenez que ça fait onze (11) ans, là.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[379]** Vous avez fait plusieurs contrats avec le  
7 ministère des Transports du Québec, pas seulement  
8 celui-là?

9 R. Oui. Moi ça fait quatorze (14) ans que j'en fais.

10 Q. **[380]** Est-ce que vous avez l'impression, là vous  
11 dites que vous avez eu l'impression de vous battre  
12 un peu contre le Ministère, dans ce dossier-là...

13 R. Bien, dans ce dossier-là, vous comprenez que  
14 c'était mon client, monsieur Hamel.

15 Q. **[381]** C'est ça.

16 R. Puis moi, comme je vous dis, à la fin de... tu  
17 sais, quand le projet deux mille quatre (2004)  
18 finit, le vingt-quatre (24) août, nous on est en  
19 train de faire déjà le nouveau projet, deux mille  
20 quatre (2004). Puis dès que ça, ça a fini, les  
21 pressions, moi j'en ai presque pas reçu, là. Tout a  
22 tombé, puis à la fin de deux mille quatre (2004),  
23 monsieur Hamel a été changé de projet. Puis même  
24 ça, à l'époque, (inaudible) c'est que mon supérieur  
25 chez Tecsalt m'a offert de me changer de projet,

1            parce qu'il voyait que ça n'avait pas été facile de  
2            subir les pressions. Mais le choix que j'avais  
3            c'était soit entre aller... parce que monsieur  
4            Hamel avait été changé de projet, il était sur un  
5            autre projet de l'autoroute 13, même type de  
6            projet, puis il m'a donné deux choix, c'est soit  
7            que j'aille avec monsieur Hamel ou que j'aille...  
8            rester avec monsieur Semerjian. Vous voyez que  
9            j'avais un beau choix, là.

10           Mais moi, à l'époque, j'ai décidé de  
11           rester sur l'autoroute 40 avec monsieur Semerjian,  
12           parce qu'il y avait un nouveau coordonnateur qui  
13           arrivait sur le projet, que moi je connaissais  
14           bien, puis je savais que c'était quelqu'un  
15           d'honnête et d'intègre. Ça fait que j'ai décidé de  
16           rester là.

17           Q. **[382]** Donc, diriez-vous que le problème, quand vous  
18           dites qu'on se bat avec le ministère des Transports  
19           du Québec, c'est relié à monsieur Hamel, que ce  
20           n'est pas systémique au sein (inaudible)?

21           R. Bien, moi, dans mon cas à moi, je ne peux pas  
22           parler pour les autres, moi c'est la seule fois  
23           dans ma vie, dans ma carrière de quinze (15) ans,  
24           que j'ai vu quelqu'un du Ministère faire les gestes  
25           qu'il a posés. Puis même un chargé de projet, parce

1 que moi j'ai travaillé... c'est sûr que depuis deux  
2 mille six (2006) je suis chargé de projet. Avant  
3 ça, j'ai eu deux autres chargés de projet, le même  
4 poste que monsieur Semerjian, jamais ils m'ont fait  
5 ces pressions-là. Je n'ai jamais eu (inaudible) que  
6 j'ai vu. Bien, tu sais, peut-être que... Moi, à ma  
7 connaissance, je n'en ai jamais vu.

8 Puis depuis, après, depuis deux mille trois  
9 (2003), même depuis deux mille quatre (2004), quand  
10 monsieur Hamel est parti puis monsieur Semerjian  
11 est parti en deux mille cinq (2005), je n'ai jamais  
12 eu de pression comme ça, même aujourd'hui. Il n'y a  
13 jamais personne du Ministère que... un chargé,  
14 que... J'ai travaillé avec plusieurs chargés de  
15 projet du Ministère, puis je n'ai jamais revécu  
16 cette situation-là.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[383]** Les choses ont bien changé depuis ce temps-  
19 là?

20 R. Bien, je pense. Moi je pense, c'est l'oeuvre de  
21 deux individus.

22 Q. **[384]** L'oeuvre de deux individus. Et le climat qui  
23 existait sur les chantiers en quatre-vingt-dix-neuf  
24 (99), deux mille (2000), deux mille trois (2003) et  
25 aujourd'hui en deux mille treize (2013), c'est...

1 le climat malsain, là...

2 R. C'est sûr qu'à l'époque, les entrepreneurs, il y  
3 avait... tu sais, de l'intimidation, j'ai été  
4 habitué à ça. On en avait par les entrepreneurs à  
5 l'époque, mais le subir par quelqu'un qui est  
6 supposé de me défendre, c'est la seule fois que...  
7 Comme je vous dis, je n'étais pas prêt à vivre  
8 cette situation-là.

9 Q. **[385]** Et juste pour terminer, parce qu'on a abordé  
10 ces questions-là avec madame Duhamel, on comprend  
11 que vous avez dû accepter certaines choses, même  
12 vous avez une fois changé des chiffres, à tout le  
13 moins d'autres fois, vous avez constaté des choses,  
14 tenté d'aviser. Les raisons pour lesquelles vous  
15 avez fait ça, c'était pour garder votre emploi?

16 R. Bien, pour la (inaudible). Vous comprenez, moi, en  
17 deux mille trois (2003), j'avais vingt-huit (28)  
18 ans. J'avais une jeune famille, j'avais mon premier  
19 enfant, il est né le huit (8) octobre deux mille  
20 trois (2003). Je me cherchais un autre emploi. En  
21 deux mille quatre (2004), j'ai eu un problème de  
22 santé, j'ai été six mois dans l'incertitude. Vous  
23 comprenez, moi aussi, il fallait que je travaille.

24 Q. **[386]** Et avez-vous déjà vous-même avisé ou tenté  
25 d'aviser l'Ordre des ingénieurs du Québec?

1 R. Non, parce que j'ai comme madame Duhamel, ça, on  
2 s'en parlait puis elle m'en avait parlé que ça  
3 avait rien donné puis même madame De Courval aussi.  
4 Moi, j'ai essayé d'appeler une fois puis, à la fin,  
5 j'ai raccroché parce que j'ai dit, d'après moi, ça  
6 donne rien.

7 (10:43:40)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[387]** Leur aviez-vous parlé?

10 R. À l'Ordre des ingénieurs, non.

11 Q. **[388]** Donc, vous avez juste soulevé l'appareil puis  
12 vous l'avez raccroché.

13 R. Bien, j'ai vu que madame Duhamel m'avait tout conté  
14 son histoire, là, puis... puis je voyais que  
15 j'avais des menaces aussi, donc...

16 Q. **[389]** Des menaces de monsieur Semerjian?

17 R. Oui. C'est sûr qu'à cette époque-là, je vous dis,  
18 on n'avait aucun... comme ingénieur junior, on  
19 n'avait aucun moyen de dénoncer. T'sais,  
20 aujourd'hui, je pense, un ingénieur junior a tous  
21 les moyens pour dénoncer, t'sais. Juste chez mon  
22 employeur, on a quelqu'un qui s'occupe... on a une  
23 ligne confidentielle pour dénoncer ce type  
24 d'agissements-là. On a un commissaire même à  
25 l'éthique. T'sais, je pense, il y a plein de moyens

1           aujourd'hui pour dénoncer, vous, l'UPAC, t'sais. À  
2           cette époque-là, il y avait rien, là.

3           Me PAUL CRÉPEAU :

4           Q. [390] O.K.

5           M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6           Q. [391] Diriez-vous que si le syndic avait offert,  
7           comme je le disais hier à madame Duhamel, si le  
8           syndic avait offert un peu sa collaboration...

9           R. Hum, hum.

10          Q. [392] ... du support, vu que c'est arrivé à  
11          plusieurs occasions, vous auriez pu éventuellement  
12          documenter un dossier, pour cette personne-là.

13          R. Ah! Oui, je l'ai fait beaucoup, là. Mais, c'est sûr  
14          qu'à un moment donné après sept, huit ans, les  
15          dossiers sont partis, mais c'est sûr.

16          Q. [393] Mais, à ce moment-là...

17          R. Oui.

18          Q. [394] ... si le syndic vous avait accompagné un  
19          peu, poursuivre ces individus-là...

20          R. Oui, oui, mais vous comprenez...

21          Q. [395] ... vous auriez été capable de trouver une  
22          documentation.

23          R. Oui.

24          Q. [396] Vous avez identifié très rapidement les  
25          endroits où...

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[397]** ... il y a eu des excès. Vous auriez été  
3 capable de le faire clairement.

4 R. Oui. Mais, vous comprenez que j'avais des menaces,  
5 puis on n'était pas bien documenté à l'époque, moi,  
6 je trouve, pour savoir quoi faire dans ce cas-là,  
7 ces situations-là.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[398]** Et peut-être juste pour terminer parce que  
10 vous l'avez dit, là, mais vous dites qu'aujourd'hui  
11 il y a toutes sortes de moyens, même chez votre  
12 employeur actuel. Et il est au courant de votre  
13 témoignage et vous a accompagné.

14 R. Oui.

15 Q. **[399]** Il sait très bien ce que... Alors, il y a pas  
16 de surprise chez votre employeur actuellement.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[400]** Peut-être une dernière question. Vous avez  
19 dit au début des travaux, sur le chantier, que vous  
20 avez rapidement identifié des dépassements de coûts  
21 de un point cinq million (1,5 M\$). Là, vous avez  
22 pris... vous avez pris des travaux qui devaient  
23 être faits puis les retirer du dossier pour  
24 justement éponger le un point cinq million (1,5 M\$)  
25 de...

1 R. Oui.

2 Q. **[401]** Est-ce que quand on retire des travaux qui  
3 étaient prévus dans le contrat, est-ce qu'on vient  
4 modifier complètement le contrat, vous pensez?

5 R. Bien, ça dépend parce que ces travaux-là étaient  
6 pas sur le cheminement critique du projet.  
7 C'étaient comme des projets mineurs à côté, là, que  
8 ça changeait rien pour l'entrepreneur. Ça modifiait  
9 pas le... le cheminement critique du projet.

10 Q. **[402]** Ça veut donc dire que supposons que tout  
11 aurait été bien pour le reste, là, des dépassements  
12 vraiment de un point cinq million de dollars  
13 (1,5 M\$) auraient été, entre guillemets, « cachés »  
14 par le fait qu'on avait retiré des travaux, là. On  
15 aurait pu... personne aurait su qu'il y avait eu un  
16 déplacement de un point cinq million (1,5 M\$), là.

17 R. Oui.

18 Q. **[403]** Donc, quand on analyse les dépassements au  
19 ministère des Transports du Québec, on sait qu'une  
20 partie des dépassements sont, dans les faits,  
21 cachés par des retraits de travaux prévus dans des  
22 contrats. Est-ce que vous êtes d'accord un peu avec  
23 ça?

24 R. Juste...

25 Q. **[404]** Bien, dans le un point cinq million

1 (1,5 M\$)...

2 R. Oui.

3 Q. **[405]** ... quand vous... vous dites « on s'en allait  
4 vers un dépassement d'un point cinq million  
5 (1,5 M\$)...

6 R. Oui.

7 Q. **[406]** ... puis pour pas l'avoir, on a enlevé  
8 certains travaux accessoires. »

9 R. C'est ça. Mais, c'est pas... c'est pas juste par  
10 rapport aux dépassements de coûts, c'était par  
11 rapport aussi au délai parce que...

12 Q. **[407]** Au délai.

13 R. ... on voulait être sûr que le projet... le but du  
14 projet, la finalité soit faite, t'sais. Il y avait  
15 des à-côtés, même si on les enlevait... Mais, tout  
16 ça, c'était pour palier aussi à des imprévus qui  
17 sont arrivés.

18 Q. **[408]** Évidemment qu'en bout de piste, dans la  
19 documentation qu'on a à la fin, ça donne  
20 l'impression qu'on a respecté le budget, mais, dans  
21 les faits, on a retiré un point cinq million  
22 (1,5 M\$) de travaux, c'est ça que ça donne.

23 R. Oui.

24 Q. **[409]** Donc, quand on analyse au ministère des  
25 Transports du Québec les situation de

1           dépassements...

2           R. Oui.

3           Q. **[410]** ... ces situations-là sont sous-estimées par  
4           ce genre de situations-là.

5           R. Oui. Oui, oui.

6           Q. **[411]** Merci.

7           R. C'est sûr que c'est un dépassement de coûts, moi,  
8           j'ai jamais... Ça, c'est le pire projet que j'ai vu  
9           dans ma carrière.

10          Me PAUL CRÉPEAU :

11          Moi, j'ai terminé avec le témoin.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Parfait. Est-ce que les parties ont des questions?

14          Me DENIS HOULE :

15          Non, Madame.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Parfait. Alors, donc merci, Monsieur. Merci  
18          beaucoup, Monsieur Gourde. Nous allons donc prendre  
19          la pause maintenant et nous entamerons...

20          Me PAUL CRÉPEAU :

21          Changement d'équipe.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Changement d'équipe. Parfait. Merci, Monsieur.

24          ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

25          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 (11:21:54)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Madame Boulet. Bon. Avant de commencer,  
6 j'aimerais simplement aviser tout le monde que le  
7 report du témoignage de madame Boulet n'est  
8 strictement pas dû à l'agenda de madame Boulet,  
9 mais à celui de la Commission. Alors, merci, Madame  
10 Boulet.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Sonia LeBel  
13 pour la Commission. Je pense qu'on peut procéder à  
14 l'assermentation.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce quatorzième  
2 (14e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 JULIE BOULET, député

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 Me DONALD BÉCHARD :

11 Alors, Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le  
12 Commissaire. Donald Béchard, je suis l'avocat de  
13 madame Boulet. Je vous remercie...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16 Me DONALD BÉCHARD :

17 ... de la précision que vous avez apportée tout à  
18 l'heure.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait.

21 INTERROGÉE PAR Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[412]** Alors, bonjour, Madame Boulet.

23 R. Bonjour.

24 Q. **[413]** On peut peut-être commencer pour... comme on  
25 l'a fait avec tous les témoins, là...

1 R. Oui.

2 Q. **[414]** ... de parler de votre historique  
3 professionnel.

4 R. Oui.

5 Q. **[415]** On pourra passer après ça à votre... votre  
6 agenda, votre historique politique et comprendre,  
7 là, les différentes fonctions que vous avez  
8 occupées au cours des années. Je pense que vous  
9 êtes - et je vais peut-être partir la donne de  
10 cette façon-là - en mil neuf cent quatre-vingt-six  
11 (1986), vous avez été diplômée en pharmacie de  
12 l'Université de Laval, c'est exact?

13 R. En quatre-vingt-trois (83).

14 Q. **[416]** En quatre-vingt-trois (83).

15 R. Oui.

16 Q. **[417]** O.K. Et par la suite, vous avez été  
17 propriétaire d'une pharmacie à Saint-Tite, c'est  
18 ça?

19 R. Oui, tout à fait.

20 Q. **[418]** O.K. Donc, amenez-nous peut-être avec vous,  
21 là, à travers votre... votre parcours qui vous a  
22 amenée jusqu'à vous présenter en politique.

23 R. Bien, en fait, en quatre-vingt-trois (83), je suis  
24 devenue pharmacienne. En quatre-vingt-six (86),  
25 j'ai acquis une propriété, une pharmacie en

1 copropriétaire. Et, bien, j'ai pratiqué jusqu'en...  
2 je vous dirais jusqu'en deux mille (2000), à ma  
3 connaissance, me semble que c'est deux mille  
4 (2000). Et en deux mille (2000), bien, on... En  
5 fait, j'avais le goût de relever de nouveaux défis,  
6 de faire autre chose et on m'a proposé de... de  
7 faire une tentative en politique. Alors, je me suis  
8 présentée une fois en politique fédérale avec  
9 monsieur Chrétien qui était mon voisin de comté  
10 dans... dans Saint-Maurice, moi, je suis dans  
11 Laviolette. Et ça a pas fonctionné malheureusement.  
12 Et en deux mille un (2001), il y avait une  
13 partielle dans le comté de Laviolette, monsieur  
14 Jean-Pierre Jolivet du Parti québécois était là  
15 depuis mil neuf cent soixante-seize (1976) et il  
16 quittait, il prenait sa retraite. Alors, j'ai  
17 décidé de tenter ma chance.

18           Moi qui venais pas de ce milieu-là, qui  
19 connaissais rien à la politique, mais j'ai toujours  
20 pensé que j'étais une personne travaillante,  
21 honnête, j'étais rigoureuse, que j'apprenais  
22 rapidement les dossiers, que j'étais capable de  
23 bien saisir les enjeux. Alors, je me suis essayée,  
24 puis je me dis « bien, si ça marche tant mieux, je  
25 vivrai une expérience exceptionnelle et si ça

1           fonctionne pas, bien... » j'avais... j'avais ma  
2           pharmacie. Alors, c'est dans ce contexte-là que je  
3           suis arrivée lors d'une partielle en octobre deux  
4           mille un (2001), si je me trompe pas, dans un  
5           gouvernement qui était un gouvernement... J'étais  
6           dans l'opposition en deux mille un (2001).

7           Q. **[419]** Si vous me permettez, on va peut-être  
8           faire...

9           R. Oui.

10          Q. **[420]** ... un petit pas en arrière.

11          R. Oui.

12          Q. **[421]** Vous avez été effectivement également  
13          impliquée, je pense, dans le milieu des affaires de  
14          votre communauté à Saint-Tite, au niveau du  
15          festival également.

16          R. Oui.

17          Q. **[422]** Est-ce que ces activités-là vous ont amenée  
18          effectivement à côtoyer des gens qui, par la suite,  
19          vous ont proposé de vous présenter en politique?

20          R. Pas nécessairement, j'étais impliquée comme  
21          bénévole, comme... c'était mon engagement social,  
22          là. Le Festival Western de Saint-Tite est né, c'est  
23          mon père qui l'a fondé parce qu'il faisait les  
24          bottes de cowboys à l'époque. Je ne sais pas si ça  
25          intéresse la Commission, mais à tout le moins,

1 c'est... il fabriquait les bottes de cowboys. Donc,  
2 il avait organisé un premier rodéo.

3 Q. **[423]** Il y avait un lien évident là.

4 R. C'est ça. Alors, il avait organisé un premier rodéo  
5 pour faire la promotion de son produit. Ça avait  
6 très bien fonctionné, alors les commerçants de la  
7 communauté, de la petite communauté de Saint-Tite  
8 ont décidé par la suite de reprendre et d'en faire  
9 un événement qui, on sait aujourd'hui, est un  
10 événement d'envergure avec plus de huit cent mille  
11 (800 000) visiteurs, des retombées économiques de  
12 près de soixante millions de dollars (60 M\$), dans  
13 un petit village d'à peu près trois mille cinq  
14 cents (3500) personnes. Alors...

15 Q. **[424]** Alors, ne le prenez peut-être pas de façon  
16 péjorative, Madame Boulet, mais expliquez-moi  
17 comment justement, eu égard à ce que vous venez de  
18 nous expliquer, on est allé vous chercher en  
19 politique? Parce que c'est pas quelque chose dont  
20 vous pratiquiez.

21 R. Bien, parce que...

22 Q. **[425]** C'est pas quelque chose où vous aviez  
23 nécessairement démontré un intérêt. Donc, qui est  
24 venu vous chercher?

25 R. Bien, c'était... c'étaient justement les gens de...

1 les gens de la... près de monsieur Chrétien, je  
2 pourrais pas vous dire, là, de façon plus  
3 spécifique, les gens près de monsieur Chrétien,  
4 parce que j'étais une femme, parce que j'étais  
5 impliquée, parce que ma famille était connue dans  
6 le réseau, dans le réseau... dans la communauté,  
7 là. Je pense que c'est... bien, ça a été ça les  
8 raisons, là.

9 Q. **[426]** O.K. Donc, on est venu vous chercher au  
10 fédéral premièrement.

11 R. Oui.

12 Q. **[427]** Tout d'abord.

13 R. Oui.

14 Q. **[428]** O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[429]** Et par la suite, vous avez fait la transition  
17 vers le provincial. Qu'est-ce qui s'est passé?

18 R. Bien, en fait... en fait, il s'est passé qu'il y  
19 avait une élection. Monsieur Jolivet a quitté, a  
20 pris sa retraite prématurément, là, avant la fin  
21 d'un mandat. Donc, on s'est retrouvé, là, on était  
22 en octobre deux mille un (2001). Je saurais pas  
23 vous dire, là, c'était peut-être un an et demi  
24 avant l'élection subséquente. Donc, j'avais perdu  
25 au fédéral par quatorze (14) votes. Il y avait eu

1 un recomptage judiciaire, donc ça avait été chaud.  
2 Et, bon, bien, au provincial, on a pensé que... que  
3 je pouvais être une bonne candidate également pour  
4 eux. J'avais commencé à suivre des cours dans un  
5 MBA, j'avais commencé à suivre mon MBA. Et là,  
6 bien, j'étais tentée par l'expérience puis en vous  
7 disant, tout à fait bien honnêtement, que j'y  
8 connaissais absolument rien. J'étais pas quelqu'un  
9 qui avait mangé de la politique ou suivi la  
10 politique pendant toute ma jeunesse, je connaissais  
11 rien. J'étais néophyte, mais je suis allée pour un  
12 engagement personnel, là, un défi, vivre une  
13 expérience.

14 Q. **[430]** O.K. Vous dites « on a pensé... on a pensé  
15 que je pourrais aussi être utile ou servir au  
16 provincial. » Qui est le « on » derrière ça? Qui  
17 vous a approchée pour vous présenter aux élections  
18 provinciales?

19 R. Bien, monsieur Charest lui-même était venu me voir.  
20 Monsieur Charest lui-même était venu me rencontrer.

21 Q. **[431]** O.K. Et monsieur Charest lui-même vous a  
22 demandé peut-être de se présenter dans son équipe à  
23 ce moment-là?

24 R. C'est ça, tout à fait.

25 Q. **[432]** O.K. Tout à fait.

1 R. Oui, c'était au Cap-de-la-Madeleine à ce moment-là,  
2 je me rappelle, là. Hum, hum.

3 Q. **[433]** Alors, vous avez obtenu un premier mandat à  
4 ce moment-là au provincial, je pense, dans  
5 l'opposition, si je me trompe pas.

6 R. Oui. Bien, en fait...

7 Q. **[434]** En octobre deux mille un (2001).

8 R. ... il restait dix-huit (18) mois, là, parce qu'il  
9 y a eu d'autres élections en deux mille trois  
10 (2003). Oui.

11 Q. **[435]** O.K. Alors, quelles sont les premières  
12 fonctions peut-être que vous avez exercées, là, dès  
13 votre... votre arrivée, là, comme députée à Québec?

14 R. Bien, en fait, j'ai été ministre déléguée au... à  
15 la Santé, au départ, mais très... de façon très  
16 brièvement. Et après ça, en septembre deux mille  
17 trois (2003)...

18 Q. **[436]** Là, naturellement, on est rendus en deux  
19 mille trois (2003) quand le gouvernement est  
20 majoritaire.

21 R. Oui, excusez-moi, oui...

22 Q. **[437]** Si on parle...

23 R. Ah! mes fonctions.

24 Q. **[438]** Si on commence à votre mandat...

25 R. À l'opposition, j'étais critique en matière de

1 médicaments, là, je pense que c'était en lien avec  
2 ma profession. Il y avait à ce moment-là qu'on  
3 mettait en place le régime de... de... d'assurance  
4 médicaments pour tous les Québécois. Donc, j'ai  
5 servi par mon expérience, mes connaissances à... à  
6 voir si... si ça correspondait bien aux besoins des  
7 Québécois, tout simplement, là.

8 Q. **[439]** Donc, vous étiez porte-parole de  
9 l'opposition...

10 R. Oui.

11 Q. **[440]** ... officielle dans ce domaine-là  
12 particulier...

13 R. Oui.

14 Q. **[441]** ... pour l'assurance médicaments. Vous avez  
15 été membre de la Commission des affaires... des  
16 affaires sociales également. Donc, c'est à peu  
17 près...

18 R. Je m'en rappelle pas, là.

19 Q. **[442]** ... les mandats que vous avez eus à ce  
20 moment-là?

21 R. Ça se peut, oui.

22 Q. **[443]** O.K. Je comprends que, peu de temps après,  
23 là, on a eu droit à une autre élection, en deux  
24 mille trois (2003), et là, à ce moment-là, le Parti  
25 libéral étant majoritaire...

1 R. C'est ça.

2 Q. **[444]** ... vous avez accédé à un certain  
3 portefeuille.

4 R. C'est ça, tout à fait. Alors, j'ai été ministre  
5 déléguée à la santé pendant une courte période et  
6 puis après je suis... ça, ça a été peut-être au  
7 mois de mai. Après je suis revenue en septembre, où  
8 là... septembre deux mille trois (2003), on m'a  
9 nommée ministre déléguée aux Transports. Et là je  
10 me sers de la feuille que vous m'avez transmise  
11 parce que je... les dates, je les... C'est du dix  
12 (10) septembre deux mille trois (2003) jusqu'au  
13 dix-huit (18) avril deux mille sept (2007), j'étais  
14 ministre déléguée aux Transports.

15 Q. **[445]** J'espère que la feuille qu'on vous a  
16 transmise correspond à la réalité, là, selon votre  
17 souvenir?

18 R. Bien, j'ai pensé que c'était fidèle à la réalité,  
19 j'ai pensé que vous aviez bien fait votre travail.

20 Q. **[446]** Bon. Alors, je comprends qu'en deux mille  
21 trois (2003), dès la fin deux mille trois (2003),  
22 dès septembre...

23 R. Oui.

24 Q. **[447]** ... vous devenez ministre déléguée aux  
25 Transports, du mois de septembre peut-être au mois

1 d'avril deux mille sept (2007), c'est exact?

2 R. C'est ça. À peu près.

3 Q. **[448]** O.K. Naturellement, en avril deux mille sept  
4 (2007), c'est parce qu'il y a une autre élection,  
5 vous obtenez... vous êtes réélue, vous obtenez un  
6 troisième mandat. Est-ce que vous accédez encore  
7 une fois à un certain portefeuille? Est-ce que vous  
8 devenez ministre à ce moment-là?

9 R. Alors, je deviens ministre des Transports en titre,  
10 du dix-huit (18) avril deux mille sept (2007)  
11 jusqu'au dix (10) août deux mille dix (2010). Et,  
12 également, ministre responsable de la région de la  
13 Mauricie, là, évidemment, du mois d'avril deux  
14 mille trois (2003) jusqu'au... jusqu'en... et après  
15 ça jusqu'en deux mille douze (2012), là, jusqu'à la  
16 fin du mandat du gouvernement.

17 Q. **[449]** Peut-être pour simplifier un peu ces notions-  
18 là puis s'accrocher un petit moins aux dates, si je  
19 comprends bien, dès... dès l'arrivée au pouvoir des  
20 libéraux, en deux mille trois (2003), vous avez  
21 obtenu, bon, dans les mois qui ont suivi, à tout le  
22 moins le poste de ministre déléguée aux Transports.

23 R. Oui.

24 Q. **[450]** Jusqu'à la fin de ce mandat-là.

25 R. Oui.

1 Q. **[451]** Lors de la réélection vous êtes devenue  
2 ministre en titre, c'est exact?

3 R. Oui. Oui.

4 Q. **[452]** Parfait. Et lors du premier mandat auquel je  
5 parle, en deux mille trois (2003), vous avez  
6 également eu, de façon concurrente ou de façon  
7 parallèle à votre portefeuille... votre titre de  
8 ministre déléguée aux Transports et par la suite de  
9 ministre en titre, vous avez également été ministre  
10 responsable de la région de la Mauricie, c'est  
11 exact?

12 R. Tout le long, oui.

13 Q. **[453]** Tout le long?

14 R. Oui.

15 Q. **[454]** Donc, tout le long de...

16 R. Oui.

17 Q. **[455]** ... votre fonction de ministre déléguée aux  
18 Transports ou de ministre en titre, vous avez  
19 également été ministre responsable de la région de  
20 la Mauricie.

21 R. C'est ça, tout à fait.

22 Q. **[456]** O.K. Je pense qu'on vient de simplifier un  
23 peu les choses à ce moment-là. Cinquième mandat en  
24 deux mille douze (2012). Naturellement vous êtes  
25 réélue et là vous vous retrouvez à nouveau dans

1 l'opposition, c'est exact?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[457]** O.K. Et, à ce moment-là, vous avez... vous  
4 avez quoi, vous avez... je pense que vous avez  
5 continué d'oeuvrer dans le domaine du transport, du  
6 ministère des Transports, vous étiez à ce moment-là  
7 porte-parole officielle pour l'opposition, est-ce  
8 que je me trompe?

9 R. Au début, oui.

10 Q. **[458]** Au début.

11 R. Et après ça j'ai été porte-parole officielle en  
12 matière d'énergie et de forêts.

13 Q. **[459]** O.K. Et là, présentement, vous avez débuté  
14 votre sixième mandat?

15 R. Oui.

16 Q. **[460]** Et vous êtes députée de Laviolette.

17 R. C'est ça. Tout à fait.

18 Q. **[461]** Parfait. Peut-être parce que c'est le... la  
19 fonction là, une des fonctions, une des raisons  
20 premières de votre présence ici à la Commission,  
21 c'est le fait qu'effectivement, pendant une grande  
22 portion du mandat de la Commission, soit de deux  
23 mille trois (2003) à... naturellement, je vais me  
24 tromper si je le dis... de deux mille trois (2003)  
25 à deux mille dix (2010).

1 R. Faites comme moi, là.

2 Q. **[462]** De deux mille trois (2003) à deux mille dix  
3 (2010). Oui, mais comme c'est pas mon vécu à moi  
4 c'est peut-être plus... plus difficile. De deux  
5 mille trois (2003), deux mille dix (2010)...

6 R. Oui.

7 Q. **[463]** ... grosso modo, vous avez occupé un  
8 portefeuille, vous avez occupé une fonction de  
9 ministre, vous étiez au ministère des Transports du  
10 Québec. Et, compte tenu du mandat de la Commission,  
11 là, c'est une des raisons principales pour laquelle  
12 vous êtes ici.

13 R. D'accord.

14 Q. **[464]** Ce long préambule me sert à vous demander,  
15 Madame Boulet, de m'expliquer un peu quelles sont  
16 les fonctions d'un ministre délégué aux Transports  
17 et on pourra passer après ça à la... la différence  
18 entre les deux, si on veut?

19 R. Alors, le ministre délégué aux Transports, en fait,  
20 il s'occupe de la programmation routière de tout le  
21 Québec sauf Québec et Montréal, sauf les grandes...  
22 bien, d'après moi, vous vous l'êtes déjà fait dire  
23 à quelques reprises, là.

24 Q. **[465]** C'est votre vision à vous qui m'intéresse.

25 R. D'accord. Alors... alors, il s'occupe de la

1 programmation routière mais, essentiellement, ses  
2 dossiers sont le transport... c'est le transport  
3 aérien, maritime, ferroviaire, c'est la route  
4 verte, donc toutes les pistes cyclables, c'est  
5 également les véhicules hors route. Je dirais,  
6 essentiellement, ça tourne autour de ça.

7 Q. **[466]** Est-ce que je me trompe de penser que les  
8 fonctions qui... le départ... bon, la répartition  
9 des fonctions entre le ministre délégué et le  
10 ministre en titre est plus une répartition  
11 géographique qu'une répartition de fonctions comme  
12 telle?

13 R. Non, il y a une répartition de fonctions.

14 Q. **[467]** Également?

15 R. Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

16 Q. **[468]** O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[469]** Mais est-ce qu'il y a des... des régions ou  
19 des endroits où vous occupez, à toutes fins  
20 pratiques, même comme ministre déléguée, les  
21 fonctions d'un ministre en titre pour fins de...  
22 pour fins de référence, en tout cas de façon  
23 quotidienne, là, sans avoir... sans être ministre  
24 en titre?

25 R. Bien, je crois pas, là, je...

1 Q. **[470]** Non?

2 R. Moi, j'étais, à l'époque, avec monsieur Marcoux,  
3 que vous connaissez sûrement. Donc, j'ai été une  
4 période où monsieur Marcoux était mon ministre en  
5 titre. Monsieur Marcoux avait tout le dossier de la  
6 Capitale-Nationale, donc Québec et Montréal. Donc,  
7 Montréal, on sait que c'est tout l'enjeu du  
8 transport collectif.

9 Q. **[471]** Hum hum.

10 R. Alors, c'était monsieur Marcoux qui avait tout  
11 Montréal, l'île de Montréal, la Couronne nord, la  
12 Couronne sud, tout ce qui fait partie de la CMM,  
13 finalement. Et c'était la même chose avec monsieur  
14 Després. Alors, ces gens-là étaient surtout sur  
15 les... bon, les politiques de mobilité durable, sur  
16 les grandes stratégies, sur les politiques qu'on  
17 devait mettre en place, sur les investissements qui  
18 se faisaient en transport collectif, l'achat des  
19 autobus, l'achat des... des voitures de métro. Tous  
20 ces grands enjeux là, là. Tout ce qui était de...  
21 d'importance, là, beaucoup plus significative, là.  
22 Avec l'AMT, avec la CMM, avec la Ville de Montréal.  
23 L'enjeu de... bon, de la rue Notre-Dame, de Turcot,  
24 de toutes ces grandes artères-là, là, qui  
25 nécessitaient parfois des entretiens, des

1 réparations, des reconstructions. Alors, tout ça  
2 relevait du ministre en titre.

3 Q. **[472]** O.K. Donc, à partir... si je comprends bien  
4 votre réponse, à partir du moment où vous êtes  
5 devenue ministre en titre, vous êtes devenue plus  
6 en charge de ce genre de grands... de grandes  
7 philosophies-là...

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[473]** ... de grandes directions-là.

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[474]** O.K. Est-ce que vous voyez une différence du  
12 fait que vous étiez également ministre déléguée de  
13 la région? Est-ce que ça changeait quelque chose  
14 par rapport à vos fonctions de ministre déléguée  
15 aux Transports ou de la façon de les exercer?

16 R. Pouvez-vous répéter?

17 Q. **[475]** Est-ce que le fait que vous... le fait pour  
18 vous d'être à la fois ministre déléguée aux  
19 Transports...

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[476]** ... donc vous couvrez à toutes fins pratiques  
22 tout le Québec à l'exception des deux régions que  
23 vous avez mentionnées...

24 R. Oui.

25 Q. **[477]** ... et d'être ministre déléguée à la région

1 de la Mauricie, eu égard à la Mauricie, est-ce que  
2 ça changeait quelque chose par rapport à vos  
3 fonctions?

4 R. Bien j'étais... Non. J'étais ministre de la région  
5 de la Mauricie mais j'étais ministre de toutes les  
6 régions du Québec. J'étais ministre de toutes les  
7 régions du Québec.

8 Q. **[478]** Parfait. Quand vous êtes devenue ministre en  
9 titre...

10 R. Oui.

11 Q. **[479]** ... O.K. Est-ce que ça a changé, bon, qu'est-  
12 ce qui a changé pour vous? Comment vous avez  
13 modifié votre fonction de ministre?

14 R. Bien quand je suis devenue ministre en titre, il  
15 est arrivé monsieur Norm MacMillan qui a pris  
16 toutes les responsabilités que je vous ai parlées  
17 tout à l'heure.

18 Q. **[480]** Qui est devenu ministre délégué donc, oui.

19 R. Qui est devenu ministre délégué. Donc alors, moi  
20 j'ai pris les dossiers qui restaient comme je vous  
21 ai décrits : la Capitale-Nationale, le réseau de  
22 transport collectif, bon là-bas, il y avait le pont  
23 de l'Île d'Orléans, il y avait les autoroutes Henri  
24 IV. Il y avait des défis parce que les défis qu'on  
25 a au Québec, c'est que le réseau routier a été

1 conçu dans les années cinquante (1950), soixante  
2 (1960) et aujourd'hui, le nombre de véhicules a  
3 doublé, triplé, quadruplé, je saurais pas vous dire  
4 combien de fois. Il y a beaucoup de véhicules.  
5 Avant les gens avaient un véhicule par maison.  
6 Aujourd'hui on en voit quatre à chaque maison. Donc  
7 le réseau ne répond plus, le réseau ou le nombre de  
8 véhicules, le réseau est pas adapté finalement aux  
9 besoins de la population qui circule beaucoup en  
10 voiture solo. Évidemment à Montréal, le transport  
11 collectif est beaucoup mieux structuré, beaucoup  
12 mieux organisé mais dans les grandes villes qui  
13 sont en croissance, notamment à Québec, à  
14 Sherbrooke, on peut parler de Trois-Rivières, de  
15 Saguenay, le transport collectif est moins adapté  
16 et répond moins bien. Donc les gens continuent à  
17 avoir chacun leur véhicule et alors partout il y  
18 avait des besoins en croissance et partout, partout  
19 le réseau, puis, tous partis confondus, je veux pas  
20 ici faire de partisanerie politique, tous partis  
21 confondus, le réseau avait été grandement négligé,  
22 je vous dirais pendant trente (30) ans peut-être.

23 Q. **[481]** Vous faites référence à l'entretien des  
24 routes, c'est ça?

25 R. Oui bien l'entretien des routes, des structures.

1 Q. **[482]** Les structures.

2 R. On avait pas investi sur le maintien de ces  
3 infrastructures-là donc les besoins étaient très  
4 importants.

5 Q. **[483]** Alors quand vous êtes ministre déléguée,  
6 quelles sont vos tâches particulières à ces  
7 besoins-là?

8 R. Bien en fait, quand arrive le temps de la  
9 programmation, le Conseil du trésor, à chaque...  
10 mais en fait quand je suis arrivée moi la première  
11 année, monsieur Marcoux avait fait une  
12 planification je pense à la hauteur de un virgule  
13 un milliard de dollars (1,1 G\$) puis finalement on  
14 lui a donné, au Conseil du trésor, neuf cent  
15 millions (900 M\$). Il a dû faire un arbitrage puis  
16 éliminer des projets, les retarder. Alors mais moi  
17 j'étais pas là. En deux mille trois (2003), j'étais  
18 pas là pour cette programmation-là. Par les années  
19 moi, de ce que je me souviens comment ça  
20 fonctionnait, le Conseil du trésor nous donnait,  
21 avant de faire le budget, il nous anticipait un  
22 montant. Il disait, vous allez avoir à peu près un  
23 point deux, un point trois, un point quatre  
24 milliard de dollars (1,2 G\$-1,3 G\$-1,4 G\$). Alors  
25 c'est, ça nous revenait pas à nous. Le sous-

1 ministre me disait, bien on va avoir cette année un  
2 point deux, un point trois (1,2 G\$-1,3 G\$) et à ce  
3 moment-là les fonctionnaires, les sous-ministres  
4 faisaient une répartition dans les directions  
5 territoriales. Avec ce budget-là, dans la Mauricie,  
6 tu vas avoir tant, dans la Montérégie, vous allez  
7 avoir tant en fonction évidemment, parce qu'eux  
8 avaient une connaissance des besoins, des projets  
9 dans chacune des régions. Donc ils répartissaient  
10 ces besoins-là dans chacun des territoires et les  
11 directions territoriales renvoyaient, en fonction  
12 de ce budget-là qui leur était alloué, renvoyaient  
13 une programmation au sous-ministre, au Ministère,  
14 qui correspondait à peu près à ce que le Ministère  
15 leur avait demandé.

16 Q. **[484]** O.K. Donc le Ministère, lui, attribue des  
17 budgets, si je comprends bien...

18 R. Oui.

19 Q. **[485]** ... et les différentes directions  
20 territoriales, en fonction des budgets qui leur  
21 sont attribués, vont décider des besoins de la  
22 région...

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[486]** ... qui est sous leur direction...

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[487]** ... et des priorités à établir, c'est exact?

2 R. Oui, tout à fait. À la même époque, on avait  
3 également les ministres... pas les ministres, les  
4 députés qui venaient nous voir, les députés, les  
5 maires, je fais peut-être votre prochaine question,  
6 peut-être que je...

7 Q. **[488]** On va y arriver mais allez-y, on va...

8 R. Peut-être que je vais plus vite que vous.

9 Q. **[489]** On pourra revenir aussi, il y a pas de  
10 problème.

11 R. Évidemment, pendant cette même période-là, je  
12 dirais presque tous les députés, moi je me  
13 rappelle, puis là libéral ou péquiste, là, il y  
14 avait Lorraine Richard qui venait me voir pour la  
15 138 qui monte sur la Basse-Côte-Nord. Il y avait  
16 Sylvain Pagé pour la 117 et souvent il venait pas  
17 tout seul. Souvent il venait avec de comités qui  
18 s'appelaient « SOS 117 », avec des partenaires,  
19 avec des gens d'affaires, avec des maires, nous  
20 expliquer des problématiques sur des routes  
21 particulières. Je peux prendre un peu d'eau,  
22 Madame...

23 Q. **[490]** Allez-y. Donc quand vous parlez de  
24 problématique, naturellement on parle peut-être de  
25 besoins...

1 R. De besoins.

2 Q. **[491]** ... de besoins plus criants à une...

3 R. Bien des besoins qui étaient présents dans une  
4 région.

5 Q. **[492]** Ça peut être des besoins de sécurité, ça peut  
6 être des besoins de...

7 R. C'était surtout des besoins de sécurité. Même  
8 madame Marois était venue me voir pour le réseau de  
9 Charlevoix, les gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
10 étaient venus me voir pour la 175 qu'il fallait  
11 faire quelque chose. Bon, je me rappelle, les gens  
12 de la Beauce sont venus pour la 173, les gens de la  
13 Gaspésie venaient me voir pour qu'on améliore le  
14 réseau tout le long de la péninsule. Alors tout le  
15 monde venait nous voir pour avoir des projets qui  
16 leur semblaient importants, qui étaient portés par  
17 des maires, par eux et ce qu'on faisait dans ce  
18 temps-là, c'est qu'on prenait le temps de  
19 rencontrer ces gens-là...

20 Q. **[493]** Ces gens-là sont qui? Ils sont des députés,  
21 ils sont des élus, ils sont des maires.

22 R. Bien des fois c'était le député, des fois le député  
23 venait avec des maires, des fois il venait puis ils  
24 étaient quinze, vingt (15-20). Je me rappelle la  
25 Beauce, ils étaient venus, ils étaient une

1 vingtaine (20) personnes avec des entrepreneurs,  
2 avec des maires, avec...

3 Q. **[494]** Est-ce qu'il y a des citoyens qui allaient  
4 vous voir directement, Madame, à ce moment-là?

5 R. Rarement. Moi je...

6 Q. **[495]** Rarement? O.K.

7 R. Bien moi, j'ai pas connaissance... Bien les  
8 citoyens, sur la 173, ils pouvaient se plaindre  
9 qu'elle passait pas à la bonne place, là, mais...

10 Q. **[496]** Non, je comprends qu'il pouvait y avoir du  
11 lobby des citoyens de fait...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[497]** ... mais est-ce qu'au niveau des gens qui  
14 vous contactaient...

15 R. Alors ces gens-là venaient nous voir et il y avait  
16 toujours avec nous un fonctionnaire. Alors j'étais  
17 là, il y avait mon chef de cabinet ou la personne  
18 responsable de la programmation, il y avait un  
19 fonctionnaire qui était là et nous ce qu'on  
20 demandait, d'abord ils nous expliquaient la  
21 situation, les problèmes qui se vivaient. Des fois,  
22 c'était pour avoir une lumière rouge sur une route,  
23 des fois c'était pour élargir une route, des fois  
24 c'était pour dire, faudrait ralentir la route, la  
25 vitesse permise est trop rapide puis ça passe dans

1 un village puis c'est dangereux. C'était pour  
2 toutes sortes de raisons. Ce qu'on faisait, c'est  
3 qu'on demandait un état de situation au Ministère.  
4 « Est-ce que... est-ce que la demande, la requête  
5 de ces gens-là a été pertinente, oui ou non? Est-ce  
6 que c'était quelque chose qui était... un dossier  
7 que... qui était déjà dans les dossiers du  
8 Ministère, donc, à la connaissance des  
9 fonctionnaires? Est-ce que c'était justifié de le  
10 faire? Est-ce que c'était un projet qui était déjà  
11 entamé? » Parce qu'avant de faire un projet, bien  
12 il y a plein d'étapes préliminaires, les  
13 acquisitions, les expropriations, les plans et  
14 devis. Bien avant de dire qu'on pelle puis qu'on  
15 commence avec un... un camion, bien si un projet...  
16 il y en des fois, le Ministère disait : « Oui, oui,  
17 oui, nous autres on est enligné là-dedans, on est à  
18 l'étape 1, on est à l'étape 2 ou à l'étape 3, mais  
19 ça devrait se mettre en chantier dans deux ans,  
20 dans trois ans. » Alors, on répétait ce que le  
21 Ministère nous apportait comme expertise et  
22 parfois, c'était pas justifié. Le Ministère  
23 disait : « Bien il y a pas suffisamment de débit  
24 pour qu'on fasse une voie de contournement ou il y  
25 a pas suffisamment d'accidents sur cette route-là.

1 Ou on peut pas diminuer la vitesse parce que c'est  
2 une route nationale puis quand les camions  
3 arrivent, là, on peut pas... » Bon, il y avait...  
4 moi, j'ai aucune expertise à ce niveau-là, on se  
5 fiait à ce que les gens nous disaient puis on... on  
6 parlait avec ces gens-là puis on leur rapportait,  
7 finalement, la lecture et l'état de situation qui  
8 nous avaient été apportés par les gens qui venaient  
9 nous voir.

10 Q. **[498]** Est-ce que je comprends, madame Boulet, que  
11 l'expertise finale appartenait au Ministère...

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[499]** ... ou aux gens... aux fonctionnaires?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[500]** O.K. Donc, vous serviez à peu près de... bon,  
16 sans vouloir dénigrer, vous serviez de courroie de  
17 transmission, vous portiez le message des gens qui  
18 venaient vous voir au Ministère en disant :

19 « Vérifiez-moi cette situation-là »?

20 R. Bien, ils étaient là, ils étaient là les gens  
21 puis...

22 Q. **[501]** Il y avait un représentant du Ministère à vos  
23 côtés à ce moment-là?

24 R. Oui, oui, tout à fait puis à ce moment-là, bien il  
25 posai des questions aux gens puis il argumentait

1           puis il disait : « Selon nos chiffres à nous, bien  
2           on pense qu'on n'est pas rendu là. » Des fois, les  
3           gens voulaient prolonger des autoroutes, voulaient  
4           doubler des autoroutes et là, les gens, souvent, le  
5           ministre... le sous-ministre disait : « Bien il y a  
6           rien qui justifie... » « Oui, mais vous avez  
7           exproprié puis vous avez acheté les terrains. »  
8           « Oui, on les a achetés parce qu'un jour, on sera  
9           rendu là, un jour il y aura des besoins, mais là,  
10          on n'en est pas là. » Alors...

11        Q. **[502]** Si vous me permettez une question, Madame  
12           Boulet...

13        R. Oui.

14        Q. **[503]** ... je comprends... je comprends l'intérêt  
15           des maires de vouloir discuter de sécurité, de  
16           signalisation de routes dans leur village, je  
17           comprends l'intérêt des députés parce qu'ils  
18           portent le... ils sont élus pour ça, ils portent le  
19           message et veulent faire valoir leurs priorités en  
20           fonction de leur...

21        R. Oui.

22        Q. **[504]** ... de leur comté, de leur district, c'est  
23           tout à fait normal et ils sont la voix des  
24           citoyens.

25        R. Oui.

1 Q. **[505]** Mais je comprends pas la présence des  
2 entrepreneurs.

3 R. Bien les entrepreneurs, il faut pas... il faut pas  
4 mélanger, là. C'était pas des entrepreneurs en  
5 construction. C'était pas ceux qui auraient  
6 construit la route. Je vois bien là où vous voulez  
7 aller.

8 Q. **[506]** Alors expliquez-moi.

9 R. C'était, mettons, dans la Beauce, je me rappelle.  
10 C'était les... les entrepreneurs qui avaient de  
11 la... qui faisaient de la business avec les États-  
12 Unis. Parce qu'on sait que la Beauce, c'est  
13 frontalier avec les États-Unis. Donc, c'était les  
14 gens qui, eux, voulaient un réseau routier plus  
15 performant. Parce que les coûts de transport, pour  
16 une entreprise, il y a un élément de sécurité, de  
17 fluidité et un élément, aussi, de coûts. Quand on a  
18 un réseau qui est performant, qu'on n'est pas pris  
19 dans la congestion... Je me rappelle, monsieur  
20 Dutil était là pour son entreprise. Alors, c'était  
21 des gens qui étaient là pour faire... pour  
22 finalement, améliorer la capacité d'expédition  
23 d'une entreprise vers... sortir de la marchandise  
24 ou faire... faire de la business, finalement, avec  
25 les territoires voisins. C'était pas des

1 entrepreneurs qui étaient là pour construire une  
2 route, mais c'était des gens qui étaient là pour  
3 dire : « Nous, pour faire de la bonne business,  
4 pour être performant, pour être capable de réduire  
5 nos coûts d'expédition, ça nous prend un réseau  
6 routier qui réponde à nos besoins. »

7 Q. **[507]** Parfait.

8 R. Moi, c'est comme ça que je l'ai vu.

9 Q. **[508]** Que vous l'avez vu et vécu?

10 R. Oui.

11 Q. **[509]** Aviez-vous la capacité d'aller à l'encontre  
12 de l'expertise du Ministère?

13 R. Bien je suis jamais allée à l'encontre de  
14 l'expertise. Dire au Ministère : « Vous pensez que  
15 c'est pas nécessaire, bien il faut la faire  
16 pareil », moi je me rappelle pas d'avoir jamais dit  
17 ça.

18 Q. **[510]** Mais ma question était est-ce que vous aviez  
19 la capacité de le faire?

20 R. Bien moi, je l'ai jamais fait. Est-ce que j'aurais  
21 la capacité? Est-ce que quelqu'un a pu faire ça?  
22 Moi, je l'ai pas fait. Moi je pense que... je  
23 faisais totalement confiance à ces gens-là. On a  
24 beau dire, avec tout ce qui s'est passé, ils ont  
25 porté l'odieux de beaucoup de choses les gens du

1 Ministère, moi, je vais vous dire que les années où  
2 j'ai été là, j'ai connu des gens dédiés, dévoués,  
3 des gens qui avaient... qui étaient... qui avaient  
4 confiance, qui... qui faisaient de leur mieux, qui  
5 faisaient un travail, qui étaient... moi, je leur  
6 faisais confiance. Si on me disait bien... si on me  
7 disait : « Le pont... le pont de l'île d'Orléans,  
8 Madame Boulet, ça va aller à telle date », bien ça  
9 va aller à telle date. Puis... puis je croyais ce  
10 qu'ils me disaient puis c'est ce que je rapportais  
11 puis que je tentais d'expliquer.

12 Q. [511] O.K. Pensez-vous que vous aviez, à titre de  
13 ministre déléguée ou de ministre en titre tour à  
14 tour, le pouvoir de désigner un projet de cette...  
15 de cette... dans ce domaine-là?

16 R. Bien, je pense que ça, ces choses-là, Madame la  
17 procureure, d'après moi, s'il y avait eu des choses  
18 comme ça, ça pouvait peut-être se décider au  
19 conseil des ministres. Mettons comme l'autoroute  
20 30, je le sais pas, mais si, des grands projets de  
21 développement, est-ce qu'ils étaient justifiés ou  
22 pas? La 175, moi, quand je suis arrivée, ça avait  
23 déjà été annoncé par, si je me rappelle bien, par  
24 Bernard Landry puis... puis c'est Jean Chrétien, je  
25 pense, mais c'était des projets qui étaient décidés

1 bien au-dessus de moi et qui étaient décidés au  
2 Conseil du trésor. Qu'on parle de l'autoroute 30,  
3 du pont de la 25, ces grands projets-là, qui  
4 étaient du grand développement, étaient pas décidés  
5 chez nous, loin de là.

6 Q. **[512]** O.K. Mais là, on parle de grands projets, on  
7 parle de grandes orientations du Québec.

8 R. Oui.

9 Q. **[513]** On parle de budget attribué, là, à du grand  
10 développement. Moi, ma question est plutôt à  
11 l'effet ou a plutôt la portée suivante, Madame  
12 Boulet, vous me parlez de gens, de maires, de  
13 députés qui viennent vous voir, vous faire part de  
14 leurs doléances ou de leur besoin de sécurité ou de  
15 leur besoin économique d'avoir une nouvelle route,  
16 parce qu'on parle de construction, là...

17 R. Oui.

18 Q. **[514]** ... de route, et vous me répondez  
19 qu'effectivement, bon, vous transmettez cette...  
20 cette notion-là ou cette demande-là ou cette... cet  
21 intérêt-là au Ministère.

22 R. Oui.

23 Q. **[515]** On vous dit est-ce que ça fait déjà partie  
24 des priorités, est-ce que c'est un dossier déjà  
25 ouvert. Si le dossier n'est pas ouvert, est-ce

1 qu'il a vraiment du bon sens, là, selon tous les  
2 paramètres qu'ils ont étudiés et vous me dites que  
3 c'est l'expertise du Ministère. Ma question est la  
4 suivante, est-ce que vous pensez qu'à titre de  
5 ministre déléguée dans ce genre de dossier-là qu'on  
6 vous apporte, vous aviez un pouvoir d'influencer  
7 cette décision-là?

8 R. Bien moi, je l'ai pas fait. Moi, je l'ai pas fait.

9 Q. **[516]** Et vous êtes pas capable de me répondre,  
10 ayant occupé ces fonctions-là pendant sept ans...

11 R. Je le sais pas si j'aurais eu ce pouvoir-là. Je...  
12 je pense... je le sais pas parce qu'ils auraient  
13 argumenté puis moi, je pense qu'ils avaient une  
14 bien meilleure connaissance que moi des besoins  
15 d'un réseau routier, des risques, des risques,  
16 parce que des fois, des fois on dit : « Bien  
17 pourquoi vous ne baissez pas la vitesse? Il me  
18 semble, ça paraît niaiseux, il est à soixante-dix  
19 (70) ou il est à quatre-vingt-dix (90), les gens la  
20 veulent à cinquante (50), pourquoi vous ne la  
21 baissez pas? » Et ils me disaient, il y avait  
22 toujours... Alors, en bout de ligne, moi je  
23 rapportais ce que le Ministère me disait, puis je  
24 ne leur disais pas : « Vous la baissez pareil à  
25 cinquante (50). »

1 Q. [517] O.K. Parce que vous êtes d'accord avec moi  
2 que c'est eux qui détiennent l'expertise et que  
3 vous n'aviez pas vraiment de connaissances dans ce  
4 domaine-là.

5 R. Bien, c'est parce qu'il y a toujours... bon, les  
6 carrefours giratoires qui sont nés au début, les  
7 gens les critiquaient. Et là, ils m'ont expliqué  
8 que ces carrefours giratoires-là avaient l'objectif  
9 que, contrairement à une lumière rouge où les gens  
10 se rentraient souvent à angle droit, donc, de tête  
11 à queue, finalement, sur une lumière rouge, si  
12 l'autre ne partait pas ou partait... alors que dans  
13 le carrefour giratoire, il y avait le bénéfice que  
14 les gens, s'il y avait des collisions, elles se  
15 faisaient à angle. Donc, les gens rentraient dans  
16 le carrefour giratoire, si quelqu'un ne respectait  
17 pas la règle du carrefour giratoire, quand il y  
18 avait des accidents, à tout le moins c'était des  
19 accidents qui avaient moins de répercussions  
20 physiquement sur les gens dans les véhicules.

21 Alors moi, c'est des choses que je ne peux  
22 pas connaître. Alors, même si des fois ça pouvait  
23 me sembler, ça faisait du gros bon sens. Moi je le  
24 sais, j'ai un maire dans un village chez moi qui me  
25 demande de baisser la vitesse dans son village, il

1           trouve que ça va trop vite, puis à chaque fois je  
2           fais venir, je faisais venir le représentant du  
3           Ministère, qui lui expliquait pourquoi on ne  
4           pouvait pas le baisser. Alors là, on prenait  
5           d'autres moyens. On mettait un panneau qui  
6           annonçait la vitesse des gens qui circulaient, pour  
7           leur dire : « Votre vitesse est à tant. » On  
8           demandait à la police d'être plus présente dans ce  
9           secteur-là, pour intervenir davantage sur les gens.  
10          Mais on ne l'a pas baissée, on ne l'a pas encore  
11          baissée, il n'est pas plus content après moi  
12          aujourd'hui.

13        Q. **[518]** Donc, considérez-vous, Madame Boulet, que  
14        vous personnellement vous aviez l'expertise  
15        nécessaire pour évaluer la faisabilité, la  
16        priorité, la nécessité d'un projet, que ce soit  
17        pour des questions de sécurité, pour des questions  
18        économiques ou pour des questions de dégradation du  
19        réseau?

20        R. Bien, je ne pense pas que j'avais... je crois bien,  
21        normalement je me fiais aux gens du Ministère.

22        Q. **[519]** Qui eux détenaient l'expertise nécessaire.

23        R. Tout à fait.

24        Q. **[520]** La programmation comme telle, on va y  
25        revenir, là, mais simplement à titre de ministre

1 déléguée, ce que vous nous avez expliqué c'est que,  
2 pour rentrer dans les détails de la programmation,  
3 on va y revenir, mais sur les notions générales,  
4 dépendamment des différentes fonctions que vous  
5 avez eues au Ministère, soit déléguée, soit en  
6 titre, ce que vous m'expliquez c'est que bon, le  
7 Ministère reçoit des budgets, on s'entend, divise  
8 les budgets...

9 R. Oui.

10 Q. **[521]** ... par direction territoriale, explique à  
11 chaque directeur territorial : « Vous avez cette  
12 année grosso modo tant de budget, et maintenant  
13 ramenez-nous votre programmation, expliquez-nous  
14 les priorités dans votre direction territoriale »,  
15 c'est exact?

16 R. Bien, ça ressemblait à ça. Il y avait toujours une  
17 surprogrammation, donc le Ministère permettait à  
18 tout le monde, ou de façon globale, il y avait plus  
19 de projets que le budget, parce que, année après  
20 année, il y avait des montants qui ne se  
21 dépensaient pas, alors il y avait une  
22 surprogrammation qui était toujours là, et il y  
23 avait aussi à chaque année un budget de suppléance,  
24 que je dirais. Je ne me rappelle pas, de mémoire  
25 c'était peut-être une affaire comme soixante

1 millions (60 M\$) de dollars, qui était là pour des  
2 fois qu'il y aurait eu des... mettons, des  
3 inondations qui auraient fait partir une route au  
4 printemps, des imprévus qui n'étaient pas calculés.  
5 Donc, il y avait un budget de suppléance également  
6 qui permettait de palier à des besoins qui  
7 pouvaient survenir sans que ça ait été prévu  
8 initialement par les directions territoriales.

9 Q. **[522]** Mais les directions territoriales sont en  
10 charge, est-ce que je me trompe, et vous me  
11 corrigerez, d'établir leur programmation annuelle  
12 en fonction des priorités qu'elles ont à  
13 l'intérieur de leur direction territoriale...

14 R. Oui.

15 Q. **[523]** ... et des budgets que vous leur accordez,  
16 naturellement?

17 R. Oui.

18 Q. **[524]** Ce que vous nous expliquez, de façon  
19 naturelle, on mettait beaucoup plus de projets ou  
20 de priorités que moins, on s'entend?

21 R. Oui.

22 Q. **[525]** Et à ce moment-là, on vous retournait ces  
23 priorités-là, on identifiait des projets et on les  
24 retournait vers le Ministère? Comment ça se passe,  
25 une fois que la priorité, là...

1 R. Bien, en fait, oui, ça retournait. Bien, les sous-  
2 ministres la regardaient, assurément, là. Après ça,  
3 bien, ça passait au Ministère où on vérifiait,  
4 finalement, si les requêtes qu'on avait eues, soit  
5 des municipalités, soit des députés, qui avaient  
6 été jugées pertinentes, bien, on regardait si les  
7 choses se retrouvaient à l'intérieur des... voyons,  
8 de la programmation de ces gens-là. Ça fait qu'on  
9 vérifiait, voir si, bon, mettons qu'on a parlé de  
10 la 117, SOS 117, est-ce que, à tout le moins, on  
11 débutait les travaux? Est-ce qu'on allait, on  
12 commençait à exproprier? Est-ce que, finalement,  
13 ces travaux-là qui avaient été jugés importants, ce  
14 n'était pas nécessairement dans l'année qui venait.  
15 Il y avait des projets... parce que dans la  
16 programmation, il y avait comme deux volets, les  
17 projets qui étaient déjà amorcés, qui se  
18 continuaient, sur lesquels c'était déjà parti puis  
19 ça allait de soi, et il y avait les nouveaux  
20 projets qui s'inséraient année après année,  
21 dépendamment des besoins identifiés.

22 Q. **[526]** Mais les besoins identifiés sont faits par  
23 les directions territoriales?

24 R. Oui.

25 Q. **[527]** Le Ministère se charge par la suite

1 d'attribuer des budgets, c'est exact?

2 R. C'est ca, oui.

3 Q. **[528]** O.K. Et le Ministère n'a pas nécessairement  
4 son mot à dire dans les besoins identifiés, on  
5 s'entend?

6 R. Bien, le Ministère...

7 Q. **[529]** À partir du moment où on est à l'intérieur  
8 des paramètres d'un budget accordé?

9 R. Bien, regardez, si le Ministère, moi, me dit :  
10 « Madame Boulet, la 117, c'est vrai qu'il y a un  
11 problème, puis il faut intervenir », ou s'il y a  
12 une commande politique parce que la 175, elle a été  
13 conseillée, elle a été... le Conseil des ministres  
14 a dit qu'on faisait une route à quatre voies pour  
15 aller au Saguenay-Lac-Saint-Jean, bien c'est sûr  
16 qu'il fallait que les sous-ministres s'assurent que  
17 ces commandes-là qui avaient été identifiées, bien,  
18 qu'on les retrouve dans les carnets de  
19 programmation.

20 Q. **[530]** Oui, je le comprends bien, parce qu'il y a  
21 des budgets spéciaux puis il y a des budgets  
22 particuliers qui vont être attribués à ce genre de  
23 demandes-là, également. Si le Conseil des ministres  
24 décide de faire ouvrir une route à un endroit où il  
25 n'y en a pas, là je comprends que... je donne un

1 cas de figure, je veux dire, il va y avoir des  
2 budgets identifiés en fonction de ça, les budgets  
3 vont suivre?

4 R. Bien, en fait, les budgets allaient en quatre  
5 volets. C'était conservation des chaussées,  
6 amélioration de la chaussée, il y avait  
7 conservation des structures et développement.  
8 Alors, c'était un partage qui allait là-dedans. Le  
9 développement c'était pour toutes les nouvelles  
10 routes qui pouvaient être identifiées. Donc,  
11 écoutez, ils faisaient un partage, et ça, moi je ne  
12 le sais pas de quelle façon ils partageaient. Ils  
13 essayaient de répondre aux besoins. Eux autres  
14 avaient une vision que la 175, elle s'échelonnerait  
15 de telle année à telle année, puis ils faisaient un  
16 budget qui pouvait s'échelonner sur sept, huit, dix  
17 (10) ans. Et ils faisaient des...

18 Q. **[531]** Des programmations en fonction de ça.

19 R. Oui.

20 Q. **[532]** O.K. Ma question est plus sur le cours normal  
21 des affaires, quand on est en dehors des commandes  
22 politiques qu'il pourrait y avoir, parce qu'il y a  
23 eu décision du Conseil des ministres de faire une  
24 nouvelle route ou d'élargir une route qui est  
25 considérée par les citoyens comme étant à un taux

1 de mortalité trop élevé depuis des années, on  
2 comprend, ce genre de situation là.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[533]** Moi, quand je vous parle de la programmation  
5 ordinaire c'est qu'en fonction de la programmation  
6 qui est faite par les directions territoriales.

7 R. Oui.

8 Q. **[534]** Une direction territoriale va regarder son  
9 réseau...

10 R. Oui.

11 Q. **[535]** ... selon quatre critères. Si on parle de  
12 l'amélioration du réseau, de la conservation, c'est  
13 le directeur territorial, c'est sa direction qui va  
14 dire : « Bien, moi, dans ma direction territoriale,  
15 j'ai ce bout de rue là qui devrait être refait. »

16 R. Oui.

17 Q. **[536]** « Cette route-là qui devrait être repavée. »

18 R. Oui.

19 Q. **[537]** Et attend de voir les budgets qu'il aura,  
20 établit à l'intérieur de ses budgets les priorités  
21 en fonction du terrain, c'est la direction... c'est  
22 le rôle de la direction territoriale?

23 R. Oui.

24 Q. **[538]** D'identifier les... les bouts...

25 R. Oui.

1 Q. [539] ... de rues, si je peux dire ça, les  
2 kilomètres que seront réparés?

3 R. Oui.

4 Q. [540] O.K. Est-ce que ces bouts de rues là, ces  
5 priorités-là, ces projets-là, vous sont acheminés  
6 vers le Ministère?

7 R. Bien, toute la programmation, là, c'est des grosses  
8 affaires comme ça, là. Et on... comme je vous dis,  
9 là, tout ce qu'il pouvait y avoir c'était des  
10 ajouts, des fois, mais il y avait pas de retraits  
11 de... de projets. Puis on regardait ça, comme je  
12 vous dis, là, l'important pour nous c'est de  
13 s'assurer que, si on avait dit à un député,  
14 qu'effectivement son dossier est important, bien,  
15 qu'on regarde voir si le Ministère a pensé à... à  
16 le débiter, à tout le moins, ou à mettre... à  
17 mettre ce qu'il fallait dans... Si on a dit à  
18 quelqu'un que : « Oui, il y a un problème, il faut  
19 mettre une lumière de circulation », bien, on  
20 faisait ce genre de vérification là pour s'assurer.

21 Un député pouvait venir également puis  
22 dire : « Bien, moi, au lieu de ce projet-là,  
23 j'aimerais mieux qu'on fasse celui-là, il est  
24 plus... c'est une question de sécurité, mes maires  
25 réclament... » Il a pu arriver qu'il y a des... à

1 ce moment-là, mais c'était la personne qui  
2 s'occupait de la programmation, c'était pas moi qui  
3 faisais ça, là, mais c'était la personne qui  
4 s'occupait de la programmation au cabinet.

5 Q. **[541]** Qui s'occupait de la programmation au  
6 cabinet?

7 R. Il y a eu Louis-Marie... c'est parce que ça a  
8 changé, il y a eu Robert Loranger, il y a eu Louis-  
9 Marie Pelletier, il y a eu Jean-Philippe Brunet,  
10 essentiellement.

11 Q. **[542]** Et c'était leur rôle à eux...

12 R. Oui.

13 Q. **[543]** ... de faire les vérifications que vous venez  
14 de nous mentionner?

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[544]** Votre rôle à vous par rapport à ça c'était  
17 quoi?

18 R. Bien, par rapport à la programmation, moi, je...  
19 c'est ces gens-là qui faisaient ça, là. C'est ces  
20 gens-là qui parlaient, normalement, aux députés.  
21 Les députés appelaient puis c'était... on les  
22 référait à ces gens-là.

23 Q. **[545]** Donc, c'est pas vous, personnellement...

24 R. Non.

25 Q. **[546]** ... c'est votre cabinet?

1 R. Oui.

2 Q. **[547]** O.K. Parfait. Et on s'entend que... bon,  
3 outre le fait de s'assurer que certaines demandes  
4 qui ont été approuvées, on s'entend, apparaissent  
5 dans différentes programmations des différentes  
6 directions territoriales concernées, les directions  
7 territoriales ont pleine autonomie pour décider de  
8 leurs priorités en règle générale?

9 R. En règle générale, oui.

10 Q. **[548]** Peut-être parler un petit peu de financement,  
11 Madame Boulet.

12 R. Oui.

13 Q. **[549]** Je comprends que de toute... Bon. Pour  
14 être... pour être ministre, pour être député...

15 R. Oui.

16 Q. **[550]** ... au Québec, il faut faire partie d'un  
17 parti politique...

18 R. Oui.

19 Q. **[551]** ... vous êtes membre du Parti libéral du  
20 Québec.

21 R. Oui.

22 Q. **[552]** Donc, vous avez eu à vous présenter à une  
23 première élection en deux mille un (2001). Comment  
24 ça fonctionne, comment est-ce qu'on se présente,  
25 comment on arrive à avoir du budget la première

1 fois où on se présente alors qu'on n'est pas... on  
2 provient pas d'un milieu politique ou on n'a pas  
3 été près de la politique pendant des années?

4 R. Bon. Moi, je vais vous dire bien honnêtement, puis  
5 je pourrai pas vous donner beaucoup d'informations,  
6 je n'ai, Madame la Présidente, jamais, jamais fait  
7 de financement. Je n'ai jamais vendu un seul billet  
8 pour un cocktail, pour... peu importe l'activité de  
9 financement. Je n'ai jamais vendu une seule carte  
10 de membre. Jamais j'ai téléphoné à quiconque pour  
11 avoir des sous.

12 Q. **[553]** Mais vous êtes consciente que ça prend des  
13 sous pour...

14 R. Bien, il y avait... Oui, j'ai... j'ai dit que, moi,  
15 j'ai jamais fait ce genre de représentations là,  
16 Madame la... Alors, il y avait une personne à mon  
17 bureau, qui s'appelle madame Amina Chaffai, qui  
18 elle faisait les financements politiques. Donc,  
19 elle avait une liste de gens. Moi, je suis dans un  
20 comté pauvre, alors... Je sais pas si vous savez où  
21 je suis, là, mais physiquement je suis dans le  
22 Haut-Saint-Maurice, là. Alors, moi, je suis dans un  
23 comté pauvre, on faisait le financement, donc on  
24 faisait une activité de financement au printemps et  
25 on en faisait... ça, on la faisait dans le coin de

1 Shawinigan, et j'en faisais une autre à l'automne  
2 dans le coin de La Tuque.

3 Q. **[554]** Donc, c'est madame Chaffai qui s'occupait de  
4 faire de la sollicitation...

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[555]** ... d'appeler les gens?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[556]** O.K. Et c'est madame Chaffai qui s'occupait  
9 d'organiser vos deux...

10 R. Oui.

11 Q. **[557]** ... activités de financement?

12 R. Non, quand c'était à La Tuque c'était monsieur Guy  
13 Éthier, qui est mon attaché politique. Parce que,  
14 comme j'ai un grand territoire, j'ai deux bureaux  
15 de comté, j'en ai un à Grand-Mère et j'en ai un à  
16 La Tuque. Donc, c'était la personne qui était à La  
17 Tuque qui faisait les téléphones pour...

18 Q. **[558]** Donc, madame Chaffai s'occupait plus de la  
19 région de Grand-Mère...

20 R. C'est ça, tout à fait.

21 Q. **[559]** ... du... de l'activité de financement?

22 R. Oui. Tout à fait.

23 Q. **[560]** À Grand-Mère, quel type d'activités de  
24 financement il s'agissait?

25 R. En fait, c'était des cocktails qu'on faisait au

1 printemps, je dirais, avril... février, mars,  
2 avril. C'était des cocktails avec des petites  
3 bouchées. Et il y avait, à chaque été, une espèce  
4 de... de finan... c'était pas du financement parce  
5 qu'on les recevait gratuitement, je recevais les  
6 bénévoles, mes gens qui... mes membres et c'est moi  
7 qui payais les hot-dogs, là, à ce moment-là. Mais  
8 c'était plus une activité de masse où j'avais peut-  
9 être deux (2), trois cents (300) personnes qui  
10 venaient, là, mais c'était pour... c'était un  
11 rassemblement populaire.

12 Q. **[561]** Et ça sortait directement de votre poche  
13 quand vous dites : « C'est moi qui payais »?

14 R. Bien, ou c'était des hot-dogs ou c'était... souvent  
15 ça pouvait être une épicerie qui finançait les  
16 pains à hot-dog, l'autre finançait les saucisses.  
17 Alors... Mais ça c'était une activité populaire  
18 auquel on chargeait rien aux gens. On les invitait.  
19 Puis on a fait ça quelques années, ça fait quelques  
20 années qu'on le fait plus parce que c'était de  
21 l'ouvrage. Puis les bénévoles qui s'occupaient de  
22 ça étaient tannés. Mais des activités de  
23 financement, il y en avait une au printemps et une  
24 à l'automne.

25 Q. **[562]** Qui était convié à cette activité-là?

1 R. Bien en fait...

2 Q. **[563]** Je parle pas des activités de financement  
3 mais celles où... Vous parlez de...

4 R. On invitait toute la population.

5 Q. **[564]** Toute la population O.K.

6 R. C'était même dans l'Hebdo...

7 Q. **[565]** O.K.

8 R. ... dans les hebdos puis tout ça. On invitait toute  
9 la population.

10 Q. **[566]** O.K. C'était un rassemblement, un lieu de  
11 rassemblement.

12 R. Oui, tout à fait.

13 Q. **[567]** O.K. Vous l'avez fait pendant combien  
14 d'années cette...

15 R. Bien peut-être trois, quatre ans je vous dirais.

16 Q. **[568]** Dans les débuts de votre, quand vous étiez  
17 députée?

18 R. Bien au milieu, là, parce que bien non, même ça  
19 fait peut-être deux, trois ans qu'on le fait plus,  
20 là, trois, quatre ans qu'on ne le fait plus...

21 Q. **[569]** O.K.

22 R. ... mais on invitait tout le monde dans les...

23 Q. **[570]** Donc deux mille huit, deux mille neuf, deux  
24 mille dix (2008-2009-2010), dans ces eaux-là, là.

25 R. C'est ça. On invitait tout le monde, c'était dans

1 l'Hebdo puis dans l'Écho. Ceux qui voulaient venir  
2 manger un hot-dog gratuit, ils étaient invités.

3 Q. **[571]** O.K. Vous étiez présente naturellement  
4 j'imagine?

5 R. Oui, oui, je saluais tout le monde puis on faisait  
6 un petit boniment puis on les remerciait.

7 Q. **[572]** O.K. Savez-vous de quelle façon madame  
8 Chaffai procédait pour réaliser votre activité de  
9 financement?

10 R. Bien madame Chaffai, ce que j'en sais parce que moi  
11 je m'en occupais pas, elle avait une liste de  
12 donateurs et bien elle appelait les gens puis elle  
13 leur demandait s'ils voulaient bien venir  
14 participer aux activités de financement.

15 Q. **[573]** O.K.

16 R. C'est comme ça que je pense qu'elle fonctionnait,  
17 là.

18 Q. **[574]** Vous avez jamais eu de discussion avec madame  
19 Chaffai...

20 R. Non.

21 Q. **[575]** ... sur le fonctionnement?

22 R. Bien sur le fonctionnement, non. J'ai toujours  
23 pensé que c'était comme ça qu'elle fonctionnait.  
24 J'ai jamais regardé non plus, avant d'aller à un  
25 cocktail, peu importe, la liste des gens qui

1           avaient donné, j'ai jamais regardé comment ils  
2           donnaient, et je savais même pas, là, avant que vos  
3           enquêteurs viennent me voir, comment d'argent était  
4           ramassé à chaque année. Alors je me suis jamais  
5           occupée de financement.

6           Q. **[576]** Vous avez aucune idée de quel montant  
7           généraient vos activités de financement?

8           R. Bien, je faisais un calcul. C'était... Je suis pas  
9           folle non plus, là. Si c'était des activités à cinq  
10          cents dollars (500 \$) puis elle me disait,  
11          admettons, on a vendu soixante-dix (70) billets,  
12          bien soixante-dix (70) ça faisait trente-cinq mille  
13          piastres (35 000 \$) puis là je me disais, bien la  
14          nourriture, puis la boisson, ça doit coûter quinze  
15          mille (15 000 \$), ça fait qu'il en reste vingt-cinq  
16          mille (25 000 \$), il en reste trente mille  
17          (30 000 \$) quelque chose comme ça, là. Mais c'est  
18          tout ce que je savais.

19          Q. **[577]** Est-ce que vos deux activités de financement,  
20          soit à La Tuque, soit à Grand-Mère selon votre  
21          connaissance, étaient à peu près du même ordre de  
22          grandeur? Elles rapportaient à peu près la même  
23          chose?

24          R. Non d'après moi, d'après moi à La Tuque, c'était  
25          moins grand, ça devait rapporter moins parce que

1 c'est plus petit, là. C'est un milieu beaucoup plus  
2 petit donc, puis il y avait moins de monde. D'après  
3 moi, ils ramassaient moins d'argent à La Tuque, là.

4 Q. **[578]** Et en règle générale quoi, c'est des bil...  
5 c'était quel genre de soirée? Parce que vous y avez  
6 assisté naturellement.

7 R. Bien c'était la même... c'était le même principe  
8 mais à La Tuque, c'était plus un repas je vous  
9 dirais plutôt qu'un cocktail. C'était des repas.

10 Q. **[579]** Des repas?

11 R. Oui, me semble que oui.

12 Q. **[580]** O.K.

13 R. Mais on n'en fait plus. C'est pour ça, là, on n'en  
14 fait plus à La Tuque depuis deux, trois ans. Mais  
15 c'était davantage un repas qui était au club de  
16 golf, me semble, de mémoire, et les gens, il y  
17 avait un repas de servi. Donc, c'est ça. Mais ça...

18 Q. **[581]** Et ça vous dites que ça rassemblait -  
19 excusez, je sais que vous l'avez dit mais - à peu  
20 près combien de personnes ce genre de...?

21 R. Je pourrais pas vous dire à La Tuque. Il y avait  
22 moins de personnes là. J'ai aucune espèce d'idée.  
23 Peut-être cinquante, soixante (50-60) personnes à  
24 La Tuque, là.

25 Q. **[582]** O.K. Cinquante, soixante (50-60) personnes, à

1 Grand-Mère peut-être plus près d'une centaine  
2 (100)?

3 R. Et je suis pas sûre sincèrement si c'était cinq  
4 cents piastres (500 \$) à La Tuque. Je suis... Je me  
5 demande si c'était pas deux cents (200 \$) dollars  
6 quand ils faisaient ça à La Tuque. Ça je le sais  
7 même pas.

8 Q. **[583]** O.K. Mais Grand-Mère, c'était des billets à  
9 cinq cents dollars (500 \$)?

10 R. C'était des billets à cinq cents dollars (500 \$).

11 Q. **[584]** Est-ce que vous savez si au cours des années  
12 ça s'est modifié?

13 R. Bien pas quand j'en ai fait dans mon comté. Il y a  
14 eu deux activités de financement à Québec et une à  
15 Montréal, qui elles étaient à mille dollars  
16 (1 000 \$).

17 Q. **[585]** Mais ça, c'était pas pour votre bénéfice, là,  
18 pas pour votre comté ou c'était? C'était quoi ces  
19 deux activités-là?

20 R. Bien c'était des activités de financement. Oui,  
21 oui, pour moi mais qui avaient été...

22 Q. **[586]** Au parti en général ou?

23 R. Non pour moi mais qui avaient été organisées à  
24 Montréal et à Québec.

25 Q. **[587]** Ça c'est à deux reprises au cours de vos

1 mandats ou c'était à chaque année?

2 R. Non, non, trois fois dans tout le mandat.

3 Q. **[588]** Trois fois dans tout le mandat?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[589]** O.K. Ça avait été organisé par qui?

6 R. À Québec, je pense que c'est monsieur Marcel  
7 Leblanc, à Québec, c'est ça, oui, puis à Montréal,  
8 c'était monsieur Marcil qui est décédé, là.  
9 Monsieur Lachance, vous devez...

10 Q. **[590]** À Québec, c'était monsieur Marcil, O.K.

11 R. À Montréal.

12 Q. **[591]** À Montréal, pardon. O.K. Et ça, c'était quel  
13 genre d'activité?

14 R. C'était des cocktails. À Québec, c'était des  
15 soupers, si je me rappelle bien, et à Montréal,  
16 c'était un cocktail.

17 Q. **[592]** Vous avez parlé de mille dollars (1 000 \$) à  
18 ce moment-là?

19 R. Oui, oui, oui.

20 Q. **[593]** O.K. Combien de personnes ont assisté à celui  
21 de Québec, est-ce que vous vous en souvenez?

22 R. Bien d'après moi, c'était une quarantaine de  
23 personnes à peu près aux deux places, là.

24 Q. **[594]** Soit à Québec, soit à Montréal?

25 R. Oui.

1 Q. **[595]** Donc à deux reprises.

2 R. À mon souvenir.

3 Q. **[596]** O.K. Donc à deux ou trois reprises maximum  
4 pendant tout le temps de votre...

5 R. Pendant tout le mandat.

6 Q. **[597]** Pendant tout le temps de votre mandat.

7 R. Oui.

8 Q. **[598]** Est-ce que c'était à l'époque où vous étiez  
9 ministre des Transports, soit déléguée, soit en  
10 titre, là?

11 R. Oui, c'est ça, oui.

12 Q. **[599]** O.K. Et qui a assisté à Québec? Qui sont les  
13 personnes qui se sont présentées, les quarante (40)  
14 personnes?

15 R. Bien en fait, il y avait toute sorte de monde. Il y  
16 avait des gens de mon comté qui venaient, il y  
17 avait des gens de mon comté, il y avait des  
18 entreprises, il y avait des maires, il y avait...  
19 il y avait toutes sortes de gens, là, les gens  
20 qu'on voit habituellement dans les cocktails, là.

21 Q. **[600]** Alors mais qui est-ce qu'on voit  
22 habituellement dans les cocktails?

23 R. Bien il y avait les... Il y avait les gens de  
24 pavage, là c'est sûr que vous voulez que je vous  
25 dise ça mais il y avait les gens de pavage, il y

1           avait les entreprises... Je pourrais pas vous les  
2           nommer vraiment parce que je ne venais pas de  
3           Montréal ou de Québec, là. Je sais que mettons,  
4           Marmen de chez moi venait, il y avait des maires  
5           qui se déplaçaient mais les entreprises moi, de  
6           Québec et de Montréal, là, sincèrement, je les  
7           connaissais pas.

8           Q. **[601]** Bien alors parlons de celles que vous  
9           connaissiez de votre comté.

10          R. Oui.

11          Q. **[602]** Qui étaient-elles qui étaient présentes à  
12          celui de Québec ou à celui de Montréal?

13          R. Hey! Je pourrais pas, je pourrais pas...

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Q. **[603]** Madame Boulet, je voudrais juste mettre une  
16          chose au point, si vous me le permettez.

17          R. Oui, oui, oui.

18          Q. **[604]** On ne veut rien que vous disiez...

19          R. Non, non, c'est ça.

20          Q. **[605]** ... on veut avoir la vérité.

21          R. Mais oui, mais oui mais...

22          Q. **[606]** Alors s'il y a des entrepreneurs, il y a des  
23          gens de pavage qui étaient là...

24          R. Les gens de pavage étaient là mais...

25          Q. **[607]** ... alors c'est pas parce...

1 R. ... mais je saurais même pas vous dire qui, Madame  
2 la Présidente. Puis est-ce qu'ils étaient tous là,  
3 est-ce qu'il y en avait quelques-uns? Est-ce qu'il  
4 y avait des gens... Je les... Des gens que je ne  
5 connaissais pas. Moi, je... moi d'abord, là, ces  
6 activités-là, j'aimais pas ça, là, on dit tout ça,  
7 là, mais moi, j'aimais pas ça et j'aimais mieux un  
8 souper... un dîner aux hot-dogs qu'une activité de  
9 financement. Et ce qu'on faisait, c'est que quand  
10 il y avait des dîners...

11 (12:08:33)

12 Q. **[608]** Pourquoi vous n'aimiez pas ça?

13 R. Bien parce que... parce que moi, j'ai... j'ai...  
14 j'avais pas... c'est pas... c'est pas des  
15 événements qui... qui m'intéressent. C'est pas...  
16 moi, d'abord, je collecte pas. Je... il faut le  
17 faire puis il fallait le faire, je le faisais, mais  
18 c'est pas quelque chose qui me... qui  
19 m'intéressait. C'est pas quelque chose qui me  
20 plaisait, je courais pas après ça. J'y allais quand  
21 j'avais pas le choix, mais c'était pas... c'était  
22 un devoir que... c'était mon travail. Point à la  
23 ligne. J'en retirais pas de plaisir, j'y allais par  
24 obligation.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[609]** Les personnes, pour revenir, là, dans... les  
3 quarante (40), dans les quarante (40) personnes...  
4 une quarantaine...

5 R. Il y avait des gens du parti qui étaient là.

6 Q. **[610]** O.K.

7 R. Bon. Mais les entreprise, je pourrais pas vous les  
8 nommer.

9 Q. **[611]** Mais vous êtes... vous vous souvenez qu'il y  
10 avait des entreprises qui provenaient de votre  
11 comté?

12 R. Bien il y avait Marmen, entre autres, de mon comté.

13 Q. **[612]** Quel genre d'entreprise est-ce que c'est  
14 Marmen?

15 R. Des éoliennes.

16 Q. **[613]** Des éoliennes. Est-ce qu'il y avait...  
17 vous... vous me parlez, là, vous m'avez donné une  
18 réponse « gens de pavage ». Qui sont les gens de  
19 pavage qui étaient là?

20 R. Bien, je me rappelle pas, je peux pas vous dire,  
21 là. Est-ce que les gens... est-ce que les... je  
22 saurais pas. Il y en avait sûrement, mais qui était  
23 là? Je peux pas vous dire est-ce que Continental  
24 était là? Est-ce que... je le sais pas, est-ce que  
25 Pav... je le sais pas.

1 Q. **[614]** Bien alors...

2 R. Je peux pas vous dire.

3 Q. **[615]** Peut-être allons peut-être plutôt dans les  
4 activités de Grand-Mère qui revenaient à chaque  
5 année.

6 R. O.K. Oui, ça c'est...

7 Q. **[616]** Est-ce que les gens...

8 R. ... parce que là, c'était des gens que je  
9 connaissais.

10 Q. **[617]** O.K. Parfait. Alors, dites-moi qui était,  
11 année après année, de façon générale, à vos  
12 cocktails de Grand-Mère et de La Tuque. Qui était  
13 présent?

14 R. À La Tuque, c'était des gens de La Tuque,  
15 strictement, donc les gens de pavage, je les voyais  
16 pas à La Tuque. C'était des entreprises de La  
17 Tuque, plutôt de la foresterie, beaucoup de  
18 foresterie parce qu'à La Tuque, c'est que de la  
19 foresterie. Donc, il y avait les gens de Rémabec,  
20 il y avait les gens des coopératives forestières,  
21 il y avait les gens qui ont des entreprises en lien  
22 avec l'industrie forestière. Mais j'avais pas de  
23 gens de pavage qui étaient là.

24 Q. **[618]** O.K. Alors, parlons de Grand-Mère.

25 R. Bon, à Grand-Mère, bien il y avait les gens de

1 pavage qui étaient là. Il devait y avoir... puis je  
2 peux pas vous garantir qu'à chaque année ils  
3 étaient là ou que... puis bon...

4 Q. **[619]** Bien de façon suffisamment récurrente pour  
5 que ça soit significatif.

6 R. Bon, les gens de pavage, il devait y avoir Pavage  
7 Portneuf qui devait être là, il devait y avoir  
8 Continental, Boisvert, Maskimo et c'est les seuls  
9 que je pourrais vous dire que moi je connais. Les  
10 autres, s'il y en avait d'autres qui venaient de  
11 l'extérieur, je peux pas vous donner les noms, je  
12 peux pas... je le sais pas.

13 Q. **[620]** Est-ce que vous vous souvenez si Continental  
14 était à La Tuque également, quelqu'un des... des  
15 gens de Continental?

16 R. Je me rappelle pas. Je me rappelle pas.

17 Q. **[621]** Mais est-ce que c'est possible?

18 R. Je me rappelle pas de les avoir vus.

19 Q. **[622]** À La Tuque?

20 R. Non.

21 Q. **[623]** Mais à Grand-Mère, oui?

22 R. Quand c'était à La Tuque, c'était vraiment des gens  
23 de La Tuque. Le maire, bon, c'est ça, les gens qui  
24 ont des entreprises en lien avec... là-bas, c'est  
25 juste de l'industrie forestière, alors je me

1           rappelle pas d'avoir vu... je me rappelle pas du  
2           tout d'avoir vu des gens de pavage à La Tuque.

3           Q. **[624]** Par contre, à Grand-Mère...

4           R. Ils étaient là.

5           Q. **[625]** On parle de... on peut parler de  
6           Continental...

7           R. Oui.

8           Q. **[626]** ... on peut parler de Portneuf, on peut  
9           parler de Maskimo, de Boisvert...

10          R. Oui.

11          Q. **[627]** On pourrait parler de Sintra, à ce moment-là,  
12          Pagé?

13          R. Ça se peut.

14          Q. **[628]** C'est possible, c'est pas impossible?

15          Q. **[629]** C'est pas impossible, je pourrais pas vous  
16          dire.

17          Q. **[630]** Bourget, ça vous dit quelque chose dans le  
18          coin, dans Grand-Mère?

19          R. Bien, ils venaient pas... ils venaient pas à Grand-  
20          Mère d'après moi.

21          Q. **[631]** Ça, Bourget, vous vous souvenez pas de les  
22          avoir vus là?

23          R. Non. C'est qui Bourget?

24          Q. **[632]** L'entreprise Bourget.

25          R. Oui, mais il y a-tu un nom?

1 Q. **[633]** Ah, les représentants de l'entreprise... bien  
2 vous faites pas de lien avec personne et une  
3 entreprise Bourget à vos cocktails?

4 R. Non. Non.

5 Q. **[634]** O.K. Parfait. Et ce sont donc ces  
6 entreprises-là, qui, de façon récurrente, année  
7 après année, se trouvaient... se trouvaient pas mal  
8 à Grand-Mère?

9 R. Oui.

10 Q. **[635]** O.K.

11 R. Il y avait d'autres entreprises. Il y avait des  
12 entreprises qui travaillaient dans l'aéronautique,  
13 toutes les entreprises qui sont dans... chez nous,  
14 il y a tout le volet aviation, alors tous ceux qui  
15 font des composites, des pièces, de la sous-  
16 traitance, Delastek et des choses comme ça, tous  
17 ces gens-là étaient là. Il y avait des maires, il y  
18 avait des hommes d'affaires, il y avait des  
19 avocats, il y avait des architectes.

20 Q. **[636]** Les maires, est-ce que des maires absolument  
21 qui sont concernés par votre comté?

22 R. Non, de toute la région de la Mauricie.

23 Q. **[637]** De toute la région de la Mauricie?

24 R. Oui, oui, tout à fait.

25 Q. **[638]** O.K. Est-ce que c'est des gens qui se

1            retrouvai<sup>ent</sup> de façon, je vais dire traditionnelle,  
2            mais de façon récurrente année après année ou  
3            c'était plutôt marginal leur présence?

4            R. Non. Ils étaient là année après année.

5            Q. **[639]** Année après année?

6            R. Oui.

7            Q. **[640]** Parce que... parce qu'on s'entend, juste pour  
8            revenir à la base, dans votre... dans votre  
9            cocktail de Grand-Mère, on parlait de quoi,  
10           d'environ une cinquantaine de personnes, c'est  
11           exact?

12           R. Bien je dirais ça, cinquante (50), soixante (60)  
13           personnes.

14           Q. **[641]** O.K. Puis quand vous parlez de... des  
15           entreprises, que ce soit en aviation, en pavage...

16           R. Oui.

17           Q. **[642]** ... ce sont tous, en règle générale, c'est  
18           toujours des entreprises qui ont rapport avec la  
19           Mauricie?

20           R. Oui.

21           Q. **[643]** O.K.

22           R. Surtout, oui.

23           Q. **[644]** Puis de la région de Grand-Mère?

24           R. Je voyais pas beaucoup de monde de l'extérieur, là.  
25           Pas à ma connaissance.

1 Q. **[645]** O.K. Pas à votre connaissance. Et il pouvait  
2 y avoir plusieurs personnes par entreprise? Je  
3 comprends que c'était pas nécessairement une  
4 personne par entreprise?

5 R. Bien, ils pouvaient être deux, trois, je les  
6 connais pas tous, là, oui, mais ils pouvaient être  
7 deux ou trois, oui.

8 Q. **[646]** O.K. Quand vous parlez également d'hommes  
9 d'affaires, est-ce que vous faites la distinction  
10 entre l'homme d'affaires et les entreprises ou vous  
11 parlez des mêmes personnes, là? Vous dites qu'il y  
12 avait des hommes d'affaires également, qui étaient  
13 ces hommes d'affaires là?

14 R. Bien je vous le dis, là, quelqu'un comme...  
15 j'essaie de me rappeler, mais quelqu'un comme  
16 Delastek était là. Mon Dieu, là, quelqu'un comme  
17 Marmen était là. J'essaie juste de me rappeler...

18 Q. **[647]** Marmen à La Tuque et également...

19 R. Non, non, à La Tuque Marmen était pas là.

20 Q. **[648]** O.K. À Grand-Mère?

21 R. À Grand-Mère, Marmen était là.

22 Q. **[649]** Parfait.

23 R. Bon, après ça, qui il pouvait y avoir? J'ai... je  
24 vous le dis, je regardais pas la liste, là.  
25 J'essaie de me rappeler, là, qui je voyais là, là.

1 Q. [650] Bien j'y vais de votre souvenir par rapport à  
2 votre présence, parce que vous étiez présente aux  
3 cocktails?

4 R. Oui, oui, oui, c'est ça mais...

5 Q. [651] Donc, par rapport aux gens que vous voyiez à  
6 ce moment-là, là.

7 R. C'est ça, mais là, il faudrait que... il faudrait  
8 que je fouille, là, il faudrait que j'y pense, là.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [652] Vous avez beaucoup de documents devant vous  
11 que vous consultez...

12 R. Oui, mais ce n'est pas ça.

13 Q. [653] ... régulièrement. Ça ne concerne pas ça?

14 R. Non, pas du tout. Je... Pas du tout.

15 (12:15:03)

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [654] O.K. Donc, de souvenir, des entreprises, des  
18 maires, des hommes d'affaires, ce sont des gens  
19 qu'en général on voyait dans vos cocktails, on  
20 s'entend?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. [655] O.K. Est-ce qu'il y avait des citoyens?

23 R. Bien, des citoyens ordinaires, oui, il y en avait  
24 quelques-uns. Des très bons militants qui étaient  
25 là, l'ancien juge Trudel, il y avait un monsieur

1 Pinard qui était là, il y avait des gens, des  
2 citoyens, des bons militants qui étaient là, qui  
3 venaient... qui venaient pour encourager le Parti,  
4 puis qui venaient pour m'encourager moi, là. Mais  
5 là, je vous le dis, je ne les ai jamais regardées  
6 les listes. Alors là, j'essaie de me souvenir, là,  
7 mais...

8 Q. [656] O.K. En règle générale, qu'est-ce qu'on  
9 discute dans ce genre de cocktail-là?

10 R. Bon, qu'est-ce qu'on discute dans ce genre de  
11 cocktail-là? Alors, moi, ce que je fais,  
12 d'habitude, je me promène, je donne la main à tout  
13 le monde. Il y a des gens qui ont toujours un  
14 problème ou qui ont un dossier à nous parler. Moi  
15 j'étais toujours avec quelqu'un, soit l'attaché de  
16 presse, soit un attaché politique, à qui je leur  
17 disais : « Bien, vous parlez à mon monde, ils vont  
18 prendre votre carte d'affaires. S'il y a de quoi,  
19 on va faire la recherche au Ministère, puis on va  
20 vous rappeler, puis on va vous donner une  
21 réponse. » Et après ça, qu'on ait fait ce tour-là,  
22 on faisait un petit boniment, qui était de façon  
23 très générale sur le gouvernement s'en va où?

24 Moi ce que j'ai beaucoup souvenir, Madame  
25 la Présidente, c'est quand on est arrivés avec le

1 plan de redressement des infrastructures au Québec,  
2 qu'on investissait davantage sur le réseau routier,  
3 pour refaire nos écoles, nos hôpitaux, parce qu'on  
4 voulait stimuler l'économie. Alors, c'était  
5 vraiment, là, le gouvernement s'en va où? Ça  
6 pouvait, on pouvait parler des soins de santé, on  
7 pouvait parler... Alors, je faisais un peu le tour,  
8 là, moi, des grandes volontés ou des grands  
9 principes, là, d'orientation de mon gouvernement.

10 Q. **[657]** Donc, je comprends qu'à l'occasion de ce...  
11 je vais l'appeler le cocktail, mais à l'occasion de  
12 cette soirée-là, vous preniez la parole et vous  
13 alliez dans une allocation transmettre les  
14 priorités ou les orientations de votre gouvernement  
15 aux gens présents?

16 R. C'est ça. C'est exactement ça.

17 Q. **[658]** Donc, c'était une occasion pour vous de faire  
18 valoir ces orientations-là.

19 R. Bien, tout à fait, c'est ce que je faisais. Alors,  
20 on parlait de façon générale, et ils pouvaient  
21 poser des questions sur un projet, puis on  
22 répondait, là. Si on avait la réponse, on  
23 répondait. Si on ne l'avait pas, bien, on disait :  
24 « Écoutez, on va vérifier avec le Ministère c'est  
25 rendu où, est-ce que ça progresse, est-ce que... »

1 Bon. Alors, mais on... c'est tout, c'est ce qu'on  
2 faisait.

3 Q. **[659]** Et c'est également une occasion pour ces  
4 gens-là de vous faire valoir leurs priorités à eux,  
5 c'est exact?

6 R. Oui, c'est ça que je vous disais. Alors, souvent  
7 ils avaient des points, puis à ce moment-là,  
8 c'était... moi je ne pouvais pas prendre vingt (20)  
9 minutes ou une demi-heure quand j'étais là une  
10 heure, là. Je ne pouvais pas m'arrêter pendant une  
11 demi-heure pour parler à quelqu'un d'un projet ou  
12 d'un problème. Alors, ces gens-là référaient. Je  
13 parlais de là, j'avais des cartes d'affaires plein  
14 les poches...

15 Q. **[660]** Que vous remettiez à votre entourage?

16 R. Bien, que je remettais à mon monde, puis je  
17 disais : « Écoutez, celui-là, il faudrait le  
18 rappeler, il y a un problème, je ne sais pas de où,  
19 de quoi, là. » Mais le gens rappelaient,  
20 demandaient l'information au Ministère, puis ils  
21 rappelaient ces gens-là.

22 Q. **[661]** Donc, vous chargiez les gens qui vous  
23 accompagnaient de faire le suivi...

24 R. Tout à fait.

25 Q. **[662]** ... s'il y avait suivi à faire?

1 R. Tout à fait.

2 Q. **[663]** O.K. Est-ce que ces gens-là, qui sont  
3 présents, si on parle du cocktail de Grand-Mère,  
4 parce que c'est celui dont on a peut-être plus de  
5 souvenirs, à ce moment-ci, au niveau des gens, est-  
6 ce que ces entreprises-là, que ce soit des  
7 entreprises de pavage, d'aéronautique, ce sont des  
8 gens qui sont allés déjà vous voir directement à  
9 votre cabinet?

10 R. Ce n'est pas impossible qu'ils soient déjà venus me  
11 voir. Je dirais davantage à mon bureau de comté à  
12 Grand-Mère plutôt qu'au cabinet. Quoique...

13 Q. **[664]** Donc, plutôt à titre de députée qu'à titre de  
14 ministre?

15 R. C'est ça. Quoique, des fois, quand c'était des  
16 dossiers de transport, ils venaient aussi à Québec,  
17 parce que les gens qui m'accompagnaient  
18 connaissaient davantage ça, puis je pouvais avoir  
19 le sous-ministre qui était présent avec moi. Alors,  
20 souvent, ça peut arriver qu'ils soient venus à  
21 Québec également.

22 Q. **[665]** Donc, des entrepreneurs, des fois, de pavage,  
23 pouvaient aller vous faire directement une demande?

24 R. Ah, bien, pas des entrepreneurs de pavage. Des  
25 fois... Pas des gens...

1 Q. [666] Plutôt les maires?

2 R. Bien, c'était plus les maires qui venaient. Les  
3 maires venaient surtout pour nous dire qu'il faut  
4 corriger une courbe. Ils venaient aussi beaucoup,  
5 les maires, pour nous parler des infrastructures  
6 municipales. Parce que dans les municipalités, ça  
7 relevait du MAMROT, évidemment, si le MAMROT  
8 donnait un programme pour construire un réseau  
9 d'égouts puis d'aqueducs, mais là, à ce moment-là,  
10 nous, après, on était automatiquement impliqués,  
11 parce qu'il fallait refaire le réseau qui était au-  
12 dessus de tout ça, le réseau routier. Et là, en  
13 refaisant le réseau routier, bien là, ces gens-là  
14 avaient des requêtes à ce moment-là : « Bien, tant  
15 qu'à le refaire, on peut-tu l'élargir pour avoir la  
16 piste cyclable? On peut-tu améliorer une courbe? On  
17 peut-tu... » Alors, c'était ces représentations-là  
18 que j'avais davantage.

19 Q. [667] Donc, comme vous l'avez expliqué au début de  
20 votre témoignage, le même type de personne venait  
21 vous voir à votre cabinet?

22 R. C'est ça.

23 Q. [668] Les députés, les gens qui avaient...

24 R. C'est ça, tout à fait.

25 Q. [669] ... bon, au niveau des priorités de sécurité,

1           signalisation, les choses comme ça. Les gens de  
2           pavage, eux, c'est à l'occasion de ces cocktails-  
3           là?

4           R. C'était surtout à l'occasion des cocktails. Il y a  
5           peut-être Maskimo qui est venu me voir une fois à  
6           mon bureau de comté. Mais je n'ai pas connaissance  
7           que les autres soient venus, là...

8           Q. **[670]** O.K. Donc, ce serait à l'occasion de ces  
9           cocktails-là que ces entrepreneurs-là avaient  
10          l'occasion de faire valoir...

11          R. S'ils avaient des requêtes, oui.

12          Q. **[671]** Faire valoir leurs requêtes?

13          R. Oui, oui.

14          Q. **[672]** Que vous alliez transmettre à ce moment-là à  
15          vos gens pour qu'ils s'en occupent.

16          R. Oui, tout à fait.

17          Q. **[673]** Et voient si effectivement il y a un  
18          fondement quelconque ou quelque chose à faire.

19          R. C'est ça, tout à fait.

20          Q. **[674]** O.K. Toujours en se fiant à l'expertise du  
21          Ministère, on s'entend?

22          R. Oui, oui, tout à fait.

23          Q. **[675]** O.K. Parlons de vos objectifs de financement.  
24          Est-ce qu'il y en a des objectifs de financement au  
25          Parti libéral?

1 R. Bien, écoutez, moi j'ai appris l'objectif de  
2 financement, le montant que monsieur McMillan a  
3 sorti, et je l'ai appris quand monsieur McMillan  
4 l'a dit. Moi je n'étais pas au courant qu'il y  
5 avait cet objectif-là. Et moi, je n'ai jamais,  
6 avant de rencontrer vos enquêteurs, je ne savais  
7 même pas comment on ramassait, année après année,  
8 dans mon comté.

9 Q. [676] Vous êtes en train de me dire, Madame  
10 Boulet...

11 R. Oui.

12 Q. [677] ... que vous avez été en politique plus de  
13 dix (10) ans...

14 R. Oui.

15 Q. [678] ... encore aujourd'hui...

16 R. Oui.

17 Q. [679] ... et que vous avez aucune idée de  
18 l'objectif de financement que vous aviez?

19 R. Bien, le... non. Le cent mille piastres  
20 (100 000 \$), là, je l'ai appris quand monsieur  
21 McMillan me... a annoncé ça publiquement.

22 Q. [680] Donc, vous n'aviez aucune idée que vous aviez  
23 un objectif de cent mille dollars (100 000 \$) à  
24 ramasser.

25 R. Non. Personne m'a jamais dit ça.

1 Q. [681] Personne vous a jamais dit ça.

2 R. Personne m'a jamais dit ça.

3 Q. [682] Est-ce que vous saviez que vous aviez un  
4 objectif quelconque?

5 R. Non. Puis moi, là, ils nous montraient nos fiches,  
6 là, puis moi, je faisais mes activités de  
7 financement. Puis sincèrement, là, ce cent mille  
8 dollars-là (100 000 \$), après que j'aie vu vos  
9 enquêteurs, j'ai vu qu'on l'avait atteint trois  
10 ans. Mais, moi, avant ou après ou... en tout cas,  
11 depuis les trois dernières années, je ramasse à peu  
12 près trente-cinq mille dollars (35 000 \$) dans mon  
13 comté.

14 Q. [683] Donc, vous n'atteignez pas les objectifs?

15 R. Bien, je les atteins pas s'il y a des objectifs,  
16 mais on n'est jamais venu m'en parler à moi. Si on  
17 en a parlé à madame Chaffai, c'est pas impossible,  
18 mais jamais on m'a fait pression ou on m'a dit « il  
19 faut que tu fasses d'autres activités de  
20 financement, t'atteins pas tes objectifs. » Moi, je  
21 dirais : « Moi, j'ai un comté pauvre. C'est  
22 difficile pour moi. Moi, je fais mes activités  
23 comme je suis censé le faire. Je ramasse ce que je  
24 peux », mais jamais quelqu'un a mis de pression  
25 pour moi, Madame la Présidente, pour que je ramasse

1           davantage.

2           (12:22:00)

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[684]** Mais, dans un comté pauvre, vous dites avoir  
5           réussi...

6           R. Oui.

7           Q. **[685]** ... trois ans...

8           R. C'est les années...

9           Q. **[686]** ... à ramasser comme par hasard cent mille  
10          dollars (100 000 \$)...

11          R. Oui. Oui.

12          Q. **[687]** ... par année.

13          R. Oui. Ça, ça doit être les années, Madame la  
14          Présidente, où il y a eu les cocktails à Québec et  
15          à Montréal, il y en a eu trois. Et également quand  
16          il y avait des activités pour le golf, de monsieur  
17          Charest, ces argents-là nous revenaient. Quand il y  
18          avait le golf annuel de... du Premier ministre, les  
19          gens, les donateurs de notre comté qui y allaient,  
20          l'argent était retourné dans le comté.

21          Me SONIA LeBEL :

22          Q. **[688]** Était comptabilisé dans votre comté.

23          R. Bien, il me semble que c'est ça. Oui.

24          Q. **[689]** O.K. Et ça, vous savez ça comment?

25          R. Bien, ça, parce que, ça, on me l'a déjà dit que ces

1 argents-là... Parce que c'était madame Chaffai qui  
2 vendait des billets, puis elle amenait des gens là-  
3 bas et c'était... elle le faisait parce que c'était  
4 ramassé pour le comté.

5 Q. **[690]** O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[691]** Mais, si vous saviez pas combien vous aviez  
8 de ramassé dans votre comté, comment vous faites  
9 pour savoir que l'argent qui était... et que vous  
10 dites que vous l'avez appris ici...

11 R. Bien, parce que c'est... parce que...

12 Q. **[692]** ... comment vous faites pour... Vous avez dit  
13 que vous aviez appris ici que vous aviez  
14 rencontré...

15 R. Oui.

16 Q. **[693]** ... trois fois...

17 R. Bien, Madame la Présidente, quand j'ai rencontré  
18 vos enquêteurs, il a fallu que je demande à ce  
19 qu'on me sorte la liste de ce qui avait rentré chez  
20 nous, je le savais pas.

21 Q. **[694]** Mais, comment vous faites alors pour savoir  
22 d'où provenait l'agent?

23 R. Bien, l'argent... l'argent, elle provenait de sa  
24 liste de donateurs qu'elle appelait et que je  
25 retrouvais dans les cocktails. Mais, j'ai jamais

1 fait la comptabilité de ça parce que là, après ça,  
2 il y avait des dépenses reliées à ces événements-  
3 là. J'ai jamais fait ni la comptabilité, j'ai  
4 jamais rempli aucun rapport que j'ai envoyé à  
5 madame Trépanier à l'égard des financements,  
6 jamais.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[695]** Et madame Chaffai, donc de quoi est-ce  
9 qu'elle vous informait au juste? Parce que, là,  
10 effectivement, vous êtes au courant qu'une partie  
11 des bénéfices du... du golf de monsieur Charest...

12 R. Bien, parce que, moi...

13 Q. **[696]** ... vous revient dans votre comté.

14 R. Oui. Ça, je savais ça parce que...

15 Q. **[697]** Vous connaissez les...

16 R. Bien, écoutez, c'est parce que je me demandais  
17 pourquoi elle vendait des billets pour les  
18 événements comme ceux-là, puis à un moment donné  
19 elle m'a dit : « Oui, j'en vends parce que ça  
20 revient dans notre... dans nos argents à nous. »

21 Q. **[698]** Et vous saviez ça comment qu'elle vendait des  
22 billets pour ces événements-là?

23 R. Bien, parce que je les voyais les gens là-bas. Je  
24 voyais...

25 Q. **[699]** Ah! Vous voyiez des gens de votre comté.

1 R. Bien, je voyais quelques personnes de mon comté.

2 Q. [700] Alors, qui avez-vous reconnu et identifié à  
3 votre comté dans cet événement-là?

4 R. Bien, je saurais pas vous dire, mais j'en voyais  
5 quelques-uns, une diz... même pas, une dizaine,  
6 maximum.

7 Q. [701] On parle toujours d'entreprises à ce moment-  
8 là, de représentants d'entreprises?

9 R. Bien, c'était monsieur... monsieur Pellerin de  
10 Marmen, c'était... c'étaient tous... c'étaient les  
11 mêmes gens, Madame.

12 Q. [702] C'étaient pas mal toujours les mêmes gens, on  
13 s'entend?

14 R. C'étaient les mêmes gens, Madame la Procureure.  
15 Oui.

16 Q. [703] O.K. Est-ce que vous êtes au courant des  
17 règles de financement?

18 R. Bien, oui, je suis au courant des règles que les  
19 gens donnent, c'est pas les entreprises qui  
20 donnent. Oui, je suis au courant de ces règles-là,  
21 mais comme je vous dis, je m'en occupais pas, je  
22 prenais pas connaissance de ça. Pour moi, là, c'est  
23 le volet de la politique qui est... je dirai pas  
24 qui me « répugnait », là, mais c'est quelque chose  
25 que... que je faisais pas, que c'était pas... ça

1           faisait pas partie de mes tâches. J'avais pas cette  
2           aptitude-là, j'en voulais pas. Je... je me suis  
3           jamais adonné à faire ça et j'ai jamais contacté  
4           moi-même personnellement une entreprise pour lui  
5           demander... j'ai jamais sollicité personne...

6           Q. **[704]** O.K.

7           R. ... pour venir à quelconque événement.

8           Q. **[705]** Donc, juste pour bien voir si je comprends ce  
9           que vous me dites, Madame Boulet, vous êtes au  
10          courant que le financement au Québec, c'est du  
11          financement populaire, du financement individuel.

12          R. Oui, oui. Bien, oui. Oui.

13          Q. **[706]** O.K. Mais, vous êtes également consciente  
14          qu'année après années ce sont les entreprises qui  
15          étaient présentes dans vos cocktails?

16          R. Bien, des représentants d'entreprises, c'étaient  
17          des gens qui...

18          Q. **[707]** Bien, je comprends qu'une entreprise peut pas  
19          aller à un cocktail, mais un représentant  
20          d'entreprise.

21          R. Bien, c'est ça, des représentants d'entreprises qui  
22          avaient donné à titre personnel selon les règles.  
23          On a été vérifié par le Directeur général des  
24          élections il y a... vous savez sûrement ça, là, il  
25          y a peut-être trois ans, puis tout était conforme.

1 Q. [708] Mais, le fait est que vous êtes consciente  
2 que ce sont quand même, année après année, les  
3 mêmes personnes...

4 R. Mais...

5 Q. [709] ... et des représentants d'entreprises qui  
6 sont présents dans ces cocktails.

7 R. Et c'étaient des gens qui travaillaient dans ces  
8 entreprises-là qui donnaient à titre personnel,  
9 comme la loi le disait, là. Moi, je... c'est ce que  
10 j'en sais.

11 Q. [710] Parfait. Je pense que c'est un bon moment  
12 pour prendre la pause du lunch.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (14:02:37)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Madame Julie Boulet, vous êtes sous le même  
23 serment. Vous êtes sous le même serment.

24 R. Ah!

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Non.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Non. Non, on vient juste de vous dire que vous êtes  
7 sous le même serment.

8 R. O.K. O.K. D'accord. O.K. Excusez.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[711]** Bonjour, Madame Boulet.

11 R. Bonjour.

12 Q. **[712]** Madame Boulet, est-ce que vous avez déjà  
13 accepté des cadeaux d'entrepreneurs en  
14 construction?

15 R. Des cadeaux. À mon souvenir, les cadeaux que j'ai  
16 pu recevoir, c'étaient des bouteilles de vin, des  
17 choses comme ça.

18 Q. **[713]** Avez-vous déjà accepté des billets de hockey  
19 ou été dans une loge d'un entrepreneur?

20 R. Non.

21 Q. **[714]** Non. Jamais.

22 R. Alors, non.

23 Q. **[715]** Si je vous parle de Arno, Arno Électrique,  
24 est-ce que vous vous êtes déjà présentée en deux  
25 mille neuf (2009) dans une loge appartenant à Arno

1 Électrique?

2 R. Non. Non.

3 Q. **[716]** Non?

4 R. Non.

5 Q. **[717]** Vous êtes-vous déjà ... êtes-vous déjà allée  
6 au hockey avec vos enfants concernant des billets  
7 qui vous auraient été remis par un entrepreneur en  
8 construction?

9 R. Je suis allée au hockey une fois avec des... avec  
10 mes enfants puis mon mari, des billets qui ont été  
11 donnés par la compagnie Canadel qui est... qui sont  
12 les cousins de mon mari. Alors, il lui avait  
13 donné... c'étaient des billets familiaux, là, sur  
14 l'étage... je sais pas comment qu'ils appellent ça,  
15 là, mais c'était pas une loge, c'étaient des  
16 places... Et je suis allée une autre fois dans une  
17 loge par des billets qui avaient été donnés par  
18 Loto Québec. Et l'objectif de... de ma visite,  
19 c'était pas du hockey, c'était un spectacle que je  
20 me rappelle plus quel était le spectacle au juste.  
21 L'objectif du fait que j'y sois allée, Madame la  
22 Présidente, c'est que c'était pas longtemps... il y  
23 avait eu l'effondrement du viaduc de la Concorde,  
24 il y avait monsieur Pierre-Marc Johnson qui devait  
25 remettre un rapport au ministre des Transports pour

1 faire des recommandations à l'égard de  
2 l'effondrement et il était présent. On m'avait  
3 dit : « Si tu veux le rencontrer, Julie, il va être  
4 présent dans cette loge-là. » Alors, je suis allée  
5 à cette loge-là pour le rencontrer, pour voir quels  
6 seraient un peu, là, les... comment... comment son  
7 rapport s'enlignait puis voir comment, nous, on  
8 pourrait réagir rapidement puis aller un peu dans  
9 le même sens de ses recommandations.

10 Q. **[718]** Mais, il s'agissait à ce moment-là d'un  
11 spectacle.

12 R. C'était un spectacle, puis je saurais même pas vous  
13 dire...

14 Q. **[719]** O.K. Et c'est la loge de Loto Québec à ce  
15 moment-là.

16 R. Oui, c'est ça, et je saurais pas vous dire.

17 Q. **[720]** Et la fois où vous êtes allée au hockey avec  
18 vos enfants, c'étaient de...

19 R. C'étaient des billets de...

20 Q. **[721]** ... qui venaient de votre cousin.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[722]** Du cousin de votre mari.

23 R. C'est ça, tout à fait.

24 Q. **[723]** O.K. Donc, jamais vous n'avez accepté de  
25 billet d'un entrepreneur en construction pour aller

1 au hockey spécifiquement.

2 R. Je suis jamais allée au hockey à part de ces  
3 rencontres-là.

4 Q. **[724]** O.K. Madame Blanchette, l'onglet 2, s'il vous  
5 plaît, il s'agit d'une conversation entre Joe  
6 Borsellino et Jocelyn Dupuis qui prend place le  
7 douze (12) avril deux mille huit (2008). On va  
8 l'écouter, Madame la Présidente.

9 LA GREFFIÈRE :

10 C'est 1696.1 et 1696.2.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Oui, pour la transcription et l'audio.

13

14 154P-1696.1 : Écoute électronique 08-0081-00345  
15 du 12 avril 2008

16

17 154P-1696.2 : Transcription de l'écoute  
18 électronique 08-0081-00345 du 12  
19 avril 2008

20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

22

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[725]** Madame Boulet...

25 R. Oui.

1 Q. **[726]** ... en date du douze (12) avril deux mille  
2 huit (2008), vous étiez la ministre des  
3 Transports?

4 R. Aye! Je suis pas allée au hockey en date du douze  
5 (12) avril deux mille huit (2008) dans une loge ou  
6 dans des billets comme ça, là. Je suis... je suis  
7 pas allée au hockey. Je sais pas c'est... monsieur  
8 Borsellino, je sais pas, je l'ai jamais rencontré.

9 Q. **[727]** Est-ce que vous connaissez qui est Joe  
10 Borsellino?

11 R. Bien, non, je sais pas... bien, je sais... je sais  
12 son nom comme on connaît Tony Accurso puis tout ça  
13 par les journaux. Moi, je l'ai... je me rappelle  
14 pas de l'avoir rencontré personnellement.

15 Q. **[728]** Est-ce que vous connaissez son entreprise  
16 Garnier?

17 R. L'entreprise Garnier, bien, ça, ça me dit de quoi  
18 cette entreprise-là.

19 Q. **[729]** C'est une entreprise qui a des contrats avec  
20 le Ministère.

21 R. Ça, ça se peut. Alors, si c'est ça, si c'est  
22 l'entreprise Garnier, c'est des billets que j'ai...  
23 Tony Tomassi avait donnés. Et si, moi, je suis pas  
24 allée au hockey, c'est mon mari et mon fils qui y  
25 sont allés. Moi, je suis pas allée au hockey.

1 Q. [730] Vous êtes pas allée au hockey.

2 R. Non.

3 Q. [731] Et ces billets-là vous seraient revenus de  
4 Tony Tomassi?

5 R. Oui, puis je savais pas ils venaient d'où, et ni de  
6 qui.

7 Q. [732] O.K. Et si je vous parle de Arno Électrique,  
8 vous n'êtes jamais allée dans une loge qui  
9 appartenait à Arno Électrique?

10 R. Non.

11 Q. [733] Non plus? O.K. Si on revient au financement.

12 R. Oui.

13 Q. [734] D'accord? Vous avez déclaré publiquement à un  
14 certain moment donné que c'était légal pour les  
15 entreprises de contribuer, à une certaine époque?

16 R. C'était légal pour les gens, les... ce n'est pas  
17 les entreprises qui donnent, je sais parfaitement  
18 bien que ce sont les gens dans les entreprises qui  
19 ont le droit de donner à titre personnel. Les  
20 entreprises n'ont pas le droit de donner, selon...

21 Q. [735] De façon particulière?

22 R. C'est ça, tout à fait.

23 Q. [736] Est-ce que vous connaissez la raison de cette  
24 règle-là, la philosophie derrière cette règle-là?

25 R. Bien, parce que je pense que c'est les individus...

1 Bien, non, je ne saurais même pas. C'est les  
2 individus qui doivent... Je pense que l'objectif  
3 c'était que les gens qui veulent participer à la  
4 vie démocratique, qui veulent encourager un parti,  
5 le font à titre personnel, là, ce n'est pas...

6 Q. [737] Et à titre de conviction politique?

7 R. À titre de conviction politique.

8 Q. [738] O.K. Est-ce que vous pensez que le  
9 financement sectoriel, le financement des  
10 entreprises devrait être permis?

11 R. Bien, je ne pense pas, là. Il y a des lois qui ont  
12 été passées pour restreindre ça, puis je pense que  
13 c'est tout à fait correct, là.

14 Q. [739] C'est tout à fait correct?

15 R. Bien, à mon avis, c'est tout à fait correct, oui.

16 Q. [740] Mais vous êtes bien consciente que dans vos  
17 cocktails, année après année, ce sont les mêmes  
18 entreprises, des dirigeants d'entreprises, des  
19 représentants d'entreprises, et toujours à tout le  
20 moins les mêmes entreprises, pavage, et caetera,  
21 qui sont reliées de façon particulière au mandat  
22 que vous occupez à ce moment-là, ministre des  
23 Transports?

24 R. Bien, il y avait toutes sortes de gens, mais ces  
25 gens-là étaient là. Puis à l'époque, il n'y avait

1 rien qui était contre la loi. Ces gens-là  
2 participaient à titre personnel et émettaient des  
3 chèques à titre personnel, tel que la loi le  
4 recommande. Puis il n'y avait rien d'illégal à ce  
5 moment-là.

6 Q. **[741]** Mais je ne suis pas dans une question de  
7 légalité ou non, Madame Boulet.

8 R. O.K.

9 Q. **[742]** Ce que je vous dis, c'est que vous êtes  
10 consciente, parce que vous l'avez bien dit ce matin  
11 avant le dîner...

12 R. Oui.

13 Q. **[743]** ... que ce sont des entreprises qui sont  
14 présentes. Vous parliez d'entreprises. Je comprends  
15 que vous parlez de personnes représentant ces  
16 entreprises?

17 R. C'est ça, tout à fait.

18 Q. **[744]** Mais c'est des entreprises. Année après  
19 année, ce sont les mêmes dirigeants d'entreprises,  
20 on les a énumérées, Portneuf, Maskimo, Boisvert,  
21 Continental. Ce sont des entreprises de pavage.  
22 Vous avez même dit : « C'est ça que vous voulez  
23 entendre, Maître? Les entreprises de pavage étaient  
24 présentes. » Donc, vous êtes quand même consciente,  
25 et vous avez mentionné...

1 R. Bien, c'était...

2 Q. **[745]** ... votre comté est pauvre, donc vous êtes  
3 consciente que année après année, lors de vos  
4 mandats comme ministre des Transports, soit à titre  
5 de déléguée ou à titre de ministre en titre, ce  
6 sont à toutes fins pratiques des entreprises, des  
7 dirigeants d'entreprises ou des représentants  
8 d'entreprises qui vous finançaient?

9 R. Bien, c'était les...

10 Q. **[746]** Vous êtes consciente de ça?

11 R. Il y avait ces gens-là, puis il y avait d'autres  
12 gens aussi qui étaient là. Mais ils étaient,  
13 effectivement, ces gens-là étaient là année après  
14 année.

15 Q. **[747]** Qui sont les autres gens? Parce qu'on parle  
16 d'une soixantaine de personnes, on parle  
17 d'entreprises...

18 R. Bien, les autres gens, il y avait... bon, il y  
19 avait mes frères, il y avait des entreprises qui  
20 étaient dans divers secteurs. Je vous ai parlé tout  
21 à l'heure de monsieur Pellerin de Marmen. Il y  
22 avait des gens également qui étaient dans le  
23 secteur...

24 Q. **[748]** Quel est le secteur de Marmen? Vous l'avez  
25 nommé ce matin.

1 R. Des éoliennes.

2 Q. **[749]** Les éoliennes.

3 R. Il y avait également des secteurs dans tout le  
4 secteur de la... du fibre de verre, du  
5 thermoplastique. Alors, tout ce qui est l'aviation,  
6 les gens étaient là. Il y avait des maires, il y  
7 avait des gens, des citoyens ordinaires, il y  
8 avait... Je n'ai pas la liste. Il y avait... bon,  
9 une usine qui travaillait, qui faisait des pontons,  
10 une usine qui travaillait l'aluminium. Alors, en  
11 fait, les industries qui étaient autour de moi,  
12 dans ma région, qui participaient à la vie  
13 démocratique, puis qui soutenaient, finalement, le  
14 travail que je faisais à l'année longue, là. Mais  
15 c'était des gens de la région en grande partie.

16 Q. **[750]** Mais est-ce que vous pensez que ces  
17 entreprises-là, outre peut-être une conviction  
18 politique, ce qui pourrait être discutable, est-ce  
19 que vous pensez que ces gens-là ont intérêt à  
20 financer les cocktails ou à se présenter à ces  
21 cocktails-là? Parce que ce que vous m'énumérez  
22 depuis, avec respect, Madame Boulet, ce que vous  
23 m'énumérez encore une fois, à part peut-être  
24 quelques citoyens, qui sont des gens peut-être  
25 proches de vous, ce sont à toutes fins pratiques

1 des entreprises, le secteur de l'industrie qui  
2 finance, qui vous finançait. Quel serait l'intérêt  
3 de ces gens-là de vous financer, d'après vous?

4 R. Mais Madame la procureure, c'est parce que, ils  
5 avaient le droit de financer. Puis aujourd'hui, les  
6 règles ont changé. Et ce n'est pas parce qu'ils  
7 étaient là que ça a changé quoi que ce soit dans ma  
8 façon d'être une ministre des Transports.

9 Q. [751] O.K.

10 R. Alors, je vous ai dit tout à l'heure, ça peut vous  
11 sembler bizarre que je ne faisais pas de  
12 financement, je me suis consacrée, je suis une  
13 fille studieuse, rigoureuse, intègre et  
14 responsable, je travaillais à temps plein à mes  
15 dossiers du ministère du Transport, et j'ai délégué  
16 cette fonction-là du financement à quelqu'un de mon  
17 bureau, qui le faisait correctement, puis qui  
18 répondait, j'imagine, aux attentes du Parti. Mais  
19 sincèrement, ces gens-là étaient là, n'en  
20 recevaient pas plus et n'en recevaient pas moins.  
21 Je faisais mon travail comme je devais le faire,  
22 comme ça a toujours été le cas.

23 (14:13:39)

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [752] Comment vous l'avez recruté, cette dame-là,

1 madame Amina Chaffai? Comment vous l'avez trouvée?

2 R. Elle est là avec moi depuis deux mille un (2001),  
3 Monsieur le Commissaire.

4 Q. **[753]** Non, mais comment vous l'avez trouvée,  
5 justement? Comment... Elle était dans votre  
6 entourage ou...

7 R. Bien, c'est une fille qui faisait... bien, c'est  
8 une personne que j'ai rencontrée, elle était...  
9 elle travaillait à l'époque pour les campagnes  
10 électorales de monsieur Jean Chrétien. Alors, je  
11 l'ai rencontrée par le biais de ces rencontres-là.

12 Q. **[754]** Donc, elle avait de l'expérience dans le  
13 financement des partis politiques, là?

14 R. Je ne sais pas ce qu'elle faisait pour monsieur  
15 Chrétien. Je ne crois pas qu'elle était au  
16 financement.

17 Q. **[755]** Mais vous, elle était dans votre cabinet,  
18 vous avez une relation d'autorité sur les membres  
19 de votre cabinet, est-ce qu'elle vous rendait  
20 compte un peu de ses activités? Parce que bon,  
21 écoutez, elle est dans votre cabinet, c'est  
22 surprenant qu'elle ne vous dise jamais ce que...

23 R. Elle n'était pas dans mon cabinet, elle était dans  
24 mon bureau de comté.

25 Q. **[756]** O.K. Bien, quand je dis cabinet, je parle de

1 personnel politique, là.

2 R. Ah, O.K. D'accord. Écoutez, bien, on préparait une  
3 activité de financement. Moi, tout ce que je lui  
4 demandais c'est, bien, « T'es rendue à combien de  
5 billets? Cinquante (50), soixante (60), soixante et  
6 dix (70), combien on en a de vendus? » Pour être  
7 certaine que l'événement... que ça soit... je vais  
8 dire, que ça aille bien, là, qu'il y ait  
9 suffisamment de monde pour que ça soit correct, là.

10 Q. [757] Mais jamais de reddition de compte quant à sa  
11 performance, justement? Parce que, vu que vous  
12 l'aviez dans votre cabinet, il fallait qu'elle...  
13 qu'elle fasse un bon travail, vous avez jamais  
14 vérifié...

15 R. Elle, elle s'occupait beaucoup...

16 Q. [758] ... si son travail de ramasser de l'argent...

17 R. Elle, elle...

18 Q. [759] ... était ...

19 R. O.K. Oui...

20 Q. [760] ... performant ou...

21 R. Monsieur le Commissaire, elle, elle s'occupait de  
22 tout, là, c'est comme mon adjointe, mon bras droit.  
23 Alors, elle, elle s'occupait de tout dans le comté  
24 de... de rencontrer... Rien en lien avec le  
25 ministère des Transports, rien, tous les dossiers

1           qui étaient en lien avec le ministère des  
2           Transports étaient rapportés à Québec. Donc, elle,  
3           elle rencontrait tous les citoyens du comté pour  
4           tous les problèmes qu'on peut rencontrer dans un  
5           bureau de comté.

6           Q. [761] Mais elle faisait également du financement.

7           R. Puis elle faisait également le financement.

8           Q. [762] Puis on garde dans son entourage les gens qui  
9           sont performants, comme vous dites, vous étiez  
10          exigeant (sic)...

11          R. Bien, elle avait...

12          Q. [763] ... est-ce que vous avez jamais regardé un  
13          peu sa performance en tant que...

14          R. Bien, comme je vous dis, là, elle avait...

15          Q. [764] ... collecteur de fonds pour le parti?

16          R. Bien, si elle me disait : « Je suis rendue à  
17          soixante (60) billets ou à soixante-cinq (65)  
18          billets ou à soixante-dix (70) billets », pour moi  
19          c'était correct.

20          Q. [765] Oui, mais là vous y allez événement par  
21          événement. Moi, je parle globalement dans une  
22          année, là, pour voir si, dans le fond, cette  
23          personne-là vaut la peine que vous la gardiez dans  
24          votre...

25          R. Bien...

1 Q. [766] ... dans votre personnel politique puis voir,  
2 « Bon, cette année, on a une bonne année - ou - une  
3 mauvaise année. » Donc, dans les faits il se fait  
4 nécessairement un peu une évaluation de la  
5 performance en tant que collecte de fonds?

6 R. Mais j'ai toujours pensé qu'elle faisait bien son  
7 travail, qu'elle le faisait correctement, je lui ai  
8 toujours fait confiance. Alors...

9 Q. [767] Mais pour bien penser ça, vous pensez pas que  
10 vous avez déjà posé la question : « Combien  
11 d'argent on a pu ramasser cette année? »?

12 R. Je lui ai pas posé cette question-là, Monsieur le  
13 Commissaire.

14 Q. [768] C'est pas un peu surprenant quand on veut  
15 évaluer la performance annuelle globale d'un  
16 individu?

17 R. Bien, parce que moi, là, mon intérêt en politique,  
18 là, c'était pas d'aller chercher de l'argent pour  
19 un parti. Moi mon intérêt, dans mon engagement  
20 politique, c'était pour aider les gens. Pour faire  
21 avancer les dossiers, pour... pour une contribution  
22 sociale, finalement, c'était ça mon intérêt. Moi,  
23 le financement pour le Parti libéral, je comprends  
24 que c'est nécessaire mais pour moi c'était pas une  
25 priorité. Et, elle, elle était dédiée à ce travail-

1           là, elle le faisait bien, je lui faisais confiance.  
2           Alors, moi, je me concentrais sur le mandat qu'on  
3           m'avait donné comme ministre des Transports, ma  
4           mission, puis je voulais m'assurer de bien faire  
5           les choses comme ministre.

6           Q. [769] Ça, j'en doute pas. La question c'est : Il  
7           reste quand même que le financement fait partie de  
8           la vie politique, là, vous avez pas...

9           R. Oui, mais je vous le dis, bien, pour moi... peut-  
10          être qu'il y a des... peut-être qu'il y a des  
11          politiciens pour qui ça prend une place plus  
12          importante que d'autres. Pour moi c'était pas la  
13          chose la plus importante pour moi.

14          Q. [770] Non, mais c'était une chose pareil.

15          R. Oui, mais jamais personne est venu me demander de  
16          ramasser plus ou de faire plus ou de... jamais  
17          personne est venu me demander ça. Alors, on  
18          faisait... je faisais... on faisait ce qu'on  
19          pouvait avec l'habitude, comme je vous dis, d'en  
20          faire un événement à Grand-Mère, un événement à La  
21          Tuque et on... on fonctionnait avec les gens qu'on  
22          avait puis avec la liste qu'Amina avait.

23          Q. [771] Et jamais cette dame-là a pu vous dire :  
24          « Cette année, on a pu ramasser tant de dix mille  
25          dollars (10 000 \$) dans le fonds », elle vous

1 disait pas ça?

2 R. Non.

3 Q. **[772]** C'était uniquement que événement que par  
4 événement?

5 R. Oui, c'est ça. Et je faisais un calcul rapide, s'il  
6 y avait soixante-dix (70) personnes à cinq cents  
7 piastres (500 \$), ça faisait trente-cinq mille  
8 (35 000). Mais j'ai... j'ai... comme je vous dis,  
9 pour moi c'était pas une priorité. C'était... il  
10 fallait le faire mais c'était pas une priorité,  
11 c'était pas non plus quelque chose sur lequel je  
12 m'investissais non plus.

13 (14:18:02)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[773]** Mais je comprends bien qu'en lui demandant  
16 combien de billets elle avait vendu...

17 R. Oui.

18 Q. **[774]** ... vous faisiez le calcul, donc ça revient à  
19 la même chose.

20 R. Bien, rapidement... rapidement, Madame la  
21 Présidente, oui puis non. Oui vous avez raison que  
22 quand... si elle me disait qu'elle avait atteint  
23 soixante (60) billets, bien, soixante (60) fois  
24 cinq cents (500) ça faisait trente mille piastres  
25 (30 000 \$). Mais jamais j'ai... Quand on en avait

1           soixante (60), soixante et dix (70), quatre-vingts  
2           (80), on était content. Jamais je lui ai  
3           dit : « Bien, il faudrait en avoir cent vingt  
4           (120), cent trente (130) », jamais je lui ai dit  
5           ça. On avait un minimum pour être sûres que,  
6           l'événement, ça se passe bien, qu'il y ait  
7           suffisamment de gens, tu sais. Parce qu'une place  
8           où il y a dix (10) personnes, c'est pas... ça a  
9           l'air un peu fou, alors... Mais jamais... On se  
10          rendait tout le temps à peu près à ça, entre  
11          soixante (60) et quatre-vingts (80) personnes, puis  
12          pour moi ça me semblait correct.

13        Q. **[775]** Puis vous avez dit tantôt : « Il y a jamais  
14          personne qui m'a demandé pour en ramasser plus »,  
15          plus que quoi?

16        R. Bien, plus que ce qu'on avait. Plus que ce qu'on  
17          avait.

18        Q. **[776]** Mais vous saviez pas combien vous aviez?

19        R. Non, mais, je veux dire, j'ai jamais eu de... de  
20          requête de la part de quelqu'un du parti pour me  
21          dire, mettons : « Julie, cette année vous avez pas  
22          suffisamment ramassé », j'ai jamais eu ce genre de  
23          requête-là.

24        Q. **[777]** Ou, à l'inverse, est-ce qu'on vous félicitait  
25          pour ce que vous aviez ramassé?

1 R. Non, ni un ni l'autre. Parce que j'étais sûrement  
2 pas quelqu'un qui était dans les (inaudible). Moi,  
3 je ramassais ce que je pouvais.

4 Q. [778] Si, comme on a su, le... l'information était  
5 que les ministres devaient ramasser cent mille  
6 (100 000), vous étiez dans les plus performants  
7 puisque trois ans de suite vous avez ramassé cent  
8 mille (100 000)?

9 R. Oui, tout à fait. Mais c'est sûr qu'il y a des  
10 ministères, Madame la Présidente, puis je  
11 l'inven... il y a des ministères que, assurément,  
12 quand on avait, mettons, une invitée comme Nathalie  
13 Normandeau, bien, là on avait beaucoup de maires  
14 qui venaient, il y avait beaucoup... Alors, on  
15 invitait des gens, si c'était le ministre des  
16 Finances, alors il y avait d'autres types d'invités  
17 qui venaient, qui se joignaient à l'activité. C'est  
18 sûr qu'il y a des ministères... après je suis allée  
19 au ministère de l'Emploi, Solidarité sociale, puis  
20 c'est certain que les montants ramassés... quand  
21 j'ai vérifié, là, suite à la demande des  
22 enquêteurs, j'ai vu que c'était pas de la même  
23 hauteur.

24 Q. [779] Mais oui, mais là vous dites : « C'est  
25 certain que je ramassais pas autant quand j'étais

1           là » puis vous dites... vous ajoutez avoir appris  
2           ces montants-là à la Commission. Écoutez, là. Vous  
3           saviez...

4           R. Non, non. Non, non...

5           Q. [780] ... vous étiez consciente que quand vous  
6           étiez là, vous ramassiez moins d'argent.

7           R. Oui, mais j'étais pas...

8           Q. [781] C'est ce que vous venez de dire.

9           R. Ce que je veux dire, Madame la Présidente, je suis  
10          pas allée vérifier.

11          Q. [782] Non, mais vous saviez combien de billets  
12          étaient vendus?

13          R. Bien, les billets... mon Dieu! vous avez... vous  
14          avez une bonne question. Bien, oui, il y avait  
15          moins de billets de vendus, assurément, là.

16          Q. [783] Donc vous saviez de cette façon-là que vous  
17          en ramassiez moins?

18          R. Probablement oui. Il y avait moins de billets de  
19          vendus assurément quand j'étais au ministère de  
20          l'Emploi et de la Solidarité sociale. Mais j'ai  
21          jamais fait le décompte puis j'avais pas la somme  
22          totale au bout de l'année comme je vous disais  
23          parce qu'il y avait les activités qui avaient été  
24          faites à l'extérieur lorsque j'étais ministre des  
25          Transports.

1 14:20:53

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. [784] Vous êtes consciente, Madame Boulet...

4 R. Oui.

5 Q. [785] ... comme l'a dit le commissaire Lachance que  
6 le financement est une réalité quand on est en  
7 politique?

8 R. Oui, tout à fait. Je suis très consciente de ça.

9 Q. [786] Vous êtes passée, grosso modo, à travers cinq  
10 ou six élections si on regarde, là, depuis deux  
11 mille un (2001). Vous êtes en vie politique depuis  
12 environ...

13 R. Oui.

14 Q. [787] ... quinze (15) ans...

15 R. Oui.

16 Q. [788] ... et vous me dites que vous avez aucune  
17 idée de ce que vous ramassiez dans vos mandats et  
18 est-ce que vous avez une idée de ce que coûte une  
19 élection quand on parle de votre élection à vous?

20 R. Bien, une élection...

21 Q. [789] Une campagne, une campagne électorale, pas  
22 une élection, une campagne électorale?

23 R. Bien oui, ça coûte une centaine de millions de  
24 dollars (100 M\$).

25 Q. [790] Bien rapport à vous, là, dans votre campagne

1           comme député?

2           R. Ah! ah! dans ma campagne à moi? Bien on a droit à  
3           un dollar et soixante-quinze (1,75 \$) je pense par  
4           électeur, là, si ma mémoire est bonne, là, c'est  
5           quelque chose comme ça, là?

6           Q. [791] O.K.

7           R. Oui.

8           Q. [792] Donc vous êtes consciente qu'il fallait  
9           ramasser...

10          R. Oui, oui, oui.

11          Q. [793] ... amasser suffisamment pour couvrir votre  
12          campagne...

13          R. Tout à fait, tout à fait.

14          Q. [794] ... et souvent pour couvrir la campagne...

15          R. Oui, oui, tout à fait.

16          Q. [795] ... du provincial. Donc vous aviez conscience  
17          que vous aviez besoin d'une certaine somme  
18          d'argent?

19          R. Tout à fait.

20          Q. [796] Quand vous dites à trente-cinq, quarante,  
21          soixante-dix mille dollars (35 000 \$-40 000 \$-  
22          70 000 \$), je me déclarais satisfaite, c'est parce  
23          que vous aviez une idée de ce que vous aviez de  
24          besoin comme financement?

25          R. Bien écoutez, ça dépend toujours ce qu'on dépense

1 aussi. Il y a ce qu'on ramasse puis ce qu'on  
2 dépense. Alors nous, on dépensait pas beaucoup  
3 d'argent alors l'argent était dans le compte puis  
4 moi ce que je sais, ce que j'en sais parce que je  
5 l'ai dem... à la dernière élection, ça a été le  
6 cas, est-ce qu'on avait suffisamment d'argent dans  
7 le compte pour pouvoir aller en élection et on  
8 avait suffisamment d'argent dans le compte pour  
9 faire l'élection.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[797]** Alors combien, ce qu'elle vous demande, là,  
12 la procureure...

13 R. Oui.

14 Q. **[798]** ... c'est combien vous coûtaient vos  
15 élections?

16 R. Bien c'est... je sais pas c'est quoi que vous  
17 voulez entendre.

18 Q. **[799]** Vous allez dire que vous... là, là, vous me  
19 direz pas que vous faisiez preuve de beaucoup,  
20 beaucoup de rigueur...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[800]** Combien vous aviez besoin...

23 R. Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[801]** ... que vous étiez attentionnée...

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. **[802]** ... que vous surveilliez vos affaires mais  
3 vous savez pas combien vous ramassiez puis vous  
4 savez pas combien coûtait votre élection?

5 R. Bien, Madame la Présidente, j'ai un agent officiel  
6 alors j'ai le droit à un dollar... je pense que  
7 c'est un dollar soixante-quinze (1,75 \$) par  
8 personne...

9 Q. **[803]** Vous pensez?

10 R. Bien je... oui, c'est ça mais ça a diminué. Cette  
11 fois-ci c'était moins que les élections  
12 précédentes. Alors eux faisaient un budget avec ce  
13 qu'ils avaient le droit de dépenser. alors, ils  
14 faisaient un budget avec ça. Il y avait des  
15 dépenses de prévues pour de la publicité, il y  
16 avait...

17 Q. **[804]** Ce qu'on vous demande, c'est globalement,  
18 là...

19 R. Oui.

20 Q. **[805]** ... combien vous avez dépensé pour votre  
21 dernière élection?

22 R. Bien j'ai dépensé le montant qui était permis mais  
23 je peux pas vous dire...

24 Q. **[806]** Mais vous savez pas...

25 R. Bon bien...

1 Q. **[807]** Mais vous pouvez pas, mais vous savez pas  
2 combien vous avez dépensé. Vous vous en tenez à  
3 dire un dollar soixante-quinze (1,75 \$) par  
4 personne, c'est ça?

5 R. Bien je pourrais pas vous dire le montant exact qui  
6 a été dépensé lors de la dernière campagne  
7 électorale, je pourrais pas vous le dire, Madame la  
8 Présidente.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[808]** Revenons au financement que moi je vais  
11 appeler le financement sectoriel. Monsieur  
12 Berthold, monsieur Marchand ont témoigné là-dessus.  
13 Monsieur Marchand a déclaré que c'était... la  
14 notion de financement populaire était peut-être la  
15 plus grande hypocrisie collective au Québec et que  
16 c'est les entreprises qui avaient intérêt à  
17 financer qui finançaient. Est-ce que vous êtes  
18 d'accord avec cette déclaration-là, Madame Boulet?

19 R. Bien écoutez, il y avait des règles qui existaient,  
20 ces règles-là ont été changées. Je pense qu'au  
21 cours des dernières années, on a assaini tout ça  
22 puis je pense que les règles qui existent  
23 maintenant vont permettre...

24 Q. **[809]** O.K.

25 R. ... d'éviter que des choses qui se faisaient qui

1           étaient peut-être pas moralement acceptables, là.

2       Q. **[810]** Bon là, maintenant vous me citez la règle et  
3           moi je vais vous demander, monsieur Marchand dit  
4           que...

5       R. Oui.

6       Q. **[811]** ... malgré les lois, malgré la règle que le  
7           financement est un financement personnel, on parle,  
8           on s'entend, c'est un financement de citoyens, ce  
9           sont eux qui sont autorisés à financer...

10      R. Hum, hum.

11      Q. **[812]** ... à une certaine hauteur qui a changé, qui  
12           a été modifiée au cours des années, monsieur  
13           Marchand nous dit, c'est un leurre, ce sont les  
14           entreprises qui financent à travers ses employés, à  
15           travers ses dirigeants, ce sont les entreprises qui  
16           financent. Il nous dit que, il nous a expliqué,  
17           selon son point de vue, l'intérêt des entreprises.

18      R. Hum, hum.

19      Q. **[813]** Vous avez vous-même établi depuis ce matin  
20           que dans vos cocktails ce sont, à toutes fins  
21           pratiques, des représentants d'entreprises pour la  
22           majorité qui sont là. Les entreprises de pavage,  
23           vous me l'avez dit spontanément, année après année,  
24           ce sont les mêmes personnes qui financent et à  
25           toutes fins pratiques, des entreprises et souvent

1 reliées à votre secteur de ministre des Transports.  
2 Moi ce que je vous demande, selon votre expérience  
3 de ministre, vous avez été à toutes fins pratiques  
4 quatorze (14) ans, quinze (15) ans en politique si  
5 on calcule jusqu'à ce jour...

6 R. Douze (12).

7 Q. **[814]** ... quatorze, quinze (14-15), douze (12)? On  
8 va y aller avec douze (12), il y a pas de problème.  
9 Sept, huit ans comme ministre des Transports, soit  
10 à titre de déléguée, soit à titre de ministre en  
11 titre, donc vous devez avoir une certaine notion si  
12 cette notion-là que monsieur Marchand est venu  
13 établir et monsieur Berthold était exacte, est-ce  
14 que les entreprises ont effectivement un intérêt à  
15 financer et à se présenter à ces cocktails-là quel  
16 qu'il soit?

17 R. Moi je vous le dis, il y avait des représentants  
18 d'entreprises qui se présentaient aux activités et  
19 oui, ces gens-là revenaient année après année. Ce  
20 que je vous dis moi, c'était la règle qui existait.  
21 Ça s'est fait selon les règles, selon les lois qui  
22 existaient. Maintenant ces lois-là ont changé. Ce  
23 que je dis c'est que moi ces gens-là, qu'ils soient  
24 là ou qu'ils ne soient pas là, ça changeait en rien  
25 dans mes décisions au ministère des Transports.

1 Q. **[815]** O.K. Maintenant, j'en appelle à votre  
2 expérience.

3 R. Oui.

4 Q. **[816]** D'après vous, pourquoi est-ce que ces  
5 entreprises-là se présentent année après année?

6 R. Bien je pense que c'est pour établir un contact,  
7 pour se présenter et peut-être éventuellement  
8 qu'ils pensent, ils pensent peut-être qu'un jour,  
9 s'ils ont besoin, ils auront une écoute  
10 particulière, ce qui n'était pas le cas.

11 Q. **[817]** O.K.

12 R. Ce qui n'était pas le cas.

13 Q. **[818]** Et quel pourrait être leur intérêt à avoir un  
14 contact?

15 R. Bien j'ai... je le sais pas, là, quel était leur  
16 intérêt. C'est leur ministre. J'imagine que quand  
17 on... quand on va à des activités de financement au  
18 ministère de l'Agriculture, il y davantage les gens  
19 parce qu'on veut connaître la vision de... de ce  
20 que le gouvernement veut faire en agriculture. On  
21 veut connaître la vision dans le monde municipal.  
22 On veut connaître les... les tendances, les grandes  
23 directives, on veut connaître... bon, est-ce qu'il  
24 y a... dans le domaine municipal il y a-tu un pacte  
25 fiscal qui s'en vient avec les municipalités? Quels

1           sont les besoins que... ils veulent exprimer des  
2           besoins. Ils veulent parler peut-être de leurs  
3           problèmes. Et comme je vous dis, moi, qu'ils  
4           étaient là ou qu'ils étaient pas là, mon travail a  
5           toujours été fait en fonction des règles qui me  
6           gouvernaient.

7           Q. **[819]** Parce que vous avez vous-même dit tantôt que  
8           dans les cocktails, exemple de Nathalie Normandeau  
9           qui a été au ministère des Affaires municipales, on  
10          retrouvait en majorité des maires. Donc, encore  
11          quelque chose en lien avec son mandat. Il doit y  
12          avoir une raison pourquoi ces gens-là, qui sont  
13          directement en lien avec le mandat du député ou du  
14          ministre qui est là, ou des portefeuilles  
15          particuliers qu'un ministre ou un député a, se  
16          présentent. Essayez de nous aider à comprendre  
17          pourquoi ces gens-là déboursent, année après année,  
18          et qu'en apparence, à tout le moins, de mon point  
19          de vue pour l'instant et je vous pose la question,  
20          pas par conviction purement politique, là?

21          R. Mais Madame la procureure, je vous dis que ces  
22          choses-là, avec les nouvelles règles qui sont en  
23          place, d'après moi, ça va permettre de corriger, si  
24          cette tendance-là était... était malsaine, mais je  
25          pense que les nouvelles règles qui sont en place

1 vont... vont être tout à fait correcte, tout à fait  
2 appropriées. Moi, j'y crois puis j'abonde dans ce  
3 sens-là.

4 Q. **[820]** Mais je pense que Madame... Madame Boulet,  
5 depuis mil neuf cent soixante-dix-sept (1977), le  
6 financement des entreprises est interdit. C'est le  
7 financement populaire. Donc, ça fait longtemps que  
8 ces règles-là étaient en place. Ma question est pas  
9 de savoir s'ils contrevenaient aux règles ou non,  
10 ma question est de savoir, nous voyons la tendance  
11 quand on parle de madame Normandeau, on parle de  
12 maires, quand on parle de la ministre des  
13 Transports, de la ministre déléguée aux Transports,  
14 on parle d'entreprises de pavage, entreprises de  
15 construction, il doit y avoir un lien. Ces gens-là  
16 ne doivent pas faire ça pour rien. Il doit y avoir  
17 quelque chose pour nous aider de comprendre  
18 pourquoi ces entreprises-là, année après année,  
19 vous financent, année après année, se présentent à  
20 vos cocktails, et comme par le... par le plus  
21 grands des hasards, ce sont des entreprises en lien  
22 avec votre mandat.

23 R. Je vous ai dit qu'ils étaient là, les gens qui  
24 représentaient les entreprises, vous avez raison  
25 dans votre affirmation qu'ils sont en lien avec le

1 ministre ou le ministère qui les interpelle et moi,  
2 je vous répons de la même façon, qu'ils étaient là  
3 ou pas là, ils recevaient le même service et ils  
4 avaient droit aux mêmes règles que tout le monde.

5 Q. **[821]** N'êtes-vous pas d'accord avec moi, Madame  
6 Boulet, que ça leur donne à tout le moins un accès  
7 privilégié qu'ils n'auraient pas autrement?

8 R. Bien moi, là, quand quelqu'un a pas droit à quelque  
9 chose, là, Madame la Présidente, s'il a pas le  
10 droit à quelque chose, c'est pas parce qu'il a  
11 donné du financement qu'il va y avoir plus droit.  
12 Alors, c'est comme ça. Puis si quelqu'un était pas  
13 là à mon financement puis qu'il a un problème, peu  
14 importe quelle entreprise, on prenait le temps de  
15 l'écouter, on prenait le temps de le recevoir avec  
16 un sous-ministre puis on prenait le temps de voir  
17 si ce qu'il nous disait faisait du sens.

18 Q. **[822]** Monsieur Marchand a témoigné à l'effet qu'en  
19 deux mille quatre (2004), par le biais de son père,  
20 Maskimo a refusé de participer à un de vos  
21 cocktails de financement, qu'il avait reçu, à  
22 l'occasion, un appel de madame Chaffai lui  
23 demandant pour quelle raison et un appel de vous  
24 qui lui disait que vous étiez extrêmement déçue que  
25 de ne pas vouloir l'encourager et de ne pas venir à

1 son cocktail bénéfice. Est-ce que c'est exact?

2 R. Alors, on va corriger les choses-là...

3 Q. **[823]** En deux mille quatre (2004), selon lui.

4 R. ... la lettre qu'il a envoyée en deux mille quatre  
5 (2004) pour dire qu'il n'y avait pas de tarifs,  
6 c'est... c'était, en fait, c'était pour la  
7 programmation deux mille trois (2003), j'y étais  
8 pas. Alors, quand il reproche dans la lettre de pas  
9 avoir eu de tarifs l'année deux mille trois  
10 (2003), j'y étais pas, moi, à cette programmation-  
11 là, en partant. Et l'autre chose, quand mon attaché  
12 politique l'a appelé pour faire du financement, ce  
13 qu'elle faisait comme toujours, elle a dû me dire  
14 qu'il y avait un problème, là, ou qu'il y avait  
15 quelque chose qu'il était pas content parce que ça  
16 arrivait souvent. Alors, ce que fais, comme quand  
17 tout le monde m'appelle pour me dire qu'il y a un  
18 problème ou qu'ils sont pas contents, je prends la  
19 peine, minimalement, de les rappeler puis de leur  
20 demander qu'est-ce qui va pas, il y a-tu... c'est  
21 quoi le problème, parce que le Ministère a pas  
22 toujours raison. Des fois, il faut challenger  
23 les... les fonctionnaires. Alors, je lui ai demandé  
24 ce qui ne faisait pas. Et ce qu'il m'a demandé  
25 était quelque chose auquel je pouvais pas rien

1 faire. Alors, je lui ai dit : « Je peux pas rien  
2 faire pour toi. C'est plate, Louis, là, mais c'est  
3 le directeur territorial qui, normalement, fait ce  
4 travail-là. C'est pas moi. » Et là, bien écoutez,  
5 j'ai pas... tout ce que j'ai dû dire, par politesse  
6 « Bien c'est plate, on se verra pas, vous serez pas  
7 là » mais j'ai pas dit assurément plus que ça. Et  
8 en aucun temps c'était dans le sens que « Bien je  
9 perds de l'argent ou vous me financez pas. » Ça a  
10 jamais été ni mon intention, j'ai peut-être fait  
11 une formule de politesse en disant : « Bien c'est  
12 plate, on se verra pas. » C'est tout. Mais écoutez,  
13 une année, c'est pas tout le monde qui... on  
14 n'oblige pas les gens à nous financer. Si ces gens-  
15 là voulaient pas nous financer cette année-là, ils  
16 avaient totalement le droit de ne pas nous  
17 financer. Puis ça changeait rien en ma capacité de  
18 les aider si ce qu'ils me disaient était correct ou  
19 en ma capacité de dire non si ce qu'ils me  
20 demandaient ne répondait pas aux règles du MTQ.

21 Q. **[824]** O.K. Donc, est-ce que vous dites que dans...  
22 ce que vous me dites, et vous me corrigerez, Madame  
23 Boulet, c'est que dans la conversation, il a pu y  
24 avoir une référence au cocktail... à leur absence  
25 au cocktail de financement, par contre?

1 R. Bien, ça se peut. Ça se peut qu'il ait dit ça, mais  
2 ça changeait rien pour moi. Ça changeait rien pour  
3 moi que ces gens-là viennent pas, là, je veux  
4 pas... s'il y avait soixante-dix (70) personnes, tu  
5 sais, c'est sûr qu'il y en a qui venaient une  
6 année, il y en d'autres qui venaient pas puis pour  
7 toutes sortes de raisons, les gens ont le droit de  
8 venir ou de pas venir ou... c'est tout, c'est... ça  
9 arrivait ces choses-là, là. Tout le monde est  
10 pas... il y a personne qui est obligé d'être là  
11 année après année, ça arrivait que les gens  
12 venaient pas pour toutes sortes de raisons.

13 Q. **[825]** O.K. Je vais vous demander, Madame  
14 Blanchette, de produire le tableau à l'onglet 3,  
15 s'il vous plaît.

16 On a pris un échantillonnage simplement  
17 pour vous montrer, Madame Boulet, de... les  
18 contributions politiques provinciales qui ont été  
19 effectuées par des employés...

20 R. Hum hum.

21 Q. **[826]** ... qui sont dans le comté de la Mauricie,  
22 vous étiez ministre responsable de ce comté-là?

23 R. Hum hum.

24 Q. **[827]** Qui englobe, là, je pense, votre comté ou  
25 pour lequel vous êtes députée, ce secteur. Il a...

1 Et on parle de l'entreprise DJL et Constructions  
2 pavages Continental, qui, à toutes fins pratiques,  
3 il s'agit de la même entreprise. Alors, ce sont des  
4 financements qui sont reliés à des personnes qui  
5 sont reliées à l'entreprise. On voit... Et,  
6 simplement pour fins de discussion, Madame Boulet,  
7 comme on peut voir, là, en deux mille... de mil  
8 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) à deux mille  
9 un (2001), c'est le Parti québécois qui est au  
10 pouvoir. On peut voir que l'entreprise, en tout  
11 cas, par le biais de ses employés, ou ses employés  
12 reliés, donne un peu plus... donne au Parti  
13 québécois. En deux mille un (2001), vous devenez  
14 députée, dans l'opposition...

15 R. Hum hum.

16 Q. **[828]** ... d'ailleurs, mais vous devenez députée de  
17 cette... dans cette région-là et il y a du  
18 financement qui commence à aller vers le Parti  
19 libéral. Il y en a encore pour le Parti québécois,  
20 qui est au pouvoir, mais vous êtes députée. Quand  
21 vous prenez... quand vous prenez le pouvoir, pas  
22 vous, là, mais naturellement votre parti, et que  
23 vous êtes réélue en deux mille trois (2003) et que  
24 vous avez à ce moment-là le portefeuille de  
25 ministre responsable et le portefeuille de ministre

1           déléguée aux Transports, on voit que cette  
2           entreprise de pavage là change, modifie ses  
3           habitudes de donation, et donne à la hauteur de...  
4           je vous dirais, presque trois fois plus, là,  
5           pour... pour le Parti libéral, pour vous indi...  
6           directement, pour le Parti libéral, que pour le  
7           Parti québécois.

8           Je vais vous demander de produire l'autre pièce,  
9           Madame Blanchette, s'il vous plaît, il y a l'autre  
10          page.

11         LA GREFFIÈRE :

12         1697.

13         Me SONIA LeBEL :

14         Oui. 1697.

15

16         154P-1697 : Contributions politiques provinciales  
17                                 effectuées par des employés résidant  
18                                 en Mauricie de Construction DJL et  
19                                 Construction et pavage Continental,  
20                                 ainsi que des personnes résidant aux  
21                                 mêmes adresses (1998-2011)

22

23         Me SONIA LeBEL :

24         La page où il y a le graphique, s'il vous plaît.

25         Donc, un peu plus bas.

1 Q. [829] Ce sont les mêmes chiffres qui sont  
2 transposés sous la forme d'un graphique et on peut  
3 voir qu'en... à la ligne...

4 Si on pouvait avoir les dates en bas.  
5 Merci, Madame Blanchette.

6 On peut voir qu'à la ligne de deux mille  
7 trois (2003), l'endroit où vous prenez le pouvoir,  
8 si on veut, vous êtes réélue députée mais votre  
9 parti est au pouvoir. Vous êtes donc dans le  
10 gouvernement et vous avez le portefeuille de  
11 ministre responsable et de ministre déléguée. Il y  
12 a un mouvement très certain de financement de  
13 partis politiques vers le parti au pouvoir. Et, ça,  
14 ça se fait sur une période de dix (10) ans. Et on  
15 continue à donner plus, là. Il y a eu une baisse  
16 généralisée, et on comprend, là, que vers l'année  
17 deux mille sept (2007), il y a eu la... la montée  
18 ou, en tout cas, l'espoir de montée de l'ADQ et  
19 ensuite à part ça il y a eu la tourmente  
20 médiatique, ce qui peut expliquer la baisse  
21 générale de financement.

22 J'aimerais que vous essayiez de m'aider à  
23 comprendre, Madame Boulet. Si ces gens-là n'y  
24 voient aucun avantage, si vous n'offrez aucun  
25 avantage aussi minime soit-il du fait de vous

1           financer, pourquoi on continue année après année,  
2           pourquoi cette tendance-là se maintient et pourquoi  
3           cette tendance-là, des entreprises, de financer  
4           vers le parti au pouvoir ou de... je vous dirais,  
5           de faire transférer le financement vers le parti  
6           qui est au pouvoir, et on voit que c'est tous  
7           partis confondus, là. Vous avez été en politique  
8           longtemps, vous avez été...

9           R. Hum hum.

10          Q. **[830]** ... vous avez été au pouvoir, si on veut,  
11          également... ou, du moins, aussi longtemps. Vous  
12          devez avoir une explication à nous fournir, nous  
13          aider à comprendre, aider la Commission à  
14          comprendre s'il n'y a aucun avantage, comme vous le  
15          dites?

16          R. Bien, moi, je vous dis que j'en ai jamais donné  
17          d'avantages. Mais le constat, c'est un constat que  
18          vous me montrez là. Le constat qu'on voit là c'est  
19          que les... les gens... les gens ou... bien, ont  
20          tendance à donner davantage au parti qui est au  
21          pouvoir, au parti qui est au gouvernement. Moi,  
22          pour moi, ça change rien dans mon travail comme  
23          ministre.

24          Q. **[831]** Les gens ont tendance à croire...

25          R. Oui, oui, mais...

1 Q. **[832]** ... qu'il y a un avantage.

2 R. ... ça c'est le constat que vous nous montrez là,  
3 c'est... c'est... il faut pas être... c'est assez  
4 facile à déduire, là, ce qu'on voit là, là. Les  
5 gens donnent davantage au... au parti qui est au  
6 gouvernement.

7 Q. **[833]** O.K. Et, selon vous, ils n'y voient aucun  
8 avantage, c'est parce qu'ils n'en retirent aucun  
9 avantage?

10 R. Bien, je vous dis, moi, que, moi, comme ministre,  
11 ça a jamais fait de différence.

12 Q. **[834]** Si on oublie la notion d'un don, un contrat.  
13 O.K.? C'est-à-dire... et je vais vous le... je vais  
14 m'expliquer. C'est-à-dire de faire une corrélation  
15 directe entre le financement politique et  
16 l'obtention de contrats du ministère des  
17 Transports...

18 R. Oui.

19 Q. **[835]** ... ou du gouvernement provincial. Et, moi,  
20 si je vous parle plutôt d'accès privilégié,  
21 d'oreille attentive du ministre ou du député qui  
22 reçoit les dons, d'avantages de cette sorte-là,  
23 est-ce que vous pensez que ça pourrait être une  
24 avenue pour comprendre cette, ce type de  
25 comportement-là ou de réaction-là de l'industrie?

1 R. Bien écoutez, je ne peux pas... Moi je vous donne  
2 ma façon que moi j'ai travaillé. Alors j'ai  
3 respecté les règles, j'ai respecté les règlements  
4 qu'il y a au Ministère. Les contrats, il y avait  
5 les contrats tarifés qui pouvaient changer la donne  
6 parce que, dans un territoire donné, il y a les  
7 contrats tarifés, d'autres endroits il n'y en a pas  
8 de tarifés, vous en avez parlé abondamment, vous  
9 allez devenir des experts assurément dans ce  
10 secteur-là, mais à part de ça, là, si dans mon  
11 secteur à moi c'est des contrats tarifés, que  
12 l'usine donne ou qu'elle donne pas, moi j'ai des  
13 travaux à faire faire, ça a rien à voir avec  
14 l'usine qu'il va y avoir parce qu'elle est dans son  
15 territoire.

16 Moi, mon travail, et ce que j'ai toujours  
17 voulu faire, c'est de faire travailler les gens  
18 puis de faire... l'élément de sécurité des routes  
19 était une priorité pour moi. Ça aurait été  
20 n'importe quelle compagnie qui l'aurait fait et ça  
21 aurait été pour moi tout à fait correct.

22 L'important pour moi c'était de faire les travaux,  
23 d'améliorer l'axe d'une route et de faire  
24 travailler les gens, peu importe qui le fait, peu  
25 importe qui le fait et contrairement à ce que dit

1 monsieur Maskimo, jamais, jamais, jamais, en aucun  
2 temps, je n'ai donné une directive à qui que ce  
3 soit de ne pas leur donner de contrat ou de les  
4 tasser d'une quelconque façon. Jamais.

5 Q. **[836]** Si on en revient quelques instants à la  
6 notion de financement...

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[837]** ... Madame Boulet...

9 R. Oui.

10 Q. **[838]** ... expliquez-moi, qui était monsieur  
11 Berthold dans votre cabinet?

12 R. C'était mon chef de cabinet.

13 Q. **[839]** C'était votre chef de cabinet?

14 R. Oui.

15 Q. **[840]** O.K. Et il a été votre chef de cabinet  
16 pendant combien de temps?

17 R. Un an et demi à peu près.

18 Q. **[841]** O.K. Août deux mille quatre (2004) à décembre  
19 deux mille cinq (2005), c'est possible?

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[842]** O.K. Quelles sont ses fonctions comme chef de  
22 cabinet?

23 R. Bien en fait, il gère le personnel, il gère le  
24 personnel, il orchestre les choses. En fait, quand  
25 on est ministre, il y a la période de questions qui

1 prend beaucoup de temps. Le matin, il faut lire la  
2 revue de presse, il faut voir si au niveau des  
3 transports il y a eu des problèmes particuliers  
4 dans une région ou s'il y a eu un accident. Après  
5 ça, il s'occupe un peu de la programmation avec la  
6 personne qui est attachée à la programmation mais  
7 c'est un peu de gérer tout le monde, toute l'équipe  
8 qui est là, là, puis de s'assurer, là, que c'est  
9 coordonné. Il se trouvait à avoir quelqu'un pour le  
10 transport aérien, maritime, ferroviaire, il y avait  
11 quelqu'un d'autre pour la route verte. Alors c'est  
12 un petit peu de... c'est la personne référence  
13 avant de venir au bureau de la ministre.

14 Q. **[843]** O.K. Est-ce qu'il s'occupait de financement?

15 R. Je le sais pas. Peut-être que... Peut-être... Il y  
16 a certains de mes chefs de cabinet, il y a eu  
17 monsieur Claude Drouin, lui en a fait un peu,  
18 monsieur Berthold, je crois pas qu'il ait vendu de  
19 billets pour les activités de financement, je crois  
20 pas.

21 Q. **[844]** O.K. Il est venu témoigner devant la  
22 Commission...

23 R. Oui.

24 Q. **[845]** ... et il a dit qu'il appelait des  
25 entreprises quand il cherchait du financement et

1 qu'il appelait et que, de façon évidente, c'est pas  
2 les citoyens qui devaient financer mais les  
3 entreprises qui ont un intérêt à le faire. Qu'est-  
4 ce qu'il a voulu dire par « intérêt à le faire »?  
5 C'est votre chef de cabinet, Madame Boulet.

6 R. Bien il vous l'a répondu monsieur Berthold. Il vous  
7 a répondu « c'est pour avoir un réseau ou avoir un  
8 contact » mais c'est pas, Madame la Présidente,  
9 c'est pas parce qu'on a un contact ou un réseau que  
10 les gens vont faire n'importe quoi. C'est pas vrai  
11 ça, c'est pas vrai. Les gens en politique sont là  
12 pour faire du bon travail. Les gens en politique,  
13 c'est pas vrai que ce sont tous des corrompus et  
14 moi j'ai... ces gens-là, même s'ils étaient à mon  
15 financement ou s'ils n'y étaient pas, ils étaient  
16 traités de la même façon.

17 Q. **[846]** Mais permettez-moi peut-être mon cynisme,  
18 Madame Boulet...

19 R. Oui.

20 Q. **[847]** ... mais d'avoir payé si cher pour avoir un  
21 réseau ou un contact qui ne sert à rien, expliquez-  
22 moi à quoi ça sert, là, pourquoi?

23 R. Je peux pas vous répondre, Madame, je peux pas vous  
24 répondre. Je peux pas vous répondre. C'était, peut-  
25 être que c'était la façon de faire il y a quinze,

1 vingt (15-20) ans puis les gens sont restés dans  
2 cette façon de... Je le sais pas. Je peux pas vous  
3 répondre. Ce que je vous dis c'est que moi, dans ma  
4 façon d'être puis dans la façon de faire mon  
5 travail de ministre, c'est... je l'ai toujours fait  
6 en regard des règles qui gouvernaient mon  
7 ministère.

8 Q. **[848]** Vous avez mentionné ce matin que madame  
9 Chaffai, elle n'avait rien à voir avec les dossiers  
10 du ministre des Transports.

11 R. Non.

12 Q. **[849]** O.K. Par contre, monsieur Berthold, lui,  
13 avait à voir avec ces dossiers-là, à tout le moins  
14 à ce qui a eu égard à la programmation. C'est  
15 exact?

16 R. Oui, oui, oui, tout à fait.

17 Q. **[850]** La programmation concernant les tarifés entre  
18 autres? Est-ce que ça faisait partie de son mandat?  
19 Bien la programmation vue là-dedans, on s'entend?

20 R. Les tarifés, il y a les tarifés qui sont inclus  
21 dans la programmation en début de saison et après  
22 ça, bien il y a les tarifés, comme vous le savez,  
23 avec les excep...

24 (14:42:30)

25

1 Me MICHEL DECARY :

2 Je vais m'objecter. J'ai devant moi la citation  
3 exacte du témoignage de monsieur Berthold.

4 Me SONIA LeBEL :

5 On pourra interroger...

6 Me MICHEL DECARY :

7 Et... mais non, non. Vous avez indiqué au témoin  
8 que monsieur Berthold avait dit qu'il faisait...  
9 qu'il avait fait du financement et je cite :

10 Puis comme directeur de cabinet,  
11 j'ai pas fait de financement non  
12 plus, ni directement, ni  
13 indirectement.

14 Alors d'où l'objection. Je veux pas qu'on induise  
15 la personne, le témoin, en erreur.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Ce que j'ai indiqué, c'est que monsieur Berthold  
18 avait témoigné à l'effet qu'il appelait des  
19 entreprises quelques fois qui vont financer, mais  
20 qui ont intérêt... un intérêt à le faire et madame  
21 Boulet a répondu que monsieur Berthold avait aussi  
22 ajouté autre chose, donc, elle a pas eu... elle a  
23 eu l'air d'avoir conscience qu'il avait dit ça.

24 Q. [851] Mais est-ce que vous pensez que monsieur  
25 Berthold s'occupait de financement?

1 R. Non, moi j'ai... Madame la procureure, là,  
2 j'avais...

3 Q. **[852]** On va reprendre. On va reprendre du début.

4 R. Moi, j'avais exactement la même... la même...

5 Q. **[853]** La même notion?

6 R. Je l'ai écouté puis c'était exactement ce qu'il a  
7 dit, que lui en n'avait pas fait.

8 Q. **[854]** O.K. Donc, ce que vous nous dites, c'est que  
9 monsieur Berthold, et à votre connaissance, outre  
10 son témoignage, là, si on se... est-ce qu'à votre  
11 connaissance, il en a fait du financement?

12 R. Je crois pas. Je crois pas.

13 Q. **[855]** Vous croyez pas. Vous avez mentionné aussi un  
14 peu plus tôt que madame Chaffai, quand vous vous  
15 intéressiez au financement, c'est-à-dire quand vous  
16 parliez avec madame Chaffai, c'était pour lui  
17 demander s'il y avait des... bon, si les billets se  
18 vendaient bien, de façon très générale, si je  
19 comprends bien.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[856]** Est-ce que vous étiez au courant des  
22 personnes que madame Chaffai appelait année après  
23 année ou à chaque année, à part le moment où vous  
24 les rencontrez au cocktail, naturellement, parce  
25 que là vous constatez, est-ce que vous êtes au

1           courant des téléphones, les appels que madame  
2           Chaffai faisait, avant le cocktail?

3           R. Non, parce qu'elle, elle faisait ça le soir et elle  
4           appelait sa liste, là, elle avait une liste de gens  
5           qui étaient là puis elle appelait ces gens-là. Mais  
6           elle faisait ça le soir puis moi, j'étais... moi  
7           j'étais pas au bureau de comté à ce moment-là.  
8           J'étais pas présente quand elle faisait les  
9           téléphones.

10          Q. **[857]** O.K. Donc, vous étiez...

11          R. Jamais.

12          Q. **[858]** ... donc, vous étiez pas au courant des  
13          appels avant le moment du cocktail...

14          R. Non.

15          Q. **[859]** ... et de constater la présence des gens?

16          R. Non.

17          Q. **[860]** Vous étiez pas au courant des appels?

18          R. Non.

19          Q. **[861]** O.K. Alors, dans votre conversation avec  
20          monsieur Louis Marchand, comment vous étiez au  
21          courant qu'il n'allait pas au cocktail?

22          R. Bien parce qu'elle m'a appelée pour me dire qu'elle  
23          venait de l'appeler puis qu'il était pas content.  
24          Elle m'a pas appelé par rapport au financement, au  
25          fait qu'il soit ou qu'il soit pas là. Elle m'a

1 appelée pour me dire qu'il avait un mécontentement.  
2 Alors quand les compagnies ou les gens avaient des  
3 problèmes, peu importe qui, bien c'était du monde  
4 de chez moi, des gens que je connaissais peu, mais  
5 que... bon. Bien moi, je rappelais pour dire :  
6 « Bien il y a-tu quelque chose? Il vous a dit que  
7 je faisais rien alors il y a-tu quelque chose que  
8 je peux faire? » Quand je pouvais faire quelque  
9 chose pour lui, ça me faisait plaisir de le faire.  
10 Parfois, il m'appelait puis il me demandait des  
11 choses que j'étais pas capable de faire, notamment  
12 quand il avait des problèmes avec l'environnement,  
13 quand il avait des problèmes avec les  
14 municipalités, quand c'était rendu... bon, alors  
15 quand je pouvais, ça me faisait plaisir et quand je  
16 pouvais pas, je lui disais : « Bien je peux pas  
17 rien faire. » Et ça, ça avait absolument rien à  
18 voir avec le fait qu'il vienne ou qu'il vienne pas  
19 à mon financement. C'était mon travail de ministre.  
20 C'était mon travail, à la limite, de députée.

21 Q. **[862]** O.K. Mais c'est dans le cours de cette  
22 conversation-là, quand elle vous indique qu'il est  
23 mécontent, qu'elle mentionne, j'imagine également,  
24 qu'il ne viendra pas au cocktail?

25 R. Mais c'est correct. Il avait tout à fait le droit

1 de pas venir. Il avait tout à fait le droit de pas  
2 venir, c'est... c'était correct. Les gens sont pas  
3 obligés de venir au financement.

4 Q. **[863]** Mais ma question est beaucoup plus... plus  
5 simple que ça. Donc, c'est probablement à ce  
6 moment-là, par la même occasion, qu'elle vous a  
7 mentionné qu'il ne venait pas au cocktail?

8 R. Elle m'a appelée pour me dire qu'il était pas  
9 content pour des contrats et après ça, elle m'a  
10 dit : « Il viendra pas. » Mais moi, qu'il vienne  
11 pas, je l'ai pas appelée pour qu'il vienne, je vous  
12 ai dit, j'en ai pas fait de sollicitation. Je l'ai  
13 appelé parce qu'il avait un mécontentement puis  
14 quand il était pas content, bien quand je pouvais,  
15 j'essayais de l'appeler pour savoir si... c'est  
16 quoi, c'était quoi son problème puis si je pouvais  
17 faire quelque chose pour l'aider, tout simplement.

18 Q. **[864]** O.K. Lors des activités de financement quand  
19 les gens ou les gens d'entreprises vous  
20 approchaient, est-ce qu'ils avaient l'occasion de  
21 vous parler seul à seul ou vous étiez toujours en  
22 compagnie de quelqu'un?

23 R. J'étais... je voudrais que de mémoire, à quatre-  
24 vingt-quinze pour cent (95 %) du temps, j'étais  
25 accompagnée de quelqu'un. Là, je me rappelle pas

1 être allée à... à un endroit seule, là, je me  
2 rappelle pas.

3 Q. **[865]** O.K. Êtes-vous d'accord avec moi que pour un  
4 entrepreneur ou quelqu'un qui veut faire valoir un  
5 point de vue, c'est quand même un accès privilégié  
6 ce genre de cocktail-là?

7 R. C'est un accès que je donnais à tout le monde.  
8 Alors qu'il soit à mon activité de financement ou  
9 qu'il téléphone au ministère des Transports pour  
10 demander à rencontrer quelqu'un, la personne avait  
11 le droit de me rencontrer.

12 (14:47:26)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[866]** Mais, pour ce qui est des appels, vous avez  
15 dit que vous aviez appelé monsieur Marchand...

16 R. Oui.

17 Q. **[867]** ... parce qu'il était pas content, puis vous  
18 lui avez demandé si vous pouviez faire quelque  
19 chose pour lui.

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[868]** Alors, il vous a sûrement dit que les  
22 contrats tarifés ils étaient... il n'en avait pas  
23 beaucoup et il vous a sûrement demandé pour en  
24 avoir.

25 R. Je me rappelle pas, Madame la Présidente, parce que

1           quelquefois monsieur Marchand m'appelait, là, parce  
2           qu'il était pas satisfait. Je me rappelle pas cette  
3           fois-là spécifiquement.

4           Q. **[869]** Est-ce qu'il y a beaucoup d'entrepreneurs qui  
5           avaient accès directement à vous?

6           R. Bien, s'ils voulaient me parler, ils pouvaient me  
7           parler. Oui.

8           Q. **[870]** Et est-ce que vous vous souvenez d'avoir  
9           parlé à plusieurs entrepreneurs?

10          R. Bien, pas à plusieurs, pas à plusieurs, mais  
11          ceux...

12          Q. **[871]** À qui?

13          R. ... ceux de ma région, oui, j'ai pu leur parler,  
14          mais jamais autant de fois qu'à monsieur Marchand.

15          Q. **[872]** Et monsieur Marchand, pourquoi autant de  
16          fois?

17          R. Bien, parce que monsieur Marchand... monsieur  
18          Marchand, c'est... vous avez vu, il a eu des  
19          problèmes avec la direction territoriale de Québec.  
20          Il a eu des problèmes avec la direction  
21          territoriale de la Montérégie. Il a eu des  
22          problèmes avec la direction territoriale de la  
23          Mauricie. Il a eu des problèmes avec les  
24          municipalités, avec l'environnement, avec la  
25          voie... avec sa sablière. Alors, c'était... c'était

1 souvent... c'était souvent complexe, c'était  
2 souvent complexe et... Mais, je l'écoutais, mais je  
3 pouvais pas toujours faire quelque chose pour lui.

4 Q. [873] Et vous allez convenir avec nous que vous  
5 dites que vous n'avez jamais jamais jamais dit à  
6 personne...

7 R. Oui.

8 Q. [874] ... de le tasser.

9 R. Non.

10 Q. [875] Mais, on peut tasser quelqu'un autrement...

11 R. Je comprends.

12 Q. [876] ... en ne lui donnant pas de contrat.

13 R. Mais, j'ai jamais fait ça, Madame la Présidente.

14 Q. [877] O.K.

15 R. Moi, je vous l'ai dit tout à l'heure. Moi, peu  
16 importe qui faisait... moi, là, mon...

17 Q. [878] De contrat tarifé, j'entends.

18 R. Oui. Mais, moi, là, peu importe qui le faisait, là,  
19 Madame la Présidente, là, peu importe qui le  
20 faisait. Moi, l'important, là... monsieur Marchand,  
21 là, il est ce qu'il est. Puis aujourd'hui je  
22 commenterai pas ce qu'il est comme individu. Ces  
23 travailleurs, c'est mon monde. Ces travailleurs-là,  
24 c'est des gens que je connais. J'ai... je ne  
25 peux... je peux pas, même pas penser, même pas

1           imaginer qu'un jour j'aurais privé ces gens-là de  
2           travailler. Alors, moi, j'avais des... des travaux  
3           à faire. Les tarifés, là, c'était la direction  
4           territoriale qui les donnait selon ses règles et,  
5           moi, j'ai jamais dit de pas donner de tarifé à  
6           monsieur... à la compagnie Maskimo.

7           Me SONIA LeBEL :

8           Q. **[879]** Avez-vous déjà demandé à ce qu'on lui en  
9           donne un pour établir l'équilibre?

10          R. J'ai même déjà demandé qu'on lui en donne un.

11          Q. **[880]** Donc, vous aviez une possibilité de désigner  
12          quelqu'un.

13          R. Quand qu'il y avait... Écoutez, il m'appelle puis  
14          on avait deux problèmes avec les tarifés - si vous  
15          voulez qu'on parle des tarifés - on avait deux  
16          problèmes au début, Madame la Présidente. Il y  
17          avait, dans les régions données où il y a des  
18          tarifés, donc dans les régions plus éloignées,  
19          quand on donnait un tarifé à une usine et qu'on en  
20          donnait pas à la deuxième usine, s'il y avait deux  
21          usines, on créait une espèce d'iniquité. Alors, ça  
22          veut dire que la... l'usine ou l'entreprise qui  
23          avait un tarifé, elle, elle avait comme un fonds de  
24          roulement. Elle pouvait démarrer ses équipements,  
25          elle pouvait embaucher ses équipes, elle pouvait

1 s'installer puis démarrer, alors que après le...  
2 après les tarifés, viennent les appels d'offres.  
3 Donc, celle qui avait son tarifé, avait un avantage  
4 pour mieux soumissionner sur les appels d'offres.  
5 Alors, des fois, c'est arrivé qu'on a demandé... il  
6 y avait des entreprises qui nous interpellaient  
7 puis qui nous disaient « bien, ça fonctionne pas  
8 dans mon coin de pays, dans... dans... Excusez.  
9 Chez moi, bien, il y a un problème. Lui, il a un  
10 tarifé, moi, j'en ai pas, puis après ça, lui, il va  
11 être avantagé quand il va aller sur les  
12 soumissions. » Alors, on donnait ça au sous-  
13 ministre...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[881]** Je m'excuse de vous interrompre.

16 R. Oui.

17 Q. **[882]** Pourquoi était-il avantagé lorsqu'il recevait  
18 un tarifé?

19 R. C'est celui qui en avait pas qui était désavantagé.

20 Q. **[883]** Oui, je comprends. Pourquoi celui qui en  
21 avait était avantagé lorsqu'il allait en appel...  
22 en soumission publique?

23 R. Parce que... Parce qu'il avait déjà... il y avait  
24 déjà un contrat qui lui était attribué par le  
25 Ministère.

1 Q. **[884]** Et qui était à vingt ou trente pour cent  
2 (20 %-30 %) plus cher que...

3 R. Bien, ça... ça, c'est les prétentions de... de  
4 monsieur Marchand. Moi, je peux pas...

5 Q. **[885]** Bien, c'est les tableaux, là, qui...

6 R. Oui, mais, moi, je peux pas... Madame la  
7 Présidente, là-dessus, moi, je peux pas... Il  
8 faudrait parler à des sous-ministres ou à des  
9 directeurs... Ça, j'ai pas la démonstration, moi,  
10 que les tarifés c'était si payant que ça, je le  
11 sais pas.

12 Q. **[886]** Alors, comment...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[887]** Minimatement, par contre...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Peut-être juste pour fins...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 R. Bien, je veux finir mon histoire.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[888]** Minimatement, par contre, Madame... Madame  
24 Boulet...

25 R. Oui.

1 Q. **[889]** Bien, je vais vous laisser terminer...

2 R. Oui.

3 Q. **[890]** ... mais simplement pour la marge,  
4 minimalement vous êtes d'accord avec moi que, selon  
5 les règles du Ministère, un tarifé, c'est le coût  
6 plus quinze pour cent (15 %) de bénéfice, c'est ça  
7 qui est la règle, minimalement, là.

8 R. Oui.

9 Q. **[891]** Monsieur Marchand a prétendu que, compte tenu  
10 de la façon dont son usine était organisée, il  
11 était capable, lui, d'aller chercher un bénéfice  
12 plus grand. Mais, est-ce qu'on peut s'entendre,  
13 pour fins de discussion, c'est au moins quinze pour  
14 cent (15 %) de marge de profit.

15 R. C'est ça, le quinze pour cent (15 %), ça va, puis  
16 je conteste pas ce que monsieur Marchand a dit. Je  
17 le sais pas.

18 Q. **[892]** O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[893]** Donc, c'est pour ça que ceux qui obtenaient  
21 des tarifés partaient avec un profit tout de suite  
22 en partant de quinze pour cent (15 %) et que donc  
23 ils pouvaient se permettre... Ils avaient un  
24 avantage...

25 R. Bien, ça faisait une espèce de fonds de roulement,

1 Madame la Présidente.

2 Q. [894] C'est ça.

3 R. C'est ça. Alors, ça faisait une espèce de fonds de  
4 roulement pour la compagnie, alors ça revenait, des  
5 fois, chez nous, les compagnies qui disaient ça.  
6 Alors, on allait voir le sous-ministre, on lui  
7 faisait part de cette problématique-là, il  
8 vérifiait si c'était vrai. Et puis, normalement, le  
9 sous-ministre... on connaît pas la suite mais,  
10 normalement, le sous-ministre réglait le problème.  
11 Alors, il est arrivé en deux mille... L'autre  
12 problème qu'on avait aussi, Madame la Présidente,  
13 c'était la règle du cinq pour cent. Alors, on  
14 n'avait jamais de problème dans l'ouest du Québec,  
15 on avait souvent des problèmes avec les contrats de  
16 l'est, là. Des problèmes comme ceux que je viens de  
17 vous donner. Il y avait une règle qui existait, qui  
18 disait que si un projet... Je sais pas si vous la  
19 connaissez bien, j'ai peut-être pas besoin de la  
20 réexpliquer, Madame la Présidente. Si un projet  
21 était au milieu de deux usines, qui étaient à peu  
22 près à égale distance, puis quand on calculait le  
23 bitume, le pétrole puis le kilométrage puis que ça  
24 donnait très près l'un de l'autre, là, bien, là il  
25 y avait... je vous dirais pas une certaine

1           subjectivité, là, mais des fois, là, c'était pas  
2           nous, là, mais on choisissait une usine puis  
3           l'autre disait : « Bien, on est à égale distance  
4           puis comment ça se fait que c'est l'autre qui  
5           l'a? » On avait ce genre de problème là. Et, en  
6           deux mille sept (2007), on a dit : « Vous allez  
7           appliquer la règle du cinq pour cent. » Ce qui fait  
8           que quand la différence entre les deux calculs  
9           était inférieure à cinq pour cent, on les a obligés  
10          à aller en appel d'offres. Il y avait plus de  
11          tarifés qui se donnaient entre deux usines qui  
12          était près d'un même projet. Ça fait que, ça, ça  
13          l'a réglé beaucoup de choses.

14                   Maintenant, en deux mille sept (2007), il  
15          m'appelle, monsieur Marchand, je pensais que  
16          c'était le père mais peut-être que c'est le fils,  
17          et là il me dit : « Bon, il dit, tous les autres  
18          ont des tarifés puis j'en ai pas, c'est pas  
19          équitable. Alors, j'ai dit, bien, je vais vérifier,  
20          je vais regarder voir si c'est vrai ce que vous  
21          affirmez. » Alors, j'ai téléphoné au directeur  
22          territorial, que je connaissais parce que j'étais  
23          sa... une députée de cette région-là, je lui ai  
24          demandé, j'ai dit : « Est-ce que pouvez me sortir  
25          le tableau des tarifés? », des quatre compagnies,

1 là, qui étaient... Alors, il y avait Continental,  
2 Pavage Portneuf, si je me souviens bien, Boisvert  
3 et Maskimo. Et, effectivement, Maskimo en avait  
4 moins que les trois autres, de façon assez  
5 importante. Alors, j'ai dit : « Est-ce qu'il a...  
6 est-ce qu'il y a, dans le secteur de Maskimo, dans  
7 le secteur de Maskinongé, des tarifés possibles? »  
8 Parce qu'il aurait pu me dire : « J'ai pas de  
9 tarifés... », parce qu'un tarifé, il faut qu'il  
10 soit dans le secteur nord de Maskinongé. S'il se  
11 rapproche de Trois-Rivières, il peut pas...  
12 normalement il y a pas de tarifés parce qu'il y a  
13 beaucoup de compétition. Donc, j'ai dit : « Est-ce  
14 qu'il y a des projets tarifés qui pourraient être  
15 dans ce secteur-là qu'on pourrait lui attribuer? »  
16 Alors, il m'en a envoyé deux et j'ai demandé au  
17 directeur territorial de débloquer un des deux  
18 projets pour que les quatre se retrouvent à peu  
19 près égaux au niveau des tarifés.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[895]** Donc, vous allez être d'accord avec moi,  
22 Madame Boulet, qu'il y a une possibilité de  
23 désigner, par le biais du choix d'un projet, un  
24 entrepreneur qui aura la chance ou qui recevra un  
25 contrat tarifé?

1 R. En fait, c'est... ça, le contrat tarifé, ils ont  
2 des territoires désignés, c'est pas moi qui ai fait  
3 cette règle-là. Mais c'est clair que quelqu'un qui  
4 est dans un secteur donné, comme dans l'est du  
5 Québec où il y a beaucoup... c'est toute la même  
6 compagnie, c'est certain que dans des territoires  
7 donnés où il y a... il y qu'un seul... une seule  
8 entreprise puis qu'on souhaite qu'il y ait des  
9 travaux qui se fassent dans ce secteur-là, c'est  
10 clair que c'est associé à une entreprise selon la  
11 règle des tarifés qui existe. Mais le principe  
12 qu'il faut comprendre c'est que ce n'est pas donné  
13 pour l'entreprise, c'est donné parce qu'il y a des  
14 problèmes de sécurité puis parce qu'on doit faire  
15 des travaux.

16 Moi, Madame la Présidente, j'ai jamais  
17 pensé...

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[896]** Mais vous venez pas de contredire un peu ce  
20 que vous venez de dire tout juste il y a cinq  
21 minutes, c'est-à-dire que vous vouliez donner un  
22 projet...

23 R. Oui.

24 Q. **[897]** ... à Maskimo, donc là c'est pour les fins de  
25 l'usine. Bien sûr, c'est toujours pour des raisons

1 de projets routiers qui touchent la sécurité...

2 R. C'est ça. Oui. Oui...

3 Q. **[898]** ... c'est comme ça partout.

4 R. ... Monsieur le Commissaire.

5 Q. **[899]** Mais là l'intention première c'était de la  
6 donner à l'usine, là.

7 R. Mais de donner pour faire des équivalences, là,  
8 Monsieur le Commissaire, ça a été fait de façon  
9 exceptionnelle et ça a été fait au début, quand je  
10 vous dis quand qu'il y avait la règle du cinq pour  
11 cent. Après on avait demandé à tous les gens  
12 d'avoir cette sensibilité-là, dans une région  
13 donnée, s'il y en a deux, de s'assurer qu'on est  
14 équitable au moins pour les tarifés.

15 Q. **[900]** Est-ce que vous pensez que c'est le rôle du  
16 ministre de... de faire ça, est-ce que ça serait  
17 pas plutôt le rôle d'un sous-ministre aux  
18 Transports qui s'occupe de la programmation à  
19 s'assurer de ce genre d'équité? Parce que là...

20 R. Bien, il y avait...

21 Q. **[901]** ... il reste quand même qu'un peu de  
22 discrétionnaire dans ça, puis le danger, justement,  
23 c'est que quelqu'un puisse y réclamer un avantage,  
24 ce que ne ferait pas un fonctionnaire. Vous voyez  
25 pas là un certain danger de... ce genre

1 d'intervention là au niveau politique du ministre  
2 en tant que tel?

3 R. Monsieur le Commissaire, on en parlait au... au  
4 sous-ministre puis normalement c'était le sous-  
5 ministre qui réglait ça. C'est...

6 Q. **[902]** Oui, mais Maskimo aurait peut-être pas... le  
7 réflexe, ça aurait été plus normal de parler à un  
8 fonctionnaire...

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[903]** ... que d'appeler le ministre et le ministre  
11 de s'en mêler.

12 R. J'ai fait ça de façon spontanée. J'ai fait ça de  
13 façon spontanée parce que c'était mon directeur  
14 territorial que je connaissais bien mais l'objectif  
15 était celui-là de faire en sorte que ça soit le  
16 plus équitable pour tout le monde.

17 Q. **[904]** Mais on joue pas dans un jeu dangereux  
18 justement, là, parce que là, on est dans  
19 l'apparence d'intervention politique pour attribuer  
20 un contrat, là. Vous trouvez pas que ça ressemble à  
21 ça un peu?

22 R. Bien en fait, ça a été fait pour rendre ça  
23 équitable pour toutes les entreprises. Alors ça a  
24 été fait dans cet objectif-là. Si le directeur  
25 territorial m'avait dit, il y a pas de tarifs dans

1 ce secteur-là, il y a pas de besoins routiers, il y  
2 a pas de problème de sécurité, bien ça se serait  
3 pas fait mais il y avait des besoins de sécurité  
4 qui répondaient aux besoins du contrat qui a été  
5 donné. Mais les règles qu'on a mis par la suite, le  
6 cinq pour cent (5 %), a évité beaucoup, beaucoup de  
7 ces choses-là et c'est probablement pour ça  
8 qu'aujourd'hui, il y a beaucoup moins de tarifés  
9 parce que ces règles-là ont fait en sorte que  
10 beaucoup de projets se sont retrouvés en appel  
11 d'offres parce que les entreprises étaient très  
12 proches.

13 Q. **[905]** Vous m'aviez dit en quelle année la règle du  
14 cinq pour cent (5 %) vous dites?

15 R. C'est deux... en deux... elle existait déjà dans  
16 l'ouest du Québec mais elle existe... dans l'est du  
17 Québec, on l'appliquait pas.

18 Q. **[906]** En quelle année vous l'avez...

19 R. En deux mille sept (2007) à peu près, Monsieur  
20 Lachance.

21 Q. **[907]** Deux mille sept (2007). Quand on regarde les  
22 statistiques, là, on peut pas dire que les tarifés  
23 ont beaucoup baissé en deux mille sept (2007), là.  
24 En deux mille sept, deux mille huit (2007-2008), il  
25 y a encore pas mal de tarifés.

1 R. Ça dépend des... Ce que je peux pas vous dire  
2 c'est, j'ai pas les budg... Est-ce que les budgets  
3 ont baissé considérablement dans la programmation  
4 totale du gouvernement? J'ai pas ça moi en... Il y  
5 a eu pendant, de deux mille six (2006) ou deux  
6 mille cinq (2005) à deux mille six (2006), le plan  
7 de redressement du gouvernement où il y a eu des  
8 montants très significatifs qui ont été investis  
9 sur le réseau routier. L'objectif était de réparer  
10 les infrastructures qui avaient été négligées  
11 pendant deux, trois décennies mais l'objectif était  
12 aussi de soutenir l'économie des régions, de faire  
13 travailler les gens, de créer de la richesse.  
14 C'était aussi ça l'objectif du plan de  
15 redressement.

16 Quand il y a eu le quatre milliards de  
17 dollars (4 G\$) que j'ai annoncé en deux mille dix  
18 (2010), vous comprenez que quatre milliards de  
19 dollars (4 G\$) c'est énormément d'argent. On  
20 entendait... Vous aviez déposé votre rapport,  
21 Monsieur Lachance, Monsieur le commissaire,  
22 excusez-moi, en novembre deux mille neuf (2009)  
23 alors quand je suis venue pour annoncer cette  
24 programmation-là en février deux mille dix (2010),  
25 ou, parce qu'on essayait de l'avancer le plus,

1           comme monsieur Marchand vous a dit, de la faire le  
2 plus tôt possible dans l'année, ça donnait la  
3 chance aux entreprises de mieux planifier les  
4 travaux et de faire des appels d'offres plus  
5 avantageux pour le Ministère.

6           Alors quand je suis venue pour annoncer ce  
7 quatre milliards de dollars (4 G\$), je me suis dit,  
8 on entendait parler de collusion, de corruption, je  
9 me suis dit c'est pas vrai que je vais me présenter  
10 devant la presse, devant les citoyens du Québec  
11 puis que j'aurai pas une police à côté de moi ou un  
12 enquêteur à côté de moi pour faire en sorte que les  
13 gens comprennent que chaque dollar de ces quatre  
14 milliards de dollars (4 G\$) là va être bien investi  
15 puis il va aller à la bonne place puis que cet  
16 argent-là, là, on va y veiller.

17           Alors j'ai embauché, c'est pas, c'est moi  
18 de ma propre initiative, je suis allée voir le  
19 ministre de la Sécurité publique, monsieur Dupuis,  
20 je lui ai demandé, bon, as-tu des connaissances,  
21 quelqu'un qui pourrait prendre ce mandat-là puis  
22 venir faire ce travail-là pour nous autres. Et  
23 c'est là qu'on a embauché monsieur Duchesneau qui  
24 est venu annoncer la programmation avec moi et  
25 monsieur Duchesneau, je l'ai rencontré à plusieurs

1 reprises, Madame la Présidente, et je me rappelle  
2 deux fois précisément où je lui ai dit « Vous avez  
3 carte blanche. Vous pouvez aller voir n'importe où,  
4 n'importe qui et demander n'importe quel papier,  
5 n'importe où. » Et là, on lui a même donné, parce  
6 qu'il me dit « Ça va me prendre une équipe  
7 d'enquêteurs, Madame Boulet, parce que je peux pas  
8 faire ça tout seul, c'est trop gros. » On lui a  
9 débloqué un budget de deux millions de dollars  
10 (2 M\$) pour qu'il embauche dix (10) enquêteurs et  
11 on lui a même prêté tous nos bureaux du ministère  
12 des Transports du Québec à Montréal pour qu'il  
13 puisse s'y installer pour faire son travail.

14 Alors on était en lien constamment avec  
15 lui, il appelait à toutes les semaines. Des fois,  
16 il avait besoin de me parler, il venait nous parler  
17 et le fait qu'il soit là, ça avait instantanément  
18 fait baisser les, ce qu'il nous disait lui, là, que  
19 ça avait fait baisser les coûts des appels  
20 d'offres. Alors c'est une démarche que j'ai faite  
21 suite aux réponses que j'avais faites à l'égard de  
22 votre rapport, auquel on avait répondu aux dix-huit  
23 (18) recommandations très rapidement, dix (10) le  
24 jour même puis huit d'ici la fin de l'année deux  
25 mille neuf (2009). Alors ce sont des gestes qu'on a

1 posés. On avait également posé des gestes, Madame  
2 la Présidente, et ce sont les papiers que j'ai, on  
3 avait même été au-delà du rapport du vérificateur  
4 général. On avait demandé d'ajouter dans chacune  
5 des directions territoriales un vérificateur  
6 interne, donc quatorze (14) vérificateurs internes  
7 qu'on a ajoutés. C'était pas dans les  
8 recommandations de monsieur le commissaire. On a  
9 ajouté ça. On est allé avec les appels d'offres qui  
10 dépassaient dix pour cent (10 %). Ça c'était dans  
11 vos recommandations. On a mis deux experts  
12 indépendants qui se sont ajoutés au comité de  
13 vérification du ministère des Transports, monsieur  
14 André Dicaire, qui est un ancien secrétaire général  
15 et monsieur Denis Bédard, qui était un secrétaire  
16 au conseil du trésor. Ces gens-là se rencontraient  
17 deux fois par année. On leur a demandé de faire six  
18 rencontres par année. On a séparé également... les  
19 firmes d'ingénieurs, Madame la Présidente, avaient  
20 toujours un même contrat quand ils allaient en  
21 appel d'offres. C'était les plans et devis puis la  
22 surveillance de chantier, puis c'était toujours  
23 ensemble. Puis moi, je trouvais qu'il y avait un  
24 conflit d'intérêt que comment on peut concevoir les  
25 plans et devis puis en même temps, faire la

1 surveillance de chantier, finalement, allez dire  
2 que nos plans et devis sont pas corrects?

3           Donc, on a demandé à séparer ça, les plans  
4 et devis des... des appels d'offres de... des  
5 contrats de surveillance. On a ajouté des critères  
6 de rendement. Vous en aviez parlé dans votre  
7 rapport. Une entreprise qui avait pas fait du bon  
8 travail par les années passées avec les contrats  
9 précédents, bien dans les grilles de sélection, on  
10 devait retrouver, finalement, une cote qui nous  
11 disait que cette entreprise-là était pas une  
12 entreprise qui avait bien fait par le passé les  
13 travaux qu'on lui avait demandés. On a mis sur  
14 internet tous les contrats. Parce que les contrats  
15 tarifés, c'est une chose, mais les contrats où il y  
16 a plus de risques de collusion, selon moi, ce sont  
17 les contrats qui vont en appel d'offres. Donc, tous  
18 les contrats du Ministère ont été mis de façon  
19 transparente sur le site internet.

20           Et vous aviez rappelé que souvent, on  
21 entendait dire que fabriquer une route au Québec,  
22 ça coûtait plus cher qu'en... qu'en Ontario puis  
23 qu'au Nouveau-Brunswick, qu'il fallait se comparer.  
24 Alors, on avait payé des études comparatives avec  
25 l'Ontario et le Nouveau-Brunswick pour connaître,

1            comparer des pommes avec pommes. Évidemment, on  
2            prend pas un kilomètre de route urbaine avec un  
3            kilomètre de route rurale, là. Mais de comparer les  
4            mêmes choses puis de voir si au Québec c'était vrai  
5            que ça coûtait plus cher qu'ailleurs, puis c'est de  
6            voir c'était où, s'il y avait des problèmes, ils  
7            étaient où.

8            Alors ça, c'est des choses qu'on a mises en  
9            place suite à votre rapport, après avoir donné  
10           suite à toutes vos recommandations. Et tout ça, ça  
11           allait dans le sens de... de l'objectif pour lequel  
12           vous êtes ici aujourd'hui. Après ça, il y a eu  
13           l'UPAC, il y a eu le Marteau et puis aujourd'hui,  
14           il y a la Commission. Alors moi, j'y crois  
15           profondément à votre travail. Je pense que ce qui  
16           doit être... les choses qui sont pas correctes  
17           doivent être dénoncées puis les gens qui ont fait  
18           des choses pas correctes, bien c'est... c'est  
19           important que... que les polices agissent puis  
20           qu'on les mette en prison.

21        Q. **[908]** On s'entend que dans les contrats... dans les  
22           contrats d'appels d'offres, c'est l'endroit où il  
23           peut y avoir de la collusion, effectivement.

24        R. Je pense. Sincèrement, moi je pense que c'est plus  
25           dangereux là-dedans.

1 Q. **[909]** Tout à fait.

2 R. Et c'était ça le problème...

3 Q. **[910]** Il peut pas vraiment en avoir dans les  
4 contrats tarifés, compte tenu que le... c'est le  
5 Ministère qui, par définition, désigne le secteur  
6 et par ricochet, l'entrepreneur.

7 R. Et le problème, quand les contrats étaient pas mis  
8 sur internet, bien les gens s'arrangeait  
9 probablement entre eux par un... je peux pas vous  
10 dire, alors que quand c'est sur internet, que tout  
11 le monde connaît les contrats qui seront  
12 disponibles, bien n'importe qui qui veut être un  
13 sous-traitant d'un... sur un contrat, peut  
14 appliquer. Il a toute l'information.

15 Q. **[911]** Revenons peut-être à la base un peu, Madame  
16 Boulet, des contrats tarifés, peut-être pour  
17 comprendre un petit peu la raison d'être.

18 R. Oui.

19 Q. **[912]** Et vous me corrigerez si je me trompe. La  
20 raison d'être des contrats tarifés à la base est  
21 pour que quand on se retrouve... a été créé  
22 spécifiquement ou principalement pour les régions  
23 éloignées. Est-ce que je me trompe?

24 R. En fait, ce qu'ils voulaient, c'était d'avoir des  
25 usines partout dans les endroits éloignés pour

1 éviter, parce que ces endroits-là ont pas  
2 nécessairement beaucoup de volume.

3 Q. [913] Non, voilà.

4 R. Alors, parce qu'ils n'ont pas beaucoup de volume,  
5 on voulait s'assurer que les usines restent dans  
6 les endroits plus éloignés. On voulait s'assurer  
7 qu'elles restent là pour l'entretien, parce que  
8 oui, il y a du pavage à faire, mais quand il y a  
9 pas de pavage, il y a tout de même de l'entretien à  
10 faire pour le ministère des Transports et les  
11 municipalités ont des besoins et les privés. Si on  
12 veut faire faire une cour d'asphalte, bon, c'est  
13 peut-être pas un gros volume, mais bon. Alors, on  
14 voulait s'assurer de... de la stabilité des  
15 entreprises sur des territoires donnés où il y  
16 avait pas beaucoup de volume, de façon générale,  
17 année après année. Et le cinq cents tonnes (500 t),  
18 quand on disait qu'on demandait cinq cents tonnes  
19 (500 t) d'une année, là, je pense que monsieur  
20 Marchand y a fait référence, le cinq cents tonnes  
21 (500 t), bien c'était pour s'assurer que l'usine  
22 qui débarquait là, dans une région donnée, qu'elle  
23 avait l'intention d'y demeurer, quelle allait pas  
24 là juste pour prendre un bon contrat une année puis  
25 après partir.

1 Q. **[914]** O.K. Revenons juste simplement, juste pour  
2 mettre... parce que je veux qu'on parle par la  
3 suite, quand je vais vous poser une question, je  
4 veux parle le même langage.

5 R. D'accord.

6 Q. **[915]** Donc, je veux qu'on se mette d'accord sur les  
7 principes pour être sûr qu'on se comprend bien.

8 R. Oui.

9 Q. **[916]** Donc, au départ, les contrats tarifés  
10 avaient... les contrats tarifés avaient pour but...  
11 il y a deux... il y a deux... bon, a été créé sur  
12 le principe des usines en région éloignée. On  
13 comprend qu'en région éloignée, il n'y a pas, par  
14 définition, une forte concentration d'usines. Quand  
15 il y en a une sur... à toutes fins pratiques, en  
16 règle générale, elle est seule cette usine. On  
17 parle des régions éloignées.

18 R. Oui.

19 Q. **[917]** Parfait.

20 R. Bien, en principe, là.

21 Q. **[918]** En principe. O.K. Et c'était pour éviter que  
22 le Ministère paie trop cher également...

23 R. Oui.

24 Q. **[919]** ... parce que si on va par définition en  
25 appel d'offres dans une région éloignée où il y a

1           une simple usine, on n'est pas...

2           R. C'est ça.

3           Q. **[920]** ... je veux dire, l'usine va nous fixer le  
4           prix qu'elle veut bien nous fixer.

5           R. C'était pour éviter les monopoles.

6           Q. **[921]** Eh! Voilà.

7           R. Faire en sorte que les plus gros... Puis je vous le  
8           dis, là, puis même si c'était pour éviter ça, ça se  
9           fait aujourd'hui. Alors, c'était pour éviter que  
10          les plus gros achètent tous les plus petits puis  
11          qu'en fin, il y ait un monopole ou un duopole puis  
12          qu'il y ait juste une usine au Québec ou deux  
13          usines qui fabriquent de l'asphalte pour tout le  
14          territoire du Québec puis que quand on arrive en  
15          appel d'offres, bien, le Ministère ait pas le  
16          contrôle des prix.

17          Q. **[922]** Mais, à la base...

18          R. Oui.

19          Q. **[923]** ... quand il y a une usine en région  
20          éloignée...

21          R. Oui.

22          Q. **[924]** ... on s'entend que de... que de faire un  
23          contrat en appel d'offres, à toutes fins pratiques,  
24          c'est peine perdue. C'est la seule usine qui va...  
25          Parce qu'on comprend, on parle de bitume, on parle

1 de transport de bitume. Il y a un certain  
2 kilométrage sur lequel il est pratique de... de...

3 R. Oui.

4 Q. **[925]** ... transporter ce matériau, donc... Et vous  
5 êtes au fait aussi que jusqu'en deux mille un  
6 (2001), la règle de cinquante (50) kilomètres qui  
7 avait été basée sur la notion du fait que, passer  
8 soixante-dix (70) kilomètres...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[926]** ... à toutes fins pratiques...

11 R. Oui.

12 Q. **[927]** ... il y a une dégradation du produit et  
13 c'est pas nécessairement très efficace de  
14 transporter...

15 R. Oui.

16 Q. **[928]** ... le bitume sur une longue distance.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[929]** Parfait. Donc, quand on parle d'une région  
19 éloigné, dans un rayon peut-être de cinquante (50)  
20 kilomètres, à toutes fins pratiques, souvent il n'y  
21 a qu'une seule usine.

22 R. Bien, ça doit être ça, à peu près.

23 Q. **[930]** O.K. Et que si le Ministère a des... Bon. Le  
24 Ministère a deux intérêts, naturellement. Premier  
25 intérêt, c'est que ses travaux soient faits à

1            moindre coût et, deuxième intérêt, maintenir une  
2            usine pour l'entretien ou faire des travaux s'il y  
3            a lieu, c'est exact?

4            R. Oui. Oui.

5            Q. **[931]** Donc, le premier intérêt des contrats tarifés  
6            était de faire en sorte qu'il y ait un certain  
7            maintien du niveau des prix parce que l'usine, à  
8            toutes fins pratiques, étant seule, elle est en  
9            monopole dans cette région...

10          R. Oui.

11          Q. **[932]** ... et pourrait être amenée à fixer le prix  
12          qu'elle veut. Donc, on n'a pas... on peut pas aller  
13          en appel d'offres, là, c'est inutile comme  
14          exercice, on s'entend?

15          R. On peut y aller s'il y a une usine portative qui  
16          s'installe, là, puis qui est là depuis... depuis  
17          plus d'un an.

18          Q. **[933]** Et qui respecte la règle.

19          R. C'est ça.

20          Q. **[934]** Et qui respecte la règle du cinquante (50)  
21          kilomètres et le cinq pour cent (5 %).

22          R. Oui.

23          Q. **[935]** O.K.

24          R. Oui.

25          Q. **[936]** Le cinq pour cent (5 %) qui est apparu, vous

1 dites, dans votre région en deux mille sept (2007),  
2 mais qui avait quand même cours...

3 R. Partout, partout au Québec, dans l'est du Québec.

4 Q. **[937]** Dans l'est du Québec.

5 R. Oui. Oui.

6 Q. **[938]** Ce cinq pour cent-là (5 %), à toutes fins  
7 pratiques, ce qu'il nous dit, c'est que quand on  
8 fait le calcul, quand on place sur la carte  
9 géographiquement le lieu des travaux, qu'on regarde  
10 autour du lieu des travaux, en règle générale, dans  
11 un rayon de cinquante (50) kilomètres pour des  
12 raisons tout à fait pratiques...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[939]** ... compte tenu du type de matériau et qu'on  
15 calcule la distance des usines. S'il y a un écart  
16 de moins de cinq pour cent (5 %), on va en appel  
17 d'offres.

18 R. Oui. Bien, c'est ça que j'ai compris, c'est ça que  
19 je vous ai expliqué.

20 Q. **[940]** Oui. Je veux savoir si...

21 R. C'est ça.

22 Q. **[941]** Moi, le but, c'est de savoir si on parle le  
23 même langage.

24 R. Bien, c'est ça. Si la différence entre le calcul du  
25 Ministère, quand il calcule le bitume, le pétrole

1           puis le kilométrage, si la différence entre les  
2           deux compagnies est moins de cinq pour cent (5 %),  
3           bien, normalement, même en deçà d'un million  
4           (1 M\$), normalement, ils devaient aller en appel  
5           d'offres.

6           Q. **[942]** O.K. Donc, de façon tout à fait logique, plus  
7           il y a d'usines dans une concentration ou dans un  
8           rayon donné, moins il devrait y avoir de tarifés ou  
9           pas de tarifé il devrait y avoir, si on se fie à  
10          ça.

11          R. Vous avez raison.

12          Q. **[943]** Parfait. Je pense que c'est un bon moment  
13          pour prendre la pause, si vous permettez.

14          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15          REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17          (15:44:47)

18          LA GREFFIÈRE :

19          Madame Julie Boulet, vous êtes sous le même  
20          serment.

21          Me SONIA LeBEL :

22          Alors, si vous me permettez, Madame la Présidente,  
23          peut-être avant de recommencer l'interrogatoire de  
24          madame Boulet, on m'a donné une tâche purement de  
25          gestion de preuve que je reporte depuis quelque

1 temps. Vous vous souviendrez dans le témoignage de  
2 monsieur Marchand, il y avait eu au tableau une  
3 pièce... deux pièces où il y avait, dans le  
4 descriptif des contrats, vous avez fait remarquer,  
5 là, que Coteau-du-Lac, Charlevoix, et caetera,  
6 n'était pas exact. On avait quand même établi que  
7 les chiffres l'étaient. Les corrections ont été  
8 faites sur deux pièces, il y avait deux corrections  
9 de ce type-là au niveau d'erreurs du descriptif du  
10 contrat, simplement pour mentionner, ça a été fait,  
11 mais pour que ce soit dans le procès-verbal et des  
12 transcriptions de la Commission. La pièce 151P-1683  
13 et la pièce 151P-1684 ont été corrigées telles que  
14 mentionnées pendant le témoignage. Et donc, on a  
15 substitué les pièces avec les adaptations  
16 nécessaires. C'était simplement pour faire...  
17 s'assurer qu'on était, là, au diapason.

18 Q. **[944]** Vous avez parlé, Madame Boulet - je vais vous  
19 demander, Madame Blanchette, de mettre la pièce  
20 1681 qui a été déposée dans le témoignage de  
21 monsieur Marchand, la fameuse lettre du dix-neuf  
22 (19) mai deux mille quatre (2004) - qui vous a été  
23 envoyée par monsieur Marchand père, à l'époque.

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[945]** Cette lettre-là, Madame Boulet, est-ce que

1           vous vous souvenez de l'avoir reçue?

2           R. Non.

3           Q. **[946]** Non, vous ne vous souvenez pas de l'avoir  
4           reçue?

5           R. Non. Non.

6           Q. **[947]** O.K. Est-ce que vous avez eu le temps d'en  
7           prendre connaissance depuis son dépôt?

8           R. Bien, en écoutant, là, mais pas... pas de façon...

9           Q. **[948]** O.K. Donc, à toutes fins pratiques, je vais  
10          peut-être vous la résumer, mais...

11          R. Oui, c'est ça.

12          Q. **[949]** ... vous avez le temps d'en prendre  
13          connaissance.

14          R. Il y a pas de problème.

15          Q. **[950]** Ce que monsieur Marchand y mentionne, grosso  
16          modo, de façon générale, et ce que monsieur  
17          Marchand, Louis, le fils, est venu expliquer devant  
18          la Commission...

19          R. Hum, hum.

20          Q. **[951]** ... c'est que Maskimo, de façon générale,  
21          depuis deux mille trois... à tout le moins deux  
22          mille trois (2003), deux mille quatre (2004),  
23          prétendait ou réclamait dans la région dans  
24          laquelle il se trouve avec son usine fixe de Trois-  
25          Rivières, réclamait le fait que les contrats soient

1 en appel d'offres et non pas en contrats tarifés.  
2 Et ce qu'il dénonçait et ce que cette lettre-là  
3 également dénonce, vous dénonce - en tout cas, elle  
4 a été envoyée à votre cabinet - vous dénonce, c'est  
5 que dans la région, il n'y a pas de raison d'être  
6 pour la règle des tarifés au niveau de son secteur  
7 particulier et on parle de son usine fixe,  
8 naturellement. Et ce qu'il dit, c'est que :

9 Et vous devez comprendre que le but  
10 n'est pas de m'octroyer ce contrat  
11 [...]

12 il parle d'un contrat en particulier, il  
13 s'interroge pour quelle raison il a été donné en  
14 tarifé. Mais, ce qu'il dit de façon générale, c'est  
15 que le but n'est pas de lui octroyer le contrat de  
16 façon particulière, mais plutôt de donner  
17 finalement la chance à tous de soumissionner et  
18 d'ouvrir ces contrats-là en appel d'offres parce  
19 que, selon eux, là, il y a pas de raison d'être de  
20 tarifer dans la région. Est-ce que... est-ce que  
21 ça... ça fait référence un peu à votre...

22 R. Mais...

23 Q. **[952]** Je peux vous laisser le temps d'en prendre  
24 connaissance, Madame Boulet, si vous le voulez.

25 R. Bien, écoutez, rapidement je vais vous dire, c'est

1 pas dans ma région. Alors, c'est un contrat dans  
2 Portneuf.

3 Q. [953] Oui.

4 R. Et d'après moi, c'était pas... c'est une usine  
5 portative. C'est ça, c'est pas dans ma région.

6 Q. [954] O.K. Cette lettre-là fait référence à un  
7 contrat...

8 R. C'est ça. C'est ça. Oui, oui, tout à fait.

9 Q. [955] Parfait. Je suis d'accord avec vous...

10 R. Tout à fait.

11 Q. [956] ... mais est-ce que vous avez... est-ce que  
12 vous vous souvenez...

13 R. Non. De...

14 Q. [957] ... de cette lettre-là. Non.

15 R. Non. Non, non, pas du tout. Non.

16 Q. [958] O.K. Est-ce que vous vous souvenez, dans  
17 les... dans les appels ou les contacts ou dans les  
18 plaintes que monsieur Marchand soit tant père que  
19 fils, ont eu auprès de vous, les représentations  
20 qu'ils ont faites, est-ce que vous vous souvenez  
21 que c'était effectivement leur mantra, si on veut,  
22 à l'effet que, dans la région de Trois-Rivières,  
23 concernant leur usine fixe, toujours leur usine  
24 fixe, que les tarifés avaient pas leur raison  
25 d'être, si on se fie à leur...

1 R. Je vais vous dire ce que je me rappelle.

2 Q. [959] ... à leur but.

3 R. Je vais vous dire ce que je me rappelle. Alors...

4 Q. [960] Hum, hum.

5 R. ... ils sont venus me voir parce qu'ils avaient  
6 pas... ils leur manquaient un tarifé, là, ce que je  
7 vous ai expliqué tout à l'heure. Puis des fois, ils  
8 venaient me voir pour que ça aille en appel  
9 d'offres. Ça fait que je... je me rappelle que  
10 c'était difficile puis que finalement la règle qui  
11 existait, peu importe laquelle, elle faisait  
12 rarement leur affaire. C'est... mais je peux pas  
13 vous donner de cas précis, mais je me rappelle  
14 quand c'étaient des tarifés, aurait fallu aller en  
15 appel d'offres puis quand c'étaient des appels  
16 d'offres, aurait fallu aller en tarifé, alors  
17 c'était... c'était... Mais, je peux pas vous en  
18 dire plus, là. Je sais que ils étaient mécontents,  
19 là, parce que c'était finalement jamais la règle  
20 qui leur convenait.

21 Q. [961] O.K. Vous êtes intervenue effectivement dans  
22 un cas...

23 R. Oui.

24 Q. [962] ... concernant Maskimo...

25 R. Oui.

1 Q. **[963]** ... pour rétablir, selon ce que vous nous  
2 dites, une iniquité.

3 R. Oui.

4 Q. **[964]** O.K. Et vous avez constaté, en regardant les  
5 chiffres quand... vous dites que Maskimo, par le  
6 biais de monsieur Marchand...

7 R. Oui.

8 Q. **[965]** ... à une certaine époque, vous a parlé  
9 d'iniquité dans l'octroi de contrats tarifés dans  
10 sa région, que vous avez vérifié les chiffres, que  
11 vous avez constaté cette espèce de débalancement et  
12 que vous êtes intervenu pour qu'on trouve un  
13 projet, non pas inventer un projet...

14 R. C'est ça, tout à fait.

15 Q. **[966]** ... on se comprend. O.K. On va se mettre  
16 d'accord, Madame Boulet, tout de suite...

17 R. Oui.

18 Q. **[967]** ... qu'on ne prétend pas que des projets sont  
19 créés.

20 R. Non, non. Ça va.

21 Q. **[968]** O.K.

22 R. Il y a pas de problème.

23 Q. **[969]** Je comprends qu'on trouve des projets...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[970]** ... réels, mais on se... on les fait faire à

1 un moment X plutôt qu'à un autre...

2 R. C'est ça.

3 Q. [971] ... pour équilibrer et le donner à un moment  
4 précis à une usine en tarifé, c'est exact?

5 R. D'accord

6 Q. [972] O.K. Donc, vous admettez que vous êtes  
7 intervenue...

8 R. Oui.

9 Q. [973] ... vous, la ministre à l'époque. Vous étiez  
10 ministre déléguée à l'époque ou ministre en titre,  
11 à votre souvenir?

12 R. Je pourrais pas vous dire parce que c'est en deux  
13 mille sept (2007). Je pourrais... d'après moi,  
14 j'étais encore ministre déléguée, je pourrais pas  
15 vous dire, je sais pas.

16 Q. [974] O.K. Donc, c'est dans cette période-là.

17 R. Oui.

18 Q. [975] Probablement avant... avant que vous soyez  
19 ministre en titre. O.K.

20 R. Oui.

21 Q. [976] Donc, vous avez fait, vous personnellement,  
22 une intervention demandant qu'on identifie s'il  
23 existait des projets dans le secteur de Maskimo,  
24 dans le but qu'on leur accorde un tarifé, si  
25 possible.

1 R. Oui.

2 Q. [977] O.K. Donc, vous êtes d'accord avec moi qu'il  
3 y a une possibilité de désigner un entrepreneur  
4 pour un contrat tarifé. Il y a là une ouverture à  
5 une influence politique de votre part.

6 R. Il y a là une ouverture à... c'est... En fait,  
7 c'est un territoire, c'est un tarifé. Les tarifés  
8 sont dans des territoires où il n'y a pas de  
9 compétition, donc c'est clair que quand on donne un  
10 tarifé, il y a une compagnie qui va avoir le  
11 contrat parce qu'elle est dans une zone protégée où  
12 elle est la seule entreprise qui peut avoir les  
13 contrats tarifés.

14 Q. [978] O.K. Dans quel secteur vous avez désigné ce  
15 contrat tarifé-là pour Maskimo? Et là une  
16 entreprise à Trois-Rivières.

17 R. Ça doit être dans... je le sais pas et je vous dis  
18 que je pense, et je sais pas parce que, ça, c'est  
19 les règles du directeur territorial, je pense que,  
20 lui, est peut-être en tarifé dans le nord de son...  
21 dans le nord de Maskinongé : Saint-Barnabé, Saint-  
22 Alexis-des-Monts, je sais pas. Je le sais pas mais  
23 quand il est dans le sud, normalement, il devrait  
24 aller en appel d'offres parce qu'il y a de la  
25 compétition.

1 Q. [979] O.K.

2 Alors, je vais vous demander, Madame Blanchette, de  
3 produire la carte 1680. On va peut-être voir... on  
4 va peut-être discuter, Madame...

5 R. Oui.

6 Q. [980] Parce qu'on s'est mis d'accord avant la pause  
7 qu'effectivement, dans un secteur donné où il y a  
8 beaucoup de compétition...

9 R. Oui.

10 Q. [981] ... il ne devrait pas y avoir de tarifés et  
11 ces tarifés-là ne devraient pas exister.

12 R. C'est... c'est... en fait, c'est ce que je  
13 comprends puis c'est ce que j'ai toujours compris.

14 Q. [982] Parfait. Alors, vous voyez cette carte-là,  
15 Madame Boulet, simplement pour que je vous  
16 l'explique, c'est une carte qui, met en son centre  
17 du rayon de cinquante kilomètres (50 km), l'usine  
18 de Maskimo, qui est sur le bord de la rive. Vous  
19 pouvez la voir, elle est en rouge, elle porte le  
20 numéro 127...

21 R. O.K.

22 Q. [983] ... elle est sur le bord de la rive, juste à  
23 gauche du pont.

24 R. Cent vingt-sept. O.K.

25 Q. [984] Eh voilà. Et nous avons établi, autour de

1 l'usine de Maskimo, un rayon de cinquante  
2 kilomètres (50 km), qui était la règle en  
3 vigueur...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[985]** ... jusqu'en deux mille un (2001) pour le  
6 Ministère pour déterminer si, effectivement, un  
7 tarifé... si on devait enclencher la règle du  
8 tarifé et le calcul de cinq pour cent (5 %), là, au  
9 niveau de la distance entre deux usines. On a fait  
10 également un tableau, à l'onglet suivant, 1686, qui  
11 a été produit. Ce tableau-là regroupe les usines à  
12 l'intérieur du rayon de cinquante kilomètres  
13 (50 km) de la carte précédente et tous les tarifs  
14 qui ont été donnés à l'intérieur de ce rayon de  
15 cinquante kilomètres là (50 km) uniquement. Donc,  
16 on n'est pas en périphérie dans le nord, on n'est  
17 pas en région éloignée, on est à cinquante  
18 kilomètres (50 km) de l'usine de Maskimo, qui est  
19 sur le bord de la rive à côté de Trois-Rivières. On  
20 s'entend? Et on voit qu'au fil des années, il y en  
21 a eu douze (12) en quatre-vingt-dix-sept (97), huit  
22 en quatre-vingt-dix (98), treize (13) en quatre-  
23 vingt-dix-neuf (99), quatre en deux mille (2000),  
24 dix (10) en deux mille un (2001), deux mille deux  
25 (2002), neuf; deux mille trois (2003), deux; deux

1 mille quatre (2004), neuf. Je vais vous concéder  
2 qu'on est avant la règle du cinq pour cent (5 %),  
3 qui apparaît en deux mille sept (2007). Deux mille  
4 cinq (2005), dix (10); deux mille six (2006), six.  
5 Deux mille sept (2007), la règle du cinq pour cent  
6 (5 %), on en a quand même quatorze (14) dans la  
7 région.

8 R. Hum hum.

9 Q. **[986]** Si on regarde la concentration d'usines, il  
10 ne devrait pas y en avoir du tout. Deux mille huit  
11 (2008), il y en a sept; deux mille neuf (2009), il  
12 y en a moins, il y en trois; deux mille dix (2010),  
13 il y en a quand même six. Êtes-vous à même de  
14 m'expliquer pourquoi, dans cette concentration  
15 d'usines là, et c'est ce que monsieur Marchand  
16 semblait dénoncer hier ou, en tout cas, dans les  
17 journées précédentes lors de son témoignage,  
18 pourquoi dans ce secteur-là particulier il y a des  
19 contrats tarifés?

20 R. Je le sais pas. Je suis pas en mesure de vous dire  
21 ça, là, parce que c'est pas moi qui... il faudrait  
22 demander ça à un directeur territorial ou à un  
23 sous-ministre. Moi, je peux pas vous dire qui a  
24 désigné ces tarifés-là puis pourquoi, quelles  
25 étaient les règles qui ont fait que c'est allé en

1           tarifés. Ça, ça se faisait dans les directions  
2           territoriales...

3           Q. **[987]** Mais à partir de deux mille sept (2007)...

4           R. ... je suis pas en mesure de vous dire... Bien, je  
5           vous ai dit qu'il y avait la règle de cinq pour  
6           cent (5 %) et, moi, je pense exactement comme ce  
7           que vous m'avez dit, quand il y a de la  
8           compétition, normalement ça va en appel d'offres.

9           Q. **[988]** O.K.

10          R. Alors, je suis pas en mesure, je comprends pas puis  
11          je peux pas vous donner la réponse.

12          Malheureusement, là. Il faudrait demander au  
13          directeur territorial qui était là à l'époque. Il y  
14          en a eu, depuis ce temps-là, deux ou trois peut-  
15          être, là. Mais, sincèrement, moi, je sais pas  
16          qu'est-ce qui a fait qu'on a donné des tarifés ou  
17          pas, mais je suis pas intervenue. Pour donner...

18          Q. **[989]** À partir de deux mille sept (2007)...

19          R. Oui.

20          Q. **[990]** ... vous avez instauré la règle du cinq pour  
21          cent (5 %), vous nous l'avez expliquée avant la  
22          pause...

23          R. Oui. Oui.

24          Q. **[991]** ... justement pour éviter ce genre de  
25          situation là, c'est exact?

1 R. Bien, ça... ça l'évitait peut-être pas tout mais ça  
2 évitait que quand c'était très près, qu'il y ait  
3 une espèce d'élément de subjectivité qui fasse  
4 qu'on en choisit... que... puis je dis pas, moi,  
5 là, que la...

6 Q. **[992]** Une possibilité.

7 R. Non, non, mais... non, non, parce qu'on le savait  
8 pas. Quand ils arrivaient au Ministère les choix  
9 étaient déjà faits. Mais ça... moi, je pense que ça  
10 a pu aider à en soustraire. Même on me dit  
11 « qu'astheure » c'est quinze pour cent (15 %),  
12 « astheure ». Que moins de quinze pour cent (15 %)  
13 on va en appel d'offres. Semble-t-il. Que ça  
14 serait...

15 Q. **[993]** Oui, la règle de quinze pour cent (15 %), je  
16 pense qu'elle a été instaurée en deux mille treize  
17 (2013), si je me trompe pas.

18 R. En août dernier.

19 Q. **[994]** En août dernier.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[995]** O.K.

22 (15:55:59)

23 Me MICHEL DÉCARY :

24 Madame la Présidente, si je peux... pas tout à fait  
25 une objection mais presque. Parce qu'on confronte

1 le témoin à ce tableau et la population, je pense,  
2 on suit tous très, très bien où on veut en venir.  
3 Est-ce qu'il est établi que ce sont tous des cas où  
4 règle du cinq pour cent (5 %) s'appliquait?

5 R. Non.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Ou est-ce que c'était des cas où en dehors du cinq  
8 pour cent (5 %), donc six, sept, huit, neuf pour  
9 cent? D'où l'explication. J'arrête là. Juste parce  
10 que si on confronte avec une preuve, il faut  
11 qu'elle soit complète pour aller aussi loin que va  
12 maître LeBel. Parce que si c'est des cas où c'est  
13 hors du cinq pour cent (5 %), à ce moment-là  
14 c'est... la règle, évidemment, on revient  
15 possiblement à la question du tarifé. Merci.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Mais, moi, je me contente de poser des questions à  
18 madame Boulet, s'il y a une règle différente que  
19 celle du cinq pour cent (5 %), qu'on a établie  
20 avant la pause, je pense qu'elle a le loisir de me  
21 répondre à cette question-là.

22 R. Mais je le sais pas, c'est...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Et je peux vous dire que la règle du cinq pour cent  
25 (5 %) s'applique, à ma connaissance, depuis mil

1 neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et que la règle  
2 du treize pour cent (13 %) ... du quinze pour cent  
3 (15 %) a été établie en août dernier. Et donc, s'il  
4 y a une règle différente, je pense que madame  
5 Boulet pourra nous l'expliquer compte tenu qu'elle  
6 était l'instigatrice de la règle du cinq pour cent  
7 (5 %), en deux mille sept (2007), dans ce secteur-  
8 là, Madame la Présidente.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Mon seul point, Madame la Présidente, juste pour  
11 que ça... j'aime pas m'obstiner, là, mais le point  
12 c'est que si ça va au-delà du cinq pour cent  
13 (5 %) ... si c'est en deçà de cinq pour cent (5 %),  
14 évidemment, la règle s'applique. Si c'est au-delà  
15 du cinq pour cent (5 %), bien, là, à ce moment-là,  
16 on serait, si j'ai bien compris, si j'ai bien  
17 compris, justifiés de procéder par tarifé. Je dis  
18 pas que c'était approprié, je disais que c'était...  
19 je dis tout simplement que c'est justifié.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Alors, on remercie maître Décary pour son  
22 commentaire puis on va peut-être continuer avec les  
23 questions, si vous permettez, Madame la Présidente.

24 Q. [996] Donc, moi, ce que je vous demande, Madame...

25 Madame Boulet, la chose suivante. En deux mille

1 sept (2007), vous avez établi... vous avez donc  
2 décrété ou vous avez demandé, vous avez émis la  
3 directive que la règle du cinq pour cent (5 %), qui  
4 s'appliquait, vous avez dit dans la région plutôt  
5 est, si je me trompe pas?

6 R. Bien, dans tout l'est du Québec.

7 Q. [997] Dans tout l'est du Québec.

8 R. Le cinq pour cent (5 %) était dans le décret  
9 déjà...

10 Q. [998] Tout à fait.

11 R. ... mais il était pas appliqué.

12 Q. [999] Il n'était pas appliqué.

13 R. C'est ça.

14 Q. [1000] Vous avez demandé, à bon droit, à juste  
15 titre, pour éviter, justement, quand il y a une  
16 possibilité de concurrence, on s'entend, parce que  
17 le but premier du Ministère, dans les contrats  
18 tarifés, il y a un but autre de maintenir des  
19 usines en place mais le but premier est de ne pas  
20 payer trop cher quand on le peut, on s'entend? Et  
21 de payer le moins cher possible, je pense que c'est  
22 l'intérêt de tous, on... pour faire faire des  
23 travaux?

24 R. Bien, c'était censé être ça.

25 Q. [1001] C'est censé être ça. Donc, la règle du cinq

1           pour cent (5 %), vous avez émis la directive  
2           qu'elle s'applique, c'est exact?

3           R. Oui.

4           Q. **[1002]** Avez-vous fait le suivi par la suite? Parce  
5           qu'on voit bien qu'à partir de deux mille sept  
6           (2007)... Vous avez pris la préoccu... vous avez  
7           pris, à bon droit, je crois, le temps et le soin de  
8           demander qu'elle s'applique. On constate qu'à  
9           partir de deux mille sept (2007), à première vue,  
10          je pense qu'il est facile de voir que dans un rayon  
11          de cinquante (50) kilomètres, avec le nombre  
12          d'usines, probablement qu'on va tomber en deça de  
13          cinq pour cent (5 %).

14          R. Mais, Madame la procureure, il manque trop  
15          d'informations, il manque trop d'éléments puis moi  
16          je suis pas cette personne-là qui a pris ces  
17          décisions-là. C'est pas moi qui a choisi de donner  
18          tel contrat de façon tarifée ou en appel d'offres.  
19          C'est pas moi puis j'ai pas l'information qui me  
20          permet de juger de la décision. C'est un travail de  
21          directeur territorial que vous me montrez là. Moi,  
22          les usines, je sais même pas... Je peux pas vous  
23          répondre. Je su...

24          Q. **[1003]** Ma question...

25          R. Oui, oui.

1 Q. **[1004]** ... est beaucoup plus large que ça, Madame  
2 Boulet.

3 R. Oui, oui.

4 Q. **[1005]** Vous constatez qu'à partir...

5 R. Oui, vous avez raison.

6 Q. **[1006]** ... de deux mille sept (2007). Bon, on  
7 constate à partir de deux mille sept (2007)...

8 R. Oui.

9 Q. **[1007]** ... il y a quand même...

10 R. Oui.

11 Q. **[1008]** ... dans un rayon de cinquante (50)  
12 kilomètres d'une usine où il y en a sept usines, on  
13 les a comptées devant la Commission...

14 R. Oui.

15 Q. **[1009]** ... peut-être même six, huit, admettons, on  
16 va y aller avec six pour être conservateurs, où il  
17 y a six usines dans un rayon de cinquante (50)  
18 kilomètres, vous constatez qu'il y a des contrats  
19 tarifés qui se donnent O.K.? Vous allez voir. Vous  
20 avez pris soin de nous dire qu'à partir de deux  
21 mille sept (2007), vous avez demandé à ce que la  
22 règle de cinq pour cent (5 %), qu'on s'assure  
23 qu'elle s'applique. Moi ce que je vous demande.  
24 Avez-vous fait par la suite un suivi de ça, parce  
25 qu'on constate qu'on donne quand même des tarifés,

1 là, à l'époque.

2 R. Bien quand je donne... Quand je donne... Mais oui  
3 mais ça veut pas dire que même avec la règle du  
4 cinq pour cent (5 %) qu'il y en aurait pas eu de  
5 tarifés, Madame la procureure. J'ai pas le portrait  
6 puis j'ai pas les détails de ces éléments-là. Ça  
7 prendrait la personne qui a un, décidé de faire ça,  
8 le cinq pour cent (5 %), ça réglait pas tout. Ça  
9 réglait les cas où c'était très près, ça réglait  
10 pas tout. Mais après ça, moi je le sais pas les  
11 autres éléments qui ont fait en sorte que tel  
12 contrat est allé là ou est allé là, est allé en  
13 tarifé ou en appel d'offres. J'ai pas l'information  
14 puis c'est pas moi qui faisais ces choix-là. C'est  
15 pas moi du tout qui faisais ces choix-là. Ça  
16 relevait du directeur territorial, tout simplement.

17 Q. **[1010]** Est-ce que vous avez fait, à partir de deux  
18 mille sept (2007), un suivi pour voir s'il y  
19 avait...

20 R. Bien quand...

21 Q. **[1011]** ... un impact sur l'octroi des contrats  
22 tarifés?

23 R. Non, j'ai pas fait le suivi parce que quand je  
24 donne l'information au sous-ministre puis que je  
25 lui dis « dorénavant le cinq pour cent (5 %) il

1 devrait s'appliquer », moi je prends pour acquis  
2 que le sous-ministre fait son travail. Et personne  
3 est venu, moi, là, ce que vous me montrez là,  
4 personne est venu me dire, ça marche pas ou il y a  
5 encore des problèmes. Personne est venu se plaindre  
6 de quoi que ce soit à cet égard-là, là. Personne,  
7 personne est venu me faire de revendication au fait  
8 que la règle de cinq pour cent (5 %) ait changé  
9 quoi que ce soit, là, dans les contrats, soit  
10 tarifés ou en appels d'offres, là. C'était peut-  
11 être pas majeur au point de changer toute la  
12 dynamique de l'attribution, là. Je peux pas vous  
13 dire quel était l'impact.

14 16:01:32

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1012]** Vous dites, si vous me permettez, Maître  
17 LeBel...

18 R. Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Allez-y, Madame la Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1013]** Vous dites que vous, vous ne vous occupiez  
23 pas de ça puis que c'est pas vous qui octroyiez les  
24 contrats. Pourtant, monsieur Berthold nous a bien  
25 dit et sans que ce soit au mot précis...

1 R. Oui.

2 Q. **[1014]** ... que vous aviez, vous étiez tout à fait  
3 « hands on » et que c'est vous qui preniez toutes  
4 les décisions et que vous aviez une grande capacité  
5 à analyser les chiffres et vous étiez toujours  
6 horripilée par les dépassements de coûts...

7 R. Oui, oui, oui, oui.

8 Q. **[1015]** ... et que c'est vous, qu'avant d'autoriser  
9 les dépassements de coûts, vous vouliez les voir...

10 R. Oui.

11 Q. **[1016]** ... et que c'est vous qui attendiez que les  
12 contrats attendaient sur votre bureau qu'ils  
13 soient...

14 R. Oui.

15 Q. **[1017]** ... donc vous pouvez pas dire que vous étiez  
16 pas au courant...

17 R. Bien c'est parce que ça, c'était pas...

18 Q. **[1018]** ... puis que c'était pas vous.

19 R. Bien c'est parce que ça, ça relevait pas de moi,  
20 Madame la Présidente et c'est pas moi qui... Les  
21 règles d'attribution de contrats, c'est pas moi qui  
22 les fais. Moi je connais pas les territoires puis  
23 je connais pas les usines puis je connais pas  
24 les...

25 Q. **[1019]** Non mais vous saviez quels contrats vous

1 octroyiez par exemple.

2 R. Mais non, ce qu'il voulait dire, non lui ce qu'il  
3 voulait dire c'est tout à fait autre chose,. Ça a  
4 rien à voir avec ce genre de contrats-là. Ce qu'il  
5 voulait dire, monsieur Berthold, premièrement, je  
6 lis tout, je veux tout lire, je voulais tout voir,  
7 donc c'est sûr que... Lui, il voulait dire que les  
8 contrats étaient là parce qu'avant de les signer,  
9 il fallait que je les aie lus. Mais on parle pas de  
10 ça du tout. Admettons que je vous parle d'un grand  
11 projet. Admettons que je vous parle de l'autoroute  
12 de la Beauce, la 73. On m'apportait une fiche puis  
13 ça pouvait être à signer ou ça pouvait être des  
14 fois pour la période de questions. Une semaine, on  
15 m'arrivait puis on me faisait un résumé de  
16 l'évolution du dossier puis on me disait, tel  
17 secteur, de admettons du tronçon A au tronçon B, ça  
18 coûte trente millions de dollars (30 M\$). Un mois  
19 après, on me faisait des mises à jour de mes  
20 fiches, puis là c'était rendu trente-deux (32 M\$),  
21 trente-cinq (35 M\$), trente-sept (37 M\$) puis là, à  
22 un moment donné j'ai dit, écoutez c'est pas cinq  
23 piastres (5 \$), c'est deux millions (2 M\$) puis  
24 c'est cinq millions (5 M\$) de plus, puis c'est sept  
25 millions (7 M\$) de plus puis il s'est passé un

1 mois. C'est quoi qu'il s'est passé? C'était ça les  
2 dépassements de coûts. Ça a rien à voir avec ce  
3 genre de contrats-là. On est dans deux... C'est pas  
4 du tout la même affaire. Moi je vous parle des  
5 grands dossiers qui venaient, admettons, la rue  
6 Notre-Dame, que ça soit l'autoroute 73 en Beauce,  
7 que ça soit, les grands travaux, là, routiers, là,  
8 où on m'apportait des fiches de mise à jour, de  
9 mise à niveau puis moi je lisais puis je retenais  
10 les chiffres puis les chiffres, là, en deux mois,  
11 ils passaient de trente millions (30 M\$) à trente-  
12 sept millions (37 M\$). La 175, c'est le meilleur  
13 exemple que je peux vous donner. La 175, à chaque  
14 fiche qu'on m'amenait, elle passait de trois cent  
15 millions (300 M\$), elle était rendue à trois cent  
16 soixante (360 M\$), la fois d'après à quatre cent  
17 vingt (420 M\$). C'est ça que moi j'avais, ça  
18 c'était dans mon...

19 Q. **[1020]** Oui.

20 R. ... ça c'était dans ma cour. Pas ces dossiers-là.

21 Q. **[1021]** O.K. Puis si on parle de la 175 avec  
22 monsieur Bergeron...

23 R. Oui.

24 Q. **[1022]** ... qui a dit que, une première fois, les  
25 coûts étaient tellement exorbitants, qu'on a dû

1 faire un deuxième appel d'offres.

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[1023]** Et que le deuxième appel d'offres, les  
4 coûts, vous aviez augmenté les coûts, c'est-à-dire  
5 vous aviez augmenté l'appel d'offres...

6 R. Bien pas moi là.

7 Q. **[1024]** ... mais non, mais que le Ministère avait  
8 augmenté les appels d'offres et que les coûts  
9 étaient encore plus élevés. De telle sorte que ça  
10 devenait presque... le contrat s'est signé à  
11 quasiment vingt-cinq pour cent (25 %) de plus que  
12 le coût prévu.

13 R. Madame la Présidente, nous, là, on avait suivi les  
14 recommandations de... de monsieur le commissaire,  
15 qu'à dix pour cent (10 %), là... parce qu'il y en  
16 avait pas de règle. Avant, même si ça sortait au-  
17 delà des soumissions, à trente pour cent (30 %),  
18 là, bien on... on l'autorisait puis on le laissait  
19 aller le dossier. Nous, on avait mis quinze pour  
20 cent (15 %). Monsieur le commissaire, dans son  
21 rapport, a recommandé qu'en haut de dix pour cent  
22 (10 %), que ça soit autorisé par le sous-ministre.  
23 Donc, quand les coûts... quand la soumission  
24 sortait puis qu'elle était plus de dix pour cent  
25 (10 %) du coût de l'appel d'offres qui avait été

1 estimé par le Ministère, il fallait que le sous-  
2 ministre passe dessus et que ça soit justifié. Si  
3 c'était pas justifié, on retournait automatiquement  
4 en appel d'offres. Alors, c'est comme ça qu'on a  
5 essayé de freiner les coûts, mais il y avait... il  
6 y avait une surchauffe sur le marché, il y avait...  
7 et... et effectivement, les coûts des appels  
8 d'offres sortaient haut. Mais nous, à partir du  
9 moment où on a mis le dix pour cent (10 %), moi je  
10 me rappelle d'un moment...

11 Q. **[1025]** Oui, mais l'autoroute 175, c'est bien plus  
12 que dix pour cent (10 %), là.

13 R. Bien oui. Bien, Madame la Présidente, puis je veux  
14 pas faire de politique, moi je me rappelle d'un  
15 moment où les appels d'offres étaient beaucoup plus  
16 chers, on avait deux projets, les deux étaient au-  
17 dessus du dix pour cent (10 %). On a voulu  
18 retourner en appel d'offres. On a eu tous les  
19 députés du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sont venus  
20 nous dire qu'il fallait les donner pareil. On est  
21 retourné en appel d'offres pareil. Alors, on  
22 retournait en appel d'offres. Est-ce que le  
23 Ministère évaluait mal ses... ses... est-ce qu'il  
24 faisait des estimés qui étaient pas... je peux pas  
25 vous dire. Mais c'est clair qu'elle devait coûter

1 je sais pas comment, là, cinq, six cents millions  
2 (600 M) puis elle en a coûté un point un milliard.  
3 Ça, c'est clair et ces dépassements de coûts là, je  
4 les voyais juste sur des fiches d'information, je  
5 les ai jamais autorisés et signés. Je les voyais  
6 quand on m'informait de l'état de situation de la  
7 route. Et à un moment donné, là, j'ai dit : « Wo!  
8 Un instant. Il y a quelque chose qui marche pas. »  
9 Et là, je me suis choquée parce que ça m'arrivait,  
10 celle-là c'était la pire, c'était un gros projet,  
11 mais ça m'arrivait fréquemment sur d'autres routes  
12 puis ça passait de trente (30), à trente-deux (32),  
13 à trente-cinq (35) puis là, je disais : « Voyons,  
14 mais on parle pas deux piastres puis on parle pas  
15 de cinq piastres, les gars. C'est cinq millions. Il  
16 s'est passé quoi depuis un mois pour que ça coûte  
17 cinq millions de plus? » Mais ça, ça a rien à voir  
18 avec ces contrats-là, Madame la Présidente. Ça,  
19 moi, ça passait pas sur mon bureau. Et ça, moi, les  
20 règles, c'est les directeurs territoriaux qui les  
21 appliquaient.

22 (16:07:25)

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[1026]** Alors quand monsieur... monsieur Maskimo...  
25 monsieur Maskimo, pardon, monsieur Marchand de la

1 compagnie Maskimo est venu vous voir pour vous  
2 parler d'iniquité dans l'octroi des contrats  
3 tarifés, pourquoi vous lui avez pas tout simplement  
4 dit : « Écoutez, ça dépend de la programmation.  
5 S'il y a pas de travaux à faire, il y en a pas de  
6 travaux à faire. Puis de toute façon, votre usine,  
7 dans le secteur où elle est, l'équité, à un moment  
8 donné, il y a la concurrence, là, si elle survit  
9 pas l'usine, elle ne survit pas. » Il y a pas de...  
10 il y a pas de... il y a pas de raison de maintenir  
11 une usine dans ce coin-là, il y en a huit dans le  
12 secteur. C'est pas la même raison qu'en région où  
13 le Ministère a intérêt à garder une usine en vie.

14 R. Mais si le Ministère m'avait dit : « Il y en a pas  
15 de contrats tarifés dans ce secteur-là, Madame  
16 Boulet, il y en a pas, il y a pas de travaux, il y  
17 a pas de... », c'est ce que je lui aurais répondu.  
18 Mais il y en avait des... il y en avait des tarifés  
19 dans son secteur. Alors, j'ai pensé que s'il y  
20 avait des tarifés dans son secteur, que je me  
21 devais, comme ministre responsable de la région de  
22 la Mauricie, être, à tout le moins, équitable pour  
23 les quatre usines qui avaient des tarifés.

24 Q. **[1027]** Mais cette notion d'équité là qui peut, à  
25 toutes fins pratiques, être noble, vous pensez pas

1 que c'est... c'est dangereux quand un politicien  
2 commence à s'en mêler...

3 R. Bien...

4 Q. **[1028]** ... et s'assure que tout le monde se partage  
5 la tarte? Ça peut pas devenir un outil de  
6 financement, ça?

7 R. Bien...

8 Q. **[1029]** On partage la tarte à ceux qui nous  
9 financent...

10 R. Non, bien écoutez, moi j'ai...

11 Q. **[1030]** ... ceux qui nous financent pensent qu'ils  
12 vont se faire partager la tarte...

13 R. ... jamais, je vous l'ai dit tout à l'heure.

14 Q. **[1031]** ... c'est pas... c'est pas un petit peu la  
15 notion qui est véhiculée?

16 R. Madame la procureure, je vous l'ai dit tout à  
17 l'heure, je l'ai fait par mesure d'équité parce  
18 qu'on l'a dit tout à l'heure avec madame la  
19 Présidente, celui qui a un tarifé, il a un avantage  
20 pour la suite des choses parce que ça lui donne du  
21 financement. Du financement dans son fonds de  
22 roulement. Je l'ai fait pour cette valeur-là, pour  
23 cette... je l'ai fait de bonne foi. Si vous me  
24 dites... puis moi, là, qui avais autant d'usines  
25 que ça, là, il était pas... le tarifé qu'on m'a

1           donné, moi, il devait être au Nord du comté de  
2           Maskinongé, là où Maskimo est tout seul. Sinon, il  
3           serait allé en appel d'offres puis le directeur  
4           territorial m'aurait dit : « Il y en a pas de  
5           tarifés. » Alors, je l'ai fait de bonne foi.  
6           Maintenant, les tarifés, est-ce qu'il faut les  
7           repenser? Bien, c'est la question que vous avez  
8           posée à d'autres intervenants. Elle est pleinement  
9           et totalement justifiée. Est-ce qu'ils ont encore  
10          leur raison d'être? Est-ce qu'on devrait aller  
11          partout en appel d'offres? Ce que les gens du  
12          Ministère disent, eux, c'est que si on fait ça,  
13          bien les usines vont se pointer souvent avec des  
14          portatives quand il y aura un gros contrat, puis le  
15          lendemain, elles vont disparaître puis il y aura  
16          plus personne pour le reste de l'entretien ou pour  
17          les municipalités. Mais votre question, elle est  
18          totalement pertinente puis j'ai pas de réponse à  
19          vous dire. Ce que... mais il faut se la poser, de  
20          toute évidence.

21        Q. **[1032]** O.K. Madame Boulet?

22        R. Oui.

23        Q. **[1033]** Il y a des règles, maître Decary a pris soin  
24        de nous le rappeler, il y a des règles pour  
25        attribuer des contrats tarifés.

1 R. Oui.

2 Q. **[1034]** Il y a une programmation qui est établie par  
3 la direction territoriale en fonction des  
4 priorités.

5 R. Oui.

6 Q. **[1035]** Priorités desquelles vous ne vous mêlez pas.  
7 Vous avez parlé que vous attribuez des budgets.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[1036]** Les directions territoriales ont  
10 l'expertise, vous nous l'avez dit au début de votre  
11 témoignage, vous n'avez pas d'expertise dans ce  
12 secteur-là. Les directeurs territoriaux ont  
13 l'expertise, le Ministère, les fonctionnaires, les  
14 gens qui sont à l'intérieur du Ministère, desquels  
15 ça devrait, normalement relever, ont l'expertise  
16 pour déterminer la programmation et les priorités.

17 R. Oui.

18 Q. **[1037]** Nous sommes dans un secteur où il y a une  
19 concentration d'usines. Si la direction  
20 territoriale, en fonction de ses budgets, décide...  
21 et en fonction des calculs des règles, en arrive à  
22 la conclusion qu'un tarifé est avantageux pour le  
23 Ministère et qu'en fonction des règles, il doit  
24 attribuer à une usine plutôt qu'une autre, en quoi  
25 la notion d'équité devrait devenir pertinente?

1 Pourquoi est-ce que vous laissez pas les lois du  
2 marché jouer, les lois de la concurrence jouer? Et  
3 si c'est une priorité du Ministère de faire les  
4 travaux à gauche plutôt qu'à droite, ce sera  
5 l'usine de gauche plutôt que celle de droite? Et  
6 s'il y a pas de travaux à faire à droite, bien,  
7 l'usine de droite en aura pas et ira soumissionner  
8 sur des appels d'offres publics, s'ils sont  
9 ouverts. En quoi devez-vous vous mêler, vous, le  
10 politique, de cette notion-là s'il y a des règles  
11 établies?

12 R. O.K. Je vous ai dit qu'à cette époque-là, ça nous  
13 arrivait qu'on avait ce genre de problème là et  
14 qu'avec la règle du cinq pour cent (5 %), après ça,  
15 on a... on en avait beaucoup moins. Et on avait  
16 également sensibilisé les gens, dans les directions  
17 territoriales, de tenter d'être équitables avec les  
18 tarifés pour pas désavantager une usine plutôt  
19 qu'une autre. Je vous comprends et je dis  
20 qu'idéalement, je pense que si... s'il y a  
21 plusieurs usines, ça devrait toujours aller en  
22 appel d'offres et je peux pas être contre ce  
23 principe-là.

24 Q. **[1038]** Parce que vous êtes d'accord que les notions  
25 d'équité ne sont pas compatibles avec les notions

1 de priorités d'exécution de travaux?

2 R. Je suis d'accord avec vous, je vous l'ai dit. Je  
3 l'ai fait parce qu'à cette époque-là, on avait, de  
4 temps en temps, des entreprises qui venaient se  
5 plaindre, on avait demandé aux directions  
6 territoriales, aux sous-ministres d'avoir cette  
7 attention particulière là. On leur a dit de  
8 remettre en place le cinq pour cent (5 %) et par la  
9 suite, bien, on avait de moins en moins de genre  
10 de... de cette requête-là, on en avait de moins en  
11 moins.

12 Q. **[1039]** O.K. Est-ce qu'on ne vous a pas mise en  
13 garde, Madame Boulet, à l'époque, est-ce que  
14 quelqu'un de votre entourage ne vous a pas mise en  
15 garde d'intervenir de cette façon-là et de faire  
16 passer un message... de faire descendre un message  
17 dans la machine, si je peux l'appeler ainsi, pour,  
18 à ce moment-là, favoriser un entrepreneur ou  
19 s'assurer que l'équité rétablie face à un  
20 entrepreneur... entrepreneur qui finance... qui  
21 vous finance, dans un secteur où, vous l'avez vous-  
22 même dit, ce sont les entreprises de pavage qui  
23 sont dans vos cocktail...

24 R. Hum hum.

25 Q. **[1040]** ... votre entourage ne vous a pas mise en

1           garde du danger que ça pouvait... ou du message que  
2           ça pouvait envoyer?

3           R. Quand j'ai fait ce geste-là pour Maskimo?

4           Q. **[1041]** Oui.

5           R. J'ai pas souvenir que ni le sous-ministre... puis  
6           le sous-ministre était informé de cette démarche-  
7           là, là. Alors, j'ai pas souvenir que quelqu'un  
8           m'ait mise en garde contre cette démarche-là parce  
9           que je vous ai dit que je l'ai pas fait juste pour  
10          Maskimo, qu'il est arrivé précédemment, je vous  
11          l'ai dit tout à l'heure, que ça arrivait quelques  
12          fois qu'on allait voir le sous ministre puis qu'on  
13          lui faisait part de cette... de cette  
14          problématique-là. Puis, à ce moment-là, bien, c'est  
15          le sous-ministre qui le réglait, tout simplement.  
16          Là la différence c'est que c'est moi qui l'ai fait  
17          parce que j'étais en lien avec le directeur de ma  
18          région. Mais le sous-ministre lui-même a déjà fait  
19          ce genre d'intervention-là pour régler des  
20          problèmes d'iniquité qui étaient présents au début  
21          puis qui se sont estompés normalement au fil des  
22          années.

23          Q. **[1042]** O.K.

24          R. Mais j'ai pas souvenir. J'ai pas souvenir.

25          Q. **[1043]** O.K. Les entreprises qui sont susceptibles

1 d'avoir des contrats tarifés dans votre...

2 R. Oui.

3 Q. **[1044]** ... région, à tout le moins pour la période  
4 concernée, qu'on discute devant la Commission...

5 R. Oui.

6 Q. **[1045]** ... sont les entreprises qui étaient  
7 présentes à vos cocktails. Monsieur Berthold, pour  
8 être exacte, est venu dire qu'il a déjà fait du  
9 financement. Pas du financement pour vous mais  
10 qu'il a déjà fait du financement. Et ce qu'il est  
11 venu nous dire, devant la Commission, c'était qu'il  
12 expliquait qu'à l'époque où il faisait du  
13 financement, il contactait les entreprises. Et ce  
14 qu'il est venu dire c'est : « Je ne me mettrai pas  
15 la tête dans le sable. Les gens qui vont accepter  
16 de donner un montant d'argent attendent toujours  
17 quelque chose en retour. » Et, à une question de  
18 mon collègue, maître Crépeau, on lui a demandé :  
19 « À quoi les gens sont intéressés? -Les  
20 personnes... pour rencontrer des personnes pour  
21 faire connaître cette personne-là. -Pour avoir un  
22 contrat par la suite? -Moi je dirais pas que c'est  
23 pour avoir un contrat mais c'est pour être connu  
24 d'elle, avoir un réseau et on attend un avantage en  
25 retour. » C'est monsieur Berthold qui est venu dire

1           ça.

2           R. Hum hum.

3           Q. **[1046]** Pensez-vous pas que, dans le cas des  
4           entreprises de pavage, les contrats tarifés ne sont  
5           pas effectivement un avantage qu'ils pourraient  
6           d'attendre à recevoir en retour, plus précisément  
7           et surtout dans la zone de Trois-Rivières, où il y  
8           a une telle concentration d'usines, où la notion  
9           même de contrats tarifés est questionnable, à tout  
10          le moins?

11          R. Madame la procureure, je peux pas vous expliquer la  
12          façon dont ça a été attribué. Il faudrait demander  
13          ça aux directeurs régionaux.

14          (16:15:33)

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. **[1047]** C'est quoi la question qui vous est posée?

17          R. Bien, moi, je pense que s'il y a plusieurs  
18          entreprises, Madame la Présidente, en principe ça  
19          doit aller en appel d'offres. C'est aussi simple...  
20          C'est pas ça non plus?

21          Q. **[1048]** C'est pas non plus la question.

22          R. Bon, bien, alors répétez votre question, s'il vous  
23          plaît.

24          Me SONIA LeBEL :

25          Q. **[1049]** La question est la suivante. Une personne

1           qui travaille avec vous, votre chef de cabinet, qui  
2           a déjà fait du financement...

3           R. Oui, oui.

4           Q. **[1050]** ... est venu nous dire qu'il ne faut pas se  
5           mettre la tête dans le sable.

6           R. Oui.

7           Q. **[1051]** Les entreprises, bien que ce... on ne parle  
8           pas de financement d'entreprises parce que c'est  
9           illégal, mais, encore une fois, on s'entend... on  
10          s'entend qu'on parle de financement indirectement  
11          d'entreprises, par le biais de personnes. Les  
12          entreprises... il l'a dit, monsieur Berthold, les  
13          entreprises... il ne faut pas se mettre la tête  
14          dans le sable, les entreprises attendent quelque  
15          chose en retour. On a établi que dans vos  
16          cocktails, année après année, dans le secteur de  
17          Grand-Mère, ce sont, entre autres mais non  
18          limitativement, les entreprises de pavage. Nous  
19          avons également discuté avec vous que c'était...  
20          vous aviez le pouvoir, en désignant un secteur, de  
21          désigner, par ricochet, un entrepreneur qui  
22          pourrait recevoir un contrat tarifé. Et là c'est ma  
23          question : Ne pensez-vous pas que l'avantage... un  
24          des avantages que ces entreprises-là pouvaient  
25          s'attendre à recevoir ou pouvaient espérer recevoir

1 de vous en vous finançant, était justement ces  
2 contrats tarifés-là dans une région où à tout le  
3 moins il est questionnable que cette notion-là  
4 s'applique?

5 R. Alors je pense que j'ai déjà répondu à cette  
6 question-là en début d'après-midi. Alors, c'est  
7 certain que ces gens-là viennent en espérant créer  
8 une relation, un contact, une connaissance mais en  
9 rien, ces relations-là n'ont changé les décisions  
10 que j'ai prises. C'est ce que j'ai dit en début  
11 d'après-midi, Madame la Présidente.

12 16:17:18

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[1052]** Vous savez, il n'y a pas juste... il y a les  
15 apparences aussi. Est-ce que vous ne trouvez pas  
16 que d'octroyer des contrats tarifés dans une région  
17 où il y a beaucoup d'entreprises...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[1053]** ... ça donne pas justement l'effet de  
20 permettre ou de pou...

21 R. Vous savez, mais, Madame...

22 Q. **[1054]** ... octroyer des contrats politiques aux  
23 gens qui financent au parti politique?

24 R. Vous avez tout à fait raison...

25 Q. **[1055]** Bon.

1 R. ... Madame la Présidente. Vous avez tout à fait  
2 raison mais ce que je vous dis, je suis pas en  
3 mesure...

4 Q. **[1056]** C'était ça la question.

5 R. Je suis pas en mesure de vous expliquer pourquoi ça  
6 a été attribué de cette façon-là. Je le sais pas.  
7 Je le sais pas. Je le sais pas. Est-ce qu'on a posé  
8 la question au directeur territorial? Je le sais  
9 pas. Je peux pas vous dire, moi j'étais pas dans ce  
10 processus-là.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1057]** Et vous savez, Madame Boulet, la Commission,  
13 en tout cas moi, je vais parler pour moi, a du mal  
14 à obtenir une réponse à la question « Quel est  
15 l'avantage des entrepreneurs de financer dans ces  
16 cocktails de financement là? » Certains  
17 entrepreneurs sont venus nous donner leur réponse.  
18 Moi, je vous demande, vous êtes une politicienne...

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[1058]** ... chevronnée, vous êtes dans la politique  
21 depuis une dizaine d'années, sans sous-entendre que  
22 vous avez fait ces gestes-là, à quoi sert ce fameux  
23 réseau de contacts-là s'il ne sert à rien, si vous  
24 ne le faites pas vous, si vos collègues ne le font  
25 pas, à quoi sert ce réseau de contacts-là? À quoi

1 sert le fait de pouvoir vous approcher? Pourquoi  
2 est-ce qu'on finance? Pourquoi les entreprises  
3 dépendent tant d'argent pour le financement  
4 politique si ça sert à toutes fins pratiques à  
5 rien?

6 R. Peut-être que ça a déjà servi à quelque chose. Je  
7 peux pas vous dire.

8 Q. **[1059]** Mais ça continue jusqu'en deux mille onze  
9 (2011), deux mille douze (2012), deux mille neuf  
10 (2009), je veux dire...

11 R. Non, mais c'est parce qu'il faudrait... Moi je peux  
12 pas vous répondre et je peux pas vous répondre  
13 pourquoi c'est comme ça.

14 Q. **[1060]** Et vous avez aucune idée pour nous aider,  
15 nous éclairer, à quoi ça pourrait servir ce réseau  
16 de contacts-là parce que, à toutes fins pratiques,  
17 si j'en crois votre réponse...

18 R. Mais ils ont des espérances mais entre avoir une  
19 espérance puis une réalité, il y a deux mondes.  
20 Puis vous pouvez pas penser que parce qu'ils ont  
21 des espérances, que les ministres font ce que ces  
22 gens-là veulent. Là c'est de faire un lien, là,  
23 c'est...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[1061]** Je vais vous redemander une autre fois.

1 R. Oui, oui, oui. Mais, c'est O.K. Excusez-moi.

2 Q. **[1062]** Est-ce que, est-ce que vous étiez au courant  
3 des attentes que vous deviez remplir au point de  
4 vue financement?

5 R. Non, j'étais pas au courant.

6 Q. **[1063]** Vous n'étiez pas au courant...

7 R. Non.

8 Q. **[1064]** ... qu'il y avait des attentes et que les  
9 ministres devaient ramasser cent mille dollars  
10 (100 000 \$) par année?

11 R. Je l'ai su quand monsieur MacMillan l'a dit. Ce que  
12 je savais, Madame la Présidente, c'est quand il  
13 venait au caucus, il parlait des attentes des  
14 députés qui étaient je pense, cinquante mille  
15 dollars (50 000 \$), je sais pas, à peu près.

16 Q. **[1065]** Donc là vous nous parlez de rencontres de  
17 caucus?

18 R. Oui.

19 Q. **[1066]** Alors vous nous dites qu'il y avait des  
20 rencontres de caucus et aux rencontres de caucus,  
21 il n'y avait que les attentes face aux députés mais  
22 non pas face aux ministres?

23 R. Mais moi, je me rappelle pas, Madame la Présidente,  
24 moi je...

25 Q. **[1067]** Alors maintenant vous vous en rappelez pas?

1 R. Non, non! Mais je le savais pas, je le savais pas,  
2 je le savais pas.

3 Q. **[1068]** Il y a une différence entre je m'en rappelle  
4 pas ou je le savais pas, là.

5 R. Non, je le savais pas.

6 Q. **[1069]** Alors, au caucus, il n'y avait jamais  
7 personne qui parlait des attentes face aux  
8 ministres, seulement face aux députés?

9 R. Bien pas à ma connaissance. Pas à ma connaissance.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1070]** Est-ce que vous pensez que les orientations,  
12 les discours que vous faisiez, les déclarations,  
13 bon on va la nommer comme on veut, là, les  
14 allocutions que vous faisiez, lors de ces  
15 cocktails-là, pouvaient donner des indicatifs ou  
16 des indicateurs privilégiés à ces gens-là qui  
17 assistaient, sur la programmation, sur les contrats  
18 à venir, sur les projets à venir. Pensez-vous que  
19 cette quarantaine de personnes-là ou  
20 d'entrepreneurs, ou cette dizaine d'entreprises-là,  
21 parce qu'ils pouvaient être parfois deux ou trois  
22 par entreprise, n'avaient pas à ce moment-là des...  
23 certaines informations privilégiées?

24 R. Bien normalement, il y avait pas d'informations  
25 privilégiées. C'était de l'information publique,

1           là, qui concernait les grandes orientations du  
2           gouvernement, qu'on a décidé d'aller de l'avant  
3           avec l'autoroute 30 puis, normalement c'était très  
4           général parce que c'était pas juste ces gens-là qui  
5           étaient là. Il y avait des gens de tous les  
6           secteurs. Donc on essayait de faire... Même moi,  
7           j'essayais de parler d'un petit peu de santé, un  
8           petit peu de transport, un petit peu d'éducation,  
9           un petit peu... J'essayais de faire un « wrap-up »  
10          de nos priorités tout court, là.

11        Q. **[1071]** O.K.

12        R. C'est comme ça que je faisais ça.

13        Q. **[1072]** O.K. Donc c'est le genre d'allocutions que  
14          vous faisiez à ce moment-là.

15        R. Oui, oui, ça durait dix (10) minutes à peu près,  
16          là, dix, quinze (10-15) minutes.

17        Q. **[1073]** O.K. Parlez-moi de Marc Bibeau.

18        R. Oui. Alors c'est quelqu'un que je connais pas  
19          personnellement. Je sais qui il est. Je sais que  
20          c'est quelqu'un qui s'occupe du financement du  
21          Parti libéral, que moi, j'ai pas, j'ai peut-être  
22          rencontré une fois ou deux lors d'un caucus, je  
23          pourrais pas vous dire combien de fois, Madame la  
24          Présidente, et j'ai eu une rencontre personnelle  
25          avec lui, qui m'avait été demandée par madame

1           Violette Trépanier. C'était lors d'un colloque ou  
2           lors d'un événement politique. Tout ce que je me  
3           rappelle par contre c'est que ça avait lieu dans un  
4           local, un local qui était pas loin, à proximité...

5           Q. **[1074]** Qui est madame, qui était madame Violette  
6           Trépanier?

7           R. C'est quelqu'un qui s'occupait du financement aussi  
8           au parti.

9           Q. **[1075]** Au Parti libéral?

10          R. Oui.

11          Q. **[1076]** O.K. Parfait. Elle était en charge du  
12          financement, je pense, pour le parti au complet, ça  
13          se peut-tu?

14          R. Oui, oui.

15          Q. **[1077]** O.K. Parfait. Donc madame Trépanier vous  
16          demande de rencontrer monsieur Bibeau?

17          Q. **[1078]** ... au complet, ça se peut-tu?

18          R. Oui. Oui.

19          Q. **[1079]** O.K. Parfait. Donc, madame Trépanier vous  
20          demande de rencontrer monsieur Bibeau?

21          R. Oui, tout à fait.

22          Q. **[1080]** Pour des questions de financement?

23          R. Non, c'est... c'est... je ne me rappelle pas, c'est  
24          ce que... mais c'était pas du financement. D'après  
25          ce que je me souviens, c'était pour un dossier, un

1 projet qu'il n'avait, de toute évidence, pas eu.  
2 Mais je me rappelle pas quel dossier, Madame la  
3 Présidente, je me rappelle pas et... et je sais que  
4 ça a été très bref, qu'il y a aucune information  
5 privilégiée qui a été donnée. Je me souviens d'être  
6 sortie de là puis me dire que ça avait... c'était  
7 une rencontre qui avait été carrément inutile, là.  
8 Mais je me rappelle pas du...

9 Q. **[1081]** C'était une rencontre par rapport à sa  
10 compagnie Shockbeton, si je comprends bien?

11 R. Je le sais pas. J'ima... je le sais pas. Je le sais  
12 pas.

13 (16:23:24)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[1082]** Vous nous dites que madame Trépanier vous  
16 demande de rencontrer monsieur Marc Bibeau?

17 R. Oui.

18 Q. **[1083]** C'est deux personnes qui font du financement  
19 pour le Parti libéral...

20 R. Mais ils m'ont pas parlé de financement.

21 Q. **[1084]** ... puis vous... puis vous nous dites qu'il  
22 vous demande que quelque chose qui a pas... il y  
23 aurait pas eu un contrat?

24 R. Bien un appel d'offres, là, qui était sorti puis  
25 qu'il l'avait pas eu, mais il y a pas eu

1 d'information privilégiée.

2 Q. **[1085]** Pourquoi vous insistez pour dire qu'il y a  
3 pas eu d'information privilégiée?

4 R. Bien parce que... bien, j'insiste pas. Je dis juste  
5 qu'on a parlé de ce qui est... l'information qui  
6 était publique par rapport à l'appel d'offres qui  
7 était sorti.

8 Q. **[1086]** O.K. Mais pourquoi...

9 R. Il était sorti à quel... à quel montant.

10 Q. **[1087]** O.K.

11 R. Bon bien, je sais pas, mais je lui ai donné  
12 l'information que tout le monde aurait eue s'ils  
13 avaient fait une demande d'accès à l'information.

14 Q. **[1088]** O.K. Ça fait que donc madame Trépanier vous  
15 demande de rencontrer monsieur Bibeau et  
16 manifestement, pour parler contrat qu'il n'a pas eu  
17 et qui avait été fait par appel d'offres public?

18 R. Oui.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[1089]** Et alors pourquoi s'il aurait eu ces  
21 renseignements-là par le biais d'une demande  
22 d'accès à l'information avez-vous accepté de  
23 rencontrer Marc Bibeau?

24 R. Regardez, je... je peux pas vous en dire plus. Je  
25 me rappelle pas du tout, du tout c'était quoi.

1 Q. **[1090]** Et vous vous souvenez pas pourquoi vous avez  
2 accepté de le rencontrer? C'est quand même... c'est  
3 quand même encore une fois, vous vous mettez à  
4 risque. La responsable du financement du Parti  
5 libéral vous demande de rencontrer un  
6 entrepreneur...

7 R. Bien là, probablement, oui, je comprends votre  
8 question...

9 Q. **[1091]** ... vous êtes ministre à l'époque...

10 R. ... mais je suis allée par politesse, là, je suis  
11 allée par politesse, mais je me rappelle pas de  
12 quel projet puis comme je vous dis, j'ai donné  
13 l'information que je savais qui était publique puis  
14 ça a été très bref, ça a duré dix (10) minutes  
15 puis...

16 Q. **[1092]** Donc, la responsable du financement...

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[1093]** Mais vous saviez d'avance l'appel d'offres  
19 qui les intéressait?

20 R. Non, je...

21 Q. **[1094]** Parce qu'écoutez...

22 R. Monsieur le commissaire, je vous le dis, là, je  
23 sais que j'ai eu une rencontre, mais je me rappelle  
24 pas de... je me rappelle pas. Sincèrement, là, je  
25 me rappelle pas de quel projet, j'ai... j'ai pas de

1 mémoire. Mais je suis capable de me situer dans un  
2 espace, dans un environnement où je sais que je  
3 suis avec ces personnes-là.

4 Q. **[1095]** Parce qu'à la quantité d'appels d'offres  
5 qu'il y a, là, de savoir qu'il va nous parler d'un  
6 appel d'offres précis, il faut le savoir un peu  
7 d'avance pour se préparer parce que sinon, on peut  
8 pas...

9 R. Mais... mais...

10 Q. **[1096]** ... vous aurez rien à lui dire, vous pouvez  
11 pas avoir d'information.

12 R. Mais il y avait... c'est ça. Il y avait rien à lui  
13 dire, c'est... c'est ce que... je me rappelle  
14 d'être sortie de là puis de m'être dit...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1097]** Là, vous avez dû pas être contente de madame  
17 Trépanier de vous faire perdre votre temps...

18 R. Oui, c'est en plein ça.

19 Q. **[1098]** ... pour rencontrer...

20 R. C'est exactement ça, Madame la Présidente. Je me  
21 suis dit : « Franchement, là, on m'a fait déplacer  
22 pour rien. »

23 Q. **[1099]** Puis vous, vous vous déplacez comme  
24 ministre...

25 R. Non.

1 Q. **[1100]** ... avant...

2 R. Non, j'étais... c'était dans un colloque.

3 Q. **[1101]** Oui.

4 R. Ça fait qu'on était tous sur place de toute façon.

5 Q. **[1102]** O.K. Mais vous, vous rencontrez des gens  
6 dans un colloque, vous vous déplacez, vous  
7 rencontrez des gens...

8 R. Mais c'était sur les lieux, c'était sur les lieux  
9 du colloque, Madame la Présidente. Mais j'ai... je  
10 vois physiquement, mais je suis pas capable de vous  
11 dire...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[1103]** Est-ce que vous étiez en compagnie de madame  
14 Trépanier à ce moment-là quand vous l'avez  
15 rencontré?

16 R. Il y avait madame Trépanier, il y avait monsieur  
17 Bibeau puis je pense qu'il y avait quelqu'un  
18 d'autre puis je sais pas qui.

19 Q. **[1104]** O.K.

20 R. Il me semble, de mémoire.

21 Q. **[1105]** Vous saviez que monsieur Bibeau s'est occupé  
22 de financement pour le Parti libéral?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[1106]** Avec madame Trépanier?

25 R. Oui.

1 Q. **[1107]** Est-ce que c'est pas plutôt le moment où on  
2 vous a informé justement du plafond de cent mille  
3 dollars (100 000 \$) que vous avez...

4 R. Non, on n'a pas parlé de financement.

5 Q. **[1108]** Monsieur Bibeau, madame Trépanier vous ont-  
6 ils déjà parlé de financement ensemble?

7 R. Non. Aucun des deux.

8 Q. **[1109]** Et jamais, ni monsieur Bibeau, ni madame  
9 Trépanier ne vous a, ou dans un colloque de  
10 ministres ou dans une rencontre des ministres et  
11 députés, ne vous ont fait part du fait qu'il y  
12 avait des... des objectifs de financement...

13 R. Non.

14 Q. **[1110]** ... particuliers pour les députés...

15 R. Non.

16 Q. **[1111]** ... de l'ordre de soixante (60), soixante-  
17 dix mille dollars (70 000 \$)...

18 R. Non.

19 Q. **[1112]** ... et de cent mille dollars (100 000 \$)  
20 pour les ministres?

21 R. Non. Jamais.

22 Q. **[1113]** Et jamais vous n'avez discuté de financement  
23 avec monsieur Bibeau?

24 R. Non.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. [1114] Mais vous connaissiez monsieur Bibeau?

2 R. Bien, je savais c'était qui, mais...

3 Q. [1115] Puis vous connaissiez madame Trépanier?

4 R. Oui. Oui. Bien oui, mais ils m'ont demandé de les  
5 rencontrer, je suis allée par politesse, Madame.

6 Q. [1116] Qui vous a demandé de les rencontrer?

7 R. Bien, madame... madame Trépanier m'a demandé  
8 d'aller les rencontrer.

9 Q. [1117] Vous venez de dire : « Ils m'ont demandé  
10 d'aller les rencontrer ».

11 R. Bien c'est madame Trépanier, elle m'a demandé  
12 d'aller les rencontrer.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [1118] O.K. Quel était le rôle de madame Trépanier,  
15 responsable du financement du Parti libéral, dans  
16 cette rencontre entre la ministre et un  
17 entrepreneur? Est-ce qu'elle vous l'a expliqué  
18 pourquoi elle faisait... elle prenait la peine de  
19 faire cette introduction-là ou ce lien-là?

20 R. Ce que je vous dis, c'est que je me rappelle plus.  
21 Je... je me rappelle plus c'était pourquoi, alors  
22 je peux pas vous dire plus que le fait que ça a été  
23 bref et quand je suis sortie, comme madame la  
24 Présidente l'a dit, j'ai... j'ai trouvé qu'on  
25 m'avait fait perdre mon temps tout simplement.

1 C'est tout ce que je me rappelle.

2 Q. **[1119]** Si je vous rappelle... peut-être essayer de  
3 vous rafraîchir la mémoire, vous direz si ce que je  
4 vous donne comme information vous aide. Il se  
5 serait s'agi d'un projet pour Schokbeton, un appel  
6 d'offres que la compagnie n'aurait pas gagné, puis  
7 que quand c'était... bon, c'était au moment où vous  
8 étiez ministre en titre et monsieur Bibeau voulait  
9 vous entretenir d'un appel d'offres qu'il n'aurait  
10 pas gagné. Est-ce que c'est possible?

11 R. Bien, comme je vous dis, je le sais pas. Je le sais  
12 pas. Est-ce que... ça peut être ça mais je le sais  
13 pas. Je m'en rappelle pas. Puis... puis c'est pas  
14 parce que je cherche pas dans ma mémoire, là,  
15 depuis que je sais que... que je vais être entendue  
16 ici que j'essaie de me rappeler de... de plein de  
17 choses puis je me rappelle pas.

18 Q. **[1120]** Et vous n'avez aucun souvenir non plus d'une  
19 rencontre où madame Trépanier, en compagnie de  
20 monsieur Bibeau, aurait rencontré les députés, les  
21 ministres, pour fixer les plafonds, appelons ça un  
22 plafond, appelons ça un... une... un objectif de  
23 financement et de les informer... d'informer chacun  
24 des députés et des ministres effectivement des  
25 objectifs du Parti libéral.

1 R. Je me rappelle pas. Écoutez, les caucus des fois,  
2 on en manque quelques-uns et je sais pas, mais je  
3 me rappelle pas. Moi, je me rappelle des  
4 financements des députés, des députés dans  
5 l'opposition, me semble que c'était quarante,  
6 cinquante mille (40-50 000 \$) quand on était au  
7 pouvoir puis une affaire comme quinze... vingt-cinq  
8 mille (25 000 \$) quand on était dans un... pas au  
9 pouvoir quand on... oui, quand on était dans un  
10 comté à député, puis vingt-cinq mille (25 000 \$)  
11 pour un comté orphelin, mais... mais je me  
12 rappelle...

13 Q. **[1121]** Ce sont les objectifs de financement ça?

14 R. Oui, oui, c'est ça. Mais, je me rappelle pas que,  
15 dans un caucus, on ait parlé de financement de...  
16 des ministres à la hauteur de cent mille dollars  
17 (100 000 \$).

18 (16:40:43)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[1122]** Donc, si je comprends bien...

21 R. Oui.

22 Q. **[1123]** ... vous vous rappelez que dans des caucus  
23 vous avez appris combien un député pouvait...

24 R. Oui. Ça, ils en parlaient, là, oui.

25 Q. **[1124]** ... son objectif, combien dans le comté

1 orphelin le... le comté devait ramasser comme  
2 objectif. La seule chose que vous vous rappelez  
3 pas, c'est combien les ministres...

4 R. Bien, peut-être qu'ils en parlaient pas là, Madame  
5 la Présidente, je...

6 Q. **[1125]** Non, non, mais la seule chose que vous vous  
7 rappelez pas, c'est en tant que ministre...

8 R. Bien...

9 Q. **[1126]** ... combien, quel était votre objectif.

10 R. Sincèrement, Madame la Présidente, là, ça peut vous  
11 sembler... je le savais pas. Et je... je me suis  
12 appliqué à faire mes fonctions de ministre et à  
13 déléguer le financement à quelqu'un de mon bureau.

14 Q. **[1127]** Et trois années de suite, vous avez fait...  
15 vous avez ramassé...

16 R. Oui.

17 Q. **[1128]** ... cent mille (100 000 \$)...

18 R. Oui.

19 Q. **[1129]** ... exactement.

20 R. Oui.

21 Q. **[1130]** Pas cent cinq (105 000 \$), pas cent dix  
22 (110 000 \$), cent (100 000 \$).

23 R. Bien, je le sais pas, là, je lui ai demandé les  
24 chiffres suite aux rencontres avec vos enquêteurs.  
25 Et trois années, on était pas loin... on était un

1           peu plus que cent mille dollars (100 000 \$).

2           Q. **[1131]** Et qu'est-ce qui arrivait avec l'excédent?

3           R. Bien, je le sais pas.

4           Q. **[1132]** Le donniez-vous à un comté orphelin?

5           R. On a déjà donné de l'argent à un comté orphelin,  
6           oui.

7           Q. **[1133]** Ça, vous le savez.

8           R. Oui. Ça, on a déjà donné de l'argent à comté  
9           orphelin.

10          Q. **[1134]** O.K. Combien vous aviez donné au comté?

11          R. Dix mille piastres (10 000 \$), je pense.

12          Q. **[1135]** Dix mille dollars (10 000 \$).

13          R. Oui.

14          Q. **[1136]** O.K.

15          R. Oui, une fois, à ma connaissance.

16          Q. **[1137]** Et c'était dans le cas où vous aviez  
17          rencontré vos objectifs.

18          R. Bien, j'imagine, mais on a... une fois on a donné à  
19          une campagne électorale, je sais pas laquelle.

20          Q. **[1138]** Parce que j'imagine que si vous n'aviez pas  
21          rempli vos objectifs, vous auriez pas remis  
22          d'argent dans un comté orphelin.

23          R. Bien, moi, je pensais pas nécessairement que quand  
24          ils nous demandaient de l'argent, c'était parce  
25          qu'on avait atteint un objectif. Je pensais que

1 c'est parce qu'on avait tout simplement  
2 suffisamment d'argent pour faire...

3 Q. **[1139]** Mais, c'est pour vous...

4 R. ... mettons une campagne électorale. Comprenez-  
5 vous? Si... si je suis à quatre-vingt mille  
6 (80 000 \$) puis qu'il y a une campagne électorale  
7 qui s'en vient, même à quatre-vingt mille  
8 (80 000 \$), je n'ai... j'en ai pas plus que ce que  
9 j'ai besoin. Alors, moi, j'en ai toujours compris,  
10 Madame la Présidente, qu'on demandait à ceux qui en  
11 avaient plus ou suffisamment d'aider les comtés  
12 orphelins. Moi, c'est arrivé une fois où on nous a  
13 demandé de donner dix mille dollars (10 000 \$) à un  
14 comté voisin.

15 Q. **[1140]** Alors, si on vous a demandé de remettre dix  
16 mille dollars (10 000 \$)...

17 R. Oui.

18 Q. **[1141]** ... c'est parce qu'on vous a dit que vous  
19 aviez rempli vos objectifs.

20 R. Non, c'est ça que je vous explique. En autant  
21 qu'un... qu'un comté... Moi, la lecture que j'en  
22 ai, c'est qu'en autant qu'un comté était... en  
23 avait suffisamment pour ses besoins si une campagne  
24 électorale était déclenchée.

25 Q. **[1142]** Vous savez, Madame Boulet...

1 R. Oui.

2 Q. [1143] ... nous, là, on essaie de voir...

3 R. Oui.

4 Q. [1144] ... si justement le financement...

5 R. Oui.

6 Q. [1145] ... des partis politiques ne créent pas de  
7 conflit au ministre...

8 R. Oui.

9 Q. [1146] ... ne les mettent pas à risque.

10 R. Oui, je comprends très bien.

11 Q. [1147] Ce qui pourrait sans doute aider tout le  
12 monde.

13 R. Bien, c'est pour ça que je vous dis que, moi, je  
14 m'en occupais pas.

15 Q. [1148] Mais, ce que vous dites aussi, c'est qu'il y  
16 avait pas d'objectif des ministres.

17 R. Ce que je vous dis, c'est que, moi, je le savais  
18 pas et si ils ont... bien, c'est ça pareil, quand  
19 même...

20 Q. [1149] Vous saviez ce qu'il fallait pour les  
21 députés, mais pas pour les ministres.

22 R. Bien, parce que ça...

23 Q. [1150] Puis vous avez déjà remis de l'argent parce  
24 que sans doute vos objectifs étaient remplis, mais  
25 vous savez pas combien.

1 R. Bien, l'argent, quand ils nous demandaient d'en  
2 remettre, Madame la Présidente, là, c'est pas  
3 nécessairement parce qu'on avait atteint nos  
4 objectifs. Si... moi, j'en ai toujours compris que  
5 si un comté était suffisamment riche, là, « riche »  
6 entre guillemets, en voulant dire qu'il est capable  
7 de combler ses besoins si une élection en... qui  
8 est près, mais que le comté pouvait prendre un  
9 surplus puis de le donner à un comté orphelin, mais  
10 j'ai jamais pensé qu'il fallait avoir cent dix  
11 mille (110 000 \$) pour donner dix mille piastres  
12 (10 000 \$), j'ai jamais pensé ça. Jamais. Jamais.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1151]** Donc, ce que vous nous dites dans le fond,  
15 Madame...

16 R. Puis, quand on a donné dix mille piastres  
17 (10 000 \$), on n'avait sûrement pas cent dix mille  
18 (110 000 \$) dans...

19 Q. **[1152]** O.K. Ce que vous nous dites au niveau des  
20 objectifs de financement, Madame Boulet, c'est  
21 qu'au minimum, vous étiez au courant qu'un député  
22 avait un objectif de financement.

23 R. Un député en avait un objectif de financement, oui.

24 Q. **[1153]** Et à la base, un ministre, on s'entend, est  
25 un député, à la base.

1 R. Oui.

2 Q. **[1154]** Donc, vous aviez minimalement l'objectif de  
3 financement d'un député.

4 R. Mais... mais je m'en suis jamais préoccupée, je  
5 m'en suis jamais préoccupée. On faisait ce qu'on  
6 avait à faire comme financement. Ça donnait ce que  
7 ça donnait au bout de l'année et personne n'est  
8 jamais venu me voir pour me dire qu'il fallait que  
9 je fasse plus ou que j'avais pas atteint mon  
10 objectif, personne.

11 Q. **[1155]** Donc, ce serait, par définition, madame  
12 Chaffai qui aurait eu à gérer le fait que vous  
13 soyez... vous ayez atteint votre objectif.  
14 Minimalement de député, on va mettre la barre au  
15 député, on l'admet qu'il y a un objectif pour les  
16 députés. Donc, ce que vous nous dites, c'est que  
17 vous ne vous préoccupez pas de ça. Quelqu'un doit  
18 sûrement s'en préoccuper, vous avez un objectif.

19 R. Bien, il faut...

20 Q. **[1156]** Donc, c'est la tâche de madame Chaffai ou de  
21 l'autre personne qui s'en occupait...

22 R. Comme je vous dis, moi, je me suis jamais souciée.  
23 Je savais qu'on avait deux activités, que la  
24 première, il y avait soixante-dix (70) personnes  
25 puis la deuxième, il y en avait tant, puis que ça

1           faisait à peu près tant. Mais, jamais j'ai eu les  
2           rapports qui ont été envoyés, je les ai jamais vus.  
3           Et j'ai jamais demandé puis on m'a jamais demandé  
4           de faire plus, d'aller plus haut ou d'organiser  
5           d'autres événements pour que ça rapporte davantage,  
6           jamais.

7           Q. **[1157]** O.K.

8           R. Jamais.

9           Q. **[1158]** Petite fin de précision, Madame Boulet. Est-  
10          ce que vous êtes au courant que les... vous êtes au  
11          courant, n'est-ce pas, que les tarifés sont décidés  
12          par le cabinet du ministre parmi les projets qui  
13          sont proposés par la direction territoriale?

14          R. Oui.

15          Q. **[1159]** O.K. Ça, vous êtes au courant de ça.

16          Parfait. Est-ce que vous étiez au courant également  
17          qu'en... vers les années deux mille neuf (2009), à  
18          toutes fins pratiques, il y a eu un désengagement  
19          ou que Maskimo a, à toutes fins pratiques, cessé de  
20          financer dans votre... dans votre comté, à partir  
21          environ de deux mille neuf (2009), là?

22          R. Je pense que, oui, j'ai... oui, on m'a dit ça qu'il  
23          avait arrêté de financer en deux mille sept (2007).  
24          C'est pas en deux mille sept (2007), je pensais...

25          Q. **[1160]** Bien, ça connaître exacte, vous avez été mis

1 (sic) au courant...

2 R. Oui, oui, qu'il finançait plus...

3 Q. **[1161]** ... à un certain moment donné?

4 R. ... parce que je les voyais plus, tout simplement,  
5 là.

6 Q. **[1162]** Que Maskimo finançait plus. Vous, vous  
7 l'identifiez à partir de deux mille sept (2007)  
8 mais ça pourrait être deux mille neuf (2009)  
9 également.

10 R. Je ne le sais pas.

11 Q. **[1163]** Mais vous avez eu, à un certain moment, la  
12 notion que Maskimo ne finançait plus?

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. **[1164]** O.K. Qui vous a mis au courant de ça?

15 R. Bien, je ne les voyais plus... je ne les voyais  
16 plus au financement. Puis madame Chaffaï m'a dit :  
17 « Bien, ils viennent plus », tout simplement, là.

18 Q. **[1165]** O.K. Donc, c'est en constatant leur  
19 absence...

20 R. Oui.

21 Q. **[1166]** ... année après année que vous...

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[1167]** ... effectivement conclu qu'ils ne  
24 finançaient plus?

25 R. Puis ils avaient le droit.

1 Q. **[1168]** Tout à fait. Mais donc, vous avez eu  
2 cette...

3 R. Ils avaient le droit puis ça changeait rien pour  
4 moi.

5 Q. **[1169]** O.K. Est-ce que vous êtes au courant que  
6 madame Chaffai leur a téléphoné, en deux mille  
7 douze (2012), pour leur demander qu'est-ce qui se  
8 passait?

9 R. Oui, on était plus aux Transports.

10 Q. **[1170]** O.K.

11 R. Alors, oui, elle a recommencé à les appeler, c'est  
12 ce qu'elle m'a dit, qu'elle a recommencé à les  
13 appeler en deux mille douze (2012). Mais je sais  
14 pas, ils ne sont pas plus revenus, là, je le sais  
15 pas, là. Il n'était pas là la dernière fois, il l'a  
16 dit qu'il finançait plus, c'est ce qu'il a dit.

17 Q. **[1171]** O.K. Je pensais que vous aviez une question.  
18 Non? O.K. Et on a déposé... la Commission a déposé  
19 un tableau qui démontre, effectivement, à partir de  
20 la période où monsieur Marchand prétend, on le  
21 démontre également par les chiffres du DGE, où  
22 monsieur Marchand a arrêté, en tout cas, Maskimo,  
23 les gens de Maskimo ont arrêté de financer. Malgré  
24 le fait qu'il s'octroyait quand même des contrats  
25 tarifés dans sa région, malgré le fait que l'usine

1 est encore à la même place, il y a, à toutes fins  
2 pratiques, plus eu de contrats tarifés pour lui.

3 Est-ce que vous étiez au courant de ça?

4 R. Bien, c'est vous qui me l'avez dit, Maître.

5 Q. **[1172]** Donc, c'est nous qui vous avez (sic) mis au  
6 courant de ça?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[1173]** Donc, vous étiez pas au courant du fait  
9 que...

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[1174]** ... presque de façon concomitante avec le  
12 fait que Maskimo a... à quelques dates près, que  
13 Maskimo a cessé de financer, il n'a plus reçu de  
14 contrats tarifés?

15 R. C'est vous qui me l'avez annoncé, je le savais pas  
16 puis il ne m'a jamais appelée pour ça.

17 Q. **[1175]** O.K. Et s'il vous avait appelé pour ça et  
18 qu'il ne finançait plus, est-ce que vous auriez  
19 demandé...

20 R. Oui.

21 Q. **[1176]** ... à ce qu'on rétablisse l'équité quand  
22 même?

23 R. Bien, j'aurais vérifié qu'est-ce qui se passe.  
24 J'aurais vérifié pourquoi. J'aurais vérifié  
25 pourquoi qu'il a pas de tarifés s'il y a encore des

1           tarifés. Je... ou si tout est allé en appels  
2           d'offres. J'aurais posé la question. Comme je  
3           l'aurais fait pour tout le monde.

4           Q. **[1177]** Est-ce que je comprends que vous n'avez  
5           jamais demandé à personne de cesser d'octroyer des  
6           tarifés à la compagnie Maskimo?

7           R. J'ai jamais demandé, jamais, jamais, jamais demandé  
8           à qui que ce soit de nuire ou de ne pas donner de  
9           contrats à Maskimo.

10          Q. **[1178]** Est-ce qu'à votre connaissance, quelqu'un  
11          dans votre entourage avait le pouvoir de faire  
12          cette demande-là?

13          R. Bien, le pouvoir, oui, il y a des gens qui auraient  
14          pu avoir le pouvoir mais ces gens-là ont jamais été  
15          mandatés pour faire ça. Puis je ne vois pas  
16          pourquoi ils l'auraient fait. Je...

17          Q. **[1179]** Qui aurait pu avoir le pouvoir...

18          R. Bien, le pouvoir...

19          Q. **[1180]** ... de dire qu'on n'octroie plus de contrats  
20          tarifés à Maskimo?

21          R. Je le sais pas, le pouvoir, le sous-ministre, il a  
22          toujours le pouvoir mais le sous-ministre est même  
23          pas en lien avec le financement. Et il y a le chef  
24          de cabinet mais qui n'a jamais eu ce mandat-là, de  
25          dire ça, là. Je ne vois pas pourquoi ces gens-là

1           auraient dit ça. Je ne vois pas pourquoi ces gens-  
2           là auraient dit ça. Je vous le dis, jamais, jamais,  
3           jamais je n'ai émis une telle directive.

4           Q. **[1181]** Donc, on ne peut voir aucun lien avec le  
5           fait qu'il y a une cessation... qu'on cesse de  
6           financer...

7           R. Non, puis il ne m'a pas appelée...

8           Q. **[1182]** ... et qu'on cesse de recevoir des tarifés?

9           R. Il m'a pas appelée, c'est vous qui me l'avez  
10          appris, vous le savez, je vous l'ai dit que je  
11          n'étais pas courant.

12          Q. **[1183]** Et jamais personne dans votre entourage ne  
13          vous a mise au courant du fait... malgré le fait  
14          qu'en deux mille sept (2007), O.K., on s'entend?

15          R. Oui.

16          Q. **[1184]** En deux mille sept (2007), vous avez pris la  
17          peine de faire... de passer une commande ou de  
18          passer un message qu'il devait y avoir de l'équité.  
19          En deux mille sept (2007), vous avez demandé, je  
20          pense que c'est passé par monsieur Bergeron, je  
21          crois, il est venu témoigner à l'effet que vous  
22          avez fait passer le message, d'ailleurs il en était  
23          fort surpris, et je paraphrase, naturellement,  
24          c'est pas texto. Il était fort surpris du fait que  
25          vous aviez fait une telle intervention et demandé

1 d'identifier des projets dans deux régions données.  
2 Malgré le fait qu'en deux mille sept (2007), vous  
3 avez fait parvenir à vos gens le message qu'il  
4 devait y avoir une équité concernant particulière-  
5 ment Maskimo, jamais personne ne vous a avisée du  
6 fait que, pendant près de trois à quatre années,  
7 Maskimo, alors qu'il se donnait des contrats  
8 tarifés dans sa région et toujours dans le rayon de  
9 cinquante kilomètres (50 km), on ne parle pas d'une  
10 périphérie ou d'une région éloignée qui aurait pu,  
11 de par le kilométrage, disqualifier l'usine, non,  
12 on parle du rayon de cinquante kilomètres (50  
13 km)...

14 R. Jamais personne...

15 Q. **[1185]** Jamais personne ne vous a dit : « Madame la  
16 Ministre, il y a une équité... une iniquité - on va  
17 y rajouter un I - une iniquité qui s'installe année  
18 après année concernant Maskimo, justement l'usine  
19 que vous nous avez demandé de favoriser à un  
20 certain moment donné », pour des questions  
21 d'équité, toujours?

22 R. À un moment donné, je le favorise pour une question  
23 d'équité puis après ça, je dirais, « vous en donnez  
24 plus »... Premièrement, je vous l'ai dit tout à  
25 l'heure, moi, c'est pas une question d'usine. Moi,

1 c'est une question de réparer des routes puis de  
2 faire travailler du monde. Moi, que ça soit les  
3 gens de... de Pavage Portneuf, que ça soit les gens  
4 de Boisvert ou les gens de Maskimo, ces gens-là  
5 c'est mes travailleurs. C'est mes travailleurs.  
6 J'en... j'ai aucun intérêt, moi, à dire, je veux  
7 que ça soit cette compagnie-là plutôt qu'une autre.  
8 J'en ai pas aucun intérêt. Mon intérêt est à  
9 l'égard des travailleurs. J'ai jamais donné cette  
10 directive-là, il m'a jamais téléphoné pour m'en  
11 informer. Alors, assurément, j'ai pas pris  
12 l'information puis j'ai pas de réponse à vous  
13 donner.

14 Q. **[1186]** O.K.

15 R. Mais j'ai jamais... Et, Madame la Présidente...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1187]** Mais vous pourriez avoir un intérêt dans la  
18 perspective

19 Q. **[1188]** O.K.

20 R. Mais j'ai jamais, et Madame la Présidente, pour  
21 revenir...

22 (16:40:43)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[1189]** Mais vous pourriez avoir un intérêt dans la  
25 perspective où vous avez un objectif à remplir de

1           financement.

2           R. Oui mais, Mada...

3           Q. **[1190]** Alors vous pourriez avoir l'intérêt...

4           R. Je pourrais, mais...

5           Q. **[1191]** ... de donner aux compagnies qui financent  
6           plus fortement ou qui financent votre entre...  
7           votre campagne.

8           R. Madame la Présidente, pouvoir puis faire des  
9           choses, c'est deux choses. Alors j'ai jamais fait  
10          ça.

11          Q. **[1192]** Parce que vous répétez « j'ai pas intérêt,  
12          j'ai pas intérêt, j'ai pas intérêt ». Vous pourriez  
13          avoir cet intérêt-là.

14          R. Mais je l'ai pas fait. Et je vais vous dire autre  
15          chose. Depuis qu'il dit qu'il en a pas de contrat,  
16          il a passé quatre ministres, deux gouvernements  
17          différents puis ça a rien changé. Il a passé trois  
18          directeurs territorials. Vous pensez là que  
19          monsieur MacMillan, monsieur Hamad, monsieur  
20          Moreau, monsieur Gaudreault qui était au P.Q. puis  
21          tout ce monde-là, là, se sont tous placés dans la  
22          même position?

23          Me SONIA LeBEL :

24          Q. **[1193]** Ils ne financent plus personne.

25          R. Non, non, mais même s'ils financent plus personne.

1 Les directeurs territoriaux eux autres, là, ils ont  
2 rien à voir avec le financement. C'est  
3 complètement... Mais, Madame la Présidente, je vous  
4 réitère, même si vous dites que je le répète, j'ai  
5 jamais donné cette directive-là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[1194]** Alors je comprends que vous trouvez ça  
8 complètement farfelu, c'est ça?

9 R. C'est pas farfelu. Je comprends pas. Je dis qu'il  
10 faudrait poser la question au directeur  
11 territorial. Pourquoi que ça a été comme ça, je le  
12 sais pas. Je le sais pas.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[1195]** Parlons de ce que certains terr...

15 Me MICHEL DECARY :

16 Et maintenant qu'elle semble changer de sujet,  
17 Madame, juste faire une remarque. Il serait peut-  
18 être important de poser la question, parce qu'il y  
19 a beaucoup de variables, je veux rien suggérer au  
20 témoin, mais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous allez pouvoir réinterroger le témoin, Maître  
23 Décary.

24 Me MICHEL DECARY :

25 Non mais Madame, c'est pas de réinterroger le

1 témoin, parce qu'elle peut pas répondre de toute  
2 évidence, mais il y a beaucoup de variables en jeu  
3 et il y en a plusieurs qui ont été...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que c'est la réponse que vous voulez lui  
6 donner?

7 Me MICHEL DECARY :

8 Non Madame parce qu'elle a terminé...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors si vous voulez plaider, c'est pas le moment.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Je pense que mon collègue aura le loisir de poser  
13 les questions avec les variables et madame Boulet  
14 pourra répondre à ce moment-là, Madame la  
15 Présidente.

16 Q. **[1196]** Je voudrais vous demander, Madame Boulet,  
17 peut-être, certains témoins sont venus parler, on  
18 va toujours rester dans le domaine des contrats  
19 tarifés, juste pour qu'on parle le même langage...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[1197]** ... de ce qu'on appelle la fameuse  
22 programmation d'automne.

23 R. Oui.

24 Q. **[1198]** Plusieurs témoins ont affirmé qu'en automne,  
25 la direction générale...

1 R. Oui.

2 Q. **[1199]** ... du Ministère pouvait octroyer des  
3 contrats tarifés de gré à gré...

4 R. Oui.

5 Q. **[1200]** ... à certains entrepreneurs. Donc il y a  
6 une décision qui se prenait au niveau de la  
7 direction générale à ce moment-là. Vous êtes  
8 d'accord?

9 R. Oui.

10 Q. **[1201]** On a qualifié, bon, cette période-là, de  
11 programmation d'automne et on nous a dit, devant la  
12 Commission à plusieurs reprises, sous des formes  
13 différentes, la direction générale peut demander  
14 aux directeurs territoriaux, aux DT, aux directions  
15 territoriales, de fournir une liste de projets qui  
16 aurait, qui se qualifierait en projets tarifés.

17 R. Oui.

18 Q. **[1202]** Êtes-vous d'accord avec moi jusque-là?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[1203]** Donc, mes affirmations tiennent?

21 R. Oui.

22 Q. **[1204]** Parfait. Il y aurait, bon, naturellement à  
23 ce moment-là, une foule de projets de pavage qui  
24 peuvent être réalisés. On s'entend qu'au Québec,  
25 avec nos conditions, trouver un secteur à repaver

1 ou à réparer, c'est quand même pas chose très  
2 compliquée. Il y aurait une foule de projets de  
3 pavage qui sont alors proposés et la sélection est  
4 faite par la direction générale à ce moment-là et  
5 on est à la fin en automne. C'est exact?

6 R. Oui.

7 Q. **[1205]** O.K. Certains de ces témoins-là ont affirmé  
8 que cela pouvait donner lieu justement à une  
9 certaine vulnérabilité de votre part ou de la part  
10 de la direction générale ou du ministre qui est à  
11 la fois le ministre et aussi un être politisé -  
12 c'est comme ça qu'on fonctionne au Québec - et ils  
13 nous ont dit que ça pouvait donner lieu justement à  
14 des choix politiques et pouvait permettre peut-  
15 être, compte tenu de l'amoncellement de projets, et  
16 il n'en manque pas, il y a des projets dans tous  
17 les secteurs, pouvant toucher toutes les usines,  
18 pouvait permettre effectivement à ce moment-là plus  
19 particulièrement de désigner, en désignant un  
20 secteur, de désigner un entrepreneur, de le  
21 favoriser. Êtes-vous d'accord avec moi que c'est  
22 une notion de vulnérabilité pour vous à ce moment-  
23 là?

24 R. Si c'est un secteur où il y a des tarifés,  
25 effectivement, si les projets désignés sont dans ce

1           secteur tarifé, il y a une seule usine qui est  
2           favorisée. C'est parce que la règle, elle est comme  
3           ça puis elle était comme ça au Ministère.

4           Q. **[1206]** Oui mais si on parle d'une seule usine, mais  
5           si on parle dans un secteur où plusieurs projets  
6           tarifés sont possibles, pouvant toucher plusieurs  
7           usines, donc dans un secteur qui, par définition...

8           R. Oui.

9           Q. **[1207]** ... vous l'avez admis, on devrait peut-être  
10          pas avoir de projets tarifés, vous pensez pas que  
11          de faire ce genre d'exercice-là donne pas lieu  
12          effectivement à une apparence de choix politique et  
13          de retour d'ascenseur ou de récompense?

14          R. Bien s'il y a plusieurs usines, c'est possible  
15          qu'est-ce que vous dites, là, oui c'est possible,  
16          là, s'il y a plusieurs usines dans un secteur  
17          donné, oui.

18          Q. **[1208]** O.K.

19          R. Oui.

20          Q. **[1209]** Aviez-vous déjà procédé à cet exercice-là?

21          R. Moi j'ai déjà demandé, parce que c'est toujours à  
22          la fin de l'année, il y a des excédents budgétaires  
23          et moi je vais, si vous me permettez, Madame la  
24          Présidente, je vais vous parler un peu de mon comté  
25          puis d'une route qui était... Alors j'ai devant moi



1 La Tuque entraîne des problèmes de  
2 sécurité et de fonctionnement,  
3 notamment dans les secteurs de  
4 Carignan, du Parc des Chutes, du  
5 boulevard Ducharme, des rues Saint-  
6 François et Bostenney et sur la route  
7 155 dans tout son ensemble.

8 Ça dit également, puis je vais... je vais pas faire  
9 ça trop longuement :

10 Tel que mentionné au thème portant sur  
11 les transports, le MTQ a déposé, en  
12 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-  
13 sept (1997) un plan stratégique  
14 d'intervention sur la route 155 afin  
15 de pallier au problème de sécurité  
16 routière, de condition de roulement et  
17 de fluidité de la circulation. Ce plan  
18 reconnaît que la réfection et  
19 l'amélioration de la route 155 est un  
20 enjeu majeur pour la MRC du Haut-  
21 Saint-Maurice et que des travaux  
22 importants y seront apportés en  
23 respectant les attentes et les  
24 préoccupations du milieu.

25 Et là, on a proposé tout un plan et on dit enfin :

1 Le ministère des Transports entend  
2 également réaliser, au cours de  
3 l'année 96-97, une étude d'opportunité  
4 sur l'état de la route du Lac-Édouard,  
5 afin d'identifier les secteurs  
6 problématiques où des corrections  
7 ponctuelles devront être faites. Dans  
8 la MRC, la route 155 à l'intérieur de  
9 la Ville de La Tuque constitue une  
10 contrainte majeure. Les inconvénients  
11 y sont très importants, comme décrits  
12 au chapitre 9 du présent schéma,  
13 bruits, vibration, accidents,  
14 vieillissement prématuré des  
15 infrastructures non adéquates pour ce  
16 type de circulation lourde, traversées  
17 de zones résidentielles de faible et  
18 moyenne densité. La population subit  
19 cette situation depuis plusieurs  
20 années. À l'extérieur de  
21 l'agglomération de La Tuque,  
22 l'ensemble de son parcours présente  
23 également une contrainte majeure. La  
24 figure 10.1 [...]

25 Qu'ils montrent ici,

1                                   [... ] illustre le tracé retenu pour la  
2                                   voie de contournement de La Tuque  
3                                   ainsi que celui de l'accès préconisé à  
4                                   l'usine Cartons St-Laurent. Également,  
5                                   plusieurs sections de la route 155  
6                                   feront l'objet de travaux majeurs,  
7                                   d'améliorations et de réfections.

8                   Alors, on parlait à ce moment-là de voies de  
9                   dépassement, de corrections de courbes, de  
10                  resurfaçage, d'inclinaison de la route parce qu'une  
11                  rivière puis la route... d'élargissement de la  
12                  route, de bandes de sécurité, de réfection de  
13                  fondations, de renouvellement de ponts et ponceaux.  
14                  Alors depuis, on a fait beaucoup d'amélioration sur  
15                  cette route-là. Cette route-là, elle a, Madame la  
16                  Présidente, deux cent soixante-dix kilomètres  
17                  (270 km) de long. Elle part de Grand-Mère et elle  
18                  se rend à Chambord. C'est la route qui est une des  
19                  plus meurtrières au Québec. C'est... son réseau  
20                  routier est en mauvais état, les ponts de la  
21                  Mauricie et du Centre-du-Québec étaient ceux en  
22                  plus mauvais état. Malgré les améliorations que  
23                  nous avons faites au cours des dix (10) dernières  
24                  années, il y a eu trente-deux (32) décès encore en  
25                  six ans et quarante-sept (47) blessés graves. Il

1           passe à peu près quatre mille (4000) véhicules/jour  
2           sur cette route-là dont mille (1000) camions, des  
3           camions chargés de bois. Et quand il y a un  
4           accident, la communauté de La Tuque elle est  
5           enclavée pendant six, sept, huit heures parce que  
6           c'est son seul accès au territoire Sud.

7                        Il y a eu, pendant les années où j'ai été  
8           ministre, il y a eu en même temps la crise  
9           forestière. Dans ce secteur-là et à La Tuque et  
10          dans Mékinac, j'ai... on a fermé quatre... quatre  
11          scieries sur six, une à Parent, deux à La Tuque,  
12          une à Saint-Séverin. On a fermé une papetière à  
13          Shawinigan et on a fermé également une usine de  
14          plancher de bois franc à Saint-Tite. Le taux de  
15          chômage est autour de quatorze (14), quinze pour  
16          cent (15 %) dans ces deux endroits-là, dans les  
17          deux communautés.

18                       Alors, quand est arrivé le plan de  
19          redressement des infrastructures qui avait pour but  
20          de réparer les infrastructures, qui avait pour but  
21          de remettre à niveau nos infrastructures, ça avait  
22          aussi pour but de stimuler l'économie, de créer des  
23          emplois.

24                       Alors, quand arrivaient les excédents à la  
25          fin de l'année, je parle avec mon sous-ministre, je

1 lui demandais et j'ai jamais substitué ou enlevé  
2 quelconque projet qui était déjà sur la liste. Je  
3 demandais à mon sous-ministre : « Est-ce que vous  
4 pensez qu'on peut rajouter un projet sur cette  
5 liste-là pour faire en sorte d'accélérer  
6 l'amélioration de ma route, de faire travailler mon  
7 monde, de m'assurer que ces gens-là puissent aller  
8 chercher leur chômage à la fin de la saison? »

9 Alors, en accord avec le sous-ministre, il  
10 y avait des excédents budgétaires, on a respecté  
11 les règles, les règlements, c'est le sous-ministre  
12 qui a demandé à la direction territoriale  
13 d'identifier un projet et on l'a fait dans  
14 l'intérêt des citoyens pour une question de  
15 sécurité et pour une question également de soutenir  
16 et de maintenir l'activité économique de ma région.

17 Q. [1212] Qui a eu le projet?

18 R. C'est des contrats tarifés et évidemment, des  
19 contrats tarifés, c'est une usine qui l'a eu. Je  
20 n'ai jamais fait ça pour favoriser une usine, je  
21 l'ai fait d'abord et avant tout pour sécuriser  
22 cette route-là parce qu'elle est encore parmi les  
23 routes les plus dangereuses du Québec. Et ça a  
24 été... j'ai... j'ai été élue pour ça, pour prendre  
25 soin de ces gens-là, pour m'occuper de leurs

1           difficultés. Alors, il y avait une route  
2           dangereuse, ça a été ma motivation, en respectant  
3           toujours les lois et règlements et en accord avec  
4           le sous-ministre qui était là, Madame la  
5           Présidente.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[1213]** Pouvez-vous répondre à la question de la  
8           procureure?

9           R. Oui.

10          Me SONIA LeBEL :

11          Q. **[1214]** Quelle usine a eu le projet?

12          R. C'est Continental.

13          Q. **[1215]** C'est Continental qui a eu le projet?

14          R. Oui.

15          Q. **[1216]** Qu'on connaît aussi sous le nom de DJL,  
16          c'est exact?

17          R. Mais c'est des contrats tarifés.

18          Q. **[1217]** C'est Continental qu'on connaît également  
19          sous le nom de DJL, c'est exact? Simplement pour  
20          les identifier, là.

21          R. Bien DJL, je sais pas en quelle année ils ont  
22          acheté Continental, là, je le sais pas depuis quand  
23          que c'est DJL, là.

24          Q. **[1218]** O.K. Mais Continental à l'époque?

25          R. C'est ça.

1 Q. **[1219]** Maintenant, je comprends qu'il s'agit d'un  
2 cas de figure particulier. Je reviens à ma question  
3 d'origine. Quand on parle de la programmation  
4 d'automne qui revient automne après automne, donc  
5 on ne parle pas d'un cas particulier, Madame  
6 Boulet...

7 R. Oui.

8 Q. **[1220]** ... et on est venu témoigner devant la  
9 Commission qu'à la fin de... à l'automne, la  
10 direction générale demandait aux directions  
11 territoriales d'identifier, dans leurs secteurs  
12 respectifs, les projets. Non pas de créer des  
13 projets, on s'entend, on est toujours... il y a  
14 personne ici qui prétend qu'on invente des bouts  
15 d'asphalte à paver.

16 R. Ça va.

17 Q. **[1221]** D'accord?

18 R. Oui.

19 Q. **[1222]** On va partir de cette prémisse de base-là.

20 R. Oui.

21 Q. **[1223]** Donc, d'identifier un projet où il y a de  
22 l'asphaltage à faire, qui peut se faire en contrat  
23 tarifé, et ce qu'on nous a dit, les témoins nous  
24 ont dit, c'est que ça pouvait donner lieu à un  
25 choix politique. Ce que je vous demande, c'est que

1           avez-vous déjà participé, vous, à cet exercice-là?  
2           Une fois que la direction générale demande  
3           d'identifier des projets tarifés et que les... la  
4           liste des projets remonte vers la... des DT vers la  
5           direction générale, avez-vous déjà participé, à  
6           l'intérieur de la liste des projets, à désigner les  
7           lieux, donc par ricochet, les usines qui auraient  
8           le droit à un projet tarifé?

9           R. Sur la liste qui était là, non. La seule chose que  
10          j'ai faite, j'ai demandé au sous-ministre s'il y  
11          avait des sous excédentaires, si on pouvait ajouter  
12          un projet sur la Route 155 de deux cent soixante-  
13          dix (270) kilomètres de Grand-Mère à Chambord pour  
14          accélérer la sécurité de cette route-là, pour  
15          m'assurer de maintenir également une certaine  
16          activité économique, mais j'ai jamais touché à la  
17          liste qui m'était présentée par le sous-ministre.  
18          (16:53:53)

19          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20          Q. **[1224]** Oui, mais ce qu'on nous disait, c'est que,  
21          dans la liste, vous avez des choix à faire. C'est  
22          pas tous les projets...

23          R. Non.

24          Q. **[1225]** ... qui sont réalisés.

25          R. Mais, moi...

1 Q. **[1226]** C'est ce que nous a dit le sous-ministre en  
2 tout cas, là. Il vous soumettait une liste et, dans  
3 cette liste-là, vous choisissez des projets...

4 R. Moi, ce que je me rappelle, Monsieur...

5 Q. **[1227]** ... pour pas dire « je prends la liste au  
6 complet » là.

7 R. ... Monsieur le Commissaire, ce que je me rappelle,  
8 là, moi, j'ai jamais... La liste, il me présentait  
9 la liste de la Mauricie, là. Puis, moi, j'ai jamais  
10 enlevé ou soustrait un seul dossier. Je lui  
11 demandais si on pouvait en ajouter un pour pouvoir  
12 accélérer la réfection de la route que je vous  
13 parle.

14 Q. **[1228]** Bien, là, vous parlez de la liste de... la  
15 liste de Mauricie seulement, là. Vous parlez pas de  
16 la liste...

17 R. Mais... mais je me rappelle pas qu'on ait...  
18 Écoutez, moi, je me rappelle pas qu'on ait... moi  
19 en tout cas, personnellement, j'en ai jamais  
20 enlevé. Moi, ma préoccupation, là, c'était si je  
21 pouvais en rajouter un avec... avec l'accord du  
22 sous-ministre, est-ce qu'il y a une marge de  
23 manoeuvre? Est-ce qu'il y a des projets qui  
24 pourraient me permettre d'accélérer la réfection de  
25 ma route pour la rendre plus sécuritaire pour une

1 population qui était très touchée au niveau  
2 économique par la crise forestière.

3 Alors, moi, je l'ai fait, j'ai joué mon  
4 rôle de député, j'ai joué mon rôle de ministre  
5 régional. J'ai pensé que j'avais cette autorité-là  
6 pour ajouter un projet, Monsieur le Commissaire,  
7 mais je l'ai toujours fait en collaboration avec le  
8 sous-ministre et dans les règles et avec les  
9 budgets qui étaient disponibles. Mais, je me  
10 rappelle pas d'avoir éliminé de projet. O.K.

11 Q. **[1229]** Vous connaissez monsieur Roussy dans votre  
12 ministère, j'imagine.

13 R. Oui.

14 Q. **[1230]** Bon. C'est monsieur Roussy qui est venu ici  
15 puis a dit « lorsqu'un ministre réussit à garder sa  
16 fonction assez longtemps, effectivement son comté  
17 est peut-être un peu plus asphalté que d'autres. »  
18 Vous avez été en fonction pendant sept ans de  
19 temps...

20 R. Oui.

21 Q. **[1231]** ... ce qui est très long pour un occuper au  
22 même endroit.

23 R. Oui.

24 Q. **[1232]** Est-ce que, avec la belle démonstration  
25 qu'on vient de faire, est-ce que vous êtes pas en

1 train un peu de faire la preuve de ces propos,  
2 qu'un ministre des Transports a une certaine marge  
3 de manoeuvre pour un peu mieux entretenir...

4 R. Monsieur...

5 Q. **[1233]** ... sa région et son comté?

6 R. Monsieur le Commissaire, vous irez vous promener  
7 dans mon comté, je vous invite, il reste encore  
8 plein de besoins. Il y a encore plein de trous. Les  
9 maires sont tous encore en demande et avec quatre  
10 milliards (4 G\$) de programmation comme le  
11 gouvernement l'a fait pendant plusieurs années, là,  
12 je sais pas, quatre, cinq années de fil, je pense  
13 que tout le réseau du Québec dans toutes les  
14 régions s'est grandement amélioré, mais le mien est  
15 pas mieux que les autres et je vous invite à y  
16 aller. J'ai...

17 Q. **[1234]** J'y vais, je vais à la pêche dans ce coin-  
18 là, mais...

19 R. C'est la 155, puis vous pouvez convenir avec moi  
20 que c'était une route très dangereuse, tout le  
21 monde le dit. Et les gens qui demeurent à La Tuque  
22 aujourd'hui me disent : « bien, on est content, on  
23 se sent en sécurité parce qu'avec mille (1000)  
24 camions qui circulaient par jour dans la ville... »  
25 ils passaient devant une école primaire à tous les

1 jours, il y avait des dangers importants que je  
2 vous ai relatés dans le... dans le schéma  
3 d'aménagement qui a été fait avec la Sûreté du  
4 Québec.

5 Q. **[1235]** Ah, je prétends pas qu'il y avait pas...  
6 qu'il y avait pas de besoin, je veux seulement dire  
7 que l'adage qu'un ministre des Transports, son  
8 comté...

9 R. Vous irez.

10 Q. **[1236]** ... sa région est assez bien asphaltée.  
11 Votre démonstration, là, en fait... en fait tant un  
12 peu à le supporter.

13 R. Mais, à quatre milliards (4 G\$)...

14 Q. **[1237]** L'autre adage également...

15 R. Oui.

16 Q. **[1238]** ... c'est que le ministre des Transports,  
17 c'est le ministre qui réussit à ramasser pas mal de  
18 sous. Et j'ai compris que, vous, dans les trois  
19 années où justement...

20 R. Oui.

21 Q. **[1239]** ... vous avez défoncé cent mille  
22 (100 000 \$)...

23 R. Oui.

24 Q. **[1240]** ... vous étiez ministre des Transports. Est-  
25 ce que c'est pas encore une démonstration de

1 l'adage de légende urbaine qui veut qu'un ministre  
2 des Transports, ça rentre... ça réussit à rentrer  
3 moins d'argent dans le parti.

4 R. Bien, là où vous avez raison, Monsieur le  
5 Commissaire, effectivement, il y a des ministres  
6 qui ont des ministères où ils sont capables de  
7 ramasser davantage d'argent. Vous avez tout...

8 Q. **[1241]** Notamment... notamment en transport.

9 R. Les Affaires municipales, les Transports, vous avez  
10 raison là-dessus.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[1242]** Et pourquoi ces deux ministères-là en  
13 particulier selon vous?

14 R. Bien, parce qu'il y a beaucoup de contrats, il y a  
15 beaucoup de travaux puis les gens pensent...  
16 pensent que ça leur donne, comme on vous le disait  
17 tout à l'heure, un réseau de contacts ou un lien.  
18 Mais, bon, c'est pas vrai que, parce qu'ils pensent  
19 ça, que les ministres jouent ce rôle-là. C'est pas  
20 vrai.

21 Q. **[1243]** Donc, ils pensent ça à tort année après  
22 année, après année, après...

23 R. Bien, moi, je vous dis que, dans mon cas, ils le  
24 pensent à tort.

25 Q. **[1244]** Parfait. Si vous permettez, Madame la

1           Présidente, il est cinq heures (17 h 00), j'aurai  
2           quelques vérifications à faire eu égard à certaines  
3           réponses de madame Boulet avant de pouvoir  
4           poursuivre. Par contre, je peux vous affirmer  
5           d'ores et déjà que je n'en aurai pas pour longtemps  
6           demain matin. Donc, peut-être qu'on peut...

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Alors, je vais demander s'il y a des parties qui  
9           veulent interroger madame Boulet.

10          R. Ah, il faut revenir demain, Madame. Ah! Mon Dieu.

11          Me MICHEL DÉCARY :

12          Il se pourrait, je vais attendre la fin,  
13          évidemment, mais il se pourrait que j'aie...

14          R. C'est parce qu'on est ici depuis dimanche.

15          Q. **[1245]** ... quelques questions, mais je ne crois pas  
16          que ce soit long, Madame la Présidente.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Parfait.

19          Q. **[1246]** Qu'est-ce que vous dites, Madame Boulet?

20          R. Non, non, non. Je disais juste qu'on est ici depuis  
21          dimanche.

22          Q. **[1247]** Oui.

23          R. Non, non, c'est correct. Il faut ce qu'il faut.

24          Q. **[1248]** C'est ça.

25          R. C'est correct, c'était juste une remarque.

1 Q. **[1249]** Parfait.

2 R. Pas de problème du tout, du tout.

3 Q. **[1250]** Alors, à demain.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Merci.

6

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

9

10

11

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **CLAUDE MORIN**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **CLAUDE MORIN**

25